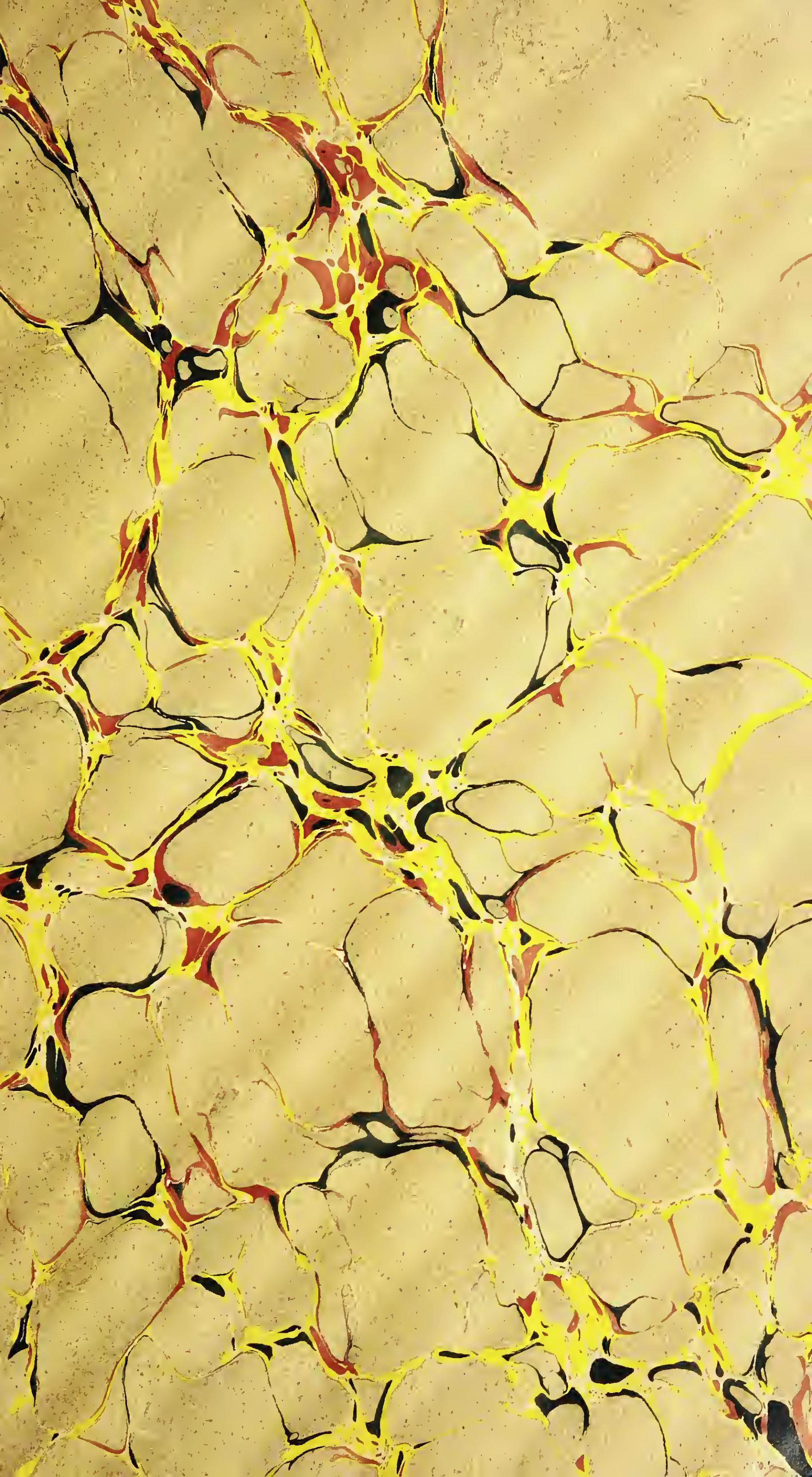


NOUVELLE

ÉCONOMIE SOCIALE

UNIVERSELLE

TOME II.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

LE SPIRITUALISME

OU

LE RÈGNE DE DIEU ET LE NOUVEAU MONDE

(Nouvelle doctrine universelle.)

NOUVELLE

ÉCONOMIE SOCIALE

UNIVERSELLE

ET

LE SALUT DE LA SOCIÉTÉ MODERNE PAR LA SOLUTION MATHÉMATIQUE DE TOUTES LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES.

Extinction du paupérisme,
Abolition du prolétariat,
Fin de la misère,

PAR

Jean-Louis VAÏSSE.

La vérité est avec moi; aussi j'affirme que ni l'Internationale, ni le communisme, ni aucune des doctrines enfantées par le socialisme ne sauraient résoudre le grand problème économique, et que cette gloire sera réservée à la *nouvelle économie sociale* de ma doctrine : le spiritualisme.

J.-L. V.

TOME II.

PARIS,
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉD.,
33, rue de Seine, 33.

TOULOUSE,
F. GIMET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
66, rue des Balances, 66.

1874

TROISIÈME PARTIE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

LES IMPÔTS, L'ARMÉE, LES FINANCES.

TROISIÈME PARTIE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

LES IMPÔTS, L'ARMÉE, LES FINANCES.

INTRODUCTION.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

I. — Des institutions politiques administratives.

Dans la deuxième partie que nous venons de développer, nous avons vu quelle a été l'intention de Dieu ou de la nature à l'égard de l'humanité; nous avons admiré les lois pleines d'harmonie qui régissent l'économie divine, si je puis ainsi parler; nous avons analysé l'œuvre de Dieu et discuté *son plan économique*. Nous avons enfin pris connaissance de tous les phénomènes qui apparaissent dans le domaine de *l'économie naturelle*.

Dans les discussions que nous allons présenter au lecteur, dans cette troisième partie de mon *Economie sociale nouvelle*, nous allons analyser l'œuvre de l'homme, c'est-à-dire analyser les institutions qui sont

le fait de la politique des gouvernements ; en d'autres termes, nous allons discuter *l'économie politique*, afin de voir dans quelle mesure les hommes ont compris ou comprennent les intentions de Dieu, et si leurs institutions s'harmonisent avec celles de la Providence, ou si, au contraire, elles leur sont hostiles et défavorables.

Parmi toutes les institutions politiques, établies par les gouvernements, je distingue d'abord *les institutions administratives*, celles, comme l'indique leur nom, qui sont relatives à l'administration, et qui n'ont pas *de rapport direct* ou *d'influence appréciable* à l'égard de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les trois grandes institutions de l'économie naturelle, et qui, conséquemment, sont étrangères à la question de la production, à celle de la richesse nationale.

Telles sont, par exemple, la magistrature, les cultes, l'enseignement, la police, les prisons, l'administration civile, etc., etc., toutes institutions qui n'ont pas d'influence directe sur le travail de la charrue ni sur celui de la navette. Ce sont là ce que je nomme des *institutions administratives*. Le lecteur comprend d'avance que nous n'avons rien à dire sur ces institutions et qu'elles sont tout à fait en dehors du sujet qui nous occupe, savoir : l'extinction du paupérisme, l'abolition du prolétariat, la fin de la misère.

II. — Des institutions politiques économiques.

A côté des institutions politiques *purement* administratives, il y a ce que je nomme les institutions *réellement* économiques en ce qu'elles ont une influence

certaine sur le travail et la production de la nation, conséquemment sur la richesse publique.

I. — Nous avons vu que tout argent entre les mains des capitalistes et des travailleurs représente de la production et de la richesse, de sorte que l'impôt que paie *le contribuable* représente une partie quelconque de sa richesse propre et personnelle, si bien que plus il paie d'impôts, plus il voit ses ressources restreintes et ses moyens d'existence diminués, etc. L'impôt est donc une institution politique *économique, puisqu'elle exerce une influence incontestable sur la richesse publique.*

II. — L'armée enlève à la classe des travailleurs un certain nombre de bras qui ne produisent rien; de plus, le budget de la guerre absorbe tous les ans deux ou trois cents millions de francs, qui représentent de la production et de la richesse. Donc, l'armée est encore une institution politique *économique, puisqu'elle exerce une influence incontestable sur la richesse publique.*

III. — Suivant que le système financier fait affluer l'argent vers les institutions de l'économie naturelle, ou suivant qu'il le détourne de ces trois institutions, il favorise ou atténue le développement du travail dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. De là, le développement de la richesse, ou, au contraire, l'atténuation de la richesse. Donc, le système des finances est une institution politique *économique, puisque ce système exerce une influence incontestable sur la richesse publique.*

On voit donc que l'impôt, l'armée et les finances sont bien *trois institutions politiques économiques,* qui

ont des rapports certains avec les institutions de l'économie naturelle, et qui doivent exercer sur elles une influence qu'il s'agit d'apprécier à sa juste valeur.

III. — Les trois institutions politiques économiques : l'impôt, l'armée, les finances, sont trois institutions nécessaires, indispensables et d'une utilité certaine.

I. — Toute nationalité n'est qu'une grande administration qui ne peut s'établir, s'organiser et se maintenir que par le concours d'un certain nombre d'institutions de toute nature, lesquelles réclament les soins et les labeurs d'un assez grand nombre de fonctionnaires, dont il faut nécessairement rémunérer les services.

De là, la nécessité, pour toute nation, de *s'imposer* des sacrifices, en *contribuant*, chacun pour une somme proportionnelle à sa position respective, aux exigences que commande cette rémunération des services publics, rendus par les fonctionnaires, qui sont chargés d'administrer, au nom de la nation, les diverses institutions nationales.

Aussi l'on comprend que *l'impôt est une institution* politique *économique nécessaire, indispensable et d'une utilité rigoureuse.*

II. — Toute armée a une mission importante à remplir, celle de garantir l'indépendance de la nation, de veiller au maintien des libertés du pays, et de faire respecter, soit au dedans, soit au dehors, les lois qui concourent au progrès et à la civilisation de la nation entière.

Sous ce rapport, *l'armée est encore une institution*

politique *économique nécessaire, indispensable et d'une certaine utilité.*

III. — Enfin, l'institution des finances a pour but de faciliter les échanges du commerce, cette troisième institution de l'économie naturelle, qui est la vie de toute société civilisée.

Les finances règlent le taux de l'argent, aussi bien pour l'escompte que pour les intérêts; c'est le taux de l'argent qui facilite les placements d'argent sur les diverses institutions de l'économie naturelle; c'est lui qui favorise la distribution des valeurs dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, où ces valeurs vont alimenter le capital et le faire fructifier, aussi bien au profit des travailleurs qu'au profit des capitalistes.

A ce point de vue seul, nous sommes forcés de conclure que *l'institution politique économique des finances est nécessaire, indispensable et d'une utilité rigoureuse.*

De ces simples considérations, qu'il suffit d'énoncer pour en signaler la valeur et l'importance, nous concluons que les trois institutions politiques *économiques : l'impôt, l'armée* et *les finances*, sont trois institutions nécessaires et indispensables.

Nous allons donc analyser et étudier en détail ces trois institutions de l'économie politique des gouvernements, afin de nous rendre bien compte de leur caractère, de leur importance, comme aussi de leurs imperfections, et, en définitive, nous ferons connaître leur rôle dans le grand problème économique de la richesse des nations et de la prospérité publique.

CHAPITRE PREMIER.

DES IMPÔTS.

I. — L'impôt comprend tout l'argent que chaque membre de la nation paie au gouvernement.

I. — Le mot *impôt* désigne l'ensemble ou plutôt la totalité des valeurs que tous les membres de la nation paient au gouvernement, c'est-à-dire aux hommes qui exercent le pouvoir, et qui ont contracté l'engagement de s'occuper des intérêts de la nation et de la diriger dans la voie du progrès, afin de faire parvenir la société à un état de prospérité croissante, à une condition sociale toujours meilleure et plus heureuse pour tous. Chaque membre de la nation contribue donc pour une part plus ou moins grande, suivant sa condition sociale, au paiement de cette contribution, qui, dans chaque nation, constitue l'*impôt*.

Mais les gouvernements ne se contentent pas de prélever sur la nation un seul impôt, ils en prélèvent un certain nombre, à des titres différents. Ainsi, l'impôt qui frappe la propriété foncière, les droits d'octroi que paient les particuliers pour les différents produits qu'ils font entrer dans les villes, les droits de timbre, et une foule d'autres droits de toute sorte, que les gouvernements ont établis dès l'origine des sociétés politiques, démontrent que l'impôt est en quelque sorte multiple.

A moins d'avoir fait une étude spéciale des impôts, il est assez difficile de connaître à fond tous les élé-

ments qui se rattachent à cette institution politique, tels que : leur nombre, leur importance, leur mode de perception, etc.

Toutefois, je pense que les impôts peuvent d'abord se diviser en deux grandes classes, savoir :

1° Les impôts directs;
2° Les impôts indirects.

Les impôts directs comprennent :
1° *Les contributions foncières;*
2° *Les contributions personnelles et mobilières;*
3° *Les contributions des portes et fenêtres;*
4° *Les contributions des patentes.*

Quant aux impôts indirects très-nombreux, nous considérerons plus particulièrement, savoir :

1° *Les droits d'octroi;*
2° *Les droits divers.*

Les productions sur lesquelles le gouvernement prélève un droit d'octroi à leur entrée dans les villes sont :
1° Les boissons et liquides;
2° Les comestibles;
3° Les combustibles;
4° Les fourrages;
5° Les matériaux de construction;
6° Les bois de toute nature;
7° Les suifs, les bougies, le houblon, etc., etc.

Dans les droits divers, je distinguerai :
1° Les droits sur le sel;
2° Les droits sur les tabacs;
3° Les droits d'enregistrement;

4° Les droits de succession et de mutation;

5° Les droits de timbre;

6° Les droits de chasse, de pêche, de navigation, etc., etc.

Quoi qu'il en soit de notre manière de classer les impôts, nous devons dire au lecteur que nous n'attachons aucune espèce d'importance à la classification que nous venons d'établir, et, dans le cas où notre énumération serait irrégulière, ou même incomplète, nous affirmons que cela est tout à fait indifférent.

La seule question importante qui se rattache à l'institution des impôts, celle qui a un intérêt économique, et qui doit fixer notre attention, c'est celle qui consiste à déterminer ce que représente l'impôt dans le domaine de l'économie sociale et universelle; quelle valeur il a par lui-même, et, par suite, quelle considération nous devons avoir pour lui.

Toute la question est là.

II. — Tout impôt ou contribution, quelle que soit sa nature, sa dénomination et son mode de perception, représente de la production et se solde toujours avec de la production.

Nous allons démontrer que tout impôt, sans aucune exception, représente de la production et se solde toujours avec de la production.

Nous constaterons l'existence de ce phénomène économique pour les divers impôts que nous avons énumérés, et ce qui sera vrai pour ceux-là le sera pour tous ceux que nous aurions omis de mentionner, sans aucune exception.

Nous allons, en conséquence, passer en revue les divers impôts mentionnés dans le paragraphe précédent.

I. — La contribution foncière ou l'impôt foncier, comme l'indique son nom, est celui que supporte la propriété foncière, c'est-à-dire la terre végétale qui est travaillée et en plein rapport.

Ordinairement l'impôt foncier est à la charge du propriétaire qui possède la terre et qui représente le capital. Lorsqu'un propriétaire foncier veut acquitter son impôt, voici de quelle manière il s'y prend. Il envoie au marché de la contrée une partie quelconque des produits qu'il récolte; la vente de ces produits, quelle que soit leur nature du reste, lui fournit les moyens de se procurer de l'argent, et avec cet argent il paie et solde l'impôt dont il est frappé sous le nom de contribution foncière. L'argent que le propriétaire verse dans la caisse du gouvernement représente donc ainsi un produit agricole ou simplement un produit.

Si le produit vendu est du blé, ou du vin, ou des fruits, l'argent versé au Trésor représente évidemment ces divers produits. Si le produit vendu est du bois, des bestiaux pour la boucherie, de la laine, du chanvre, du lin, etc., l'argent versé par le propriétaire foncier représente incontestablement ces mêmes objets.

Ainsi, de toutes manières, l'argent compté au gouvernement par le propriétaire foncier, à titre de contribution foncière, représente des produits; et cela est si vrai, que le gouvernement, avec cet argent, solde le traitement de ses employés ou agents, et que ceux-ci, avec l'argent reçu, vont acheter du pain, de

la viande, du bois, du vin, des fruits, etc., c'est-à-dire qu'ils échangent cet argent contre des produits qui leur sont indispensables pour subvenir aux divers besoins de la vie.

II. — **L'impôt personnel et mobilier**, comme l'indique son nom, est une contribution qui frappe les personnes et leur mobilier. Les personnes qui acquittent cet impôt appartiennent à la classe des capitalistes, c'est-à-dire de ceux qui possèdent un capital, ou bien elles appartiennent à la classe des travailleurs, c'est-à-dire de ceux qui ne possèdent aucun capital; et pour acquitter leur impôt, ces personnes, les unes comme les autres, paient avec l'argent qu'elles ont dans leur bourse.

Mais, dans notre *Economie naturelle*, nous avons démontré, — chapitre VIe, V^e^ et VIe discussions, — que tout argent entre les mains des capitalistes, et que tout salaire entre les mains des travailleurs, représentaient toujours des produits et des façons, c'est-à-dire de la production.

Donc, tout individu capitaliste ou travailleur qui acquitte sa contribution personnelle et mobilière verse entre les mains du gouvernement un argent qui représente de la production; donc, enfin, *l'impôt personnel et mobilier représente de la production et se solde toujours avec de la production.*

III. — **L'impôt des portes et fenêtres** est la contribution que paient tous les propriétaires de maisons qui sont imposés suivant l'importance de leurs immeubles.

Toute maison sert à l'exploitation d'une ferme qui est une institution agricole, ou bien elle fait partie d'une institution industrielle, ou bien enfin elle est dépendante d'un établissement commercial, de sorte que l'impôt des portes et fenêtres est à la charge de ceux qui possèdent les maisons; mais les propriétaires de ces immeubles sont des agriculteurs ou des industriels ou des commerçants, et dès lors l'argent qu'ils versent dans les caisses du gouvernement représente toujours soit des produits, soit des façons, c'est-à-dire de la production.

Et cela est vrai pour toutes les constructions, même à l'égard des maisons qui ne font pas partie de l'une des trois institutions de l'économie naturelle.

Supposons, par exemple, un maître de pension, propriétaire de la maison où se trouve établie l'école qu'il dirige. Certes, dans cet établissement où l'on s'occupe de grec, de latin, de mathématiques, etc., l'on ne s'occupe pas de produire, ni de façonner, ni d'échange entre les produits et les façons, eh bien, cependant l'argent que le maître de pension verse dans la caisse du gouvernement, pour payer l'impôt des portes et fenêtres, n'en représente pas moins des produits ou des façons.

En effet, l'argent que ce propriétaire a dans sa caisse, d'où il prend pour payer son impôt des portes et fenêtres, cet argent, dis-je, il l'a reçu des parents de ses élèves en paiement de leur pension. Mais ces parents sont ou des commerçants, ou des industriels, ou des propriétaires fonciers. Et l'argent que ceux-ci ont compté au maître de pension, ils l'ont obtenu par la vente d'une partie de leurs produits ou de leurs

façons, de sorte que l'argent dont le maître de pension dispose, pour acquitter sa contribution des portes et fenêtres, représente bien des produits et des façons. D'où il suit, comme dernière conséquence, que l'argent que le maître de pension verse dans la caisse du gouvernement, pour payer son impôt des portes et fenêtres, représente incontestablement des produits et des façons, c'est-à-dire de la production.

A la place du maître de pension, mettez telle condition sociale que vous voudrez, la démonstration sera la même.

Donc il est certain que *tout impôt de portes et fenêtres représente de la production et se solde toujours avec de la production.*

IV. — **L'impôt de la patente**, c'est l'impôt direct que paient tous ceux qui veulent exercer une industrie, ou se livrer à un commerce quelconque.

Mais nous savons que tout argent entre les mains des industriels provient de la vente de leurs façons et représente des façons. Nous savons que tout argent entre les mains des commerçants provient de la vente des productions dont ils font le commerce. Donc la portion de cet argent, qui sert à acquitter *l'impôt des patentes, représente de la production et en réalité se solde avec de la production.*

On voit ainsi que toutes les contributions directes, quelle que soit leur nature, représentent bien de la production, et qu'elles absorbent une partie de la production que les contribuables possèdent, et dont ils disposent pour acquitter lesdites contributions.

V. — **Les droits d'octroi** sont des impôts que paient diverses productions, à leur entrée dans les villes, lorsque ces productions doivent être employées ou consommées dans ces villes où on les fait entrer.

Les droits d'octroi, comme on le comprend, ont pour effet inévitable de surcharger la valeur réelle de la production, et de constituer pour elle une valeur factice plus élevée que la valeur véritable. C'est ainsi que, par exemple, d'après un tarif du mois de mars 1860, l'huile d'olive paie 45 francs par hectolitre de droit d'octroi.

D'après cette donnée, admettons qu'un hectolitre d'huile d'olive revienne au fabricant à 250 francs; il augmentera, je suppose, cette somme de 50 francs, pour son bénéfice personnel, ce qui est fort juste, et son hectolitre d'huile devra être livré au consommateur à raison de 300 francs.

Mais au moment où cette production entre dans la ville où elle doit être consommée, alors qu'elle franchit le mur d'enceinte, un impôt, que l'on nomme *droit d'octroi*, vient la frapper. Et cet impôt, comme nous venons de le dire, s'élève à une somme de 45 francs. Or, de ce que le producteur a dû payer 45 francs de droit d'octroi pour cet hectolitre d'huile d'olive, il sera forcé nécessairement d'augmenter le prix de son huile de cette même somme. L'hectolitre d'huile ne sera donc plus livré au consommateur à raison de 300 francs, mais bien à raison de 345 francs.

Mais les 45 francs que le fabricant compte au bureau de l'octroi, il les a obtenus antérieurement par la vente de ses huiles, puisqu'il est fabricant de cette denrée, de sorte que ces 45 francs représentent bien

en effet une certaine quantité d'huile, ou si l'on veut une certaine quantité *de production.*

Je pourrais multiplier sans fin les applications de cette nature, et je démontrerais que ce qui est vrai pour les huiles est vrai pour les vins, les fourrages, etc., en un mot, pour toute *production*, sans aucune espèce d'exception. Ainsi, il doit être clairement démontré au lecteur que tout impôt de droits d'octroi représente toujours des produits ou des façons, c'est-à-dire de la production, et se solde indirectement par de la production.

Le producteur, en augmentant le prix de la production de la somme qu'il a été obligé de débourser, pour acquitter les droits d'octroi, se trouve de fait remboursé par le consommateur, quand il la lui vend; attendu que le consommateur, en achetant la production, paie à la fois la valeur réelle de la production, plus le montant de l'impôt d'octroi, acquitté par le producteur lorsque celui-ci a fait entrer la production dans la ville où elle doit être employée et consommée. C'est donc le consommateur qui paie réellement les droits d'octroi, car il les rembourse au producteur qui les a payés au gouvernement, c'est donc un impôt que le consommateur paie d'une manière indirecte; de là la dénomination d'*impôt indirect.*

En définitive, *tout droit d'octroi représente toujours de la production, et se solde toujours avec de la production.*

VI. — Les droits divers représentent le même élément que tous les autres impôts.

Pour abréger nos démonstrations, nous éviterons

tous les détails inutiles, et deux applications nous suffiront pour démontrer ce que représente tout impôt de *droits divers*, sans aucune espèce d'exception.

Quand j'achète, par exemple, du sel, — ce produit de première nécessité, — dans le paiement que j'en fais se trouve compris l'impôt ou *droit* perçu par le fisc.

Si j'achète une feuille de papier timbré, le prix que je paie représente bien la valeur de l'impôt ou *le droit* que le gouvernement prélève sur ma bourse. On comprend que dans les deux circonstances l'argent que je donne pour acquitter ces deux *droits* représente de la production, en sorte que ces deux contributions indirectes se soldent encore avec de la production.

Je dis enfin que ce qui est vrai pour le droit du sel et celui du timbre l'est aussi pour les droits d'enregistrement, de pêche, de chasse, etc., pour tous les droits enfin.

Donc, *tous les droits que les contribuables paient aux gouvernements représentent de la production, et se soldent toujours avec de la production.*

III. — L'impôt diminue d'autant la richesse de la nation ; aussi l'impôt est une institution politique appauvrissante.

Dans la démonstration qui précède, nous venons de voir que tout impôt, quelle que soit sa nature ou sa dénomination, représente toujours de la production et se solde toujours avec de la production.

Mais dans notre *Economie naturelle*, nous avons démontré, — chapitre III, VIe discussion, — que la production seule constitue la richesse. Donc la na-

tion, en payant ses impôts, cède aux gouvernements une portion de ses productions et de sa richesse, qui se trouve de moins dans sa bourse. Plus la nation paiera d'impôts aux gouvernements, c'est-à-dire plus la part de productions et de richesse que la nation cédera aux gouvernements sera grande, plus ce qui lui restera sera moindre. En d'autres termes, nous disons que le gouvernement absorbe par l'impôt une partie de la richesse nationale, et que plus les impôts augmenteront, plus cette part de richesse absorbée par le gouvernement sera grande, attendu que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite, selon la deuxième des trois lois universelles.

C'est ainsi, par exemple, que le *Bulletin des lois*, n° 514, qui contient le budget général de 1858, fixe la recette totale à 1,717,156,190 fr.; c'est-à-dire que la totalité des impôts qu'a perçus le gouvernement pour l'année 1858 s'est élevé à la somme de 1 milliard 717,156,190 fr.

Ainsi; la nation, en 1858, a cédé au gouvernement, à titre d'impôts et de contributions, pour 1 milliard 700,000,000, etc., de production de toute nature, c'est-à-dire de richesse.

Or, il est certain que cette quantité de production ou de richesse, cédée au gouvernement par la nation, diminue d'autant la richesse de celle-ci.

Conséquence. — Si l'impôt diminue la richesse de la nation, il est certain alors que l'impôt est une institution politique appauvrissante, et qui porte atteinte à la richesse des peuples. L'impôt est ce que, dans notre langage économique, nous appellerons *un principe d'appauvrissement*.

Pour le moment nous tirons cette conséquence, purement et simplement, sauf à y revenir en temps et lieu lorsqu'il sera nécessaire.

CHAPITRE II.

DE L'ARMÉE.

I. — L'armée est la seconde des institutions politiques économiques ; elle est indispensable à l'indépendance et à l'existence de toute nation.

Si l'impôt est indispensable pour maintenir l'organisation des gouvernements des nations, l'armée, qui est la seconde des institutions politiques économiques, est tout aussi utile, tout aussi importante, pour maintenir l'ordre au dedans, l'indépendance au dehors et la sécurité personnelle partout. L'armée est donc une institution politique économique indispensable.

Dans notre mémorable Révolution de 89, lorsque la nation eut fait justice de toutes les erreurs politiques d'un régime réprouvé, lorsqu'elle eut détrôné le monarque et anéanti le gouvernement de l'absolutisme, toutes les puissances de l'Europe se liguèrent contre la France. Tous les rois conspirèrent contre la volonté du peuple français, qui voulait essayer d'une nouvelle forme de gouvernement, la République. Alors la France leva quatorze armées, qui soutinrent vaillamment son honneur et firent respecter sa volonté.

L'armée est donc bien une institution politique utile, et en même temps une institution *économique*, ne serait-ce que par la seule inspection du chiffre qui compose le budget de la guerre, et qui, pour l'exercice de 1858, a dépassé la somme de 346 millions.

II. — L'institution de l'armée diminue, dans une proportion importante, la richesse des nations; elle est une institution politique appauvrissante.

Ce n'est pas seulement l'impôt qui diminue la richesse de la nation, mais encore l'armée, dans une proportion véritablement importante, ainsi que nous allons le démontrer par une discussion analytique.

Pour cela, prenons le budget de l'année 1858, tel qu'il est inscrit au *Bulletin des Lois*, n° 514, p. 1296. Nous ne saurions puiser à meilleure source, et les documents que nous mettons en discussion ne sauraient être suspects aux yeux de personne incontestablement (1).

(1) En 1859, j'avais mis sous presse, à Paris, un volume qui a pour titre : NOUVELLE ÉCONOMIE POLITIQUE UNIVERSELLE.

Dans cet ouvrage, il y a des discussions sur les dépenses de l'armée, sur le budget des gouvernements et sur l'état de nos finances. Toutes ces discussions sont relatives à la situation politique en 1858. L'impression de ce volume a été arrêtée par suite d'une longue maladie, et aujourd'hui, en 1874, c'est-à-dire quinze ans après, je reprends ce travail laissé seulement en suspens et non définitivement abandonné.

Aussi, les discussions qu'on va lire dans cette troisième partie de ma publication de ce jour ne sont autres que la reproduction de ce que j'écrivais en 1859, c'est-à-dire il y a quinze ans. Or, il est certain que depuis cette époque les choses ont bien changé de face. La politique

Le budget de 1858 porte les dépenses du ministère de la guerre à la somme de 346,729,607 fr., soit 346 millions.

de l'Empire et ses désordres de toute nature nous ont amené la catastrophe de l'invasion de la France par l'Allemagne.

Il eût été logique, dans le travail que je publie en 1874, de prendre en considération toutes les évolutions économiques de la politique qui remplit les quinze années, de 1859 à 1874. Mais alors il faudrait forcément compulser *le Bulletin des lois* et le journal *le Moniteur universel* pendant quinze années, de 1859 à 1874, et j'avoue que le temps me manque et que les forces me font défaut pour faire les recherches nécessaires à cet effet.

Aussi, toutes mes appréciations concernant le budget du gouvernement sont toutes relatives *à l'exercice de* 1858. Mais cet état de choses ne saurait préoccuper, en aucune manière, l'esprit des lecteurs.

La raison en est parfaitement simple. Ce que je discute dans *ma critique sur l'économie politique des gouvernements*, ce sont des principes et non des chiffres. Les principes ont seuls une valeur, tandis que les chiffres n'en ont point. Ainsi, par exemple, à propos des impôts, la question importante n'est pas de savoir à combien de millions s'élève les impôts que perçoit le gouvernement, mais plutôt ce que représente l'impôt, quel est la nature de ce principe; à savoir, si c'est *un principe de richesse* ou bien un principe d'appauvrissement; toute la question est là.

Au sujet de l'armée, la question importante n'est pas de connaître à combien de millions s'élève le budget de la guerre, mais de savoir si l'armée est une institution enrichissante ou une institution appauvrissante; toute la question est encore là.

Même chose pour les finances. La question importante n'est pas de connaître le nombre de milliards que représentent les banques et les sociétés financières, mais de savoir si les banques et les sociétés financières sont, dans le domaine de l'économie sociale, un élément de richesse ou de pauvreté, si ces institutions sont des institutions enrichissantes ou, au contraire, des institutions appauvrissantes.

Je le répète, nous allons discuter des principes et non des chiffres. Tel sera l'objet de toutes les discussions qui vont composer cette troisième partie de ma publication qui traite de *l'Economie politique*.

Que le lecteur veuille bien se pénétrer de mon intention à cet égard.

Il est clair que c'est l'impôt qui a soldé cette dépense, ou, si l'on veut, que cette dépense a absorbé une partie de l'impôt.

Mais nous avons vu, par notre IIe démonstration du chapitre précédent, que tout impôt se solde avec de la production, ce qui diminue d'autant la richesse de la nation, attendu que c'est la production qui seule constitue la richesse (*Economie naturelle*, chapitre III, VIe discussion).

Il résulte de ces considérations que l'armée, pour l'année 1858, a appauvri la nation par l'absorption d'une quantité de production ou de richesse qui s'est élevée à la somme de 346 millions de francs.

Donc, à ce point de vue, l'armée est pour nous, économiste logique et rationnel, ce que nous sommes convenus d'appeler un principe d'appauvrissement.

Chacun sait que le simple soldat, soit de l'infanterie, soit de la cavalerie, appartient à ce que j'appelle la classe des travailleurs. En effet, interrogez-les tous, les uns après les autres, et vous verrez que chacun est fils d'un laboureur, ou bien fils d'un ouvrier ou d'un artisan.

Il suit de là que tout soldat est un travailleur enlevé au travail, détourné de la destinée commune, celle qui consiste à travailler et à produire.

Tout soldat, avant d'être sous les armes, travaillait la terre, s'il était fils de laboureur, et ainsi il produisait; son travail était suivi d'une production quelconque, qui en était la conséquence *forcée*. S'il était fils d'artisan ou d'ouvrier, il travaillait soit dans une boutique, soit dans un établissement industriel, *à*

façonner un produit quelconque; le résultat forcé de son travail était *une façon de l'industrie*. Tout soldat a donc quitté un travail qui produisait pour faire un autre travail qui ne produit pas. Le premier travail qu'il faisait enrichissait, mais celui qu'il fait sous les armes, — si toutefois l'on peut appeler cela un travail, — n'enrichit pas, par une raison bien simple, c'est qu'il ne donne aucun produit ni aucune façon, et que ce sont les produits et les façons qui constituent seuls la richesse des nations.

Supposez que ces trois à quatre cent mille hommes qui composent l'armée fussent licenciés en masse et rendus au travail. On peut admettre que chacun gagnerait à peu près la nourriture et l'entretien que lui vaut sa solde, et, dans cette hypothèse, cette armée de trois à quatre cent mille hommes produirait environ, tant en produits agricoles qu'en façons de l'industrie, des productions pour une valeur approximative de 346 millions.

Donc, tous ces nombreux soldats voués à des occupations militaires, mais improductives, s'ils travaillaient, enrichiraient la France de 346 millions tous les ans. Mais de ce qu'ils ne travaillent pas, ils privent la nation d'une production annuelle équivalente; il y a donc perte de cette valeur. La France est ainsi appauvrie tous les ans de 346 millions, par suite du défaut d'un travail productif. Mais nous avons déjà démontré que le budget du ministère de la guerre, pour 1858, s'est élevé à ce chiffre, c'est-à-dire que l'armée a absorbé une production de cette importance et appauvri conséquemment la nation de cette somme. Si donc l'armée travaillait, il ne serait

pas nécessaire de dépenser 346 millions pour l'entretenir, et, travaillant, elle produirait elle-même ce chiffre. La nation, payant en moins 346 millions d'impôts et obtenant pareille valeur de production de plus qu'elle n'en obtient, il y aurait donc pour elle, d'une part, 346 millions de moins à payer au gouvernement, plus 346 millions d'augmentation de production, soit, ensemble, 692 millions de bénéfice. Nous ferons une concession à ceux qui pourraient me contester l'importance de la production des soldats de l'armée rendus au travail; nous réduirons la somme de 692 millions à 500 millions, soit un demi-milliard.

Il suit donc de notre démonstration que toute armée fait supporter à la nation une double perte, d'abord par la somme des productions qu'elle absorbe pour son entretien, et ensuite par la masse de production qu'elle produirait si elle travaillait, et qu'elle ne produit point, puisqu'elle ne travaille point. Or, cette double perte s'élève pour la France à la somme de 500 millions, ou un demi-milliard chaque année.

Il résulte de là, comme conséquence finale, que les armées diminuent dans une certaine proportion la richesse des nations, et qu'alors elles sont ce que, dans notre langage, nous apppelons *une institution politique appauvrissante*.

Si à notre armée nous ajoutons toutes les armées de l'Europe, par exemple, et que nous prenions en considération le budget de la guerre de toutes les nations de l'Europe, nous arriverons peut-être à un chiffre de 8 à 10 milliards, que chaque année l'Europe emploie pour l'entretien de ses armées. Il y a là, comme on le voit, une richesse considérable perdue pour les

nations de l'Europe; il y a là certainement un élément d'appauvrissement pour tous les peuples.

Nous sommes donc parfaitement dans le vrai, lorsque nous affirmons que l'armée est une *institution* politique économique *appauvrissante*. Nous sommes dans le vrai en affirmant que cette institution est le fait d'une mauvaise économie politique.

Voilà tout ce que nous avons à dire pour le moment sur l'institution politique de l'armée.

Nous reviendrons, dans une autre circonstance, sur ce sujet, et nous prouverons qu'il est nécessaire et même urgent de modifier cette institution, afin de dégrever la nation de ce budget de la guerre, fardeau écrasant. Mais en même temps nous proposerons aux gouvernements une institution politique nouvelle, propre à remplacer les armées et capable de sauvegarder l'indépendance des nations.

CHAPITRE III.

DES FINANCES.

I. — Le système financier des gouvernements constitue une institution politique économique d'une importance de premier ordre.

Lorsque les nationalités, à l'origine des temps, se sont constituées, les gouvernements qu'elles se sont donnés ont d'abord institué des impôts pour assurer les moyens d'existence des fonctionnaires chargés de

diriger les diverses administrations gouvernementales.

Après l'impôt, les gouvernements ont organisé une armée, c'est-à-dire des moyens de défense pour sauvegarder l'indépendance de la nation, l'inviolabilité du territoire et l'exercice des libertés publiques.

Enfin, après ces deux institutions politiques économiques, une troisième institution a dû être organisée, savoir, ce que j'appellerai *le système financier*.

Cette institution politique économique est relative aux intérêts généraux; elle renferme les éléments qui servent à faciliter les moyens d'échange entre les producteurs et les consommateurs; elle régularise les valeurs et consacre leur validité; elle donne l'impulsion au mouvement mercantile; elle est enfin un des éléments utiles à la vie sociale et au bien-être matériel des sociétés civilisées.

La question des finances, sans aucun doute, est la question la plus importante de l'économie politique; car nous verrons, dans la suite de nos démonstrations, que le système financier des gouvernements a une influence de premier ordre sur la destinée des peuples, si bien que tel système financier peut être un instrument de prospérité pour une nation, et tel autre système, au contraire, peut être un instrument de décadence et de ruine pour les nations et leurs gouvernements.

Dans l'analyse que nous allons faire du système financier du gouvernement, nous éviterons tous les détails inutiles; nous ne mentionnerons que tout juste ce qu'il sera nécessaire de porter à la connaissance du lecteur, pour faire bien comprendre à tous l'esprit du système financier qui nous régit, afin que tout

le monde reconnaisse *les divers effets et phénomènes économiques* qu'il engendre au sein de notre société moderne.

Du reste, le système financier des gouvernements modernes est à peu près le même partout ; il se compose, à très-peu de chose près, des mêmes *éléments organiques*, de sorte que ce que nous démontrerons en vue du système financier de la France sera applicable à celui des principaux gouvernements de l'Europe. Nos démonstrations intéresseront donc un public nombreux, une société importante, je veux dire l'ensemble des nations civilisées.

Dans cette analyse du système financier, nous aurons occasion très-souvent de citer des valeurs, et si le chiffre de ces valeurs n'était pas parfaitement exact, le lecteur ne doit en concevoir aucune inquiétude, quelle que soit l'erreur commise sur le chiffre de ces valeurs ; par une raison bien simple, c'est que *nous analysons des principes de finance et nous n'analysons pas des chiffres*. Aussi, toute erreur de chiffre ou de valeur numérique sera toujours sans aucune importance dans le courant de notre discussion politique et économique.

Que mes lecteurs veuillent bien s'en souvenir.

II. — Le système financier de notre gouvernement peut être considéré comme se composant, dans son ensemble, de neuf éléments divers, savoir :

1° La dette flottante et les bons du trésor ;

2° La dette consolidée et les titres de la rente ;

3° Le grand-livre de la rente ou de la dette publique ;

4° Les caisses publiques fondées par les gouvernements ;
5° Les actions et obligations des chemins de fer ;
6° La banque de France ;
7° Les obligations et valeurs diverses ;
8° Les sociétés financières, en commandite par actions ;
9° La bourse et les valeurs qui s'y négocient par l'entremise des agents de change.

Les éléments qui sont organes constitutifs de ce grand corps que l'on appelle les finances, et que je nomme le système financier, sont assez nombreux ; ils donnent, en apparence du moins, un caractère de complication à cette institution politique économique.

Parmi tous ces éléments constitutifs, nous considérerons seulement les plus importants, et nous négligerons les éléments de second ordre, ceux qui sont secondaires et accessoires. En un mot, nous éviterons tout détail inutile, ainsi que je l'ai dit. Nous allons donc passer en revue les neuf éléments que nous venons de mentionner ci-dessus, et que nous avons classés avec autant de logique que possible.

III. — 1° De la dette flottante et des bons du trésor.

L'impôt, avons-nous dit, c'est la somme d'argent que la nation verse entre les mains du gouvernement pour subvenir à tous les frais d'administration des institutions politiques et nationales.

Les gouvernements qui ont précédé notre époque ont eu des temps difficiles à traverser, et il est arrivé

alors que le montant des impôts s'est trouvé insuffisant pour couvrir tous les frais de gestion.

Dans cette situation, pour ne pas augmenter les impôts, ils ont eu recours à des emprunts.

Pour cela ils ont fait appel à l'argent, et ceux des membres de la nation qui avaient de l'argent de disponible sont venus le leur apporter. Ils ont consenti à prêter leur argent aux gouvernements, moyennant un intérêt que ceux-ci leur ont payé, ce qui, du reste, n'a rien que de juste, de logique et de raisonnable.

Ces emprunts ont donné lieu à la création de titres qui prennent le nom de *bons du trésor*.

Le montant de ces emprunts n'a rien de déterminé. Quelquefois il a été de 10, de 20, de 50 millions, et d'autres fois de 100 millions.

Les emprunts qui ont donné lieu à la création des bons du trésor sont des emprunts *temporaires*, c'est-à-dire que les gouvernements se réservent le droit de rembourser ces emprunts, à leur volonté et lorsque bon leur semblera.

C'est pour cela que cette dette porte le nom de dette flottante, car elle n'a rien de fixe : elle est essentiellement mobile, suivant les besoins du moment, et suivant aussi les ressources du moment, qui permettent aux gouvernements de liquider leur compte avec leurs créanciers, en remboursant tout ou partie de ces dettes flottantes.

IV. — 2° De la dette consolidée et des titres de rente.

Mais il s'est trouvé que les gouvernements ont vu

tous les jours leurs dettes augmenter, par suite de nouveaux emprunts qu'ils ont été obligés de faire, et alors ils ont transformé la dette flottante en *dette consolidée*, et les bons du trésor en *titres de rente.*

Les titres de rentes, *titres au porteur*, ne sont pas remboursables; ils donnent lieu à une rente que les gouvernements qui se succèdent au pouvoir paient régulièrement tous les six mois aux créanciers qui se trouvent porteurs de ces titres.

Il est arrivé que des dettes flottantes étant converties en dettes consolidées, de nouveaux emprunts faits par les gouvernements ont nécessité de nouvelles dettes flottantes, de sorte que presque toujours les dettes des gouvernements se sont composées de deux éléments, savoir : la dette consolidée, donnant lieu à la création des titres de rentes au porteur, et la dette flottante, donnant lieu à l'institution des bons du trésor.

Les titres de rente au porteur peuvent être *négociés*, c'est-à-dire vendus à la Bourse, mais les porteurs ne sauraient en exiger le remboursement de la part du gouvernement. Voilà pourquoi la dette qui résulte de cette sorte d'emprunts est appelée *dette consolidée.*

Les gouvernements empruntent à raison de 3, 4, 4 1/2 et 5 °/₀, et même quelquefois ils ont emprunté à 6 °/₀, suivant que l'argent était plus ou moins rare, en d'autres termes, suivant la situation commerciale du moment, suivant la difficulté des temps.

Le *Journal des Débats* du 10 octobre 1858, en présentant à ses lecteurs un tableau de la dette des gouvernements de l'Europe, évalue la dette du gouvernement de la France à 7 milliards 1/2.

D'un autre côté, le budget de 1858 porte le montant des intérêts de la dette publique à 390 millions de francs. Ce qui veut dire que les intérêts à payer aux créanciers du gouvernement en 1858, pour les sommes constituant la dette publique, se sont élevés à 390 millions de francs.

En admettant que ces 390 millions de francs représentent un intérêt de 5 %, et si l'on calcule par proportion le montant du capital de la dette publique, on arrive à un chiffre de 7,800,000,000 de francs, c'est-à-dire 7 milliards 1/2, plus trois cents millions de francs.

Le chiffre du *Journal des Débats* et mon calcul sont à peu près d'accord, à trois cents millions de francs près, d'où l'on peut conclure que la dette des gouvernements en France s'élève à 7 ou 8 milliards (1).

(1) Je répète ici ce que j'ai déjà dit dans une note précédente, à la page 24, à savoir, que le travail que je publie aujourd'hui n'est que la reproduction d'un travail écrit en 1860 et qui est resté inachevé par suite de diverses circonstances inattendues et ayant force majeure. Or, il est certain que la question de la dette publique en France est autrement importante aujourd'hui, en 1874.

Depuis cette époque (1860) le gouvernement de Napoléon III a emprunté à la nation deux milliards pour plusieurs guerres, dont la plupart étaient parfaitement inutiles.

Enfin, la situation désastreuse où la politique d'un gouvernement détesté a précipité la France, en provoquant l'invasion de la Prusse, a grevé notre malheureux pays d'une nouvelle dette de neuf milliards deux cents millions, que nous a coûté la guerre de 1870-71; de sorte que la dette publique de la France, en l'année 1874, s'élève probablement à la somme énorme de seize milliards.

Du reste, mon calcul ferait-il erreur de un ou deux milliards, soit en plus soit en moins, que cela n'aurait pas la moindre importance; je discute des principes économiques et non des chiffres.

V. — 3o Du grand-livre de la rente ou de la dette publique.

Nous venons de voir que lorsque les gouvernements faisaient des emprunts, ils livraient *un titre au porteur* à ceux qui participaient aux emprunts, en versant au trésor une somme quelconque.

Cependant, toutes les sommes versées au trésor, à titre de prêt fait au gouvernement, ne donnent pas lieu à la remise d'un titre au porteur.

Il y a des versements qui donnent lieu à une inscription sur un grand-livre, que l'on appelle *le grand-livre de la rente ou de la dette publique.*

Ces nouveaux titres sont appelés *nominatifs*, attendu que sur ce grand-livre sont inscrits les noms et prénoms de la personne qui fait le versement ; de telle sorte que cette inscription sur le grand-livre tient lieu de titre au porteur, que le trésor livre à celui qui fait un versement d'argent pour en opérer le placement sur la rente.

Les placements sur la rente s'opèrent donc de deux manières différentes : ou bien ils donnent lieu à la création d'un titre au porteur, livré à la personne qui fait le placement, ou bien ils donnent lieu à une inscription sur le grand-livre de la rente au nom de la personne qui fait le placement.

Cette disposition est facultative et à la volonté de la personne qui opère le placement. Toutefois je dois dire que les placements par titre au porteur sont beaucoup plus nombreux que les placements opérés par une inscription nominative au grand-livre. Ce dernier mode

de placement n'est guère pratiqué qu'à l'égard des mineurs, des femmes ou de personnes incapables.

Il m'est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer quels sont les rapports de chiffre de ces deux sortes de placements ; de pouvoir dire, par exemple, si les placements par inscriptions sur le grand-livre représentent le quart, le cinquième, le dixième ou le centième de tous les placements de valeurs en rentes. Du reste, ce détail n'aurait pas une grande importance ; ce qui nous importe, c'est de connaître l'existence et les fonctions de cet *élément économique* de nos finances, que l'on appelle le grand-livre de la rente ou de la dette publique.

VI.— 4° Des caisses publiques fondées par les gouvernements.

Parmi les caisses publiques fondées par les divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, nous nous contenterons seulement de distinguer :

1° Les caisses d'épargne ;

2° Les caisses de retraite ou pensions viagères.

I. — *La caisse d'épargne* a été fondée en 1818. Elle a été établie en faveur des classes laborieuses, dont elle reçoit les épargnes. Les travailleurs peuvent verser dans cette caisse des sommes très-petites ; un versement de 1 franc seulement est reçu. Les sommes reçues sont immédiatement versées à la Caisse des dépôts et consignations. Les déposants dont le crédit est de somme suffisante pour acheter une rente de *dix francs* au moins peuvent obtenir, sur leur de-

mande, la conversion de leur créance en une inscription au grand-livre ou en un titre au porteur de la rente.

La caisse d'épargne a reçu, depuis 1818 jusqu'à la fin de décembre 1846, la somme de 485,353,250 fr. 50 c., soit un demi-milliard de francs à peu près.

La caisse d'épargne de Paris compte dix succursales établies dans les divers quartiers de la capitale; il y a également des succursales établies dans la banlieue, à Saint-Denis, à Neuilly, à Choisy-le-Roi, à Belleville, à La Villette, aux Batignolles, etc.

Mais cette institution n'est pas, comme on pourrait le croire, particulière à la ville de Paris; dans tous les grands centres de population et dans les villes de quelque importance, on a également établi des caisses d'épargne. C'est ainsi que Lyon, Rouen, Lille, Bordeaux, Mulhouse, Roubaix, Saint-Etienne, Marseille, Nantes, Nîmes, Toulouse, et un grand nombre d'autres villes, ont chacune leur caisse d'épargne. Mais, par la suite, cette institution politique a pris un grand développement; les gouvernements se sont engagés tous les jours davantage dans cette voie économique, si bien qu'aujourd'hui il n'y a pas un seul chef-lieu de département ni un seul petit canton rural, en France, où la caisse d'épargne n'existe pas.

Il suit de là que les caisses d'épargne sont une institution d'économie politique qui a profondément pénétré dans les mœurs démocratiques de la nation, si bien qu'au 1er janvier 1859 il existait 610 caisses d'épargne dans toute l'étendue du territoire de la France (1);

(1) Voir le *Moniteur* du 25 décembre 1859, où se trouve le rapport

aussi l'on peut dire, sans exagérer et sans s'écarter de la vérité la plus absolue, que cette institution, à l'heure qu'il est, forme un vaste réseau qui embrasse la France tout entière, et que dans toute localité, sans exception, il y a une caisse d'épargne, qui absorbe tout ce que les travailleurs veulent bien y verser.

Nos discussions sur l'économie, comme je l'ai déjà dit, sont des discussions *de principes*, purement et simplement.

Aussi je n'ai rien à dire touchant les règlements des caisses d'épargne en ce qui concerne, par exemple, le mode de versement ou le taux de l'intérêt que paient les gouvernements, taux qui varie ordinairement suivant les circonstances du moment.

On voit, par ce simple aperçu, que les caisses d'épargne viennent alimenter la dette publique et maintenir la faveur aux titres de la rente, puisque les ouvriers qui veulent convertir leurs dépôts en placement sur la rente de l'Etat font acheter à la Bourse des titres de ces valeurs et deviennent ainsi créanciers de la dette publique.

Ce simple détail que nous donnons sur ce fait de l'économie politique, fait dont nous ne voulons pas même tirer les conséquences pour le moment, suffit pour faire comprendre au lecteur que la caisse d'épargne est une institution qui joue un rôle très-important dans le système financier des gouvernements, et qu'elle a sa place marquée dans les développements et discussions du présent chapitre.

du ministre de l'agriculture sur les opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1858.

La caisse d'épargne a été, sans doute, fondée dans un but de philanthropie; mais l'intention, à dire vrai, nous préoccupe fort peu; ce qui seul doit nous intéresser, c'est le résultat produit.

II. — *La caisse publique de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse* est une institution toute récente, car elle a été fondée par une loi du 18 juin 1850.

Nous ne savons pas quel est le profond politique ou la commission plus ou moins bien inspirée qui a imaginé cette institution politique et qui l'a fait agréer au gouvernement. La caisse des retraites et rentes viagères a été fondée évidemment en vue de la démocratie, en vue de l'ouvrier qui veut se ménager une ressource pour ses vieux jours. La caisse des retraites reçoit donc les épargnes ou les économies de l'ouvrier, comme le fait la caisse d'épargne, de sorte que ces deux institutions, à part quelques différences de forme, qui n'ont pas, à proprement parler, d'importance, sont semblables; ce sont deux institutions politiques de la même famille, qui ont le même caractère, et qui produisent à peu près le même résultat. Ce sont deux branches entées sur un même tronc; ce sont deux ruisseaux coulant d'une même source. Aussi ce qui convient à l'une convient aussi à l'autre; ce qui sera vrai de l'une sera vrai de l'autre, si bien que dans la suite de nos discussions politiques, nous les réunirons pour les analyser et pour constater leur valeur, leur caractère, ou mieux leur principe, comme élément économique, favorable ou défavorable à la prospérité publique.

L'article 12 de la loi du 18 juin 1850 est conçu en ces

termes : « La caisse des retraites sera gérée par l'ad-
» ministration de la Caisse des dépôts et consigna-
» tions. Toutes les sommes versées par les déposants
» pour la constitution d'une rente viagère, ainsi que
» les intérêts qu'elles produiront, seront, SUCCESSIVE-
» MENT ET PAR JOUR, employés en achat de rentes sur
» l'Etat, qui seront inscrites au nom de la Caisse des
» retraites. »

Cet article 12, relatif à l'organisation de cette institution politique économique, nous montre ainsi que tous les dépôts faits par les travailleurs seront, au fur et à mesure de leur versement, transformés en rentes sur l'Etat.

Ensuite, si nous examinons quelques-unes des dispositions du décret du 27 mars 1851, nous voyons que la loi admet que les travailleurs versent 5 centimes par jour, ce qui ferait une somme de 15 francs par an, en ne comptant que 300 jours de travail. La loi admet encore que les versements commencent dès l'âge de trois ans, ce qui démontre clairement que ce sont les pères et mères qui doivent effectuer ce versement de 15 francs par an, car un enfant de trois ans ne travaille pas, et par conséquent il est incapable de rien gagner, et comme ce n'est guère qu'à l'âge de dix, douze ou quinze ans qu'un enfant commence à travailler, il s'ensuit que jusqu'à cet âge les versements faits en son nom à la caisse des retraites sont à la charge de son père et de sa mère.

Il n'entre pas dans ma pensée de présenter de grands développements sur les divers articles de la loi relative à la caisse des retraites, ni d'analyser les règlements relatifs à l'exécution de ladite loi ; il me

suffit de savoir que la caisse des retraites reçoit de tout travailleur l'argent que celui-ci veut bien y verser; que cet argent rapporte 5 %; que les divers versements sont transformés en rentes sur l'Etat, et qu'enfin les versements d'argent peuvent commencer dès l'âge de trois ans, etc.

Ce simple aperçu sur les caisses de retraites prouve bien que cette institution politique fait encore partie du système financier, et qu'elle se rattache à la question financière dont elle est inséparable.

VII. — 5° Des actions et obligations des chemins de fer.

Les chemins de fer ont pris naissance en France il y a environ une quarantaine d'années, et depuis cette époque on s'en est occupé avec beaucoup d'ardeur, si bien que les travaux de construction de ces institutions commerciales, à certaines époques, ont pris une très-grande extension.

Dans la construction des chemins de fer, deux systèmes ont été pratiqués.

D'après un système, ce sont les gouvernements qui ont fait construire les chemins de fer, en prenant aux impôts une part quelconque, ou peut-être même en frappant la nation d'un impôt extraordinaire.

D'après l'autre système, les gouvernements ont fait construire les chemins de fer par des compagnies, qui ont été autorisées à émettre des *actions et obligations*, afin de pouvoir réunir les capitaux ou mieux *les valeurs* indispensables pour effectuer ces constructions de chemins de fer.

Je n'ai rien à dire touchant ce que j'appellerai l'*organisation* de ces compagnies, leur histoire, les diverses phases par lesquelles elles sont passées, leur fusion entre elles, etc.; ce sont là des faits et des détails qui n'ont aucune valeur pour nous; aussi j'arrive droit à ce que j'appellerai la *question vitale*, qui est la question économique par excellence.

Le journal *l'Industrie*, dans le courant de l'année 1858, a publié un *tableau synoptique* des chemins de fer, qui résume la situation de tous les chemins de fer de France au 1er octobre 1857. D'après ce travail, il résulte que tous les chemins de fer de France ont émis, jusqu'au 1er octobre 1857, tant en actions qu'en obligations, pour une somme de. 2,840,160,920 fr.

Dans l'année 1858, les compagnies ont émis de nouvelles obligations pour une somme environ de.	240,000,000 fr.
Enfin les compagnies ont encore émis des actions pour une valeur *approximative* de.	160,000,000 fr.
Total.	3,240,160,920 fr.

Ainsi, depuis le jour où les compagnies des chemins de fer se sont constituées jusqu'au 1er janvier 1859, il a été émis des titres de diverses natures pour une somme de 3 milliards et 1/4 à peu près.

Du 1er janvier 1859 au 1er janvier 1874, selon toute apparence, les compagnies des chemins de fer ont dû émettre d'autres titres de valeurs; mais, je le répète, la connaissance de ces valeurs n'a pas

d'importance pour moi; aussi je ne m'en préoccupe pas.

A l'heure qu'il est, il existe donc des titres de chemins de fer pour une valeur de plus de 3 milliards 1/4, qui circulent dans l'industrie et le commerce, et qui tous les jours se cotent à la Bourse comme tous les titres négociables.

Le lecteur remarquera que je ne tiens nullement compte de la valeur résultant du cours de la Bourse, attendu que ce cours varie sans cesse, d'autant plus qu'il est plus logique de prendre en considération les valeurs réelles émises en temps et lieu, que de s'attacher aux valeurs variables et mobiles, par le seul fait de la hausse et de la baisse du cours, qui varie suivant les vicissitudes de la politique.

En ce qui concerne les chemins de fer, tels sont les seuls éléments importants que nous ayons à consigner et à considérer en vue du système financier des gouvernements, système que nous voulons examiner dans toutes ses parties d'une manière générale et complète.

VIII. — 6° De la Banque de France.

Nous ne dirons qu'un mot de *la Banque de France.*

Cette institution politique et sociale a pour but de réunir de grandes valeurs monétaires, pour les prêter aux commerçants, négociants, industriels, qui en ont besoin pour faire leurs opérations et mener à bonne fin leurs spéculations.

La Banque se fait payer un intérêt pour les sommes qu'elle prête; de plus *elle escompte* les divers bil-

lets que le commerce lui livre, toutes les fois que ces billets présentent une garantie de solvabilité suffisante.

Le taux de l'escompte que prélève la Banque de France varie suivant la rareté de l'argent. En temps ordinaire, il est de 3, 4 et 5 %. En temps de crise commerciale, il peut monter jusqu'à 10 et 12 % et même au-dessus.

La Banque de France, pour se constituer et faire ses opérations, a émis des actions. Ces actions sont au nombre de 177,000 ; en les mettant à 3,160 francs chacune, qui est le cours de la Bourse (fin novembre 1858), nous avons un chiffre de 559,320,000 fr., soit 560 millions, pour arrondir la somme.

Ainsi les actions de la Banque de France représentent approximativement une valeur de 560,000,000 fr., quoique cependant il n'ait été versé en espèces par les actionnaires qu'une somme de 183,500,000 fr.

Cette différence de chiffre ou de valeur provient de ce que les actions ont considérablement augmenté, et qu'elles se sont élevées de 183 millions 1/2 à 560 millions de francs.

Nous n'avons rien à dire relativement à cette augmentation des actions de la Banque de France ; seulement nous constatons ce fait : qu'il existe 177,000 papiers ou titres, qui représentent une valeur de 183 millions 1/2 à 560 millions de francs.

IX. — 7° Des obligations et des valeurs diverses.

I. — On sait que la ville de Paris est obligée de faire des dépenses considérables pour subvenir à tous les

frais d'administration des divers services organisés en vue des intérêts publics. Le budget de la ville de Paris n'est pas toujours suffisant pour couvrir ces dépenses, notamment pendant les temps de révolution et aux diverses époques où la cherté des subsistances a occasionné des dépenses extraordinaires, pour venir au secours des misères publiques.

La ville de Paris s'est donc vue dans la nécessité de contracter, à diverses époques, des emprunts, qu'elle a négociés en émettant des titres ou *obligations*, remboursables à volonté, et dont elle paie les intérêts jusqu'au parfait remboursement.

Je n'ai pas à m'occuper de l'époque à laquelle ces emprunts ont été contractés, du mode de remboursement établi, ni du taux de l'intérêt que paie la ville aux porteurs de ces titres; une seule chose importe à connaître: c'est le montant de ce que doit la ville de Paris.

Le budget présenté et constitué pour 1859 laisse pressentir que le montant total de ce que doit encore la ville de Paris s'élève à la somme de 200,000,000 de francs.

Mais depuis 1859 les choses ont bien changé ! Par suite des dépenses folles qu'a faites le gouvernement de Napoléon III, en construisant tous les grands boulevards, la dette de la ville de Paris dépasse peut-être bien la somme de 1 milliard en 1874.

Pour compléter notre pensée sur ce sujet, nous ajouterons que cette habitude d'emprunter, en émettant des obligations rapportant intérêt, a été imitée par diverses grandes villes de province, telles que Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Toulon,

etc., etc.; si bien qu'en décembre 1858, la ville de Toulon a emprunté deux millions pour faire bâtir un théâtre et pour diverses dépenses de construction et d'embellissement, etc. Marseille, en octobre 1859, a contracté un emprunt de 7,500,000 fr., — je crois, — pour prolonger la Cannebière, et pour cela elle a émis des obligations. Voilà donc ce que nous entendons par *obligations*, parmi lesquelles nous ne comprenons pas celles des chemins de fer, dont nous avons déjà parlé.

II. — Nous avons enfin à parler de cet élément que je nomme *valeurs diverses.*

Ici le chiffre n'est pas aisé à établir, car il est très-difficile de rassembler tous les éléments qui composent ces valeurs diverses, afin de faire connaître le chiffre, même approximatif, qu'elles représentent en totalité.

Parmi ces nouveaux titres, je fais figurer toutes les valeurs industrielles, telles que : les mines de charbon de la *Grand'Combe;* les mines de zinc de la *Vieille-Montagne;* les forges de *Châtillon;* les forges et *fonderies maritimes de Nantes;* les *usines Cavé;* les docks Napoléon; la compagnie des Gaz; la compagnie des Omnibus, etc. ; et bien d'autres institutions industrielles et commerciales, qui ont été fondées par actions ou qui ont émis des *titres de valeurs*, lesquels titres donnent un intérêt ou rapportent un dividende quelconque.

Toutes ces institutions, je le répète, sont d'abord assez nombreuses, et puis il est très-difficile de fixer le chiffre total des valeurs qu'elles ont émises.

Peut-on fixer ce chiffre à 4 ou 500 millions ? pour-

rait-on le porter à un chiffre plus élevé encore? J'avoue que je suis tout à fait dans l'impossibilité de rien assurer, même d'une manière approximative.

Toutefois, nous constatons l'existence de grandes valeurs représentées par des titres, que nous comprenons sous la dénomination de *valeurs diverses.*

Toujours est-il que ces valeurs de titres prennent rang parmi les éléments du système financier ; aussi, dans nos discussions économiques ultérieures, nous reviendrons sur ces valeurs, lorsque nous pousserons plus avant nos démonstrations analytiques touchant le système financier des gouvernements.

X. — 8° Des sociétés financières en commandite par action.

Dans l'organisation économique de nos finances, il existe *un élément* d'une certaine importance, qui joue un très-grand rôle au sein de l'économie de notre société, et qui exerce une influence puissante, *mais désastreuse,* — je dois le dire, — sur la richesse publique.

Cet élément dont je veux parler, ce sont les *sociétés financières en commandite par action*, dont la plupart sont *anonymes.*

Notre pauvre société fourmille de spéculateurs, grands hâbleurs, habiles à jeter de la poudre aux yeux, qui savent, comme on dit, battre la grosse caisse, et dont toute l'intelligence consiste à imaginer des combinaisons plus ou moins ingénieuses, plus ou moins heureuses, ayant pour but d'attirer l'argent pour faire avec cet argent telle spéculation promettant

aux adhérents, c'est-à-dire à ceux qui veulent bien *souscrire* à ces spéculations, des bénéfices, quelquefois incertains, trop souvent imaginaires. Les gouvernements qui se succèdent au pouvoir autorisent sans difficulté toutes ces spéculations, on pourrait même ajouter qu'ils les favorisent; aussi on peut dire que notre génération est entrée à pleines voiles dans cette voie de spéculations, tout à fait improductives, de telle sorte que de tout côté surgissent, comme par enchantement, *des sociétés financières en commandite* de toute nature, qui font appel aux capitaux de la société, si bien que les caisses de ces sociétés financières en commandite deviennent comme un gouffre où vont s'engloutir en masse des valeurs considérables, ce que l'on est convenu d'appeler *les capitaux.*

L'historique des sociétés en commandite, y compris tous les scandales auxquels ces sociétés financières ont donné lieu, serait un travail peu édifiant, mais très-curieux et très-instructif. Mais cet historique des sociétés financières n'aurait aucun intérêt pour nous en vue de la question qui nous occupe, savoir : l'extinction du paupérisme; aussi je le passe sous silence.

Parmi ces sociétés financières qui vivent plus ou moins longtemps, dont quelques-unes ont traversé des phases plus ou moins critiques, les unes ont pour but de faciliter les échanges du commerce, d'autres sont des sociétés d'assurance maritime ou contre l'incendie, d'autres enfin ont pour but l'assurance sur la vie.

Le nombre de ces sociétés *actuellement existantes* est peut-être très-difficile à établir d'une manière rigoureuse, attendu que tous les jours il se fonde de nouvelles sociétés et tous les jours quelques-unes

d'entre elles opèrent leur liquidation ou font faillite.

Toutefois, pour donner au lecteur une idée plus ou moins exacte concernant ces sociétés en commandite par action, j'emprunte à l'ouvrage de M. A. Courtois fils, *Manuel des fonds publics et des sociétés par action*, publié en 1863, quelques renseignements relevés à la table des matières dudit ouvrage, savoir:

Sociétés de banques et caisses financières. .		78
Compagnies d'assurance maritime.		55
— —	contre l'incendie. .	22
— —	sur la vie.	10
— —	contre la grêle. . .	3
—	de chemins de fer français. . .	13
—	de canaux français.	9
	Total.	190

Voilà donc 190 sociétés financières en commandite par actions. Dans cette énumération, je passe sous silence des sociétés fondées pour l'entreprise de voitures, de messageries, de paquebots, de journaux, d'éclairage au gaz, d'asphalte, etc., etc., et enfin une foule de sociétés *industrielles*, telles que les mines de houille, les mines de métaux, les forges et hauts fourneaux, les filatures, etc., etc.

D'après cet exposé abrégé, on voit donc qu'il existe tout un monde de spéculateurs, ainsi qu'un très-grand nombre de sociétés financières, qui toutes se sont constituées par actions. Il est donc certain que dans le système financier qui nous régit aujourd'hui, système qui est le fait de la politique des gouvernements, les sociétés financières occupent une très-grande part et jouent un très-grand rôle; et aussi cet élément doit

fixer notre attention, à cause même de son importance au sein de notre société moderne.

XI. — 9° De la Bourse et des valeurs qui s'y négocient par l'entremise des agents de change.

La Bourse est une institution qui vient compléter le système financier des gouvernements. C'est un élément indispensable à l'organisation politique du système, et dont l'utilité ne saurait être contestée. La Bourse, c'est ce que j'appellerai *le marché aux actions et obligations ou titres de valeurs.*

C'est qu'en effet, le seul commerce qui se fait à la Bourse, tout ce que l'on peut acheter ou vendre sur ce marché, ce sont des valeurs représentées par des titres que l'on appelle *actions* et *obligations.*

Le marché de la Bourse est le rendez-vous de tous les négociants qui veulent vendre ou acheter des actions et obligations, et de tous les *spéculateurs*, qui spéculent sur la hausse ou sur la baisse de ces diverses valeurs.

Sur le marché de la Bourse, on trouve les bons du trésor, les titres de la rente, les actions et obligations des chemins de fer, les actions de la Banque de France, les obligations de la ville de Paris, enfin les actions et obligations des caisses particulières, des compagnies d'assurances, des mines en exploitation, des industries diverses, etc., etc., en un mot, de toutes les sociétés financières.

Les agents de change constituent une corporation de fonctionnaires publics, nommés ou tout au moins agréés par le gouvernement. Ce sont ces fonctionnai-

res publics qui ont seuls le droit d'opérer toutes les ventes ou achats de tous titres de valeurs pour le compte des particuliers. Aucun spéculateur ne saurait acheter ou vendre en personne et par lui-même; il est forcé d'avoir recours à l'un de ces agents pour opérer une négociation quelconque pour son compte.

Nous ne dirons rien de l'organisation de la Bourse; nous ne dirons rien du parquet ni de la coulisse, des opérations réelles ni des opérations fictives, etc., etc. Ces diverses questions sont tout à fait inutiles à notre sujet; il nous suffit de savoir que c'est à la Bourse que se négocient toutes les affaires financières, et que cet établissement est le complément indispensable à l'organisation du système financier établi par la politique des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

Nous ajouterons, pour compléter les développements de ce paragraphe, que les principales villes de France, telles que Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Toulouse, Rouen, Le Havre, et d'autres encore, ont toutes une Bourse. En somme, nous dirons qu'il existe actuellement en France 67 Bourses (1).

Tels sont les développements que nous croyons nécessaires de donner sur l'établissement de cette institution, qui devient le centre de toutes les opérations se rattachant aux valeurs représentées par des titres, tels que actions, obligations.

Voilà, lecteur, en quelques mots, les divers éléments qui constituent ce que dans mon langage je nomme

(1) *Traité élémentaire des opérations de Bourse*, p. 80, par Alph. Courtois fils; 1867.

le système financier de la France, institution qui est le fait de la *politique des gouvernements.*

Il se peut que dans cette énumération que nous venons de faire nous ayons omis quelques détails et quelques développements qui, mentionnés dans notre revue, eussent complété l'exposition du système; mais ce que nous en avons dit va nous suffire, et au delà, pour continuer nos démonstrations sur l'économie politique des gouvernements, et, dès lors, peu nous importe les choses inutiles que nous avons omises à dessein, et que nous aurons toujours soin de mettre de côté, afin de simplifier le plus possible notre œuvre nouvelle.

L'exposé que nous venons de faire des divers éléments politiques des finances tels que : la dette flottante, la dette consolidée, le grand-livre, les caisses publiques des gouvernements, les actions et obligations des chemins de fer, de la Banque, enfin la Bourse, qui tous sont partie intégrante du système financier, nous prouve que le système financier des gouvernements constitue une institution politique d'une importance de premier ordre.

Pour se faire une idée de l'importance de cette organisation des finances, il suffit, en effet, de s'imaginer un instant ce que serait la situation de la société, si tous ces éléments-là, à un moment donné, étaient supprimés et anéantis par une révolution européenne, par quelque cataclysme politique social qui embrasserait la société tout entière.

Nous allons maintenant *analyser* ce système financier des gouvernements; nous allons apprécier à sa uste valeur cette institution politique, en la considé-

rant dans ses rapports avec les institutions de l'*économie naturelle*, et dans son action à l'égard de l'*agriculture*, de l'*industrie* et du *commerce ;* afin de voir si cette institution politique est un élément de richesse et de prospérité publique, ou plutôt si elle n'est pas un instrument de décadence et de ruine certaine.

CHAPITRE IV.

LE SYSTÈME FINANCIER ANALYSÉ ET DISCUTÉ DANS LES EFFETS ÉCONOMIQUES QU'IL ENGENDRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE NATURELLE.

I. — Le grand-livre de la rente et les titres de rentes sont incontestablement une sorte de capital.

Dans le chapitre précédent j'ai énuméré les divers éléments qui composent le système financier qui nous régit ; j'ai passé en revue les rouages de cette grosse machine afin d'en faire comprendre le mécanisme aussi bien que possible.

Mais dans cette énumération j'ai fait *un exposé rapide, au lieu d'une analyse raisonnée.* Aussi, dans ce chapitre, je vais analyser avec soin ce système de nos finances, afin de démontrer *la nature des effets qu'il engendre au sein de notre société au point de vue de* LA RICHESSE PUBLIQUE. J'espère bien que mes discussions et mes démonstrations apporteront la lumière

sur une des questions les plus importantes de l'économie politique de notre temps et de notre siècle.

Je dis d'abord que de tous les *éléments* ou *organes* qui composent le système financier, il en est un qui a une certaine importance et dont il est bon d'apprécier la valeur : je veux parler du GRAND-LIVRE, auquel je joindrai LES TITRES DE RENTE AU PORTEUR.

Nous avons vu que le grand-livre avait été institué pour y inscrire les titres nominatifs de quelques placements opérés sur la rente.

Ce sont ces débiteurs inscrits sur le grand-livre et ceux aussi porteurs de *titres au porteur*, qui ont reçu et absorbé les 390,000,000 de francs d'intérêts qu'a payés le gouvernement en 1858, suivant le budget inscrit au *Bulletin des lois* (n° 514).

Dans mon *Economie naturelle*, chapitre premier, j'ai démontré qu'il existait un seul véritable capital, savoir, le capital agricole, *qui seul donne un produit*, et puis j'ai prouvé qu'il existait des capitaux d'une autre espèce que j'ai appelés capitaux factices, lesquels ne donnent point de produit *mais un bénéfice*.

Nous avons considéré comme capitaux factices, savoir :

Le capital industriel représenté par les produits de l'agriculture, le capital commercial représenté par les productions.

Eh bien, puisque le grand-livre de la rente et les titres de rente au porteur rapportent tous les ans aux créanciers du gouvernement un intérêt de 390 millions, ce qui n'est pas peu dire, cet intérêt est un véritable bénéfice; rigoureusement parlant, la rente est un *bénéfice*, et comme ce sont tous ces titres qui donnent

ce bénéfice, il s'ensuit que le grand-livre de la rente et tous les titres de rente au porteur sont véritablement un capital; *capital factice* parce qu'ils ne donnent pas de produits comme l'agriculture, mais qu'ils donnent un bénéfice aussi bien que l'industrie et le commerce.

Supposons une propriété foncière, une ferme, qui vaut 100,000 francs, et qui, à la fin de l'année, a donné un bénéfice de 3,000 francs. Cette ferme est un capital et les 3,000 francs de revenu sont *un bénéfice, un gain, un intérêt*, comme on voudra.

Supposons une usine qui vaut 100,000 francs, et qui, à la fin de l'année, a donné un bénéfice net de 12,000 francs. Cette usine peut fort bien être assimilée à la propriété foncière, et les 12,000 francs de revenus qu'elle donne sont *un bénéfice, un gain, un intérêt.*

Enfin, si j'achète de la rente 3 % pour une valeur capitale de 100,000 francs (en admettant que j'achète au pair), je recevrai pour les intérêts des 100,000 fr. une somme de 3,000 fr. qui sera *un revenu, un bénéfice, un gain.*

On comprend parfaitement que la propriété foncière de 100,000 francs, l'usine de 100,000 francs et mon titre de rente de 100,000 francs sont trois choses différentes de nom et de nature, mais qui pourtant ont une ressemblance parfaite, en ce que toutes les trois elles donnent *un bénéfice, un gain, un intérêt.*

On comprend parfaitement encore que les 3,000 fr. que rapporte la ferme, les 12,000 francs que donne l'usine, et les 3,000 francs d'intérêt que donne le titre de rente sont trois choses qui ont une ressemblance identique, si bien qu'on peut les assimiler entre elles.

Le grand-livre de la dette publique aussi bien que les titres au porteur sont donc un capital, non pas par les produits qu'ils engendrent, puisqu'ils ne produisent rien, mais par les bénéfices annuels qu'ils donnent aux créanciers. Les titres de rente, quelle que soit leur nature, sont donc un capital factice d'une nouvelle espèce, le plus factice de tous les capitaux, que je désigne par cette locution : *capital papier* ou *capital paperasse*, qu'on me passe cette expression.

Non que je veuille jeter sur ces titres de la dette publique, — dette sacrée, — une opinion de blâme et de mépris, Dieu m'en préserve ; mais le jour où la dette nationale aura été liquidée, tous ces titres seront relégués dans quelque coin du ministère des finances, où la poussière et les insectes les rongeront, et alors ils seront véritablement une paperasse, comme du reste tous les livres et papiers de comptabilité qui ne servent plus.

Les titres de la dette publique ont droit à tous les respects des économistes et des honnêtes gens ; mais, je le répète, comme ces titres donnent tous les ans un bénéfice, tout comme l'agriculture, l'industrie et le commerce, nous pouvons parfaitement les considérer par analogie comme un capital, mais un capital que nous qualifierons de *capital papier*.

Si donc, dans mon *Economie naturelle*, je distingue deux sortes de capitaux : le véritable capital, savoir : le capital agricole ; et les capitaux factices, savoir : le capital industriel et le capital commercial, nous constatons ici une troisième espèce de capital, plus factice encore que le capital industriel et que le capital commercial, qui est le capital papier.

Nous sommes donc en présence d'une trinité de capitaux, savoir : *le véritable capital*, *les capitaux factices et le capital papier*.

En définitive, et pour résumer ma démonstration, je constate que le grand-livre de la rente et les titres de rente au porteur de la dette publique sont incontestablement une sorte de capital.

II. — Les titres de la rente sont un capital d'une nature diamétralement opposée à la nature du capital agricole, qui est le véritable capital.

Si la rente est considérée comme un capital, par suite des bénéfices qu'elle donne régulièrement tous les ans aux créanciers de la dette des gouvernements, il est certain que ce capital présente un caractère tout différent du capital agricole.

Le capital agricole et le capital papier sont deux capitaux d'une nature diamétralement opposée.

S'il est vrai que le capital agricole, c'est-à-dire la terre végétale, donne une foule de produits de toute nature, qui constituent la partie essentielle de la vie des peuples ; si le capital agricole produit tous les éléments qui sont indispensables aux besoins de l'humanité, s'il est la source de toutes les productions et de toutes les richesses, le capital papier, de son côté, est incapable de rien donner, de rien produire ; il est d'une stérilité complète et parfaite. Il serait puéril de poursuivre la démonstration de cette vérité ; c'est un fait qui tombe sous le sens, et il est hors de doute pour tout le monde que ces titres ne peuvent rien produire, rien donner ; qu'ils sont un capital parfaite-

ment stérile dans le domaine de l'économie, tandis que, au contraire, le capital agricole produit à lui seul toutes les richesses que le monde civilisé absorbe et consomme pour ses besoins et ses jouissances de toute nature.

Donc il est certain que le capital papier et le capital agricole sont deux éléments économiques d'une nature diamétralement opposée; ils sont réciproquement l'antipode l'un de l'autre.

III. — C'est le capital agricole qui paie les intérêts de la rente, c'est-à-dire du capital papier.

Ce que j'avance se comprend de soi-même.

En effet, tous les gouvernements paient les intérêts de la rente et de la dette publique avec l'argent puisé dans la caisse des impôts, et provenant des impôts que la nation paie aux gouvernements.

Mais j'ai prouvé, dans le chapitre Ier de cette *troisième partie* (IIe et IIIe discussions), que tout impôt représente de la production et se solde toujours avec de la production. Et comme dans mon *Economie naturelle* on a vu que la production se compose des produits de l'agriculture et des façons de l'industrie, et que toute production est fournie par le capital agricole ou la terre végétale, il s'ensuit que *c'est bien réellement le capital agricole qui paie les intérêts* de la rente ou de la dette publique, c'est-à-dire *du capital papier*.

IV. — Le capital papier est un capital appauvrissant, tandis que le capital agricole est un capital enrichissant.

Cette vérité, ou mieux, ce phénomène de l'économie sociale se comprend de lui-même.

Nous savons, en effet, que le capital agricole est la source qui produit abondamment toutes les productions, et que c'est seulement et uniquement la production qui constitue la richesse. Donc, le capital agricole, qui nous donne toute richesse, est véritablement un capital enrichissant.

Mais puisque les intérêts de la rente se soldent avec l'argent des impôts, et que ces impôts représentent de la production et de la richesse, il est clair que la rente absorbe tous les ans une certaine partie de la production et de la richesse nationales, représentées par l'argent que le gouvernement compte aux créanciers de la dette publique pour solder les intérêts. Ainsi, en France, les *dépenses* de la dette publique du budget de 1858 se sont élevées à 390 millions de francs ; ce qui veut dire que le gouvernement a compté aux créanciers de la rente, — prise sur les impôts de l'année, — une somme de 390 millions de francs, c'est-à-dire qu'il a pris à la masse des productions pour 390 millions de francs de productions.

Donc, la rente ou le capital papier, en absorbant tous les ans cette somme de richesse, *appauvrit* d'autant la nation ; ce qui démontre bien que le capital papier est un capital appauvrissant.

V. — Dans les emprunts que font les gouvernements, tout argent versé entre leurs mains et placé en rente sur l'Etat représente une certaine quantité de production fournie aux gouvernements par ceux qui prêtent leur argent en souscrivant à leurs emprunts.

Pour bien comprendre l'existence de ce phénomène, il suffit de rappeler à mes lecteurs les discussions V^e et VIe du chapitre VI de l'*Economie naturelle*, dans lesquelles nous avons démontré que, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, tout argent entre les mains soit des capitalistes, soit des travailleurs, représente toujours des produits ou des façons, c'est-à-dire de la production et de la richesse.

Donc, comme conséquence, il est certain que, toutes les fois qu'une personne souscrira pour une somme quelconque à un emprunt du gouvernement, tout l'argent que cette personne versera entre les mains de ce dernier représentera toujours de la production et de la richesse, quelle que soit la condition de la personne qui effectuera ce versement.

Il est inutile d'entrer dans aucun détail d'application, car alors ce serait répéter des phénomènes ou effets économiques que nous avons suffisamment démontrés, et qu'il suffit de rappeler à l'attention du lecteur.

VI. — Tout argent versé dans les caisses publiques des gouvernements par les travailleurs provient d'une partie de leur salaire et représente toujours de la production et de la richesse fournie aux gouvernements par ceux qui font ces versements aux caisses publiques.

La présente démonstration n'est qu'une répétition de la précédente. Seulement, au lieu de considérer l'argent qui est versé dans les mains des gouvernements par suite des emprunts que ceux-ci font, nous considérons l'argent versé entre les mains des gouvernements par l'entremise des caisses publiques, c'est-à-dire de la caisse d'épargne et de la caisse des rentes viagères et pensions de retraites. Ce sont ordinairement les travailleurs qui font des versements dans ces deux caisses publiques, et dès lors tout l'argent versé dans celles-ci représente toujours de la production et de la richesse, car j'ai démontré que tout argent entre les mains des travailleurs représente de la production et de la richesse (*Economie naturelle*, chapitre VI, VI[e] discussion).

De sorte que tous ceux qui font des versements dans les caisses d'épargne et les caisses des rentes viagères, aussi bien que ceux qui souscrivent aux emprunts des gouvernements, tous, dis-je, fournissent aux gouvernements une somme de production et de richesse d'une importance égale à la valeur des sommes versées.

Il suit de là, je le répète, que ces deux démonstrations, la présente et celle qui précède, sont relatives

à un même phénomène économique : ce sont deux applications différentes d'un même principe d'économie politique.

VII. — Tous les versements faits aux caisses publiques des gouvernements aboutissent à un placement sur la rente de l'Etat.

La démonstration de ce phénomène économique sera facilement comprise de tous mes lecteurs.

On sait que les versements faits à la caisse d'épargne ne peuvent dépasser la somme de 1,000 fr.

Passé cette somme, la caisse ne reçoit plus rien ; et si le déposant veut continuer à faire des versements, il est obligé de faire acheter de la rente pour la valeur capitale des 1,000 fr. versés, et après cela il peut recommencer à opérer des versements partiels en espèces jusqu'à concurrence de 1,000 fr., etc., à l'infini. Cette transformation de versements d'espèces en rentes sur l'Etat se pratique non-seulement à l'égard de la caisse d'épargne, mais aussi à l'égard de la caisse des rentes viagères.

Il est certain que tout achat de rentes n'est autre chose qu'un placement sur l'Etat. Faire acheter de la rente pour une valeur capitale de 1,000 fr., ou faire un placement de 1,000 fr. sur la rente, c'est évidemment la même chose.

Donc, il est vrai de dire que les versements faits aux caisses publiques du gouvernement aboutissent finalement à des placements sur la rente de l'Etat.

VIII. — Les emprunts des gouvernements, aussi bien que les conversions en rentes des sommes versées dans les caisses publiques, ont pour effet certain de grossir la dette publique et d'augmenter l'importance du capital papier.

Ce phénomène de l'économie politique est tout à fait incontestable.

I. — Toutes les fois que les gouvernements font un emprunt, et qu'ils le négocient soit par l'entremise des banquiers, soit directement, entre les mains de la nation, — comme cela s'est pratiqué en 1855 lors de l'expédition de Crimée, et en 1859 lors de la guerre d'Italie, — cet emprunt donne toujours lieu à une création et à une émission de nouveaux titres de rentes.

Ainsi, par exemple, si le gouvernement négocie un emprunt de 500 millions, en échange des 500 millions d'espèces qu'il reçoit de ceux qui souscrivent à l'emprunt, il délivre une série de titres de rentes qui représentent ensemble une pareille valeur. Dès lors la dette publique grossit de cette somme, et le capital papier, par le fait, est augmenté de cette valeur.

Il est donc vrai que les emprunts des gouvernements ont pour effet certain d'augmenter la dette publique, et par suite *de grossir ce capital papier*, qui absorbe alors une plus grosse portion des impôts, — c'est-à-dire de production et de richesse que paie la nation, — afin de pouvoir acquitter les intérêts des emprunts dont vient de s'augmenter ce capital papier.

II. — La conversion en rentes des versements faits dans les caisses d'épargne et de rente viagère ne produit pas un effet tout à fait semblable à celui que produisent les émissions de nouveaux titres de rente à l'occasion des nouveaux emprunts des gouvernements, mais elle a un inconvénient que voici. Toutes les fois que l'on convertit les valeurs de ces caisses en rentes sur l'Etat, cette conversion s'opère en faisant acheter à la Bourse des titres de rente, et cet achat vient forcément donner à la rente une valeur plus ferme, plus soutenue.

Supposez qu'à un moment donné, les dépositaires de la caisse d'épargne et de la caisse des rentes viagères fassent convertir en rente leurs versements à ces caisses, et que ces versements s'élèvent ensemble à la somme de 50 millions; à l'instant même ces 50 millions vont déterminer une hausse certaine sur le cours de la rente; attendu que la demande de toute valeur *a pour effet certain* de faire hausser cette valeur (*Economie naturelle*, chapitre IV, VIIe et VIIIe démonstrations).

Cette hausse de la rente, *causée* par cet achat de 50 millions de titres, fait que ces titres *sont en faveur*, le cours ne fléchit pas; il se soutient, il s'élève même; de sorte que le capital papier se trouve alimenté, renforcé, soutenu, vivifié par *ces conversions* en rentes des espèces provenant des caisses d'épargne et de rente viagère.

On me dira peut-être que jamais les dépositaires de ces caisses ne font acheter pour 50 millions de titres de rentes. C'est possible; mais ce qui ne se fait pas en bloc ou en gros s'effectue par parcelles et

en détail; un jour c'est quelques cent mille francs, le lendemain c'est quelques autres cent mille francs, etc., et de cette manière, à la fin de l'année, cette conversion en rente des versements faits aux caisses publiques des gouvernements peut parfaitement s'élever à des millions, ainsi que nous le voyons par le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce (*Moniteur* du 25 décembre 1859).

Comme conséquence de ce phénomène d'économie politique, les caisses publiques du gouvernement sont une institution appauvrissante. Cela se comprend. Elles ont pour effet certain d'augmenter et de grossir la dette publique, et conséquemment la somme des intérêts *que le gouvernement est obligé de payer* aux créanciers de la dette publique; la somme des intérêts à payer grossissant, le chiffre des impôts doit être augmenté nécessairement, et plus les impôts augmentent plus la nation *s'appauvrit*, car c'est elle qui paie les impôts avec la production, c'est-à-dire avec la richesse qu'elle a obtenue par son travail et sa sueur.

IX. — L'institution du capital papier a pour effet certain d'attirer et d'absorber les capitaux, je veux dire l'argent.

On comprend facilement ce phénomène économique, résultat infaillible de l'économie politique qui se pratique de nos jours.

Lorsque la guerre de Crimée a surgi — de 1854 à 1856 — et que le gouvernement a eu absolument besoin d'argent, ne voulant pas frapper un impôt extraordinaire, il a eu recours à un emprunt.

Il a fait appel aux capitaux, c'est-à-dire à l'argent, et aussitôt, de tous côtés, l'argent est venu en quantité. Tous ceux qui ont désiré faire un placement sur la rente, ont vidé leur bourse et ont versé son contenu dans la caisse du ministère des finances.

Si j'ai bonne mémoire, le gouvernement, pendant cette guerre de Crimée, a emprunté à la nation, à ceux qui ont bien voulu apporter leur argent, une somme de 1,500 millions de francs, c'est-à-dire un milliard et demi. Le capital papier, ce jour-là, a donc attiré à lui et absorbé un milliard et demi de capitaux, c'est-à-dire d'argent.

Le même phénomène économique s'est manifesté en 1859, lorsque le gouvernement a emprunté 500 millions pour la guerre d'Italie. Ce jour-là encore, le capital papier a attiré à lui et absorbé une valeur de 500 millions de capitaux, c'est-à-dire d'argent, et il s'est augmenté de cette valeur.

Il est donc vrai que l'institution de la rente, je veux dire du capital papier, a pour effet d'attirer à lui l'argent et de l'absorber.

X. — Les actions de la Banque, ainsi que les actions et obligations des chemins de fer, et toute émission de titre de valeur, opérée par les sociétés financières, ont aussi pour effet certain d'attirer et d'absorber l'argent.

Ce n'est pas seulement les titres de la rente qui attirent l'argent, ce sont aussi tous les titres possibles.

Que la Banque de France émette des titres pour 2 ou 300 millions de francs, à l'instant même 2 ou 300

millions de francs en argent vont se porter à ses caisses et seront absorbés par ces titres.

Qu'une compagnie de chemins de fer émette des obligations pour une valeur de 500 millions, aussitôt ces nouveaux titres, qui seront portés à la Bourse, vont être achetés par ceux qui voudront faire un placement sur les chemins de fer, et ces titres de 500 millions d'obligations auront pour effet certain d'attirer et d'absorber l'argent pour une valeur de 500 millions de francs.

Ce qui est vrai pour les Compagnies de chemins de fer l'est également pour toutes les sociétés financières, qu'il s'agisse des banques ou des compagnies d'assurance maritimes ou contre l'incendie, *toutes les fois que ces sociétés font une émission de titres de valeurs*.

Il résulte de là que ce n'est pas seulement l'institution de la rente qui attire l'argent et l'absorbe, c'est aussi les actions de la Banque, c'est encore les actions et obligations des chemins de fer, c'est enfin les sociétés financières, en un mot, tous les titres possibles. Sous ce rapport et à ce point de vue, la Banque de France, les chemins de fer et les sociétés financières, sans en excepter une seule, s'identifient rigoureusement avec le capital papier, et c'est justement à cause de cela que, dans notre exposition des éléments qui composent le système financier des gouvernements, nous avons compris les banques, les chemins de fer et les sociétés financières; car toutes ces institutions, — comme élément économique au point de vue de la prospérité publique et de la richesse des nations, — sont essentiellement parties

constituantes du système financier des gouvernements.

XI. — Le capital agricole, c'est-à-dire la terre végétale, ne rapporte que 2 1/2 à 3 °/₀ d'intérêt, tandis que le capital papier, c'est-à-dire la rente, aussi bien que les actions de la Banque, les actions et obligations des chemins de fer et les sociétés financières donnent en général 5, 10 et même 12 °/₀ d'intérêt ou de bénéfice.

Dans une de ses leçons si intéressantes, M. Blanqui aîné, professeur déconomie politique au Conservatoire des arts et métiers de Paris, nous disait : « La pro» priété foncière rapporte en général 2 1/2 et 3 °/₀, » quelquefois seulement 2 °/₀ ; d'autres fois aussi 3 1/2 » et même 4 ₀/°, mais le plus ordinairement la pro» priété foncière rapporte 2 1/2 et 3 °/₀ et plutôt 2 1/2 » que 3. »

L'opinion du savant professeur me dispense d'entrer dans aucun développement pour donner à cette conviction toute la certitude qu'elle emprunte à sa parole autorisée.

Il est donc certain que le capital agricole donne 2 1/2 °/₀ de bénéfice par an, en moyenne, bien entendu. Cela signifie qu'une ferme qui vaudrait 100,000 francs donnerait tous les ans un bénéfice net de 2,500 francs, après en avoir déduit le salaire des travailleurs, les frais d'entretien et d'exploitation, les impôts, etc., etc.

Les placements sur la rente se font à des taux difrents. Ainsi il y a des titres de rentes dont le capital

rapporte 3 °/₀, d'autres 4 et 4 1/2. Toutefois, le 4 1/2 est en majorité, puisque sur les sept milliards de la dette des gouvernements en France, en 1859, il y a cinq milliards environ créés en rentes 4 1/2 °/₀ et le reste créé en rentes 3 et 4 °/₀. On peut donc, pour simplifier le raisonnement, ramener par la pensée le taux des diverses rentes au taux unique de 4 1/2 °/₀. Si nous admettons, pour la facilité de notre discussion, que la rente soit au pair, il s'ensuivra que 100 francs de capital donneront 4 francs 50 de rente par an, et 100,000 francs de capital donneront 4,500 francs; d'où il suit que le capital papier rapporte 4 1/2 °/₀ d'intérêt, à peu près le double de ce que rapporte le capital agricole, puisque nous venons de constater que la propriété foncière donne un bénéfice de 2 1/2 °/₀ par an.

C'est là un fait certain et positif, par suite duquel le capital agricole, qui seul donne la vie à l'humanité, qui seul fournit tous les produits indispensables aux besoins de l'homme, ne donne qu'un bénéfice de 2 1/2 °/₀ par an; tandis que le capital papier, — qui est impuissant à rien produire et qui prend aux produits du capital agricole de quoi solder les intérêts des créanciers du gouvernement, — le capital papier, dis-je, donne 4 1/2 °/₀ de bénéfice.

C'est là un fait anormal, qui se trouve en contradiction avec la logique et la raison; fait que je constate purement et simplement pour le moment, et auquel nous reviendrons en temps et lieu, et quand cela sera nécessaire, pour les besoins de nos démonstrations d'économie politique

J'ajouterai, pour compléter ma discussion, que les actions des chemins de fer et les actions de la Banque

de France donnent 5 et 6 % d'intérêt par an, quelquefois davantage. Quelques-unes des actions des Sociétés financières donnent également des bénéfices de même importance.

Au résumé, *le capital agricole ne rapporte que 2 1/2 % par an, tandis que le capital papier, c'est-à-dire la rente, aussi bien que les actions de la Banque de France et les actions des chemins de fer, rapportent* 4 1/2, 5 et 6 % *par an, et même davantage.*

XII. — Tout prêt d'argent, dans un emprunt particulier, donne toujours lieu à une spéculation soit agricole, soit industrielle, soit commerciale.

On va peut-être me dire : Mais, enfin, si le gouvernement est forcé de faire des emprunts dans l'intérêt de la nation, il faut bien que ces emprunts rapportent un intérêt, d'autant plus qu'il est admis et reconnu que tout prêt d'argent donne toujours lieu à un intérêt que celui qui emprunte doit payer à celui qui prête?

Cet intérêt, garanti par la loi et fixé à 5 %, est véritablement un bénéfice que fait celui qui prête son argent, bénéfice obtenu par l'entremise de celui qui l'a emprunté. Ce bénéfice est parfaitement juste et logique, et dans tous les pays du monde cet usage est reconnu et pratiqué.

En vue de cette considération économique, nous allons discuter ce que je nommerai *le principe économique de l'emprunt*, afin de juger de sa juste valeur et de son importance.

Et d'abord nous disons que tout emprunt, ou, si l'on veut, tout prêt d'argent donne toujours lieu à une

spéculation, soit agricole, soit industrielle, soit enfin commerciale.

Essayons de démontrer cette vérité.

Tout homme qui emprunte une somme quelconque paie un intérêt de 5 % par an, c'est-à-dire que pour chaque 100 francs qui lui seront prêtés, il devra, au bout d'un an, payer 5 francs, qui constituent ce que l'on nomme *les intérêts*.

Voilà un fait admis dans notre civilisation et sanctionné par notre législation.

Mais cet homme qui emprunte une somme d'argent ne va pas enfermer ces écus qui viennent de lui être prêtés; il ne les laissera pas dormir dans sa caisse : au contraire, il fera une spéculation et se hâtera de les dépenser. Cette spéculation sera agricole, ou bien industrielle, ou bien commerciale; il n'existe que ces trois sortes de spéculation. Si elle est agricole, avec l'argent emprunté il achètera de la terre, c'est-à-dire un *capital agricole;* il achètera ensuite un matériel propre à l'agriculture, et il exploitera cette terre au mieux de ses intérêts.

Donc, dans cette circonstance, le prêt d'argent aura donné lieu à une spéculation agricole.

Mais celui qui a emprunté l'argent, au lieu de fonder un établissement agricole, a fait une spéculation industrielle. Il a acheté, avec la somme empruntée, des produits de l'agriculture, des machines pour les façonner, et il a fondé ainsi un établissement industriel, qu'il a exploité avec toute l'intelligence et toute l'habileté dont il est capable, et dont il a tiré tout le bénéfice qu'elle pouvait donner.

Donc, dans cette autre circonstance, le prêt d'argent

a donné lieu à une spéculation qui, cette fois-ci, n'est plus agricole, mais bien industrielle.

Enfin cet homme, qui a emprunté, au lieu de fonder une institution agricole ou industrielle, a fondé un établissement commercial. Il a fait le commerce des laines, des soies ou des cotons; ou bien celui des draps, des calicots, des soieries, des meubles, des huiles et des savons, etc.; ou bien encore il s'est établi boulanger, aubergiste, restaurateur, cafetier, quincaillier, mercier, etc., etc.

Donc, encore une fois, l'argent emprunté a donné lieu à une spéculation qui, cette fois-ci, n'est ni agricole, ni industrielle, mais bien commerciale.

Assez souvent, je dirai presque toujours, on emprunte parce qu'on est gêné et que l'on a besoin d'argent pour faire honneur à ses affaires; dans cette circonstance, l'emprunt ne sert pas à fonder une institution, mais bien à *continuer*, à *maintenir*, à *alimenter* l'institution que l'on exploite, et dans ce cas-là, comme dans les exemples précédents, l'argent emprunté sert à l'exploitation d'une institution soit agricole, soit industrielle, soit commerciale.

Donc, il est tout à fait certain que *tout prêt d'argent dans un emprunt particulier, donne toujours lieu à une spéculation agricole, industrielle ou commerciale.*

XIII. — Dans tout emprunt l'intérêt payé n'est autre chose qu'une partie du bénéfice fait par le spéculateur, laquelle partie représente la part de bénéfice du prêteur, c'est-à-dire du capital.

Tout homme qui emprunte de l'argent pour faire

une spéculation représente cet élément que, dans notre *Economie naturelle*, nous avons appelé le *travail;* et celui qui prête son argent pour la spéculation personnifie cet autre élément que nous avons nommé le *capital.*

C'est l'argent prêté qui donne lieu à l'opération agricole, industrielle ou commerciale, et qui constitue la spéculation : ce qui démontre, une fois de plus, que c'est bien *le capital qui engendre le travail.*

De sorte que l'intérêt payé au prêteur par l'emprunteur n'est réellement et rigoureusement que la partie des bénéfices qui revient de droit au capital sur la totalité des bénéfices, obtenus par l'opération faite par celui qui a emprunté l'argent pour se livrer à ladite spéculation. Ce fait démontre une fois de plus qu'il y a association forcée entre le capital et le travail, et que chacun obtient un bénéfice quelconque pour sa coopération à l'association.

Et si l'on croyait que je me fais illusion ou qu'il y a erreur dans ma démonstration, et que le principe que je formule n'est pas exact, une simple considération, deux seuls exemples, pris au hasard, suffiront pour démontrer la certitude de ce que j'affirme.

Que sont les chemins de fer? Evidemment, ce sont des institutions commerciales. Les chemins de fer ne produisent rien, comme l'agriculture; ils ne façonnent rien, comme l'industrie; mais ils servent à transporter les marchandises de toute nature, ils concourent *aux échanges* des produits et des façons; ce sont donc des institutions commerciales.

Les actionnaires des chemins de fer ont prêté leur argent pour les construire; *les compagnies*, suivant

le langage admis, *leur paient les intérêts de cet argent.* Comment se fait-il maintenant que les actions de 500 fr. du chemin de fer d'Orléans rapportent 60 fr., c'est-à-dire 12 °/₀, tandis que les actions de 500 fr. du chemin de fer de Saint-Germain ne rapportent que 25 fr., c'est-à-dire 5 °/₀? Est-ce à dire que les écus des actionnaires du chemin de fer d'Orléans ont une bien plus grande valeur que ceux des actionnaires du chemin de Saint-Germain? Nullement. Si les actionnaires du chemin d'Orléans touchent 12 °/₀ d'intérêt, c'est que l'institution commerciale fondée avec leur argent donne de gros bénéfices; et si les actionnaires du chemin de fer de Saint-Germain ne touchent que 5 °/₀, c'est que l'institution commerciale fondée avec leur argent donne un moindre bénéfice.

Donc, il est vrai que, dans ces deux emprunts, l'intérêt payé à ceux qui ont prêté leur argent n'est qu'une partie du bénéfice fait par les compagnies, et représentant la part de bénéfice qui revient au capital.

Prenons un dernier exemple. La Banque de France est une institution commerciale, puisqu'elle concourt à faciliter les échanges. Eh bien, peut-on admettre que ce sont les écus que les actionnaires ont fournis à la Banque qui lui donnent un bénéfice? Non; car, s'il en était ainsi, les intérêts que la Banque de France paierait aux actionnaires, devraient être toujours les mêmes, tandis qu'ils varient chaque année. Ils devraient être toujours les mêmes, puisque l'argent que les actionnaires ont versé dans la caisse à titre de placement ne varie pas; mais si les dividendes que reçoivent les actionnaires varient chaque année, cela provient de l'importance des affaires, c'est-à-dire

de l'importance des bénéfices qu'a faits la Banque de France, bénéfices qui sont différents chaque semestre.

Donc, la Banque de France paie ses actionnaires en proportion de l'importance des affaires ou des bénéfices qu'elle a faits.

Il est certain maintenant que la Banque de France escompte des valeurs à des particuliers, qui tous font une spéculation *soit agricole*, *soit industrielle*, *soit commerciale*. D'où il suit que l'intérêt que les particuliers paient à la Banque de France à titre d'escompte représente une portion des bénéfices faits dans ces spéculations ; et que les dividendes, que touchent les actionnaires de la Banque de France représentent tout ou partie de ces bénéfices, payés à la Banque par les particuliers qui ont fait escompter leurs billets afin de pouvoir continuer leurs opérations, soit dans le domaine de l'agriculture, soit dans celui de l'industrie, soit enfin dans celui du commerce.

Donc enfin, il est vrai une fois de plus que, *dans tout emprunt particulier, l'intérêt payé n'est autre chose qu'une partie du bénéfice fait par le spéculateur, laquelle partie représente la part de bénéfice du prêteur ou du capital.*

XIV. — L'argent par lui-même ne saurait jamais porter aucun intérêt.

De la démonstration précédente nous tirons une conséquence qui est un fait réel, certain, positif, à savoir : que l'argent par lui-même ne saurait jamais porter aucun intérêt.

Je sais bien que dans le monde, vulgairement parlant, on calcule l'argent que donnera et que rapportera telle ou telle somme prêtée, de telle sorte qu'il est admis que l'argent rapporte un intérêt en argent.

Mais pour nous, qui n'arrêtons pas nos regards à la surface des choses, mais qui les portons toujours au plus profond, nous constatons que l'argent par lui-même ne saurait jamais porter aucun intérêt. Ce que l'on est convenu d'appeler *intérêt* n'est autre chose qu'*un bénéfice déterminé*, résultant d'une spéculation faite, soit dans le domaine de l'agriculture, soit dans le domaine de l'industrie, soit dans le domaine du commerce, par la personne à qui l'argent a été prêté, bénéfice qui représente ce que nous appelons la part du capital.

Donc, l'argent par lui-même ne saurait jamais porter aucun intérêt.

XV. — L'argent ne saurait jamais être capitalisé, c'est-à-dire être transformé en capital, et donner par lui-même un bénéfice, à l'exemple de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

Dans les démonstrations précédentes, nous n'avons considéré que les emprunts particuliers qui se contractent entre négociants.

Il nous reste à étudier le caractère des emprunts des gouvernements, car ce que nous nous proposons, dans cette discussion, c'est de déterminer le véritable caractère des emprunts des gouvernements, c'est-à-dire la valeur du capital papier, question qui a une impor-

tance de premier ordre dans le système financier que pratiquent nos gouvernements.

Eh bien, dans les emprunts des gouvernements, les conséquences qui apparaissent se trouvent opposées à ce qu'elles devraient être, et c'est là qu'est le vice radical.

En effet; d'abord tout argent prêté au gouvernement devrait donner lieu à une spéculation agricole, industrielle ou commerciale, d'après notre XII[e] discussion du présent chapitre. Ensuite l'argent emprunté par les gouvernements rapporte intérêt, ce qui ne devrait pas être, d'après ce que nous venons de voir dans la discussion précédente.

Lorsque le gouvernement emprunte, l'argent qu'on lui prête est aussitôt converti en titres de rente. Ces titres, mis en circulation, se négocient sur le marché de la Bourse; enfin les intérêts en sont payés aux créanciers régulièrement tous les six mois.

Il est donc certain que dans ces sortes d'emprunts faits par le gouvernement, l'argent rapporte de l'argent, et c'est là qu'est le mal. Ce phénomène d'économie politique est une infraction aux lois naturelles, c'est une irrégularité de logique, c'est un fait en contradiction avec la raison des choses, c'est un acte de mauvaise économie politique, c'est une monstruosité.

Et ce mal n'existe pas seulement à l'égard des emprunts faits par le gouvernement, mais il existe par rapport aux caisses d'épargne et par rapport aux caisses publiques de retraite et de rentes viagères.

Que se passe-t-il à l'égard des caisses dépargne? Le voici. De braves gens remettent entre les mains des gouvernements des espèces sonnantes, et ces espèces

rapportent un intérêts, attendu que les gouvernements paient un intérêt de 3 % à tous les ouvriers qui ont un livret de la caisse dépargne. Le même phénomène d'économie politique existe donc à l'égard des caisses d'épargne aussi bien qu'à l'égard de la rente; c'est-à-dire que des espèces sonnantes rapportent intérêt, ce qui ne devrait pas être, puisque nous avons démontré que l'argent ne saurait par lui-même porter jamais aucun intérêt.

Ensuite il est démontré aux yeux de tous que le gouvernement, avec l'argent emprunté, ne fait pas de spéculation agricole, industrielle ou commerciale. Tout cet argent emprunté, ou puisé dans les caisses d'épargne, est dépensé : pour l'entretien de l'armée, le salaire des employés, le paiement des intérêts de la dette publique et le service des diverses branches de l'administration des intérêts publics, etc., toutes dépenses parfaitement improductives, en ce sens qu'elles n'ont aucun rapport avec les spéculations agricoles, industrielles et commerciales.

On aura beau me dire que le gouvernement ne met pas l'argent dans sa poche, qu'il ne le gaspille pas en le dépensant inutilement, que toutes les sommes empruntées sont loyalement et fidèlement consacrées au service de la nation, etc.; j'admets tout cela.

Mais cela ne change rien au système admis et pratiqué, qui est une infraction flagrante à des principes inflexibles, principes d'économie que je viens de démontrer, à savoir, que tout argent emprunté doit donner lieu à une spéculation agricole, industrielle ou commerciale ; et que l'argent par lui-même ne saurait jamais porter aucun intérêt.

Les principes sont inflexibles et les conséquences qui en découlent sont rigoureuses; aussi toutes les considérations qu'on pourrait m'opposer, quelles que seraient leur valeur et leur importance, ne sauraient jamais infirmer la nature et l'essence de ces principes.

En 1848 et 1849, lorsque la fièvre des discussions économiques et politiques s'était emparée de tous les esprits, MM. Frédéric Bastiat et Proudhon discutèrent longtemps cette question de l'intérêt de l'argent. Je n'ai pas pris connaissance de cette discussion dans tous ses détails, mais dans le peu que j'ai eu occasion d'en connaître, il m'a semblé que M. Frédéric Bastiat disait que l'argent doit rapporter intérêt, tandis que, au contraire, Proudhon disait que l'argent ne doit pas rapporter intérêt.

Si M. Frédéric Bastiat prenait en considération les emprunts en général, il avait raison de dire que tout prêt d'argent doit rapporter intérêt; que l'intérêt est légitime. Et si Proudhon prenait en considération les emprunts des gouvernements, il avait raison de dire que l'argent ne doit pas rapporter d'intérêt.

Ces deux économistes, quoique soutenant un argument contraire, avaient parfaitement raison chacun, et se seraient entendus s'ils se fussent donné la peine d'étudier à fond cette question, et de *distinguer les emprunts particuliers des emprunts des gouvernements*, qui sont deux principes économiques d'une nature différente et même opposée.

Tout emprunt fait par un particulier a une valeur de fait, car cette valeur est représentée par les éléments à l'aide desquels se fait la spéculation ; tandis que les emprunts de tous les gouvernements, — ici, j'univer-

salise ma pensée, — n'ont qu'une valeur morale, garantie par la bonne foi et la sincérité des hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui, mais qui n'y seront plus demain. Aussi il est vrai de dire que les titres de la rente aussi bien que le grand-livre représentent une grande valeur, mais qu'ils n'ont nullement la valeur qu'ils représentent.

Ainsi, par exemple, toutes les actions et obligations des chemins de fer de France ont ensemble une valeur de 3,240,160,920 fr., parce qu'il existe un ensemble d'institutions commerciales, — les chemins de fer eux-mêmes et un matériel immense, — qui ont coûté cette somme; aussi toutes les actions et obligations des chemins de fer ont réellement cette valeur. Mais la dette publique, qui s'élève à 7 milliards 1/2 environ, n'est représentée par aucune institution agricole, industrielle ou commerciale; de sorte que tous les titres qui constituent cette dette peuvent représenter cette valeur, mais ils ne la possèdent nullement; ils l'ont d'une manière morale, si l'on veut bien, mais non d'une manière réelle et positive, tant s'en faut.

Par cette dernière considération, le lecteur doit se rendre parfaitement compte de la nature propre et particulière de cet élément que je nomme le capital papier et qui joue un si grand rôle dans le système financier des gouvernements.

Telles sont, en définitive, les considérations économiques que je mentionne au sujet des emprunts.

Dans mon *Economie naturelle*, je n'ai rien dit des emprunts, parce que cet élément économique rentre tout à fait dans le domaine des questions financières. Voilà pourquoi aussi la question des emprunts

a sa place marquée dans ce IVe chapitre de mon *Economie politique*, où j'ai analysé le système financier des gouvernements.

En définitive, et pour résumer ma pensée sur les emprunts, je dis que tout prêt d'argent doit *toujours* donner lieu à une spéculation agricole, industrielle ou commerciale, sans cela l'argent se trouve véritablement transformé en capital, en donnant un bénéfice où un intérêt, ce qui est un non-sens, et ce qui constitue *un principe politique anti-économique*, pour ne pas dire *subversif*.

XVI. — Evaluation du capital papier existant en 1859.

Enfin je désire, pour compléter ma pensée en ce qui concerne le système financier des gouvernements, rassembler tous les titres des valeurs négociables, afin que le lecteur puisse avoir une idée à peu près exacte de ce que je nomme le *capital papier*.

J'ai énuméré, dans les discussions précédentes, toutes ces valeurs, et il me suffira de les réunir ici.

Nous aurons donc :

Montant de la dette de nos gouvernements..	7,800,000,000 f.
Montant des actions et obligations des chemins de fer..	3,240,160,920
Montant des actions de la Banque de France.	559,320,000
Montant des obligations de la ville de Paris..	200,000,000

Montant approximatif des obligations des autres villes de France.	20,000,000
Montant approximatif des valeurs diverses provenant des valeurs industrielles, banques par actions, usines, etc..	200,000,000
Total..	12,019,480,920 fr.

Ainsi il existe en France des titres de valeurs de toute nature, qui ont été émis successivement, suivant des circonstances diverses, qui, tous ensemble, représentent au moins une valeur de 12 milliards à la date de 1859 (1).

Or je dis que ce sont tous ces titres qui attirent la masse des capitaux de la société; et la Bourse, où se négocient toutes ces valeurs avec l'argent que l'on y apporte, est un véritable gouffre qui absorbe et engloutit un argent qui devrait se porter en masse dans l'agriculture, tandis qu'il y fait défaut.

Voilà, en dernière analyse, ce que je tiens à constater en ce qui concerne l'économie politique des finances, en vue des *effets certains* que produit et engendre parmi nous le système financier que pratiquent nos gouvernements.

Je vais examiner maintenant quelles sont les *consé-*

(1) Si j'évalue à 12 milliards la somme des titres des valeurs diverses, il est bien certain qu'aujourd'hui, en 1874, après la politique désastreuse du règne de Napoléon III et l'indemnité payée à la Prusse, les frais de la guerre, etc., le total des valeurs constituées en papier doit s'élever à un chiffre beaucoup plus grand. Peut-on porter aujourd'hui toutes ces valeurs au chiffre de 20 milliards ?

quences sociales qui résultent forcément de l'action de ces éléments constitutifs du système financier; je vais passer en revue tous *les effets* qui ont pour *cause certaine et évidente* l'organisation du système financier des gouvernements, je veux dire qui ont pour cause certaine l'action du capital papier; je vais enfin entretenir mes lecteurs de cet ordre de faits économiques que je nomme LES PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

FIN DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

QUATRIÈME PARTIE.

PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

DÉCADENCE DE L'AGRICULTURE. —
DÉPOPULATION DES CAMPAGNES. — CHERTÉ DES SUBSISTANCES.
CHÔMAGE DES OUVRIERS.
PROLÉTARIAT. — MISÈRE. — RÉVOLUTIONS, ETC.

QUATRIÈME PARTIE.

PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

DÉCADENCE DE L'AGRICULTURE.
DÉPOPULATION DES CAMPAGNES. — CHERTÉ DES SUBSISTANCES.
CHÔMAGE DES OUVRIERS.
PROLÉTARIAT. — MISÈRE. — RÉVOLUTIONS, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

DÉMONSTRATION DES EFFETS ÉCONOMIQUES PRODUITS ET ENGENDRÉS PAR L'ÉCONOMIE POLITIQUE DES GOUVERNEMENTS.

Qu'est-ce qu'un phénomène social ?

Dans le chapitre IV de l'*Economie politique*, j'ai discuté et analysé une foule de faits économiques qui sont la conséquence certaine et inévitable du système financier qui nous régit et que pratiquent nos gouvernements. Nous avons vu que l'institution de la rente, aussi bien que celle de toutes les sociétés financières avaient pour effet de provoquer, de la part des capitalistes, des spéculations de toute nature et d'attirer ainsi en quantité l'argent dans ces

caisses financières. J'ai démontré le préjudice immense que portent à l'agriculture ces spéculations et les conséquences fâcheuses qui découlent de cette organisation de notre système financier.

Mais je veux pousser plus loin les discussions de cette nature, en allant plus avant dans cet ordre d'idées; je veux agrandir le cercle de ma critique, en montrant à tous une foule de faits économiques qui sont incontestablement l'œuvre de la politique, je veux dire de l'économie politique que pratiquent nos gouvernements.

Je veux enfin mettre au grand jour *ces perturbations sociales*, qui s'accomplissent sous nos yeux, et que nous déplorons tous en commun. En d'autres termes, je veux passer en revue tous ces faits économiques étranges et regrettables, qui surgissent dans le domaine de l'économie sociale, et que je nomme : PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un phénomène social?

J'appelle phénomène social un fait qui apparaît au sein de la société, ostensible pour tout le monde, et que personne ne saurait contester ni révoquer en doute.

Que de fois les économistes et les écrivains de la presse politique nous ont répété : que les capitaux manquent à l'agriculture; que les populations rurales émigrent dans les villes; que le travail manque aux ouvriers de l'industrie; que le chômage dévore la démocratie; que le prolétariat fait des ravages, etc. Les écrivains socialistes sont las de répéter ces plaintes, — devenues banales, — et nous, nous sommes plus las encore de les relire pour la centième fois.

Eh bien, tous ces faits sont des *phénomènes sociaux*. Ce sont des faits avérés pour tout le monde, dont nous sommes tous témoins, et qui surgissent non pas seulement en France, mais en Italie, en Irlande, en Espagne, en Prusse, et dans la plupart des nations qui composent notre société moderne. Ce sont quelques-uns de ces *phénomènes sociaux*, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit généralement, que nous allons passer en revue rapidement, et nous constaterons qu'ils sont le résultat certain et incontestable des institutions politiques économiques établies par les gouvernements. Nous reconnaîtrons sans peine que la plupart de ces phénomènes sociaux *sont des effets qui ont presque tous pour cause certaine l'existence du système financier des gouvernements*, ainsi qu'on va le voir dans les discussions de ce chapitre.

PREMIER PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Des impôts trop lourds déterminent dans la société un état de gêne pour les contribuables et deviennent une cause certaine d'appauvrissement pour les nations.

J'ai prouvé (*Economie politique*, chapitre Ier, IIIe démonstration) que l'impôt absorbe une partie de la richesse des nations; de sorte que si les impôts augmentent dans une trop grande proportion, il arrive que les contribuables voient leur position particulière amoindrie dans une certaine proportion. Car plus les gouvernements grossissent la part de production qu'ils enlèvent aux contribuables, moins il leur en reste.

Si l'on veut se rendre compte de l'effet que produisent de lourds impôts, interrogez les propriétaires fonciers de la moyenne et de la petite propriété, et alors vous constaterez que l'impôt, considéré soit individuellement, soit dans la masse, constitue bien un phénomène social, qui a sa valeur et son caractère distinctif, phénomène qui se traduit par un état de gêne incontestable dans la société, gêne qui est inapparente, parce qu'elle est disséminée et infiniment divisée, mais qui n'en existe pas moins.

Sans entrer, à ce sujet, dans aucun détail de discussion pour ne pas prolonger ma démonstration, il me suffira de rapporter ce fait, à savoir : qu'en 1829 le budget de la France n'était que de 939 millions, tandis qu'en 1858 il est de 1 milliard 717 millions; c'est-à-dire que, dans une période de vingt-neuf ans, le budget a presque doublé, et qu'il s'est accru de la somme exorbitante de 778 millions de francs. Il est malheureusement trop certain que le budget de 1874 dépasse de beaucoup ce dernier chiffre, 1 milliard 717 millions ; de sorte qu'en présence de cet état de choses, je veux dire de cette progression toujours croissante du chiffre des impôts qui écrase la nation, on est en droit de se demander où l'on s'arrêtera et quel sera, en définitive, le nombre de milliards qui marquera la dernière limite des impôts que les gouvernements s'abstiendront de dépasser quoi qu'il arrive.

Ce qui est vrai pour la France l'est également, dans une mesure plus ou moins grande, pour les autres nations de l'Europe.

Nous sommes donc en présence d'un premier fait

économique, que, dans mon langage, je nomme *phénomène social*.

Quoi qu'il en soit de cet état de choses de notre société moderne, il est certain que *des impôts trop lourds déterminent dans la société un état de gêne pour les contribuables, et deviennent une cause d'appauvrissement pour les nations.*

DEUXIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'institution de l'armée amoindrit la somme totale de la production sociale, ce qui diminue, dans une certaine proportion, la richesse de la société.

Ici encore je rappellerai au lecteur la IIe discussion du chapitre II de l'*Economie politique*, où nous avons démontré que l'armée est une institution appauvrissante, si bien que pour toutes les nations de l'Europe, il y a, tous les ans, une perte de 8 à 10 milliards, ce qui, certes, constitue un fait social anormal, qui est suivi de conséquences fâcheuses, en vue de la prospérité sociale. Je n'ajouterai rien de plus à ces quelques mots; ils suffisent pour rappeler un ordre de choses économique sur lequel je ne veux plus revenir, afin de ne pas tomber dans des répétitions; mais il me suffit de constater que nous sommes en présence d'un *phénomène social* d'une certaine importance, que personne ne saurait me contester.

D'où il résulte, en dernière analyse, que la politique des gouvernements modernes, en maintenant ces

nombreuses armées, porte un préjudice immense à la prospérité des peuples, et nous autorise à condamner cette économie politique, qui est désastreuse.

TROISIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Les capitaux, je veux dire l'argent, se portent à la Bourse, à cause même des avantages que présentent les placements sur la rente de l'Etat.

Le lecteur doit se rappeler ma XI[e] discussion du chapitre IV de l'*Economie politique*, où j'ai prouvé que la propriété foncière, c'est-à-dire le capital agricole, ne rapportait que 2 1/2 ou 3 % au plus, tandis que les placements sur la rente rapportent 4, 4 1/2 et même 5 %.

Eh bien, en vu de ces faits économiques, les placements sur la rente de l'Etat offrent une foule d'avantages certains.

L'industriel et le commerçant qui spéculent ont une foule de chances à courir ; ils opèrent sans cesse au milieu de toutes les incertitudes. Mais les placements faits sur la rente de l'Etat ne présentent aucun de ces inconvénients ; il n'y a pas de mauvaises chances à courir, ni aucune incertitude sur les bénéfices que doivent donner les placements.

Le commerçant qui place son argent sur le grand-livre de la rente est débarrassé de toute crainte, de tout souci, de toute préoccupation ; il n'a plus qu'à se promener du matin au soir, si bon lui semble ; il est toujours sûr de toucher les bénéfices de son argent lorsque vient le jour de l'échéance.

Ce qui est vrai pour l'industriel et le commerçant l'est encore plus pour l'agriculteur.

L'agriculteur, lui aussi, a une foule de mauvaises chances à courir : les inondations, les sécheresses, la grêle, la maladie de la vigne, la mortalité des bestiaux, etc. Notez ensuite que ce n'est que par des travaux rudes et pénibles qu'il peut féconder la terre, et qu'enfin, pour tout résultat, il retirera 2, 2 1/2 ou 3 °/₀ au plus de la valeur de son capital agricole. Voilà quelle est la condition du propriétaire foncier.

Mais l'agriculteur qui vend sa terre et place son argent sur la rente retire d'abord 4 à 4 1/2, quelquefois 5 °/₀, de son capital, c'est-à-dire que son argent rapporte presque le double de ce que lui donnait sa terre. Ajoutez à cela qu'il est débarrassé de tous les fléaux, de toutes les incertitudes et de toutes les mauvaises chances, toujours à craindre dans l'œuvre de la production agricole.

Eh bien, ce sont tous ces avantages, que présentent les placements sur le grand-livre de la rente, qui attirent les capitaux et font que *l'argent déserte* le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce pour affluer à la Bourse.

Ces considérations que je fais valoir ici, ce n'est pas moi qui les ai formulées, je ne fais que répéter ce qui m'a été dit maintes fois par de riches propriétaires fonciers et de riches industriels qui tous m'ont exalté les avantages nombreux que présentent les placements sur l'Etat, les chemins de fer, etc.

La Bourse est un véritable gouffre qui engloutit et dévore tout le numéraire, c'est-à-dire tout l'argent que les capitalistes veulent bien y porter.

Pour que le lecteur se rende parfaitement compte de ce phénomène social, entrons dans quelques détails.

Les placements sur l'Etat par l'achat de titres de rente sont des faits économiques qui sont entrés profondément dans nos habitudes.

Parmi les propriétaires fonciers, il y en a un assez grand nombre qui sont dans de bonnes conditions et ne dépensent pas tous leurs revenus; ils consacrent chaque année la plus grande partie de ce superflu de leurs revenus à acheter de la rente.

Une première année, ils en ont fait acheter pour deux mille francs; l'année suivante, pour quatre; l'année d'après, pour cinq; et ainsi de suite, suivant l'importance des récoltes annuelles qu'ils ont eues. De sorte qu'après plusieurs années d'un semblable trafic, ces propriétaires fonciers sont arrivés à posséder quelque chose comme dix, vingt, trente, cinquante, cent mille francs de capital, etc., placé sur la rente de l'Etat.

Dans l'industrie, le même phénomène social s'est accompli. Beaucoup d'industriels qui font de gros bénéfices, et qui ne dépensent pas tous leurs revenus, ont placé sur le grand-livre, tous les ans, une partie plus ou moins grande de ce superflu de leurs bénéfices; de sorte qu'au bout d'une dizaine d'années, ils se sont trouvés possesseurs d'un certain nombre de titres de rente s'élevant, pour quelques-uns, à la somme de trente, quarante, cinquante mille francs.

Ce qui est vrai pour les riches propriétaires fonciers et les gros industriels l'est également pour les riches commerçants.

Je ne dis pas que cette habitude de convertir tous les ans une partie des bénéfices en placements sur la rente soit générale. Non, il y a des exceptions, beaucoup même; mais enfin c'est une disposition qui est assez répandue et qui tend tous les jours à prendre une plus grande extension; elle menace de devenir universelle. Pour ma part, je connais des agriculteurs, des industriels et des commerçants, qui ont admis cette tactique, et qui persévèrent dans cette voie de spéculation.

Je n'ai rien à dire à ceux qui ont pris cette habitude; chacun est parfaitement libre d'agir comme il l'entend et de pratiquer le principe économique qui lui paraît le meilleur; mais enfin toujours est-il que je constate un fait qui est général, et pratiqué par un très-grand nombre de capitalistes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il est donc certain qu'il s'opère, tous les jours, des placements sur la rente et les diverses sociétés financières, et que ces placements, par suite des avantages qu'ils présentent, avantages dont nous avons fait mention, ont pour effet certain d'attirer l'argent à la Bourse.

C'est là un phénomène social; c'est là un fait qui est commun de nos jours, et que chacun reconnaîtra comme moi.

J'ai causé bien des fois avec des gens qui se préoccupent de ces questions diverses, et voici ce qu'on me disait à ce sujet:

« Vous n'avez rien de tel comme les placements sur le grand-livre de la dette publique. Vous n'avez aucun souci, aucun ennui, aucun travail physique ou moral, aucune crainte. Vous pouvez tous les jours

aller vous promener et disposer de votre temps comme bon vous semble, et puis, quand arrive l'échéance, vous touchez régulièrement vos intérêts.

» C'est là ce que l'on peut désirer de mieux comme position sociale, comme condition de la vie. »

Eh bien, je le répète, c'est cet ordre de choses établi par les gouvernements, c'est ce principe d'économie politique, qui fait que beaucoup de gens trouvent bon de placer leur argent sur la rente, afin de se débarrasser de tous les soins, soucis et ennuis que traîne toujours après elle toute spéculation et toute gestion agricole, industrielle ou commerciale.

Voilà quelques-unes des principales causes par suite desquelles l'argent se porte à la Bourse.

Si l'on met en présence et en parallèle l'agriculture et l'institution du grand-livre, on reconnaît facilement que l'agriculture est une institution fort mal partagée, car elle ne donne qu'un bénéfice de 2 à 3 %, tandis que le grand-livre de la rente donne 5 %.

Ajoutez à cela que la vie des champs est une existence rude et pénible, où le propriétaire foncier se trouve en quelque sorte séquestré et comme séparé de la civilisation, sans cesse aux prises avec les intérêts des colons, qui, d'ordinaire sans éducation et sans instruction, sont généralement dominés par des instincts grossiers et un intérêt sordide.

Aussi, combien de petits propriétaires fonciers convoitent la condition des rentiers du gouvernement! que de fois, au milieu de leurs labeurs, de leurs ennuis et des mille incertitudes des résultats, ils soupirent après cette sécurité des rentiers du gouvernement, qui n'ont rien à faire, point de souci, et d'autre

peine que celle de tendre la main pour recevoir leur argent, quand arrive l'échéance du semestre !

Et qu'on ne croie pas que j'exagère dans mon appréciation de cet ordre de choses ; il y a ici un fait positif. Aussi, je dis que nous sommes en présence d'*un phénomène social* incontestable. Mais en même temps nous allons voir quelles sont les conséquences qui découlent forcément de cet ordre de choses. Or, c'est sur ces conséquences que j'appelle l'attention sérieuse des économistes et des hommes qui font partie des gouvernements, et qui ont entre leurs mains la destinée des peuples entiers.

QUATRIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'argent manque à l'agriculture, et cependant, quand le gouvernement vient à faire des emprunts, il pleut des millions.

On a dit et répété à satiété que l'argent fait défaut à l'agriculture; que les petits agriculteurs ne trouvent pas à emprunter, même sur hypothèque, et cependant, du moment que le gouvernement fait appel aux espèces pour négocier un emprunt, l'argent arrive comme par torrents. On peut dire, sans exagérer, qu'il pleut des millions, et même l'on pourrait dire qu'il pleut des milliards.

En effet, c'est ce qui s'est passé à l'époque de la guerre de Crimée et à l'occasion de la guerre d'Italie.

Ainsi, par exemple, en 1856, le gouvernement décréta un emprunt de 750 millions, soit 3/4 d'un milliard, et à l'instant même l'emprunt fut couvert et au

delà ; il fallut même annuler des inscriptions de versements qui étaient superflues et qui se trouvaient en sus des 750 millions demandés par le gouvernement.

Et cela fut réalisé dans quelques trois ou quatre jours ; dans tous les coins de la France, chacun vida sa bourse ; à Paris, j'ai vu des ouvriers venir au ministère des finances faire queue pendant vingt-quatre heures, et passer la nuit sur les dalles des trottoirs de la rue de Rivoli, afin de pouvoir verser leur argent dans la caisse du ministère des finances.

En présence de ces faits, n'ai-je pas raison de dire que, si l'argent manque à l'agriculture, lorsque le gouvernement vient à faire des emprunts, il pleut des millions. Oui, il pleut des millions : cette expression pourra paraître singulière ou exagérée; mais, quant à moi, elle me plaît; je trouve qu'elle peint bien la situation des choses; elle exprime bien cette affluence d'argent, cette multiplicité de pièces de monnaie qui arrivent en masse, absolument comme les gouttes d'eau qui tombent serrées pendant une pluie abondante.

Oui, je le répète, quand le gouvernement vient à faire des emprunts, il pleut des millions.

Et si le gouvernement obtient de l'argent si facilement, cela tient, comme nous l'avons vu, à ce que, d'abord, il paie régulièrement tous les six mois les intérêts à 5 % par an, et ensuite à cause que chaque créancier du gouvernement peut, quand bon lui semble, rentrer dans ses fonds en faisant vendre à la Bourse ses titres de rente.

Ce sont ces deux avantages qui attirent l'argent dans les caisses du gouvernement, tandis que les pe-

tits propriétaires fonciers ne peuvent pas trouver à emprunter une centaine de francs, même en offrant hypothèque sur le sol qui leur appartient.

Quoi qu'il en soit, je constate un *phénomène social* qui est la conséquence certaine du système financier qui nous régit.

Non-seulement l'argent manque à l'agriculture ; mais j'ajouterai, — pour que ma critique soit aussi complète que possible, — qu'il existe d'autres faits économiques *tout aussi fâcheux*. Ainsi, il arrive que beaucoup de petits propriétaires fonciers se défont de leur propriété et ont même de la peine à vendre convenablement leurs terres; aussi prennent-ils l'habitude de diviser leurs terres pour les vendre par parcelles; mais le morcellement des terres, — qui sont ainsi *émiettées*, — est une cause certaine de leur *improductivité*. Or, il y a dans cet ordre de choses *un nouvel élément de ruine pour l'agriculture*.

Voilà ce qu'on doit bien comprendre.

CINQUIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'argent que les propriétaires fonciers, les industriels et les commerçants portent à la Bourse est de moins dans les trois institutions de l'économie naturelle; il amoindrit la puissance du capital dans ces trois institutions, alors qu'il devrait le vivifier.

Mes lecteurs doivent, avant de commencer la discussion qui va faire l'objet de la démonstration présente, se rappeler que dans mon *Economie naturelle* (cha-

pitre I, Ire, IIe et IIIe démonstrations), nous avons reconnu l'existence de trois sortes de capitaux : 1° le capital agricole, qui consiste dans *la terre végétale*; 2° le capital industriel, qui réside dans les produits de l'*agriculture*; 3° enfin le capital commercial, se composant uniquement *des productions*, c'est-à-dire des produits de l'agriculture et des façons de l'industrie.

Ils doivent encore rappeler à leur mémoire la XIIe démonstration du chapitre VI de l'*Economie naturelle*, où j'ai démontré que l'argent a un rôle parfaitement distinct et tout à fait caractérisé, celui d'alimenter et de vivifier le capital, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et par suite le travail, puisque le capital engendre le travail, qu'il le commande et lui donne la vie, etc.

Tels sont les phénomènes économiques que mes lecteurs doivent avoir présents à l'esprit.

Cela étant, voici les faits sociaux qui s'accomplissent.

I. — Un propriétaire foncier vient de faire acheter de la rente pour une somme de 6,000 francs, je suppose. Ces 6,000 francs, il les a obtenus par la vente des produits de sa ferme, laquelle est un véritable capital agricole.

Mais cet argent, employé à acheter de la rente, avait une mission toute spéciale : celle d'entretenir la vie de ce capital agricole par le travail, puisque nous savons que le travail seul féconde le capital et le rend productif (*Economie naturelle*, chapitre II, XIVe démonstration).

Admettons que la journée d'un colon soit de 2 fr., et que l'année se compose de trois cents jours de travail, il s'ensuivra que 600 fr. représenteront le salaire d'un colon pendant toute une année de travail; et que, dès lors, les 6000 francs dépensés pour acheter de la rente représenteront 10 fois 600 francs, c'est-à-dire le salaire de dix ouvriers travaillant toute l'année sur les propriétés de ce propriétaire foncier.

Si donc, ce propriétaire, au lieu d'acheter de la rente pour 6000 francs, eût dépensé cet argent dans sa ferme, c'est-à-dire sur son capital agricole, avec le travail de dix ouvriers occupés toute une année, il aurait pu faire beaucoup de travaux : défoncer des terres, établir des rigoles ou fossés pour l'écoulement des eaux, drainer quelques champs, transporter des terres pour combler les parties creuses, enlever le roc qui est à la surface des terres, et cent autres opérations de même nature.

Eh bien, tous ces travaux eussent donné à sa terre une plus grande puissance de production. On sait que la terre généralement demande et exige, en quelque sorte, de la peine et du travail; mais, en revanche, elle rend d'autant plus qu'on la cultive; c'est — on pourrait dire — une marâtre dure et sévère, mais généreuse. Ainsi, cet argent employé à ces travaux eût vivifié le capital de ce propriétaire foncier, tandis que ces 6000 francs, se portant à la Bourse, ont fait défaut au capital agricole; ils ont amoindri la puissance de ce capital, au lieu qu'ils l'eussent vivifié s'ils n'eussent pas été soustraits et dérobés à l'institution agricole pour être portés et transformés en rentes.

Ajoutez ensuite une considération importante : c'est

que cet argent eût donné de l'ouvrage toute l'année à dix ouvriers, et eût fait vivre en partie dix familles, qui se sont trouvées ainsi privées de travail, de salaire et de pain, puisque ces 6000 francs ont été portés à la Bourse au lieu d'être consacrés à l'exploitation de la ferme.

II. — Dans le domaine de l'industrie, un phénomène tout à fait identique s'accomplit.

L'industriel vend ses façons, fait de l'argent, et avec cet argent il entretient sa fabrication, c'est-à-dire les opérations de son industrie, de sorte que cet argent vivifie son capital industriel.

Mais si cet industriel, sur l'argent de ses bénéfices, prélève 10,000 francs pour faire acheter de la rente, cet argent fera défaut à son industrie. Avec 10,000 fr., on peut faire acheter des produits agricoles, quelques métiers ou machines, toutes choses qui accroissent le capital de l'institution, lui donnent plus d'importance et maintiennent son état de vitalité. Ensuite, avec ces produits et ces métiers, on eût occupé forcément quelques bras de plus, et ceux-ci eussent donné incontestablement une plus grande importance à l'usine ou à la fabrique ; ils eussent entretenu l'activité et la vie de ce capital industriel. Ajoutez que ce travail eût procuré l'existence à quelques familles d'ouvriers, tandis que cet achat de rentes pour une somme de 10,000 francs a anéanti le salaire et ôté le pain à un certain nombre de travailleurs.

Donc, ces 10,000 francs, que cet industriel a portés à la Bourse, sont de moins dans son industrie ; ils font défaut à son établissement, ils amoindrissent la

puissance de son capital industriel qu'ils auraient dû vivifier ; ils détruisent une somme de travail qui eût existé nécessairement, s'ils fussent demeurés dans sa caisse.

III. — Même chose pour les commerçants.

Tout argent que ceux-ci portent à la Bourse est enlevé à leur commerce et se trouve de moins pour les diverses opérations commerciales qu'il auraient pu faire.

Plus un commerçant a d'argent, plus il peut acheter de productions, c'est-à-dire accroître son capital, car nous savons que, dans le domaine du commerce, ce sont les productions qui constituent le capital. Si donc le commerçant porte son argent à la Bourse, cet argent amoindrit la puissance de son capital ; il lui fait défaut, alors qu'il devrait le vivifier.

Donc, en généralisant ce phénomène économique, nous affirmons que l'argent que les propriétaires fonciers, les industriels et les commerçants portent à la Bourse est de moins dans les trois institutions de l'économie naturelle ; il amoindrit la puissance du capital, alors qu'il devrait le vivifier ; il diminue l'importance de la production, ce qui est une perte certaine pour la société, et, de plus, il anéantit une somme de travail d'une importance correspondante, *ce qui est un tort fait aux travailleurs.*

SIXIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'argent, qui a pour mission de vivifier le capital et par suite le travail, faisant défaut au capital dans les trois institutions de l'économie naturelle, le travail se trouve forcément diminué et amoindri d'autant, attendu que c'est le capital qui engendre le travail, et que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite.

I. — Dans la démonstration précédente, nous avons parlé d'un propriétaire foncier qui fait acheter de la rente pour une somme de 6,000 francs, et nous avons vu que cet argent représentait le travail de dix ouvriers pour une année entière. Si donc ce propriétaire foncier n'eût pas porté ces 6,000 francs à la Bourse, il aurait pu donner de l'ouvrage à dix ouvriers; mais, par suite de cet achat de titres, il y a eu pour les travailleurs une perte réelle : dix ouvriers ont été privés de travail toute l'année. Donc, il est vrai que, dans le domaine de l'agriculture, l'argent faisant défaut au capital, le travail agricole se trouve amoindri d'autant, attendu que c'est le capital qui engendre le travail. Cela ne saurait être différemment, car nous avons démontré que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite.

II. — Dans l'industrie, c'est le même phénomène social qui se produit.

Dans la démonstration précédente, nous avons parlé d'un industriel qui prélève sur ses bénéfices une somme de 10,000 francs, qu'il porte à la Bourse pour

faire acheter de la rente. Nous avons vu qu'avec cette somme l'industriel eût pu faire acheter des produits agricoles et quelques métiers de plus, et qu'ainsi il eût pu occuper d'autres ouvriers. Or, l'industriel s'abstenant de faire ces dépenses, puisqu'il porte ses 10,000 francs à la Bourse, quelques ouvriers se trouvent privés du travail qui aurait résulté de l'emploi de ces 10,000 francs, affectés à des dépenses relatives à ses opérations industrielles. Donc, il est vrai que la disparition d'une certaine somme d'argent a provoqué la disparition d'une portion correspondante de capital (produits de l'agriculture), et, par suite, une portion correspondante de travail, attendu que c'est le capital qui engendre le travail, et que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite.

III. — Enfin, dans le domaine du commerce, c'est encore le même phénomène qui apparaît; car, si un grand commerce nécessite un grand nombre d'employés, une diminution de commerce amène forcément une diminution d'employés, c'est-à-dire une diminution de travail pour les travailleurs du commerce.

Ainsi, en résumé, nous constatons que dans les trois institutions : l'agriculture, l'industrie et le commerce, toutes les fois qu'une somme d'argent quelconque disparaît pour aller à la Bourse se transformer en rentes de la dette publique, une somme correspondante de travail se trouve détruite et anéantie, un certain nombre de travailleurs se trouvent frustrés dans leurs espérances, car le salaire que leur eût procuré ce travail est à jamais perdu pour eux.

Aussi j'affirme qu'en vue de ce phénomène écono-

mique, l'institution de la rente devient un meurtre de la vie des peuples, et un instrument de désordre et de ruine pour la démocratie. Les colons, les ouvriers et les employés ont tous à souffrir d'un pareil ordre de choses financier; ce sont eux qui sont les victimes de cette mauvaise organisation politique.

Ce phénomène social est incontestable, non-seulement par suite de la présente démonstration que nous en faisons, mais surtout en vue de la XII[e] démonstration du chapitre VI de notre *Economie naturelle,* où nous avons démontré que l'argent a un rôle bien déterminé et bien caractérisé au sein de toute société, rôle qui consiste en ce qu'*il alimente et vivifie* le capital, et, par suite, le travail, dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle.

Tel est le sixième phénomène social qui se produit de nos jours d'une manière générale, non-seulement en France, mais encore dans toutes les nations où se trouve pratiqué un système financier analogue à celui que nous pratiquons.

Ce sixième phénomène social, ainsi que tous ceux qui le précèdent, sont tous une conséquence successive de l'existence de l'institution de la rente, c'est-à-dire une conséquence de notre *système financier*.

Continuons notre démonstration analytique de toutes les conséquences sociales qui vont découler forcément de cet état de choses économique.

SEPTIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Dans le domaine de l'agriculture, le travail agricole diminuant par suite des placements d'argent sur la rente que font les propriétaires fonciers, les populations èmigrent dans les villes, et particulièrement dans les grands centres industriels, pour y chercher de l'ouvrage.

Ce septième phénomène social se comprend de lui-même, et il suffit de l'énoncer pour qu'il soit démontré aux yeux de tous.

Lorsque, dans les campagnes, le travail cesse et disparaît pour quelques bras, il est bien naturel que les colons profitent des chemins de fer pour se rendre à Rouen, à Lyon, à Bordeaux, à Lille, à Paris surtout, pour chercher du travail et essayer de gagner leur pain.

De 1852 à 1855, j'étais contre-maître dans une usine importante, située aux portes de Paris, et, à ce titre, j'étais chargé *d'embaucher les ouvriers*. Eh bien, il ne se passait pas de jour qu'il ne se présentât un ou deux ouvriers qui venaient demander de l'ouvrage. J'avais toujours soin de les faire causer, pour m'éclairer sur la question qui fait le sujet de notre présente démonstration. L'un me disait : « Il y a huit jours que je suis arrivé de Normandie ; » un autre : « Il y a deux mois que j'ai quitté la Picardie ; » un troisième : « Il y a trois semaines que j'ai quitté le Limousin, » etc., etc.

Et lorsque je leur disais : « Mais pourquoi avez-vous quitté ainsi votre pays pour venir sur le pavé de Paris ? »

presque tous me répondaient cette phrase sacramentelle : « JE N'AVAIS PLUS D'OUVRAGE. »

Je ne suis pas fâché de mettre sous les yeux du lecteur non-seulement la théorie de nos démonstrations, mais aussi les faits que j'ai rencontrés dans la pratique, ce qui prouve bien que je suis dans le vrai de toute manière.

Ainsi, il est certain que l'émigration des populations agricoles dans les grands centres industriels est un effet qui a pour cause certaine la diminution du travail agricole, occasionnée par la disparition de certaines sommes d'argent qui se portent à la Bourse.

Phénomène social qui est encore la conséquence certaine de notre système financier.

Dans les petites excursions que je fais de temps à autre dans l'intérieur de la France, j'ai toujours soin d'interroger les personnes qui m'entourent afin de m'éclairer sur ce sujet. Eh bien, il n'y a pas de garçon d'hôtel, de bonne de restaurant, de domestiques de toutes sortes, qui ne me disent qu'ils ont quitté la campagne pour venir à la ville attendu que dans les campagnes il n'y a pas d'ouvrage et qu'il n'y a rien à gagner, etc.

Si j'interroge ainsi tous ceux du peuple que les circonstances rapprochent de moi, c'est parce que la vérité se trouve toujours dans la bouche du peuple, et que toujours je cherche la vérité.

Mais poursuivons la démonstration de nos phénomènes sociaux.

HUITIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

La désertion des populations agricoles et leur émigration dans les villes a pour effet certain de déterminer dans ces villes une surabondance de bras parmi les ouvriers.

Voilà un autre phénomène social, qui est très-facile à comprendre, et il suffit de l'énoncer pour que chacun l'admette sans aucune espèce de démonstration.

Aussi nous nous abstiendrons d'entrer dans aucun détail, car il suffit de penser que si les bras inoccupés des campagnes viennent se réfugier dans les villes, il viendra un moment où il y aura plus de bras qu'il n'y aura de travail pour les occuper, et dès lors il en résultera non-seulement une abondance de bras, mais encore une surabondance, c'est-à-dire une abondance extraordinaire, fâcheuse, déplorable, etc., etc.

De là tous ces ouvriers se plaignant avec raison qu'il n'y a pas d'ouvrage, que le travail manque, etc.; ce qui est parfaitement vrai par la disproportion des bras à occuper par rapport au travail à faire.

Toujours est-il que nous sommes en présence d'*un phénomène social* incontestable, qui surgit dans le domaine de l'industrie, et dont la cause certaine réside dans l'organisation du système financier des gouvernements.

NEUVIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Les bras manquent à l'agriculture, par suite de l'émigration des colons dans les villes.

Affirmer que les bras manquent à l'agriculture, c'est une banalité économique qui court les rues. Dans tous les livres que l'on écrit sur les questions économiques cette assertion est dite et redite à satiété.

On comprend, en effet, que si les populations agricoles désertent les campagnes pour aller dans les villes, les travaux agricoles doivent manquer de bras. Ce manque de bras dans les campagnes, comme on le comprend, est un péril pour la société entière, attendu que les travaux de la terre en souffrent et les cultures qui donnent la production en souffrent aussi. Or, comme la production seule constitue la richesse, par ce seul fait que les bras manquent à l'agriculture, la richesse nationale est compromise ou tout au moins amoindrie dans une certaine proportion, ce qui est toujours fâcheux.

Les faits qui composent ce neuvième phénomène social doivent éveiller toute la sollicitude des hommes qui gouvernent et qui exercent le pouvoir, afin qu'ils cherchent un moyen efficace pour arrêter le plus tôt possible cette émigration des populations agricoles dans les villes.

DIXIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

La surabondance des bras dans les villes industrielles, par suite de l'émigration des colons, engendre inévitablement une concurrence fâcheuse parmi les ouvriers.

Il est certain, et nul ne saurait le contester, que, si les travailleurs des champs viennent demander du travail aux industriels, les colons viennent ainsi enlever aux ouvriers une partie de leur ouvrage. Il est donc très-vrai que les colons font concurrence aux ouvriers, concurrence fâcheuse pour ces derniers, puisqu'elle a pour effet, ni plus, ni moins, de leur enlever leur travail. Mais enlever le travail à un ouvrier, c'est évidemment lui ôter son pain; et c'est en cela que la concurrence que les colons font aux ouvriers est une chose désastreuse, attendu que cette concurrence se traduit toujours par une baisse de salaires, comme je vais le dire tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence d'un *phénomène social* qui mérite d'occuper l'attention de tous les amis de la démocratie, phénomène, d'ailleurs, qui a sa source dans la politique des gouvernements et qui est la conséquence certaine du régime financier qui nous régit.

ONZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Le salaire des ouvriers dans les villes baisse, tandis que dans les campagnes le salaire des colons hausse dans des proportions exagérées.

Nous voici en présence d'un double *phénomène social* des plus simples, et facile à comprendre pour tout le monde.

On se rappelle cette *loi morale,* toute souveraine, qui régit l'économie sociale, par suite de laquelle l'abondance d'une chose engendre la baisse de la valeur de cette chose, tandis que la rareté des choses engendre la hausse de la valeur de ces choses.

Mes lecteurs n'ont pas oublié les démonstrations du chapitre IV de l'*Economie naturelle,* et notamment les discussions VII, VIII, IX et X. Dans les discussions IX et X particulièrement, j'ai dit un mot des phénomènes économiques, qui font justement le sujet de la présente discussion.

Il est certain, en effet, que si, dans un lieu quelconque, les bras des travailleurs s'agglomèrent, ils se feront mutuellement, et par la force même des choses, une concurrence qui deviendra désastreuse pour eux-mêmes.

Et cependant il ne saurait en être autrement, car il faut manger à tout prix; et un ouvrier qui ne trouve pas à travailler à raison de 2 francs par jour, préférera travailler à 1 fr. 50 c. par jour que de ne pas travailler du tout.

Il y aura donc ici ce que je nomme une *dépréciation*

sur le salaire du travail, dépréciation dont le capital — le propriétaire de l'usine ou de la fabrique — profitera nécessairement, sans que les travailleurs soient en droit de lui infliger un blâme quelconque, pour un ordre de choses qui ne vient pas de lui, mais qui vient des travailleurs mêmes, qui se sont agglomérés à tort dans une localité où le travail est insuffisant pour le grand nombre de bras.

De même que lorsque les bras des travailleurs sont rares dans un lieu quelconque, et qu'ils font défaut au capital, celui-ci est forcé de les payer plus cher, sans que l'on puisse accuser les travailleurs d'aucune exigence : ils ont pour eux la logique, la raison, la *loi naturelle*, la force des choses.

Il est donc certain que la surabondance des bras, dans les villes industrielles, est la cause certaine qui engendre forcément la baisse des salaires, et parfois aussi le chômage qui vient à la suite de la baisse des salaires.

De même aussi, il est certain que la rareté des bras parmi les colons de nos campagnés détermine une hausse des salaires, hausse quelquefois exagérée et ruineuse pour le petit propriétaire foncier qui a peu d'argent à son service.

Un économiste a dit avec raison : « Lorsque deux ouvriers courent après un patron, le salaire baisse ; mais » lorsque deux patrons courent après un ouvrier, le » salaire hausse. » Et cela est parfaitement exact : c'est mathématiquement vrai.

En terminant cette discussion, ne perdons pas de vue que ce double phénomène social a toujours pour cause le système financier, qui, par les placements

sur la rente et les chemins de fer, ou autres institutions économiques, provoque et aboutit finalement à de telles perturbations dans la destinée des classes laborieuses.

DOUZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

La baisse des salaires et le chômage parmi les ouvriers engendre la misère et toutes les souffrances qui constituent le prolétariat.

Qui est-ce qui n'a point écrit sur le prolétariat, et qui est-ce qui n'a pas discuté cette grande question, cette plaie sociale? Qui est-ce qui n'a pas abordé d'une manière quelconque ce redoutable problème de notre époque? problème dont la solution est encore inconnue à l'heure qu'il est, mais que ma doctrine du *Spiritualisme* a reçu mission de résoudre à jamais, pour le bonheur de tous ceux qui souffrent, et pour la satisfaction morale de tous ceux qui ont des entrailles et qui aiment la grande famille des peuples.

Le prolétariat, c'est donc cette lèpre qui s'attache à la démocratie et qui la ronge et la dévore. Le travail disparaît et avec lui le salaire ; alors surgissent nécessairement : le besoin non satisfait, la faim, le découragement, la souffrance, le dégoût de la vie, puis encore cette haine secrète pour toutes les choses de la vie morale, ensuite cette démoralisation profonde qui fait que ceux qui souffrent de cette misère, afin de s'étourdir, se plongent dans les désordres, les excès et les déréglements, et finissent par ne plus croire à rien :

ni à la justice des hommes, ni même, — faut-il le dire? — ni même à la justice de Dieu.

Eh bien, tout cela, qui est-ce qui le produit, si ce n'est uniquement, tout simplement, le système financier, que les gouvernements ont établi comme base de leur économie politique, système dans lequel ils persévèrent, et dans lequel nous nous embourbons tous les jours davantage.

Enfin, j'arrive à une conclusion dernière : j'affirme que cette souffrance continuelle des populations, sous l'influence du prolétariat, *est la seule cause* qui produit toutes nos agitations politiques et ces révolutions successives qui, depuis plus d'un demi-siècle, ébranlent constamment la société.

C'est ce que nous allons démontrer.

TREIZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

Le prolétariat et les souffrances qu'il engendre sont la cause immédiate de toutes nos révolutions politiques, qui, depuis plus d'un demi-siècle, ébranlent sans cesse la société.

Rien n'est plus facile à comprendre que le phénomène social que nous énonçons, d'autant plus que nous avons pour nous les faits et les événements politiques qui ont pris place dans l'histoire.

Et d'abord, est-ce que les peuples qui font une révolution ne la font pas toujours pour améliorer leur sort? Quand on renverse un gouvernement, n'est-ce pas pour détruire une politique vicieuse et mal entendue?

Voyons, par exemple, la révolution de 89.

A cette époque, est-ce que la nation n'était pas obérée par les impôts, par suite de toutes les dépenses faites par les gouvernements de Louis XIV et de Louis XV? Est-ce que le clergé catholique de ces temps-là, à force de faire de la propagande jésuitique, n'était pas parvenu à se constituer des domaines immenses? N'attirait-il pas à lui des valeurs et des sommes d'argent considérables?

A cette époque, l'argent se portait à la sacristie avec autant de fureur qu'il se porte aujourd'hui à la Bourse. On spéculait autrefois pour l'autre monde, tandis qu'aujourd'hui on spécule pour ce monde-ci. Mais toujours est-il qu'alors l'argent était détourné des spéculations agricoles, industrielles et commerciales, comme il l'est aujourd'hui; et on le portait dans les coffres de l'Eglise tandis qu'on le porte aujourd'hui dans les caisses du gouvernement. Voilà toute la différence; mais le résultat est le même, et, dès lors, comme conséquence de ce *régime financier* : la souffrance, la misère, le prolétariat enfin.

Et ce qui prouve que je ne me trompe pas sur les causes réelles de la révolution de 89, c'est que les hommes qui *menèrent* cette révolution s'emparèrent de tous les biens du clergé, qui furent confisqués au profit de la nation. Ce qui prouve bien que l'on considérait cette *puissance financière du clergé* comme la principale cause du mal qui dévorait la France et lui rongeait les entrailles. On voit donc que la révolution de 89 fut amenée par les souffrances sociales, souffrances qui avaient pour cause réelle ce que j'appellerai *le régime des finances*, ou *l'ordre de choses financier*.

La chute de Napoléon Ier, — autre révolution, — a été le résultat de la même cause, quoique revêtue d'un caractère particulier. D'une part, les guerres meurtrières avaient enlevé à l'agriculture et à l'industrie les bras les plus robustes, de sorte que les travailleurs faisaient défaut au capital, et la production et la richesse étaient amoindries en proportion, — témoin la cherté des subsistances à cette époque, — attendu que c'est le travail, par son association avec le capital, qui seul engendre la production et la richesse (*Economie naturelle*, chapitres II et III).

Ensuite, les dépenses extraordinaires qu'avaient occasionnées les guerres de l'Empire, pendant un certain nombre d'années consécutives, avaient attiré constamment l'argent dans la caisse de l'armée, de sorte que sous la pression des impôts extraordinaires, l'argent se portait en masse dans les coffres-forts du gouvernement, de même qu'avant 89 il se portait à la sacristie, de même qu'aujourd'hui il se porte à la Bourse.

On voit ainsi que, sous des formes diverses, le même ordre de choses financier subsiste à trois époques très-différentes; mais à chaque époque, l'argent étant enlevé à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, faisait défaut au capital dans ces trois institutions, etc., etc.

La chute de Napoléon Ier a donc eu pour cause réelle et véritable plus particulièrement l'ordre de choses politique financier, c'est-à-dire le régime financier et aussi l'insuffisance des bras indispensables pour féconder le capital.

La défaite de Waterloo n'a été que la cause appa-

rente; la cause réelle qui avait discrédité le vainqueur d'Arcole, ce fut bien l'épuisement de la France.

J'affirme donc que ce sont les souffrances sociales qui ont amené 89 et 1815, souffrances qui avaient pour cause le désordre des finances, dû à un régime ruineux. C'est là un point important sur lequel je ne ferai aucune concession, à savoir, que toutes les souffrances de la société ont toujours eu pour cause immédiate l'ignorance des gouvernements en ce qui concerne le rôle de l'argent dans le domaine de l'économie.

Et si je voulais analyser en détail la politique de Charles X et celle de Louis-Philippe, je prouverais que la chute de ces deux monarques a eu encore pour cause réelle et véritable le système financier. Enfin, j'affirme que si demain une situation difficile pour les gouvernements doit surgir parmi nous en Europe, cette situation *n'aura d'autre cause* que l'organisation du système financier qui nous régit actuellement.

Pour bien se rendre compte de ma conviction économique, il suffit de considérer que la guerre de Crimée et celle d'Italie ont nécessité ensemble un emprunt de deux milliards, et que l'agriculture, l'industrie et le commerce en France ont été privés ensemble d'une pareille somme dans le court intervalle de cinq ans, puisque :

En 1854,	le gouvernement	a emprunté	250	millions.
En 1855,	—	—	500	—
En 1856,	—	—	750	—
En 1859,	—	—	500	—
		Total.	2,000	millions.

Soit : deux milliards.

Mais ce qui a eu lieu en France à cette époque s'est répété en Russie et en Turquie. Là aussi on a emprunté de grosses sommes.

Enfin, à l'occasion de la guerre d'Italie, de nouveaux emprunts d'argent ont été faits encore en Autriche et en Piémont.

Le mal que produisent les emprunts des gouvernements est donc général et commun à toute l'Europe; et ce mal se perpétuera tant que les gouvernements persisteront dans la même voie, tant qu'ils pratiqueront les mêmes errements en matière de finances, car nous savons que tant qu'une cause subsiste, l'effet que cette cause engendre subsiste également.

Mais continuons les démonstrations de nos phénomènes sociaux.

QUATORZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'argent que les travailleurs versent dans les caisses du gouvernement, telles que la caisse d'épargne et la caisse des pensions de retraite ou rentes viagères, est enlevé à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, où il serait très-utile pour féconder le capital dans chacune de ces trois institutions.

Tous les travailleurs qui apportent leurs économies aux caisses publiques du gouvernement font un placement de leur argent. Mais si ces caisses publiques n'existaient pas, ces sortes de placement ne seraient pas possibles, si bien que l'argent serait forcé de chercher un placement dans le domaine de l'agriculture, de

l'industrie et du commerce; et, dès lors, cet argent viendrait alimenter le capital dans les trois institutions de l'économie naturelle. Or, l'argent en alimentant le capital alimente aussi le travail qui est engendré par le capital et dont il est la conséquence.

Quoi qu'il en soit, l'argent des travailleurs se porte dans les caisses publiques du gouvernement, au lieu de venir en aide à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce, où il donnerait lieu à un placement productif sur l'une de ces trois institutions.

Toujours est-il que nous sommes en présence d'*un phénomène social* bien facile à comprendre, bien facile à constater, et qui est la conséquence certaine de l'organisation économique du système financier de nos gouvernements.

QUINZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'argent que reçoit la caisse d'épargne et la caisse des rentes ou pensions viagères, par sa transformation en rente sur l'Etat, vient augmenter l'importance du capital papier et par suite la somme des intérêts à payer par le gouvernement, ce qui accroît tous les jours davantage la somme des impôts dont est grevée la nation.

Dans notre *Economie politique*, où nous avons fait l'analyse du système financier des gouvernements, nous avons vu, dans le chapitre IV, VII[e] discussion, que l'argent versé à la caisse d'épargne et à la caisse des rentes viagères était converti en rentes sur l'Etat.

Mais nous savons que le gouvernement paie un

intérêt de 4 à 5 % de cet argent versé à ces caisses publiques, de sorte que cet argent versé aux caisses publiques est transformé en capital, et les sommes que ce capital absorbe tous les ans à titre d'intérêts sont supportées par les impôts; car nous avons vu que c'est l'argent des impôts qui fait tous les frais de la rente, c'est-à-dire qui paie tous les intérêts de la dette (VIIIe discussion).

Or, il est certain que plus la somme des versements faits aux caisses publiques du gouvernement grossira, plus aussi grossira la somme des intérêts à payer, mais plus aussi grossira la somme des impôts à percevoir sur la nation. Tout cela est facile à comprendre, et nous sommes ici en présence de la seconde des trois lois universelles, où les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite.

L'institution des caisses publiques du gouvernement produit ainsi un très-fâcheux résultat, car ces caisses ont pour effet certain d'augmenter tous les ans la somme des impôts, somme qui est déjà beaucoup trop forte, car, il faut le dire, la nation est épuisée par la masse d'argent qu'elle est obligée de payer tous les ans au gouvernement. Il me suffira de rappeler au lecteur que le budget général de 1858 s'est élevé à 1,717,156,190 fr.

Et si je jette un coup d'œil sur le rapport du ministre de l'agriculture, où se trouve le compte rendu des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1858 (*Moniteur* du 25 décembre 1859), je lis cette phrase : « Ce qui ressort principalement des renseignements contenus dans ce tableau, c'est d'abord » que la fortune particulière des caisses d'épargne a » continué en 1858, comme durant les années précé-

» dentes, *à s'augmenter dans une proportion consi-*
» *dérable.* »

D'où je conclus que plus nous allons, plus le montant des versements faits à la caisse d'épargne augmente, de sorte que les intérêts à payer aux déposants de la caisse d'épargne grossit tous les jours davantage. Nous sommes donc en présence d'un phénomène social tout à fait alarmant, car par l'institution de ce principe des finances, les impôts de la nation s'augmenteront indéfiniment jusqu'à ce qu'une révolution financière, faite au nom de la logique et de la justice, vienne supprimer totalement les caisses d'épargne et préparer le remboursement des sommes dues par ces caisses aux déposants, etc.

Mais jusque-là la situation des populations ira toujours en s'aggravant attendu que la cause qui engendre ces funestes effets prend une plus grande extension tous les jours. Cette cause, c'est l'importance de la rente, ce capital improductif, capital papier, qui dévore le capital productif, c'est-à-dire le capital agricole, en absorbant une portion toujours croissante de la richesse nationale, ainsi que nous l'avons démontré dans les quatre premières discussions du chapitre IV de l'*Economie politique.*

SEIZIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'émigration des colons dans les villes transforme les producteurs en consommateurs.

Nous avons constaté, dans le septième phénomène social, que dans le domaine de l'agriculture le travail

diminuait par suite des placement sur la rente que font les agriculteurs, et que, comme conséquence forcée de cette diminution du travail agricole, les colons désertaient l'agriculture pour venir dans les grands centres de populations chercher un ouvrage qui leur fait défaut aux champs. Mais ce phénomène social, qui est reconnu et accepté par tous les économistes, donne lieu à un autre phénomène économique et social, par suite duquel j'affirme que *les producteurs se transforment en consommateurs.*

Dans l'*Introduction* de notre *Economie naturelle*, nous avons démontré, VIe discussion, qu'il n'y a que l'agriculture qui seule ait la propriété de donner un produit, tandis que l'industrie ne donne jamais de produits.

Il suit de là, comme conséquence certaine et incontestable de cet ordre de choses, que tout *colon*, c'est-à-dire tout travailleur de l'agriculture, est véritablement *un producteur*, tandis que tout *ouvrier*, c'est-à-dire tout travailleur de l'industrie, n'est pas un producteur, mais ce que j'appellerai un *consommateur*.

En disant que tout colon est un producteur, je ne veux pas dire que les colons ne consomment pas ; évidemment les hommes qui vivent au milieu des champs produisent, il est vrai, mais ils consomment aussi.

Tandis que l'ouvrier des villes consomme et ne produit pas, et c'est en cela qu'il diffère du colon.

L'ouvrier ne produit pas, — nous l'avons démontré et répété maintes fois dans notre *Economie naturelle*, — car son travail se borne uniquement *à façonner* les produits de l'agriculture. L'industrie n'a jamais produit un seul atome de production ou de matière.

De là je tire cette conclusion, que si tout colon est un producteur, tout ouvrier, — passez-moi cette locution, — est un *improducteur*, et comme l'ouvrier de la ville consomme sans qu'il produise jamais, par opposition au rôle du colon, je le qualifie de *consommateur improducteur* (1).

Eh bien, je dis maintenant que l'émigration des colons dans les villes, où ils viennent chercher de l'ouvrage, *transforme les producteurs en consommateurs*. C'est là un fait économique ou un *phénomène social* qui est la conséquence certaine de l'organisation du système financier de nos gouvernements, système par suite duquel *les spéculations financières* prenant tous les jours une plus grande extension, *les spéculations agricoles* diminuent tous les jours davantage, et le travail des colons, conséquemment, va s'amoindrissant dans la même proportion.

DIX-SEPTIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

De la cherté des subsistances dans les villes.

Nous arrivons maintenant à un phénomène social d'un haut intérêt qui frappe tous les yeux ou plutôt toutes les bourses, et contre lequel tout le monde se récrie : je veux parler de *la cherté des subsistances* dans

(1) En affirmant que l'ouvrier ne produit pas, je ne veux pas dire que son travail soit inutile. Ainsi le *filateur* et le *tisserand* font certainement un travail d'une grande utilité ; mais, malgré cela, ils ne produisent pas ; en d'autres termes ils ne multiplient pas la matière ; tandis que le colon multiplie le blé, la pomme de terre, la betterave, le chanvre, le lin, etc., etc., en un mot, il produit, il est producteur.

les villes, phénomène qui, je l'affirme, est la conséquence certaine de cette transformation des producteurs en consommateurs, dont nous venons de parler.

Dans les grands centres de population, tels que *Paris*, *Lyon*, *Marseille*, *Bordeaux*, et dans bien d'autres villes de France, la vie animale devient tous les jours plus chère et plus difficile; en d'autres termes, les subsistances augmentent de prix, et les populations ouvrières se plaignent avec raison d'un ordre de choses économique dont elles sont les premières à supporter les fâcheuses conséquences.

Cela est si vrai que depuis quelques années tout augmente de valeur et de prix : *le lait*, *le beurre*, *les œufs*, *les fruits*, *les légumes*, *la volaille*, *les viandes de boucherie*, etc.

Pour nous, qui étudions la science économique à bonne source, nous n'avons pas lieu de nous étonner de tous ces faits. Nous qui connaissons tous les phénomènes de l'économie naturelle, et qui les observons sous l'influence de la théorie des effets et des causes — cette puissante lumière de ma doctrine du spiritualisme — la cherté des subsistances ne nous surprend nullement; elle nous apparaît, au contraire, comme la conséquence certaine de cette transformation des producteurs en consommateurs.

En effet, si le nombre des colons qui produisent dans le domaine de l'agriculture diminue tous les jours, la production agricole doit nécessairement diminuer dans la même proportion; et si la production diminue, elle doit nécessairement augmenter de valeur; de là la cherté des subsistances. Mais le nombre des consommateurs augmente dans les villes, car les

colons émigrés consomment naturellement tout comme s'ils étaient dans les champs ; or, la production diminuant, et les consommateurs se multipliant dans les grands centres de population, il n'est pas possible que les objets de consommation, je veux dire les subsistances, n'augmentent pas de valeur.

La cherté des subsistances dans les villes a donc pour cause certaine la transformation des producteurs en consommateurs, transformation qui résulte nécessairement de l'émigration des colons dans les villes, où ils viennent chercher de l'ouvrage, pour suppléer au travail agricole, qui s'amoindrit et se désorganise sous l'influence des *spéculations financières* sur la rente, les chemins de fer, etc.

DIX-HUITIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

De l'assistance publique dans les villes.

Voyons maintenant un autre phénomène social qui a sa place marquée à la suite de celui que nous venons de constater et qui est dû à la même cause. Ce phénomène social, c'est ce que j'appellerai *l'assistance publique* pratiquée et organisée par les soins du gouvernement et des municipalités des grandes villes.

Tout le monde sait que dans les grands centres, et surtout dans les villes manufacturières, où les populations ouvrières abondent, on a institué et organisé dans chaque quartier des *bureaux de bienfaisance*, qui ont pour mission de distribuer des secours de toute nature, soit à domicile, soit au bureau même, aux familles éprouvées par le besoin, c'est-à-dire aux ou-

vriers sans ouvrage ou n'ayant qu'un salaire insuffisant. Une personne qui, pendant quinze ans, a été membre d'un de ces bureaux de bienfaisance à Paris me disait : « Vous ne vous feriez jamais une idée juste » de tous les malheureux que Paris renferme ; il faut » voir cela de ses propres yeux pour savoir ce que » c'est, etc. »

A côté des bureaux de bienfaisance, je mentionnerai : 1° les quêtes à domicile ; 2° les sermons de charité ; 3° les bals, concerts, ventes ou loteries au profit des pauvres ; 4° les fêtes publiques, telles que cavalcades, cortéges, mascarades, etc., instituées au profit des pauvres, etc. Je puis dire à ce sujet que je n'ouvre presque jamais un journal sans lire quelque fait qui ait trait à cet ordre de choses.

De tout cela, que dois-je en conclure ? C'est que dans la plupart de nos villes il y a une grande misère, et nos municipalités ont sur les bras des populations entières dévorées par le prolétariat, populations qu'il faut secourir coûte que coûte, et, de là, la nécessité d'organiser tous ces éléments de secours, tels que bureaux de bienfaisance, sermons de charité, bals au profit des pauvres, loteries, fêtes de bienfaisance, etc. Nous sommes donc en présence de tout un ordre de choses qui est bien un fait de notre époque, je veux dire un *phénomène social*. C'est cet ordre de choses économique que je nomme l'*assistance publique dans les villes*.

Cette organisation de l'assistance publique, qui tend tous les jours à prendre un plus grand accroissement, est un symptôme des plus fâcheux et des plus alarmants. Il prouve que l'agglomération des populations dans

les villes va toujours croissant, et que plus ces populations seront nombreuses, plus elles se feront concurrence, et plus aussi la baisse des salaires et le chômage feront des ravages dans leurs rangs; attendu que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite ; de sorte que nous arriverons à cet état de choses dans lequel il y aura une certaine population qu'il faudra nourrir toute l'année avec les deniers publics.

Notre société moderne prend tous les jours davantage l'aspect de la nation romaine à l'époque de sa chute, lorsque Rome levait sur tous les peuples conquis des tributs pour nourrir le peuple romain, qui encombrait les places publiques et qui passait sa vie dans une oisiveté complète, voué qu'il était à un chômage permanent. Voilà où nous marchons.

DIX-NEUVIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

De l'agrandissement des villes.

Tous ceux qui s'occupent d'économie et de statistique économique savent que la population dans les villes augmente dans des proportions extraordinaires.

Parmi bien des faits de cet ordre, je citerai la ville de Toulon, qui a fait reculer ses fortifications. Les fortifications anciennes ont été détruites et de nouveaux remparts ont été construits, de sorte que le périmètre de la ville a été sensiblement agrandi.

La ville de Lille en a fait autant. Elle a emprunté, je ne sais plus si c'est 10 ou 20 millions, pour reculer ses fortifications afin de s'agrandir; enfin la ville de

Paris a aussi reculé ses murs d'octroi jusqu'aux fortifications, afin de percevoir les droits d'octroi sur les objets de consommation de populations nombreuses, qui depuis quelques années se sont accrues dans de grandes proportions. On le voit donc, les villes s'agrandissent, ce qui signifie que les populations des villes augmentent; ce qui est un symptôme fâcheux à tous égards.

Je n'ai aucune considération à présenter ni aucun développement à donner sur ce fait de l'agrandissement des villes.

Mais ce qu'il faut que le lecteur sache bien, c'est que ce phénomène social et les trois qui le précèdent sont la conséquence certaine de l'émigration des populations agricoles dans les villes. Et cette émigration a commencé il y a vingt ans, peut-être trente, peut-être même davantage, émigration qui se continue sans cesse insensiblement, et prend tous les jours un plus grand accroissement.

Cette émigration des colons dans les villes a marché en proportion des spéculations sur la rente, provoquées plus particulièrement par les emprunts des gouvernements[1], provoquées aussi par l'extension des sociétés financières; car plus les gouvernements et ces sociétés ont fait appel aux écus, plus les propriétaires fonciers ont spéculé sur la rente, et plus ils ont diminué leurs travaux; plus le travail agricole a diminué, plus l'émigration des colons dans les villes a augmenté, attendu que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite.

Je le répète une dernière fois, *c'est à cause* que les populations agricoles quittent les campagnes que le

nombre de producteurs diminue; et les producteurs diminuant, la *production* diminue en proportion; de là la cherté des subsistances.

C'est l'agglomération des populations laborieuses dans les villes, où elles se font entre elles une concurrence désastreuse, qui nécessite et engendre cette assistance publique organisée dans toutes les villes. C'est enfin cette émigration des populations rurales dans les villes qui engendre en partie l'agrandissement de celles-ci.

Et tout cela, c'est la conséquence certaine de l'existence du capital papier, c'est l'organisation du système financier des gouvernements qui engendre toutes ces perturbations.

Ne vous étonnez donc pas, lecteur, si je ne suis pas en admiration devant un ordre de choses politique que je réprouve formellement, et contre lequel je protesterai jusqu'à ce que ma voix ait été entendue des gouvernements, des hommes d'Etat et des publicistes réellement dévoués à la cause de la démocratie et à celle de la vérité.

VINGTIÈME PHÉNOMÈNE SOCIAL.

L'agriculture est en décadence. Les spéculations financières tuent l'agriculture ; en d'autres termes la Bourse tue la Charrue; il faut que ce soit la Charrue qui tue la Bourse; le salut de la société est à ce prix.

Je veux, en terminant ce premier chapitre, envisager un nouveau phénomène social, qui, selon moi, résume

toute ma critique sur l'ensemble des faits économiques qui se manifestent dans notre société moderne.

En effet, les dix-neuf phénomènes sociaux que nous venons de passer en revue peuvent être condensés en quelque sorte dans un seul fait : celui où j'affirme que l'*agriculture est en décadence* et que *les spéculations financières tuent l'agriculture.*

Il est certain, en effet, que les capitaux manquent à l'agriculture, que les colons émigrent dans les grands centres de populations; que les bras des colons font défaut aux travaux de la terre; que le salaire des colons augmente dans des proportions qui rendent les travaux impossibles pour beaucoup de petits propriétaires fonciers; que la propriété foncière se morcelle à l'infini, et par ce fait devient improductive et stérile par défaut de ressources des manouvriers qui l'ont acquise à prix d'or, etc. Eh bien ce sont tous ces faits que je résume en disant que l'*agriculture est en décadence;* et je ne pense pas que l'on puisse contredire mon affirmation.

J'affirme, enfin, que toutes les spéculations qui se négocient à la Bourse et qui s'opèrent sur les rentes de l'Etat, sur les chemins de fer et sur les sociétés financières, portent un préjudice mortel à l'agriculture, si bien que cette institution ne se relèvera que le jour où les sociétés financières auront été abolies.

Dans le domaine des *faits économiques*, et en ce qui concerne ce que l'on appelle *spéculations*, il y a deux sortes de spéculations : celles que je nomme *productives*, et celles que j'ai appelées *improductives ou factices.*

Toutes les opérations pratiquées dans le domaine

de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sont invariablement des spéculations productives. En agriculture, toutes les opérations ont pour but de donner un produit; dans l'industrie, elles ont pour objet de donner des façons; et dans le commerce, elles ont encore pour but de provoquer la consommation et de satisfaire nos besoins ; aussi, ces diverses spéculations ou opérations sont utiles, elles donnent un résultat; ce sont, dans toute l'acception du mot, des *spéculations productives.*

Mais il n'en est pas de même des placements d'argent opérés sur la rente, les chemins de fer et les sociétés financières. Ces diverses spéculations, — celles sur la rente surtout, — sont des spéculations improductives ou factices. Toutes ces opérations, que l'on a qualifiées, a bon droit, du nom de *Jeux de Bourse*, ne sont plus des spéculations. Ce sont des tentatives de spoliation plus ou moins heureuses, et que les circonstances favoriseront plus ou moins. Ces opérations peuvent être parfaitement assimilées à *une partie de roulette* ou à toute autre combinaison, dans lesquelles l'un perd ce que l'autre gagne sans aucun profit pour la société, ni aucun accroissement de richesse sociale.

Je dis donc que toutes ces opérations de la Bourse sont des *spéculations improductives et factices;* tandis que les opérations en agriculture et en industrie sont véritablement des *spéculations productives et enrichissantes.*

C'est cet ordre de choses incontestable, c'est ce *phénomène social*, le fait d'une mauvaise économie, — *économie désastreuse, s'il en fut jamais,* — que je formule en disant que *la Bourse tue la Charrue;*

et j'affirme que ma pensée est pleine de justesse et de vérité.

De même que la Charrue est l'objet qui personnifie le plus et le mieux cette grande institution, l'agriculture, *qui est tout*, ainsi que je l'ai démontré (*Economie naturelle*, chapitre Ier, Xe discussion), de même aussi la Bourse est la chose qui résume d'une manière assez précise tout le système financier.

C'est dans ce foyer que toutes les ambitions viennent se heurter, que les âmes cupides et dévorées par la soif de la richesse se donnent rendez-vous. Dans ma critique d'économiste, je n'ai pas à considérer ces spéculations illicites, ces manœuvres réprouvées, toutes les fraudes condamnées par la justice et la loyauté, les affaires véreuses ; tous ces faits, en un mot, qui prennent place dans ce que l'on appelle à juste titre *les scandales de la Bourse*. Un jour on écrira l'histoire de ces scandales de la Bourse, et cette histoire sera la honte de notre siècle et de nos générations.

Je considère la Bourse, à mon point de vue économique, c'est-à-dire comme étant le marché où se traitent toutes les affaires ayant rapport à la finance.

A mon point de vue, j'affirme donc qu'il y a une lutte engagée entre la Bourse et la Charrue, lutte acharnée dans laquelle toutefois la Bourse a le dessus pour le moment, en attendant le jour où la partie changera de face, c'est-à-dire où la Charrue aura le dessus. Car, il ne faut pas se faire illusion, la société n'est bouleversée et en péril que parce que la Bourse tue la Charrue; de sorte que pour ramener les choses dans leur état normal, pour faire disparaî-

tre toutes ces nombreuses *perturbations économiques* qui sont une cause de douleur et de souffrance pour les classes laborieuses, il faut de toute nécessité que la Charrue remporte la victoire, qu'elle tue la Bourse; le salut de la société est à ce prix; que personne ne se méprenne sur la situation des choses à cet égard.

Quoi qu'il en soit de ma discussion, j'affirme que le fait de la Bourse, qui porte un préjudice mortel à la Charrue, provoque la décadence de l'agriculture, lequel fait constitue bien *un phénomène social.*

Nous n'irons pas plus loin dans cet ordre d'idées économiques. Nous nous en tiendrons aux vingt phénomènes sociaux que nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur.

Sans doute, il serait possible de trouver dans l'état actuel de la société un plus grand nombre de faits du domaine de l'économie politique, qui auraient leur place marquée dans ce que j'appelle les phénomènes sociaux et viendraient en augmenter le nombre. De même que si l'on voulait poursuivre les conséquences de tous ces faits économiques que nous venons d'énumérer, nous arriverions à constater un nombre beaucoup plus grand de ces divers phénomènes sociaux.

Mais il serait parfaitement inutile de grossir ou de compliquer, sans intérêt pour le sujet, un ordre d'idées parfaitement appréciable dans les proportions où nous l'envisageons. Aussi le lecteur nous fera-t-il grâce du superflu, et les vingt phénomènes que nous venons de faire passer sous ses yeux suffiront, et au delà, pour lui faire bien comprendre ce que, dans mon langage d'analyse économique, je nomme *phénomènes sociaux.*

Après avoir discuté et démontré les effets économiques produits et engendrés par les diverses institutions qui constituent l'*économie politique des gouvernements*, il me reste à dire quelques mots sur ce que je nomme l'*ordre de choses politique* et l'*ordre de choses social;* c'est ce que je vais faire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

L'ORDRE DE CHOSES POLITIQUE ET L'ORDRE DE CHOSES SOCIAL.

I. — Dans toutes les nations et dans tous les temps, il y a toujours eu deux éléments sociaux: l'un que je nomme l'ordre de choses politique et l'autre l'ordre de choses social.

Quelle que soit la période historique que l'on considère à travers les six mille ans d'existence que compte notre humanité, quels que soient les peuples anciens ou modernes dont on étudie la destinée passée ou présente, quelle que soit enfin la nationalité que l'on observe, partout et toujours, l'on reconnaît l'existence de deux éléments sociaux, l'un que je nomme : l'*ordre de choses politique* (1), et l'autre : l'*ordre de choses social.*

(1) Cette expression : *l'ordre de choses politique* que j'emploie, désigne les principes *économiques* que la *politique* des gouvernements qui

Il n'y a pas de nationalité possible sans l'existence d'un gouvernement qui protége et dirige les intérêts sociaux; car, en dehors d'un gouvernement, il n'y a de possible que l'anarchie ou le règne des passions de tous et de chacun.

Si l'on étudie l'histoire des peuples qui nous sont assez connus de l'antiquité, comme aussi celle des peuples modernes, on constate que les gouvernements, *dans l'exercice de leurs fonctions publiques*, pratiquent divers principes économiques. Les uns sont relatifs à l'impôt, les autres concernent les moyens de défense, certains ont pour objet les travailleurs en vue des lois qui règlent les rapports du capital et du travail, certains autres sont relatifs à l'éducation morale et religieuse des peuples.

En d'autres termes, je dis que chaque nation a *un système d'association* qui régit à la fois les intérêts du capital et les intérêts des travailleurs. Elle a *son système d'impôt*, *son système financier* qui fait loi dans les transactions des spéculations ; elle a également *son système de défense nationale*, je veux dire son organisation de l'armée; l'éducation du peuple

sont au pouvoir jugent convenable et bon de mettre en pratique dans l'intérêt de la nation.

Il y a donc dans toute nationalité un ordre de choses à la fois *économique* et *politique*, que je voudrais désigner ainsi : *Economico-politique*. Ce double mot, expression barbare si l'on veut, rend pourtant bien ma pensée, savoir, des principes tout à la fois *économiques* et *politiques;* car il est incontestable que dans l'organisation de tous les gouvernements, il existe un ordre de chose économico-politique, ou, si l'on veut, des principes *économico-politiques*, QUI FONT LOI, et que les gouvernements des nations mettent en pratique pour le bonheur ou le malheur de celles-ci.

même, dans chaque nation, devient *un système d'organisation* morale.

Comme principe d'association du capital et du travail, comparez, par exemple, le système de fermage *avec surenchère*, que pratique l'Irlande, avec le système agricole des colons à gages, que nous pratiquons en France, et vous aurez deux modes d'associations bien différents.

Comme moyen de défense, comparez l'organisation de l'armée que pratique la Prusse, avec notre organisation de l'armée, et vous aurez encore deux systèmes de défense nationale et d'organisation militaire bien différents.

A propos d'éducation dont je parlais tout à l'heure, comparez l'éducation catholique de notre peuple français, avec l'éducation évangélique de la Suisse ou de l'Angleterre, et vous aurez également deux systèmes d'éducation ou d'organisation morale bien différents.

Je dis maintenant que tout système d'organisation, qu'il soit relatif à l'impôt, à l'armée, aux finances, à l'éducation morale et civile du peuple, n'importe, *tout système d'organisation est ce que je nomme un principe d'économie;* et j'ajoute que l'ensemble de ces divers principes d'économie que pratiquent les gouvernements constitue ce que j'appelle l'*ordre de choses économico-politique ou politique.* Il y a donc eu, chez tous les peuples du passé, un ordre de choses politique, comme il y a, dans chaque nationalité moderne, un ordre de choses politique; c'est là un fait universel de tous les temps et de tous les lieux.

Je dis maintenant que chaque *principe d'économie*

que pratique un gouvernement quelconque — monarchique ou républicain — est suivi de conséquences certaines qui surgissent nécessairement, conséquences qui ne sont autre chose que *des effets ayant pour cause* ce principe d'économie politique pratiqué par ce gouvernement.

Chaque principe d'économie politique, qu'il soit relatif à l'impôt, à l'armée, aux finances, à l'éducation, etc.; chaque principe d'économie, dis-je, devient donc une cause engendrante qui produit un effet déterminé; et tous ces effets viennent ensuite se grouper en un faisceau d'éléments sociaux, constituant la destinée du peuple.

On comprend, en effet, que dans chaque nation, *la condition sociale des populations et leur destinée est une résultante certaine et fatale* de tous le divers systèmes économiques qui sont principes d'organisation et que pratiquent les gouvernements.

Or, c'est l'ensemble des effets engendrés par les systèmes d'organisation qui constitue la condition sociale des populations. Mais les divers systèmes d'organisation constituent ce que j'ai nommé l'*ordre de choses politique;* et la condition sociale des populations constitue ce que j'appelle l'*ordre de choses social;* il y a donc dans toutes les nations et dans tous les temps *deux éléments inséparables*, communs à tous les peuples, savoir : l'ordre de choses politique, et l'ordre de choses social.

Donnons quelques développements à ce *phénomène universel* de la vie et de la destinée des peuples.

II. — L'ordre de choses politique engendre l'ordre de choses social; en d'autres termes, l'ordre de choses politique est une cause, et l'ordre de choses social est un effet de cette cause.

Si nous recherchons maintenant quels sont les rapports qui existent entre ces deux éléments inséparables l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social, nous ne tarderons pas à reconnaître qu'ils ont entre eux des rapports de cause à effet, c'est-à-dire qu'il y a un de ces deux éléments qui engendre l'autre. Enfin, il n'est pas difficile de comprendre, par les seuls développements que nous avons donnés dans la discussion précédente, que c'est l'ordre de choses économico-politique qui engendre l'ordre de choses social, ce qui revient à dire que l'ordre de choses économico-politique ou politique est la cause réelle et certaine qui engendre l'ordre de choses social.

Ce que j'affirme ici, et ce que je crois avoir fait comprendre par tous les arguments et développements qui précèdent, ne doit laisser de doute dans l'esprit de personne. Cependant je voudrais, en quelques mots, prouver cela par des faits. Je prends un exemple entre mille. Les lois de notre code civil français concernant la condition sociale de la femme constituent ce que je nomme un principe *économico-politique*. Or, d'après notre code civil, la femme est déclarée *mineure*, *incapable* et *inférieure*, et aussi son éducation est tout à fait négligée, pour ne pas dire nulle. J'entends parler d'une éducation sérieuse en morale et en science, et non d'une éducation selon le monde et

la mode. Aussi la femme qui, par son rôle de mère, est appelée à faire l'éducation de l'enfance, nous donne cette génération que l'on a parfaitement qualifiée par cette dénomination de *petits-crevés*; jeunesse nulle par le défaut de principes sérieux; nulle par le manque de grands sentiments; nulle par l'absence de cette virilité, qui était le caractère distinctif de nos ancêtres.

On le voit, nous sommes en présence d'un *ordre de choses social* qui est bien l'effet et la conséquence d'un *ordre de choses* économico-politique ou *politique*. Mais le jour où ce principe d'économie politique de notre code civil sera foulé aux pieds et anéanti, le jour où nos lois françaises proclameront l'égalité parfaite de la femme, le jour où la femme, considérée — ce qui est un fait positif — comme l'éducatrice de l'humanité, sera éclairée, instruite, élevée en dignité au foyer domestique, ce jour-là l'éducation de l'enfance sera totalement changée. Nos fils formeront alors une génération virile, une société d'hommes forts par les principes, la morale, les mœurs, les aspirations intellectuelles. Nous serons alors en présence de tout un ordre de choses social qui sera bien encore l'effet et la conséquence de tout un ordre de choses économico-politique nouveau.

Veut-on un autre exemple de cette vérité, toujours pris parmi mille autres faits? Considérez l'éducation du peuple suisse ou du peuple des Etats-Unis d'Amérique qui lisent et étudient l'Evangile; mettez ces peuples en présence des populations catholiques de l'Italie, de l'Espagne ou même de la France, qui ne connaissent que la pratique du rosaire et les enseigne-

ments de l'Eglise de Rome, et vous constaterez des différences considérables dans le degré de moralité de ces divers peuples, dans la nature des sentiments qui vivent dans leur conscience, enfin dans l'état de bien-être et de prospérité en vue de la condition sociale dans laquelle sont ces divers peuples.

Si l'on considère maintenant que l'éducation religieuse est toujours ou tolérée ou protégée et salariée par les gouvernements, elle devient ainsi un élément certain, peut-être même un instrument de leur politique, et conséquemment *un principe politique.*

Ne suis-je donc pas emmené, par la nature des choses, à considérer l'éducation religieuse comme *un principe d'économie politique?* Incontestablement!...

Eh bien, amis lecteurs, ne sommes-nous pas encore en présence de tout un *ordre de choses social* qui a pour cause certaine tout un *ordre de choses politique?* Il est donc mathématiquement vrai que partout et toujours l'ordre de choses économico-politique ou politique engendre et produit l'ordre de choses social.

Je n'irai pas plus loin dans ces discussions, que je nommerai *philosophico-religieuses.* J'ai hâte de revenir à mon sujet et de concentrer ma critique sur l'économie sociale en analysant tous les *phénomènes sociaux* qui rentrent dans le domaine de cette grande et importante science.

Nous allons, en conséquence, prendre en considération les principes économico-politiques qui nous régissent actuellement et que nos gouvernements, soit par ignorance, soit par indifférence, pratiquent obstinément, afin de constater, une fois de plus, que ces principes politiques sont bien LA CAUSE ENGEN-

DRANTE de l'ordre de choses social au milieu duquel nous vivons, savoir : le paupérisme, le prolétariat, la misère, la révolution, la décadence de l'agriculture, etc.

III. — Les principes économiques des institutions politiques, et plus particulièrement ceux qui sont la base du système financier des gouvernements modernes, constituent ce que je nomme : *un ordre de choses politique.*

Dans notre *Economie naturelle,* nous avons vu que Dieu, dans la création de son œuvre, avait eu un plan économique, une intention, un but et des moyens ; que ces moyens résidaient dans les trois institutions : l'agriculture, l'industrie et le commerce, et se résumaient dans ces trois opérations économiques : *produire, façonner, échanger.*

C'est dans ces trois opérations économiques que se manifestent ce que je nomme *les principes économiques* des institutions naturelles. L'économie naturelle a donc ses principes constitutifs, c'est-à-dire qu'elle possède un ensemble de lois pratiques ; elle est un mécanisme, un composé d'éléments s'harmonisant entre eux et aboutissant à des conséquences certaines, constantes et invariables.

Mais ce qui est vrai en matière déconomie naturelle est tout aussi vrai en matière d'économie politique.

Si nous arrêtons notre attention sur les trois institutions politiques économiques établies par les gouvernements : les impôts, l'armée, les finances, nous

constaterons que l'organisation de ces trois institutions de l'économie politique des gouvernements résument en elles un ensemble de principes économiques, un ensemble de lois et de règlements pratiques, aboutissant à des conséquences certaines, constantes et invariables.

Considérons seulement le système financier.

Emprunter toutes les fois que cela est nécessaire; transformer le montant de l'emprunt en capital, donnant un bénéfice aussi bien que l'agriculture, l'industrie et le commerce; prendre à la masse des contributions, c'est-à-dire à la masse des productions, une quantité de production et de richesse pour satisfaire les exigences de ce capital provenant des emprunts des gouvernements; instituer des caisses publiques sans cesse ouvertes à quiconque veut bien y verser les sommes les plus infimes, telles que un franc, etc.; n'y a-t-il pas là, je le demande, tout un ensemble de *principes économiques*, un système, un ordre d'éléments économiques devant fatalement aboutir à des conséquences certaines d'une nature déterminée? Nul ne saurait le contester. Eh bien, ces lois, ce système, ce mécanisme des institutions politiques fondées par les gouvernements, c'est là ce que, dans mon langage, je nomme *les principes économiques des institutions politiques*.

Or, il est certain maintenant que tous ces principes économiques des institutions politiques composent un ordre de choses déterminé, parfaitement caractérisé, et qui constitue ce que je nomme *l'ordre de choses politique*.

Il est donc vrai de dire que les principes économi-

ques des institutions politiques, mais plus particulièrement les principes qui sont la base du système financier des gouvernements, *engendrent* un ordre de choses politique parfaitement déterminé.

IV. — Tous les phénomènes sociaux qui se manifestent au sein de la société moderne constituent ce que je nomme : *l'ordre de choses social.*

Si nous prenons en considération les démonstrations que nous avons données des vingt phénomènes sociaux, de leur ensemble résultera tout un ordre de choses que je nomme *l'ordre de choses social.*

Ainsi, par exemple :

Tous les ans, trois à quatre cent mille jeunes gens sont enlevés à leurs familles et à leurs travaux. Pendant une période de plusieurs années, ils font un service tout à fait improductif et sont à la charge de la nation.

Les populations agricoles émigrent dans les villes. Ces populations font concurrence à leurs confrères les ouvriers de l'industrie ; le chômage et l'insuffisance des salaires les éprouvent durement ; l'agriculture manque à la fois de capitaux et de bras ; cette institution est en souffrance, si bien que les propriétés vont se morcelant jusqu'à leur improductivité ; l'argent se porte aux spéculations de la rente et déserte les institutions naturelles ; des crises commerciales viennent frapper périodiquement l'industrie et le commerce ; les populations sont hostiles aux gouvernements ; le prix des aliments augmente dans une proportion inquiétante ; les municipalités sont forcées de

créer des ressources extraordinaires pour assister les populations qui sont dans le besoin; les villes sont insuffisantes aux populations, etc.

Tels sont la plupart des phénomènes sociaux qui se manifestent au sein de notre société européenne.

Il y a donc ici tout un ordre de choses parfaitement distinct et parfaitement caractérisé; il y a enfin ce que, dans mon langage économique, je nomme *l'ordre de choses social.*

Il est donc vrai que tous les phénomènes sociaux qui se manifestent au sein de la société moderne *engendrent* un ordre de choses social parfaitement caractérisé.

V. — L'ordre de choses politique peut se résumer dans le système financier, et l'ordre de choses social peut aussi se résumer dans le prolétariat.

Dans la IIIe démonstration du présent chapitre, nous avons énuméré les principes politiques économiques qui constituent ce que nous avons appelé *l'ordre de choses politique.*

Mais nous avons vu que cet ordre de choses politique se résumait en partie dans l'organisation du système financier des gouvernements, si bien que nous pouvons identifier ces deux choses, et, au lieu de considérer l'ordre de choses politique, nous considérerons le système financier des gouvernements, qui va fixer notre attention, et sera le point de départ de nos dissertations politiques économiques.

De même, dans la démonstration précédente, nous avons énuméré la plupart des phénomènes sociaux,

que comprend ce que nous appelons l'*ordre de choses social.*

Il est incontestable que l'ordre de choses social se résume dans un état de souffrance générale. Ainsi, quand il survient une crise dans l'industrie et le commerce, il en résulte un malaise relatif pour tous les industriels et les commerçants; si le prix des aliments augmente, c'est un inconvénient pour toutes les classes de consommateurs; enfin, si le chômage persiste, il engendre forcément, pour une partie des populations laborieuses, cette condition fâcheuse que l'on appelle le prolétariat.

Le prolétariat, c'est donc ce que j'appellerai la condition la plus douloureuse de cet état de gêne qui pèse sur la société moderne. De sorte que, sans nullement exagérer la situation des choses, on peut parfaitement dire que l'ordre de choses social se résume dans le prolétariat.

Discuter les rapports entre l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social, c'est tout aussi bien discuter les rapports entre le système financier des gouvernements et le prolétariat. Ce sont deux aspects, deux appréciations différentes d'un même ordre de choses, et l'esprit du lecteur et de l'économiste doivent considérer à la fois les deux aspects de la question, s'ils veulent envisager le sujet dans son ensemble et dans son véritable état.

VI. — L'ordre de choses politique est la seule et unique cause qui produit et engendre l'ordre de choses social ; en d'autres termes, le système financier des gouvernements est la cause réelle qui produit et engendre le prolétariat.

Je crois avoir parfaitement démontré à mes lecteurs que le système financier des gouvernements actuels est la seule et unique cause qui produit et engendre l'ordre de choses social, c'est-à-dire le prolétariat.

Cependant, au risque de me répéter, je pense qu'il est bon de mettre sous les yeux quelques simples considérations se rattachant à l'ordre d'idées qui nous occupe.

1° En effet : *c'est véritablement à cause* que l'argent se porte à la Bourse et que chacun spécule sur les sociétés financières et la rente de l'Etat, *que l'argent fait défaut* dans l'industrie et le commerce, et plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture, attendu que cette institution ne donne que 2 1/2 à 3 °/₀ de bénéfice, tandis que les spéculations sur les sociétés financières ou sur la rente donnent 5 °/₀ d'intérêts et quelquefois davantage.

2° *C'est à cause* que l'agriculture se trouve dans une condition très-défectueuse, surtout en vue des spéculations de la rente, que les petits propriétaires fonciers qui ne font pas leurs affaires préfèrent vendre leurs terres plutôt que de les cultiver, avec la certitude d'un bénéfice médiocre et souvent douteux.

3° *C'est à cause* que la condition des petits agri-

culteurs est désavantageuse qu'ils ont de la peine à trouver des acquéreurs, quand ils veulent vendre leurs terres; aussi, ils sont amenés par la force des choses à morceler leurs terres pour les vendre par parcelles, ce qui est la ruine certaine de l'agriculture.

4° *C'est à cause* que beaucoup de propriétaires fonciers portent leur argent à la Bourse, que le travail des colons se trouve amoindri et diminué, et que ceux-ci émigrent dans les villes.

5° *C'est à cause* que les colons émigrent dans les villes, que les travailleurs surabondent dans les grands centres industriels et se font entre eux une concurrence désastreuse.

6° *C'est à cause* que les travailleurs se font une concurrence entre eux, que le salaire baisse et le chômage surgit.

7° *C'est à cause* que le chômage surgit que les ouvriers sont réduits à la misère et dévorés par le prolétariat.

8° *C'est à cause* que les ouvriers sont réduits à la misère qu'ils se soulèvent contre les gouvernements et font des révolutions continuelles.

9° *C'est à cause* que les colons émigrent dans les villes que le nombre des *producteurs* va toujours diminuant, tandis que le nombre des consommateurs ne diminue pas, mais il augmente par suite de l'augmentation naturelle des populations.

10° *C'est à cause* que les producteurs diminuent que les produits agricoles diminuent aussi, et que surgit, comme conséquence, cette cherté des subsistances, qui se fait sentir depuis un certain nombre d'années, et va toujours croissant.

11° *C'est à cause* que les populations se font une concurrence meurtrière dans les villes, où elles sont agglomérées, qu'il a fallu instituer cette assistance publique, symbole de la misère, où des populations entières, à certains moments, sont nourries des deniers publics.

12° *C'est à cause* que les populations rurales se jettent dans les villes qu'il faut agrandir celles-ci afin de donner un asile à tous ces émigrés de la vie des champs, qui sont venus chercher de l'ouvrage dans l'industrie, le travail agricole leur faisant défaut par suite des opérations financières des spéculateurs.

Nous pouvons encore présenter au lecteur ces divers phénomènes de l'économie sous la forme d'enchaînements simples, ainsi que nous l'avons pratiqué dans notre *Economie naturelle*, et alors voici ce que nous dirons :

1° Les spéculations sur la rente et sur les sociétés financières que font les agriculteurs, les industriels, etc., engendrent la diminution du travail dans l'agriculture, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

LES SPÉCULATIONS financières des agriculteurs, etc.	LA DIMINUTION des travaux agricoles.

2° La diminution des travaux agricoles *engendre* l'émigration des colons dans les villes, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

LA DIMINUTION des travaux agricoles.	L'ÉMIGRATION des colons dans les villes.

3° L'émigration des colons dans les villes *engendre* l'agglomération des populations ouvrières dans les grands centres industriels, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

L'ÉMIGRATION des colons dans les villes.	L'AGGLOMÉRATION des populations ouvrières dans les grands centres industriels.

4° L'agglomération des populations ouvrières dans les grands centres industriels *engendre* la concurrence parmi les travailleurs, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

L'AGGLOMÉRATION des populations ouvrières dans les grands centres industriels.	LA CONCURRENCE parmi les ouvriers de l'industrie.

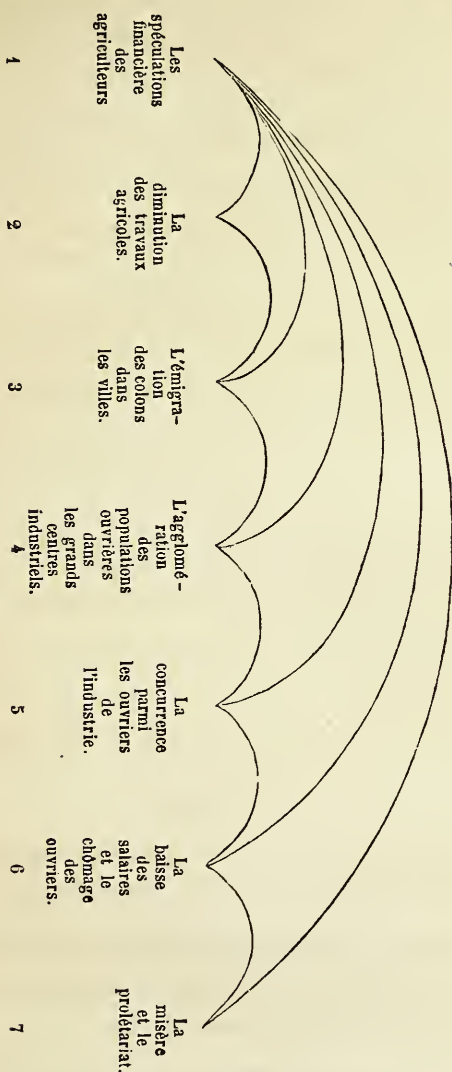
5° La concurrence parmi les travailleurs *engendre* la baisse des salaires et le chômage des ouvriers, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

LA CONCURRENCE parmi les ouvriers de l'industrie.	LA BAISSE DES SALAIRES et le chômage des ouvriers.

6° La baisse des salaires et le chômage des ouvriers *engendre* la misère et le prolétariat, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

LA BAISSE DES SALAIRES et le chômage des ouvriers.	LA MISÈRE et le prolétariat.

Cette série d'enchaînements simples me permet de constituer un enchaînement composé que voici :



On voit, par cette figure, que le fait n° 1 engendre le fait n° 2 ; le 2, engendre le 3 ; le 3, engendre le 4 ,

et ainsi de suite, jusqu'au dernier; de telle sorte qu'en définitive tous ces faits économiques ont pour cause première les spéculations financières des agriculteurs; en d'autres termes, les placements de fonds sur la rente, les chemins de fer, et les sociétés financières de toute nature, que pratiquent un grand nombre de spéculateurs de toute condition, sont la cause de toutes ces perturbations sociales que nous venons de déterminer.

7° Je reviens maintenant à l'émigration des colons dans les villes, et je dis que cette émigration *engendre* la transformation des producteurs en consommateurs, phénomène économique que nous écrivons ainsi :

L'ÉMIGRATION des colons.	LA TRANSFORMATION des producteurs en consommateurs.

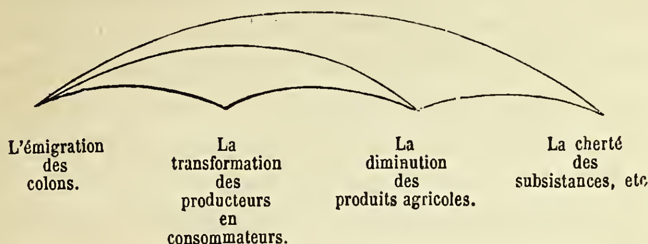
8° La transformation des producteurs en consommateurs *engendre* la diminution des produits agricoles, phénomène économique que nous exprimons ainsi :

LA TRANSFORMATION des producteurs en consommateurs.	LA DIMINUTION des produits agricoles.

9° Enfin, la diminution des produits agricoles *engendre* la cherté des subsistances, phénomène économique que nous écrivons de cette manière :

LA DIMINUTION des produits agricoles.	LA CHERTÉ des subsistances, etc., etc.

Comme tout à l'heure, cette série d'enchaînements simples me permet de constituer un nouvel enchaînement composé que voici :



Cet enchaînements d'effets et de causes nous démontre que l'émigration des colons dans les villes est la cause qui engendre la cherté des subsistances ; mais comme nous avons vu, par l'enchaînement composé de 7 termes, qui précède, que le terme 3, savoir, l'émigration des colons, a pour cause première *les spéculations financières des agriculteurs*, il s'ensuit que ces spéculations financières sont en définitive la cause réelle et certaine de la cherté des subsistances.

Le lecteur reconnaît, sans aucun doute, que nous sommes ici en pleine théorie des effets et des causes, et que nous avons sous les yeux toute une série de phénomènes économiques étroitement liés entre eux par des rapports de cause à effet, c'est-à-dire que nous sommes en présence de *deux enchaînements composés* qui ont pour *cause première* les spéculations sur la rente, c'est-à-dire l'institution de ce capital papier, comme nous l'appelons, ou mieux encore le système financier des gouvernements. C'est donc, en dernière analyse, le système financier des gouvernements qui est la seule et unique cause qui engendre

au sein de notre société moderne : la désertion des populations agricoles, l'agglomération des populations ouvrières, la concurrence des travailleurs, la baisse des salaires et le chômage, la cherté des subsistances, la misère et le prolétariat, enfin toutes les révolutions politiques et sociales qui viennent périodiquement renverser les gouvernements et ébranler la société.

Mais nous avons vu que le système financier peut se résumer dans ce que nous avons appelé *l'ordre de choses politiques*, et que tous les phénomènes qui surgissent dans notre société moderne constituaient ce que nous avons appelé *l'ordre de choses social;* aussi, pour simplifier notre démonstration économique, nous concentrerons notre discussion sur ces deux éléments : l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social.

Il ne faudrait pas croire que ces rapports harmoniques, rapport de cause à effet, qui existent entre ces deux ordres de choses de notre époque, soient une circonstance particulière propre à notre société, et comme un accident dans la destinée de notre siècle. Si telle était l'opinion de mes lecteurs, ce serait une erreur profonde.

Je répète ce que j'ai déjà dit, que dans tous les temps et dans tous les lieux, il y a toujours eu, dans le fait de la destinée des peuples et des sociétés, deux éléments, toujours en présence l'un de l'autre, inséparables l'un de l'autre, savoir, l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social.

Considérez les nations de l'antiquité : les Egyptiens, les Grecs et les Romains; considérez le moyen âge en France ; considérez, si vous voulez, les natio-

nalités actuelles, la Russie, l'Italie, la Turquie, la France, l'Angleterre, etc., partout et en tout temps vous constaterez, à la simple inspection des faits, toujours ces deux ordres de choses parfaitement distincts : l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social.

En effet, dans toute nationalité, quel que soit son degré de barbarie ou de civilisation, il y a d'abord un ordre de choses *économico-politiques*, c'est-à-dire des lois, des institutions, un système politique enfin; et ensuite, il y a les conséquences résultant de l'action de ces *principes économiques* et de l'existence de ces institutions politiques ; or, ce sont ces conséquences mêmes qui constituent ce que nous avons appelé l'ordre de choses social.

Il y a donc ici des rapports de cause à effet tout à fait incontestables entre l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social ; il y a enfin ce que, dans notre langage de la théorie des effets et des causes, nous appelons un enchaînement simple.

Suivant notre habitude, écrivons cet enchaînement simple comme suit :

L'ORDRE DE CHOSES politique.	L'ORDRE DE CHOSES. social.

Figure qui veut dire que l'ordre de choses politique est une cause et l'ordre de choses social est l'effet engendré par cette cause. De sorte que nulle part il ne saurait y avoir un ordre de choses social sans un ordre de choses politique qui l'engendre, ni un ordre de choses politique sans un ordre de choses social qui en soit la conséquence certaine.

VII. — Tant que le système financier des gouvernements actuels sera maintenu, le prolétariat sera la destinée des populations modernes; en d'autres termes, tant que l'ordre de choses politique moderne prévaudra, l'ordre de choses social actuel subsistera.

Nous savons que les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite (deuxième loi universelle). Nous savons également que les effets subissent rigoureusement toutes les *variations*, toutes les *fluctuations* et toutes les *vicissitudes* que subit elle-même la cause qui les engendre (Théorie des effets et des causes, chap. IV, IIIe discussion). Si l'on fait l'application de ces principes à l'enchaînement simple qui nous occupe, il en résultera ceci :

Tant que l'ordre de choses politique actuel sera maintenu, l'ordre de choses social, qui en est la conséquence, subsistera incontestablement, c'est-à-dire que tant que le système financier des gouvernements actuels sera maintenu, le prolétariat persistera et sera l'état permanent des populations de l'Europe.

De même, si l'ordre de choses politiques subit une modification telle, qu'il devienne plus exagéré, par exemple, l'ordre choses social le deviendra également. En d'autres termes, si le système financier en persistant augmente l'importance du capital papier ; si les gouvernements donnent de l'extension aux caisses d'épargne et grossissent le chiffre de la dette publique ou le capital de la rente par de nouveaux emprunts; si les gouvernements augmentent leurs dé-

penses et par suite les impôts ; si le capital papier, ai-je dit, grossit de jour en jour et s'augmente dans une certaine proportion ; de jour en jour la désorganisation de l'agriculture deviendra plus grande, la dépopulation des campagnes , le chômage des ouvriers, la situation critique de l'industrie et du commerce augmenteront tous dans une proportion parfaitement identique, c'est-à-dire que l'ordre de choses social ou le prolétariat subira toutes les *variations* , toutes les *fluctuations* que le système financier des gouvernements éprouvera lui-même.

Enfin, l'état social sera sans cesse en harmonie parfaite avec l'état politique, tant il est vrai que les effets et les causes sont partout et toujours en harmonie parfaite. Le lecteur sait bien que les effets ne sauraient être dans des conditions différentes de celles où se trouve la cause qui les engendre.

VIII. — Pour faire disparaître le prolétariat, il faut absolument faire disparaître le système financier qui nous régit; en d'autres termes, pour faire disparaître l'ordre de choses social moderne, il faut de toute nécessité faire disparaître l'ordre de choses politique qui subsiste maintenant.

Enfin, nous affirmons que pour détruire l'ordre de choses social moderne, il faut, de toute nécessité, détruire, c'est-à-dire changer l'ordre de choses politique actuel ; en d'autres termes, pour détruire le prolétariat et cet état de souffrance générale qui pèse sur toutes les populations ouvrières de la société actuelle,

il faut, de toute nécessité, changer le système financier que pratiquent les gouvernements actuels.

Cela ne doit laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur, car nous avons démontré maintes fois que, pour détruire un effet quelconque, il n'y a qu'un seul moyen, qui consiste à détruire la cause qui engendre cet effet, selon la troisième loi universelle de ma Théorie des effets et des causes.

VOILA DONC LE GRAND MYSTÈRE POLITIQUE EXPLIQUÉ, VOILA LE GRAND SECRET DU SIÈCLE DÉVOILÉ, VOILA LA GRANDE FORMULE SOCIALE TROUVÉE, VOILA LE VÉRITABLE NŒUD GORDIEN POLITIQUE DÉNOUÉ.

Enfin, pour que notre tâche soit complète, nous ne voulons pas nous borner à prouver que l'organisation du système financier des gouvernements doit être changée et transformée ; nous voulons faire connaître de quelle manière doit s'opérer cette transformation, nous voulons formuler les éléments d'un nouveau système qui, tout en ayant de grands avantages pour la société et pour les institutions de l'économie naturelle, n'aura aucun des inconvénients de celui qui se pratique actuellement.

Nous allons donc, dans une *cinquième* et dernière *partie*, donner la *solution économique*, c'est-à-dire faire connaître tout un ensemble de *dispositions économiques nouvelles*, qui auront pour effet certain de faire disparaître cet état de choses social qui ravage notre société moderne, ronge et dévore nos populations démocratiques.

FIN DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

CINQUIÈME PARTIE.

SOLUTION ÉCONOMIQUE.

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU MONDE.

Association proportionnelle universelle. — Nouveau système financier.
Nouveau système d'impôts.
Moralisation des classes laborieuses par l'éducation libérale et l'instruction scientifique gratuites et obligatoires.

CINQUIÈME PARTIE.

SOLUTION ÉCONOMIQUE.

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU MONDE.

Association proportionnelle universelle. — Nouveau système financier.
Nouveau système d'impôts.
Moralisation des classes laborieuses par l'éducation libérale et l'instruction scientifique gratuites et obligatoires.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES PAR L'ASSOCIATION PROPORTIONNELLE UNIVERSELLE.

I. — Caractère de l'économie naturelle, caractère de l'économie politique.

Avant de commencer ma discussion sur cette grande question économique, savoir : la distribution des richesses, je crois qu'il est bon, pour le triomphe de la cause de la vérité, de faire comprendre par quelques simples considérations, — sorte de parenthèse ouverte au milieu de la question qui nous occupe, — il est bon, dis-je, de faire connaître tout à la fois quel

est le caractère distinctif de l'*Economie naturelle* et le caractère distinctif de l'*Economie politique.*

Nous avons démontré que l'économie naturelle se compose des trois grandes institutions : l'agriculture, l'industrie et le commerce ; que le génie de cette science se résumait dans ces trois opérations importantes : *produire, façonner, échanger.* Nous avons vu que dans chacune des trois institutions, il y avait deux éléments importants : le *capital* et le *travail,* dont le concours simultané engendrait l'*association;* enfin, nous avons démontré que l'association engendrait la *production* qui seule constitue la *richesse.*

De là, il résulte ce fait, à savoir, que dans le domaine de l'économie naturelle surgissent *tous les éléments économiques* ou *toutes les causes* qui concourent à produire et à engendrer la richesse.

Nous avons vu ensuite que l'économie politique renferme trois institutions économiques : les *impôts,* l'*armée* et les *finances.* Nous avons prouvé, par une série de discussions analytiques, que ces trois institutions étaient des *institutions appauvrissantes,* et notamment que le système financier que nous pratiquons a pour effet certain de *désorganiser l'agriculture* et de provoquer une foule de perturbations économiques qui aboutissent finalement au paupérisme, au prolétariat, à la misère.

D'où il suit que c'est bien dans le domaine de l'économie politique que surgissent *tous les éléments économiques* ou, si l'on veut, *toutes les causes qui engendrent fatalement* le prolétariat, la misère, etc.

On voit donc que l'économie naturelle et l'économie politique présentent un caractère d'opposition

bien marqué, et que ces deux branches de l'*économie sociale* sont diamétralement opposées, et l'antipode l'une de l'autre. Dans l'économie naturelle résident, je le répète, tous les éléments et toutes les causes de la richesse, de la prospérité et du bonheur ; tandis que dans l'économie politique, au contraire, surgissent tous les éléments et toutes les causes de la misère et des souffrances morales et physiques qui en découlent comme conséquence nécessaire.

J'ai donc eu des raisons majeures pour distinguer ces deux branches de la science économique, savoir : l'économie naturelle et l'économie politique, et cependant, tous nos grands économistes, tous nos professeurs qui occupent les chaires d'économie et qui professent cet enseignement, font un cours d'*économie politique* dans lequel ils discutent indifféremment tantôt les institutions naturelles, telle que l'agriculture, tantôt les institutions politiques, telle que la question des banques, par exemple. Qui ne voit que, dans l'esprit de ces messieurs, il y a confusion, car sous la dénomination générale d'économie politique, ils entremêlent indifféremment ou inconsciemment l'économie naturelle et l'économie politique proprement dite, ce qui veut dire que, dans leur esprit, il existe une confusion grossière et impardonnable en ce que ces professeurs ne savent pas distinguer ce qui est l'œuvre de la nature de ce qui est l'œuvre de la politique des gouvernements humains.

Voilà où je dis qu'il y a confusion ; et cette confusion produit un véritable chaos dans la science économique, et aussi dans l'esprit de ceux qui l'étudient dans les écoles où elle est enseignée.

Mais j'estime que ma doctrine du spiritualisme en apportant la lumière, — en vue de la théorie des effets et des causes, — au milieu de ce chaos ténébreux, aura fait faire un pas immense à la science économique et préparé le triomphe prochain de la vérité.

Je ferme ma parenthèse et j'aborde la discussion de la distribution des richesses.

II. — De la distribution des richesses.

La science économique, dans son expression la plus simple, peut parfaitement se définir et se résumer dans deux opérations : 1° La production des richesses ; 2° leur distribution. Tout est là.

D'abord, produire les richesses, c'est-à-dire les produire en grande quantité, de manière que la richesse abonde; ensuite distribuer les richesses avec équité, avec justice, de telle sorte qu'il y en ait *suffisamment* pour tout le monde : voilà le résumé de la science économique.

Lorsqu'un père de famille se met à table avec tous ses enfants à l'heure du repas, il ne donne pas aux uns une grosse part et aux autres une petite portion ; non. Chacun est servi de la même façon, c'est-à-dire d'une manière suffisante, et tout le monde sort de table rassasié. Eh bien, la science économique de ma doctrine le *spiritualisme*, ou, si l'on veut, la *nouvelle économie sociale* du Règne de Dieu et du nouveau monde, doit être ce père de famille qui donnera une part suffisante à tous les enfants de la grande famille des travailleurs.

On sait que cette question : la *distribution des richesses*, a une place marquée parmi toutes les discussions économiques plus intéressantes les unes que les autres ; elle est importante au suprême degré ; capitale, parmi toutes les questions capitales.

Quoi de plus naturel, de plus logique et de plus intéressant, en effet, que de se préoccuper de la distribution des richesses ! Tous les ans, dans le domaine de l'agriculture, les travailleurs colons, sous l'influence de l'association avec le capital agricole, obtiennent des *produits* de toute nature et en grande quantité, tels que : blé, maïs, seigle, orge, pommes de terres, vins de tous crus, huiles de toutes provenances, légumes de toutes natures, laine, chanvre, lin, coton, soies, fruits de toutes sortes, etc., etc. ; ces produits de l'agriculture sont incontestablement *une richesse* acquise à la société, *une richesse sociale.*

De même, dans le domaine de l'industrie, tous les ans, les travailleurs ouvriers, sous l'influence de l'association avec le capital industriel, obtiennent des *façons* de toute nature et en grande quantité, telles que toiles, calicots, draps et lainages de toutes sortes, sucres et mille articles différents de consommation ou d'une utilité domestique certaine. Ces façons de l'industrie sont incontestablement *une richesse* acquise à la société, *une richesse sociale.*

Donc successivement et chaque année, les travailleurs de l'agriculture produisent des richesses, et les travailleurs de l'industrie qui façonnent les produits de l'agriculture augmentent encore cette richesse, en donnant à ces produits de l'agriculture une valeur plus grande. Il y a donc, tous les ans, une somme

considérable de richesses créées qu'il s'agit de distribuer loyalement et avec une justice parfaite entre les travailleurs et les capitalistes, c'est-à-dire les détenteurs ou propriétaires du capital.

On comprend d'avance toute l'importance de cette grande question; la nécessité de distribuer les richesses d'une manière équitable entre les travailleurs et les capitalistes. Il est facile de comprendre encore que ce principe économique, qui constitue la distribution des richesses, doit jouer un grand rôle dans la solution du problème que nous discutons, savoir : l'*extinction du paupérisme*, la *destruction de la misère.*

En effet, il suffira de distribuer les richesses avec une justice parfaite entre les travailleurs et les capitalistes, pour que les travailleurs qui produisent ou qui façonnent toutes ces richesses trouvent dans la part qui leur sera faite tout à la fois une juste récompense de leurs labeurs et de leurs sueurs, et en même temps des moyens d'existence pour eux et leurs enfants qui les mette à l'abri de la misère en leur procurant le nécessaire.

Or, j'affirme qu'il y a un moyen infaillible, et de plus très-facile à pratiquer, pour arriver à distribuer les richesses entre les travailleurs et les capitalistes, avec une justice parfaite et une précision mathématique.

Ce moyen, tout à la fois facile et infaillible, consiste purement et simplement à établir l'*association proportionnelle universelle ;* c'est-à-dire l'association proportionnelle dans les trois institutions de l'économie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Nous allons donc indiquer les moyens d'établir et d'organiser l'association proportionnelle dans l'agriculture, l'association proportionnelle dans l'industrie et l'association proportionnelle dans le commerce.

III. — De l'association proportionnelle dans l'agriculture.

Dans l'agriculture, au lieu de donner aux colons des *gages*, c'est-à-dire un salaire fixe, soit en nature, soit en argent, il faut leur donner une part proportionnelle sur tous les produits de la terre, recueillis dans la ferme, *sans aucune exception*.

Il faut *évaluer*, *diviser* et *compter* tous les produits de la terre *par dixièmes;* et cette division par dixièmes une fois faite, il restera à déterminer le nombre de dixièmes qu'il conviendra de donner aux colons, et le nombre de dixièmes qui resteront au capital pour sa part d'association avec le travail.

On sait que la division par dix est très-facile à opérer, par suite de l'existence de notre système décimal et de la base de la numération.

Par exemple, si dans une ferme ou une métairie on vient de récolter 100 hectolitres de blé, chaque dixième de cette richesse sera représenté par 10 hectolitres de blé. Si au lieu de 100 hectolitres de blé, il n'y en avait, par exemple, que 45, chaque dixième de cette richesse sera représenté par 4 hectolitres 50 litres.

Une récolte de 63 hectolitres de pommes de terre, divisée par dixièmes, donnera 6 hectolitres 30 litres de richesse par chaque dixième. Une tonte de bêtes

à laine, donnant un résultat de 429 kilos de laine, divisés par dixièmes, donnera 42 kil. 900 gr. de laine ou de richesse pour chaque dixième. Une récolte de 8,890 litres de vin, par exemple, donnera 889 litres pour chaque dixième; et ainsi de suite, pour tous les produits de l'agriculture sans aucune exception.

Voici maintenant un tableau, que je mets sous les yeux du lecteur, afin de bien fixer ses idées sur le sujet qui fait l'objet de notre discussion. On verra, par ce tableau, *toutes les combinaisons* que l'on peut établir, en vue d'organiser l'association proportionnelle dans l'agriculture.

Part du travail.	Part du capital.
1° Deux dixièmes.	Huit dixièmes.
2° Trois —	Sept —
3° Quatre —	Six —
4° Cinq —	Cinq —
5° Six —	Quatre —
6° Sept —	Trois —
7° Huit —	Deux —

Voilà sept *combinaisons*, différant chacune, l'une de l'autre, qui doivent donner à nos lecteurs une idée parfaite de la possibilité de distribuer les richesses entre le travail et le capital, comme on le voudra et de la manière qu'on l'entendra.

Par exemple, si nous prenions *pour base de l'association* la combinaison qui porte le n° 1, la part du travail sera de 2 dixièmes ou 1 cinquième des produits, et la part du capital sera de 8 dixièmes ou 4 cinquièmes des produits.

Si nous prenons *pour base de l'association* la combinaison qui porte le n° 4, la part du travail sera de 5 dixièmes ou la moitié des produits, et la part du capital sera de 5 dixièmes ou la moitié des produits.

Si enfin nous prenons *pour base de l'association* la combinaison qui porte le n° 7, la part du travail sera de 8 dixièmes ou de 4 cinquièmes des produits, et la part du capital sera de 2 dixièmes ou 1 cinquième des produits, etc.

Le lecteur remarquera sans peine que si l'on prenait pour base de l'association la combinaison n° 1, la part du lion serait faite au capital au détriment du travail; et, au contraire, si l'on prenait pour base de l'association la combinaison qui porte le n° 7, la part du lion serait faite au travail au détriment du capital. Or, il ne s'agit pas de faire la part du lion, ni au capital, ni au travail; mais d'établir une justice parfaite entre les intéressés, les travailleurs, et les capitalistes, entre les colons et les propriétaires fonciers.

Je crois maintenant être dans la vérité en proposant de donner aux travailleurs les 5 dixièmes ou la moitié de tous les produits. Cette disposition me paraît parfaitement juste et parfaitement équitable : moitié pour le capitaliste et moitié pour les travailleurs.

Il est sous-entendu, et de toute justice, que sous l'influence de ce régime d'association, les travailleurs participeront à tous les frais pour une moitié, puisqu'ils participent à tous les bénéfices pour une moitié. C'est ainsi, par exemple, qu'ils paieront la moitié de l'impôt foncier. Dans chaque ferme, les colons, qui l'exploiteront sous le régime de l'association proportionnelle par moitié, auront à rembourser à leur

propriétaire la moitié des impôts payés par celui-ci au gouvernement.

Il en sera de même de tous les frais de réparation et d'entretien des outils et instruments de travail; il en sera de même de tous les frais d'achats de semence, et de fournitures quelconque. J'estime qu'il n'y a que *les frais d'entretien et de réparation* des bâtiments qui doivent être à la charge entière du propriétaire foncier qui représente le capital.

Il est sous-entendu que lorsque le colon prendra possession de la ferme, il sera fait un *inventaire* de la valeur de tous les objets et bestiaux qu'elle possédera, etc., etc.

Tel est ce principe économique que je nomme l'association proportionnelle agricole qui, selon moi, fera merveille; car, sous l'influence de ce nouveau régime, les colons se mettront au travail avec ardeur; ils s'y feront, comme on dit, des pieds et des mains, afin d'arriver à obtenir une grande quantité de produits, selon la nature du sol, et selon la nature des produits recueillis dans les diverses régions des contrées et des continents. Or, il y a, en économie, une question capitale, une question qui domine toutes les autres : celle qui a pour but de *beaucoup produire.* Tout est là : beaucoup produire, attendu que ce sont les produits de la terre qui seuls constituent la richesse des nations.

Il faut comparer la terre à un citron que l'on serre fortement entre les mains, afin de lui faire rendre tout le jus qu'il renferme, de manière à ne pas lui en laisser une seule goutte. De même aussi, il faut faire rendre à la terre toute la production qu'elle est capa-

ble de rendre, et cela à grands renforts de bras, c'est-à-dire en la travaillant suffisamment, et en lui fournissant en abondance tous les engrais nécessaires.

Le jour où l'agriculture sera entrée dans cette voie nouvelle, on sera étonné des résultats merveilleux qu'elle produira.

De tous les principes économiques que l'économie sociale du Règne de Dieu et du nouveau monde proclame, celui de l'*association proportionnelle de l'agriculture* par moitié sera un des plus féconds pour résoudre le grand problème de l'extinction du paupérisme et de la destruction de la misère.

A la page 237, du tome Ier, j'ai signalé la détresse de l'agriculture irlandaise et promis d'indiquer les causes de cette détresse. Les voici :

En Irlande, on pratique le système des majorats, c'est-à-dire que le père de famille laisse tous ses domaines à l'aîné de ses enfants. Aussi, dans cette nation, le sol est très-peu divisé ; il est entre les mains d'un petit nombre de propriétaires fonciers, et l'Irlande compte de riches propriétaires, sortes de petits princes qui possèdent en terres des communes entières.

Dans l'impossibilité de gérer leurs vastes domaines, les propriétaires *afferment leurs terres*, de sorte que ce principe économique est généralement pratiqué en Irlande ; aussi les fermiers composent une classe importante de la société irlandaise.

Mais voici ce qui se pratique : Un fermier qui a acheté le fermage des terres d'un propriétaire, pour une somme de 30,000 fr., je suppose, revend son fermage pour une somme de 31,000 fr. à un autre fermier, et de cette manière, il réalise un bénéfice de 1,000 fr.

de la main à la main, comme l'on dit, c'est-à-dire sans prendre aucune peine, sans opérer aucun travail. Ce dernier fermier, à son tour, revend à un troisième fermier pour la somme de 31,800 fr., je suppose, le fermage acheté à raison de 31,000 fr. et réalise ainsi un bénéfice de 800 fr., sans se donner aucun mal ni aucune peine, et ainsi de suite.

Mais il vient un moment où le fermage, à force d'augmenter, est tellement élevé, qu'il va absorber presque la valeur présumée de tous les produits de la terre du domaine, si bien que le fermier, ne trouvant plus à revendre le fermage, est obligé de le garder pour son compte et d'exploiter par lui-même les terres du domaine. Mais alors, obligé de payer une forte somme, il diminue le plus possible la part de produits, c'est-à-dire le salaire des colons qui vont travailler la terre, sans quoi il serait en perte. Aussi, il arrive que ce salaire des colons est tellement réduit qu'il est moins que suffisant, et tandis que les gros propriétaires vivent en grands seigneurs dans leur châteaux, tandis que les fermiers *agiotent* sur le fermage des terres, accumulent de gros bénéfices et arrivent à faire leur fortune, le travailleur, le malheureux colon qui prend toute la peine, qui arrose la terre de sa sueur, obtient pour salaire quelques mesures de pommes de terres ou de seigle, c'est-à-dire quelques produits grossiers, tout juste de quoi ne pas mourir de faim. Et voilà l'ordre de choses inique qui perpétue la misère la plus effroyable parmi ce peuple, et dans une contrée où le sol ne manque pas de fertilité.

Mais le Règne de Dieu va changer radicalement cet

ordre de choses ; le jour où il triomphera parmi tous les peuples, les majorats seront abolis, le fermage des terres *avec surenchère* sera également aboli, et les colons qui travailleront les terres d'une ferme recevront pour leur part la moitié de tous les produits, *en vertu du principe de l'association proportionnelle agricole.*

IV. — De l'association proportionnelle dans l'industrie.

L'industrie est une institution toute différente de l'agriculture ; aussi, le *mode d'application* d'association proportionnelle que nous avons proposé pour l'agriculture ne saurait en aucune manière convenir dans l'industrie ; il serait impraticable.

Dans l'agriculture, le travailleur reçoit et recueille directement tous les produits de la terre; c'est lui, qui constate l'existence des richesses acquises par son travail ; il sait avant son maître, lequel représente le capital, si la récolte est bonne ou mauvaise; s'il y a abondance ou disette, il sait enfin ce qu'il y a à partager entre le travail et le capital.

Mais dans l'industrie, les choses se passent tout autrement. L'ouvrier qui travaille à son métier ou à sa machine ne sait pas quels sont les marchés que fait le patron ; si celui-ci a fait un achat de matières premières à des conditions avantageuses, ou, au contraire, à des conditions onéreuses ; il ignore si le patron vend ses façons à des prix élevés ou à des prix désavantageux ; il lui est impossible de connaître au juste tous les frais de main-d'œuvre, de loyer, d'éclairage, de

chauffage, etc., qui se font dans l'établissement, où il est employé ; en un mot, l'ouvrier dans l'industrie ne peut en aucune manière connaître et constater par lui-même si le patron, à la fin de l'année, est en perte ou s'il a fait des bénéfices, et, dans le cas des bénéfices, quels ils sont, quelle est leur importante. Il est donc tout à fait impossible, dans l'industrie, d'établir une association proportionnelle, ayant pour base le partage des bénéfices partiels et successifs par dixièmes, comme nous l'avons proposé pour l'agriculture, où cela est très-facile à pratiquer, puisque les travailleurs eux-mêmes, comme je l'ai observé, perçoivent tous les produits que donne la ferme. Il faut donc avoir recours à une autre méthode, pour effectuer, dans le domaine de l'industrie, le partage des bénéfices entre les ouvriers et le patron.

Dans tout établissement industriel d'une certaine importance, l'industriel, celui auquel appartient l'usine ou la fabrique, et qui représente le capital, à la fin de chaque année fait l'inventaire de son usine. Il fait le relevé de ce que valent les machines et outils de sa fabrique; il évalue la valeur que représentent les matières premières qui sont en magasin ; il compte ce que représentent les marchandises fabriquées ; il rassemble les sommes qui lui sont dues pour les ventes par lui faites et non soldées par les clients ; enfin, il compte l'argent qu'il a en caisse, et alors, en agglomérant toutes ces valeurs de machines, de matières premières, de marchandises fabriquées, de créances solvables et d'argent en caisse, etc., et en prenant ensuite pour point de départ l'inventaire qu'il avait fait l'année précédente, il se rend

compte exactement de la situation de ses affaires, il sait s'il a fait des bénéfices ou des pertes ; et, dans le cas des bénéfices, ce qui arrive le plus souvent, il connaît la *somme* exacte qui détermine ces bénéfices de l'année.

Il faudra donc à l'avenir que dans tout établissement industriel, le patron fasse tenir un compte exact de toutes les dépenses et de toutes les recettes qui s'opéreront jour par jour, et puis, à la fin de l'année, il fera son inventaire, *et la balance de son inventaire lui fera connaître le chiffre exact des bénéfices* qu'il a faits dans le courant de l'année.

Eh bien, c'est ce chiffre de la balance de l'inventaire qui devra déterminer la part que les ouvriers devront recevoir à titre d'association proportionnelle ; c'est *cette somme des bénéfices* de l'année, qu'il s'agira de partager proportionnellement entre le patron de l'établissement et les ouvriers, qui, par leur travail de l'année, ont contribué à les réaliser.

Comment doit-on procéder pour effectuer ce partage des bénéfices entre le travail et le capital ? Telle est la question importante que je vais essayer de résoudre.

Voici ce que je dis :

Il faut d'abord déterminer et garantir au patron un bénéfice de tant pour cent sur la valeur du capital, représenté par l'usine ou la fabrique et tous les éléments qui la composent ; cela est de toute justice. On ne peut pas admettre que le capital d'un établissement industriel, quel qu'il soit, ne rapportât pas à son propriétaire un intérêt quelconque ; supprimer tout intérêt du capital, ce serait anéantir d'un trait de

plume la puissance du capital, et, par contre-coup, le travail de l'industrie qui en dépend; or l'anéantissement du travail ne serait rien moins que la ruine des travailleurs.

Quel est actuellement l'intérêt qu'il convient de garantir au capital? Pourrait-on prendre pour base de cet intérêt les taux de 4, 5, 6, %? Dans ce cas, le taux de 4 % serait le *minimum* ou le moins; et celui de 6 % serait le *maximum* ou le plus; enfin, 5 % serait ce que je nomme la moyenne ou le terme moyen.

Prenons, pour exemple de ma démonstration, le taux de 5 %, et, dès lors, on garantira au patron un intérêt de 5 % par an de son capital, selon l'importance même de ce capital représenté par la valeur de son usine, avec ses machines, ses matières premières, etc. Cet intérêt de 5 %, comme on le comprend, est parfaitement légitime et parfaitement juste.

Mais maintenant le patron, par son intelligence, ses soins et son travail comme directeur de la fabrique ou de l'usine, rend un service à l'institution et à l'association, service qui demande une récompense et une rémunération, qui devra être prise sur les bénéfices de l'année.

En d'autres termes, une fois que le patron aura prélevé sur les bénéfices de l'année une somme qui représentera l'intérêt de 5 % de son capital, il faudra lui allouer encore une somme qui représentera le salaire de son intelligence et de son activité. Je propose d'affecter à ces services rendus par le patron, un intérêt de 10, 15 ou 20 %, à prendre sur les bénéfices de l'année, déduction faite de l'intérêt du capital. Je sup-

pose donc qu'on accorde au patron 10 °/₀ sur les bénéfices. Cette disposition me paraît parfaitement logique, et le fait d'une bonne économie, attendu que le patron est intéressé à ce que le bénéfice atteigne un chiffre élevé, vu que plus ce chiffre sera élevé, plus sa part, représentée par le taux de 10 °/₀ sera élevée et importante. Donc, le patron ou le capitaliste touchera d'abord 5 °/₀ de la valeur de son capital, puis 10 °/₀ sur la somme restante des bénéfices; après quoi, le reste des bénéfices appartiendra aux ouvriers, et sera à partager entre eux tous.

Pour fixer les idées, supposons un établissement industriel au capital de 200,000 fr., qui aura fait dans l'année un bénéfice net de 50,000 fr.

Nous disons d'abord que le patron touchera 5 °/₀ de son capital, soit 10,000 fr. à prendre sur les 50,000 fr., plus 10 °/₀ sur les 40,000 fr. restants, ce qui donnerait la somme de 4,000 fr. à retrancher de 40,000 fr., et la somme restante, 36,000 fr., serait à partager entre tous les ouvriers de la fabrique, à l'exclusion du patron qui représente le capital.

Voilà, dans son expression la plus simple et la plus pratique en même temps, de quelle manière, je crois, l'on peut arriver à la distribution des richesses dans le domaine de l'industrie, en faisant participer tous les ouvriers aux bénéfices de l'établissement, que ceux-ci ont vivifié par leur travail et leur sueur.

On comprend que les chiffres de 5 °/₀ de son capital, que le capitaliste prélève sur les bénéfices, et 10 °/₀ qu'il prend sur le restant des bénéfices (après avoir prélevé 5 °/₀), ces deux chiffres, dis-je, n'ont rien d'absolu.

On pourrait prendre telle autre combinaison, en déterminant des chiffres plus ou moins élevés que les chiffres 5 et 10; mais on comprend également que plus ces chiffres seront élevés, plus forte sera la part des bénéfices du capital; tandis que plus ces chiffres seront diminués, moindre ou plus petite sera la part des bénéfices du patron. Enfin plus grande sera la part du patron, et moindre sera celle des ouvriers; au contraire, moindre sera la part du patron, et plus grande sera celle des travailleurs.

On a vu que j'ai proposé le taux de 5 °/₀ du capital. Cette disposition est motivée en ce que le capital de l'établissement, dans sa valeur, est rigoureusement assimilé à l'argent comptant, et que l'argent, d'après le taux légal, ne rapporte que 5 °/₀ : voilà pourquoi le capital de l'usine ne doit rapporter, à mon avis, que 5 °/₀.

C'est ensuite l'intelligence du patron, et aussi l'intelligence et les soins des ouvriers qui donnent une sorte de plus-value à ce capital inerte, et qui font qu'il donne un bénéfice de 10, 20, 30, 40 °/₀, et quelque fois davantage.

Or j'estime que sur cette part des bénéfices, — déduction faite de l'intérêt 5 °/₀ du capital, — le patron doit avoir un bénéfice quelconque, tel que 10, 15 ou 20 °/₀, parce que, dans ce cas, le patron a un intérêt positif et certain à ce que l'établissement donne de gros bénéfices, et que cette disposition est éminemment profitable aux ouvriers qui travaillent sous le régime de l'association proportionnelle, et qui ont part aux bénéfices de l'établissement qu'ils font valoir et dont *ils fécondent le capital.*

Si l'on disait au patron : « Vous aurez 5 % d'intérêt de votre capital, plus 10,000 fr. pour rémunération de votre travail et de votre intelligence, » je dis que cette combinaison serait fatale aux ouvriers. En effet, le patron se dirait : « J'aurai 10,000 fr., pour les intérêts à 5 % de mon capital de 200,000 fr., plus 10,000 fr. pour mon travail de gérant, ce qui fera en tout 20,000 fr., et puis tout le reste appartiendra à mes ouvriers. Pourvu donc que mon établissement rapporte 20,000 fr. de bénéfices dans l'année, cela me suffit; attendu que tout l'argent en sus de cette somme ne me regarde pas, et je n'ai rien à y voir. »

Et dès lors, cet industriel n'ayant plus aucun intérêt à ce que son établissement donnât de gros bénéfices, l'activité de son intelligence s'arrêterait nécessairement; il ne se casserait pas la tête, et ne se donnerait aucun mal ni aucune peine pour faire de gros bénéfices, car l'homme, à cause de sa nature intéressée et égoïste, ne se donne jamais de la peine et du mal pour autrui, mais uniquement en vue de son intérêt personnel.

Mais si, au lieu de donner au patron une somme fixe de 10,000 fr. pour sa part de coopération, on lui alloue un intérêt de 10, 15, 20 % sur les bénéfices, alors tout est changé, il a un intérêt tout particulier à ce que son établissement donne de grands bénéfices, et cette disposition, comme on le comprend, est parfaitement profitable aux ouvriers.

Dans l'ordre d'idée que je discute, on pourrait incontestablement établir d'autres combinaisons.

On pourrait, par exemple, donner au capitaliste un

gros intérêt de 15, 20 °/₀ de son capital, et puis ce serait tout ; le reste des bénéfices appartiendrait aux ouvriers. On pourrait, au contraire, ne donner au patron aucun intérêt de son capital, mais lui allouer 50 °/₀, par exemple, sur les bénéfices de l'année, etc.

On voit donc qu'il y a plusieurs combinaisons que l'on pourrait pratiquer en vue de l'association proportionnelle.

Je crois, cependant, que de ces diverses combinaisons la plus profitable à tous, et par conséquent aux ouvriers, c'est celle qui consisterait à donner au patron un petit intérêt de son capital, quelque chose comme 5 °/₀, et une part assez grande sur les bénéfices, tels que 10, 15 ou 20 °/₀ ; soit 10 °/₀.

L'opinion publique dira son mot un jour sur le principe économique que je discute dans ce moment, et puis l'on passera à la pratique.

On pourra peut-être me faire une observation et me dire : Pourquoi dans le domaine de l'industrie n'agissez-vous pas comme dans le domaine de l'agriculture? Dans cette institution vous partagez tous les produits par moitié entre les travailleurs et le propriétaire foncier, sans allouer à ce dernier aucune valeur pour l'intérêt de son capital foncier. Faites de même dans l'industrie : que le patron ne touche aucun intérêt de son capital, et qu'il partage par moitié avec tous les ouvriers les bénéfices de l'année, déterminés par la balance de l'inventaire.

A cela je répondrai que cette disposition, en apparence parfaitement sage et juste, aurait parfois de graves inconvénients. Il arrive trop souvent, dans l'industrie, que les bénéfices sont assez médiocres, et,

lors d'une mauvaise année, la part allouée au patron, savoir : la moitié des bénéfices, ne représenterait pas l'intérêt 5 °/₀ de son capital; de telle sorte que les ouvriers auraient touché leur paie ou leur salaire toute l'année, et le patron, lui, n'aurait pas touché les intérêts de son capital, lesquels constituent son salaire; toute l'année il aurait donné son temps et ses soins à l'exploitation de l'usine ou de la fabrique, pour ne pas même toucher 5 °/₀ de la valeur du capital exploité. Je dis que ce serait là un métier de dupe que ferait l'industriel. Le capital de l'usine donnerait un salaire à ses ouvriers, et lui, propriétaire du capital, n'aurait pas son salaire, c'est-à-dire les intérêts 5 °/₀ de son capital. Voilà qui n'est pas admissible.

Il faut donc absolument que le patron retire de sa coopération d'abord l'intérêt 5 °/₀ de son capital, et puis ce qui restera des bénéfices de l'année sera à partager entre lui et ses ouvriers, et sur ces derniers bénéfices, la part du patron sera de 10, 15 ou 20 °/₀, comme je l'ai proposé.

Tels sont les motifs pour lesquels je persiste à dire que le mode d'association pratiqué dans l'agriculture n'est pas admissible dans l'industrie.

Je le répète, je n'ai pas à fixer, d'une manière absolue, le chiffre du taux de l'intérêt que devra rapporter le capital au patron, ni le chiffre du taux qui déterminera sa part de bénéfice sur le bénéfice total; ces deux chiffres doivent être discutés entre les parties intéressées, et personnellement je n'ai aucun intérêt dans cette question; ce que je propose et ce qui fait le but de ma discussion du moment, c'est uniquement la méthode pratique qui me paraît à la fois la

plus simple et par cela même la plus facile à appliquer.

Après que le patron aura prélevé sa part sur les bénéfices, il restera la part des travailleurs.

Or, deux situations peuvent se présenter : ou bien tous les ouvriers vont laisser leur part de bénéfices entre les mains du patron, et ce sera alors une part de capital qui appartiendra en totalité aux ouvriers de l'établissement, et qui devra alors rapporter intérêt au profit des ouvriers au même taux que le capital primitif, appartenant au patron, rapporte intérêt à ce dernier; ou bien les ouvriers désirent entrer en possession de ce bénéfice pour en jouir, et alors il reste à partager une somme de 36,000 fr. entre tous les ouvriers de l'établissement qui ont coopéré à la réalisation de ce bénéfice.

On voit clairement que le principe de l'association proportionnelle de ma *Nouvelle économie sociale universelle*, pratiqué dans le domaine de l'industrie, *permettra aux ouvriers de devenir capitalistes, c'est-à-dire propriétaires d'un capital.* En effet, les ouvriers, en transformant tous les ans leur part des bénéfices en capital, rapportant intérêt à leur profit, au bout de quelques années, en réunissant tous les bénéfices capitalisés et les intérêts annuels donnés par ces bénéfices capitalisés, pourront devenir possesseurs d'une somme égale au capital appartenant au patron, qui permettra aux ouvriers associés de compter à celui-ci une somme égale à la valeur de son capital, et ceux-ci deviendront dès lors propriétaires de l'usine de leur patron, et pourront continuer à l'exploiter pour leur propre compte en percevant pour eux la totalité des bénéfices annuels.

Mais dans le cas où les ouvriers désireront entrer en possession de leur part de bénéfice pour en jouir, voici de quelle manière on devra procéder.

Je continue l'hypothèse de tout à l'heure, celle où il y a 36,000 fr. à partager entre tous les ouvriers de l'établissement.

Je suppose que dans cette fabrique qui marche sous le régime de l'association proportionnelle, et où il y a un bénéfice de 36,000 fr. à partager entre tous les ouvriers et employés, il y a :

10 enfants gagnant 80 c. par jour, soit ensemble.	8	fr.
20 femmes gagnant 2 fr. par jour, soit ensemble.	40	»
30 hommes gagnant 3 fr. par jour, soit ensemble.	90	»
1 caissier gagnant 1,800 fr. par an, soit pour un jour de travail (à raison de 300 jours de travail par an)..	6	»
1 employé directeur-gérant gagnant 3,000 fr. par an, soit pour un jour de travail (à raison de 300 jours de travail par an).	10	»
Total. . . .	154	fr.

Ainsi, le salaire d'une journée de travail de tous les ouvriers et employés de la fabrique s'élève à la somme de 154 fr.

Je vais d'abord diviser la somme de 36,000 fr. par 154, et le résultat exprimera le bénéfice qui doit appartenir à 1 fr. de salaire. Or, ce résultat est : 233 fr. 766, etc.

Donc 1 fr. de salaire pour sa part de bénéfice obtiendra 233 fr. 766 ; 2 fr. de salaire obtiendront 2 fois cette somme ; 3 fr. de salaire, 3 fois cette somme, et ainsi de suite.

Donc la part d'un enfant sera les 80/100es de	233 fr. 766	ou	187 fr. 012
La part d'une femme sera de 2 fois.	233 fr. 766	ou	467 fr. 532
La part d'un homme sera de 3 fois.	233 fr. 766	ou	701 fr. 298
La part du caissier sera de 6 fois.	233 fr. 766	ou	1402 fr. 596
Enfin, la part du gérant sera de 10 fois.	233 f.. 766	ou	2337 fr. 662

Maintenant si, d'après ce résultat obtenu, nous évaluons la part de bénéfice qui reviendra aux 10 enfants, aux 20 femmes, aux 30 hommes, etc., en ajoutant tous ces résultats nous devons retrouver la somme totale de 36,000 fr., qui est à partager entre tous les ouvriers et commis de la fabrique.

J'aurai alors les résultats suivants :

La part des 10 enfants sera 10 fois 187,012, savoir..	1,870 fr. 12
La part des 20 femmes sera 20 fois 467,532, savoir..	9,350 fr. 64
La part des 30 hommes sera 30 fois 701,298, savoir..	21,038 fr. 94
La part du caissier sera.	1,402 fr. 59
La part du contre-maître sera. . . .	2,337 fr. 66
Ensemble.. . . .	35,999 fr. 95

Soit 36,000 fr. à 5 centimes près. Ce résultat confirme l'exactitude de mes calculs.

D'après ces calculs, on voit donc que chaque ouvrier ou employé ayant reçu 233 fr. 766 de bénéfice pour

1 fr. de salaire, toutes les sommes distribuées réunies, nous retrouvons les 36,000 fr. à partager entre les ouvriers à titre de bénéfice pour l'association proportionnelle.

Voilà de quelle manière doit être pratiquée l'association proportionnelle dans l'industrie. Il est sous-entendu que cette organisation provoquera une législation spéciale par suite de laquelle les industriels seront obligé *de par la loi* de tenir leurs écritures en règle, afin de pouvoir rendre compte aux ouvriers des bénéfices qui se feront chaque année. Les ouvriers devront nommer, parmi les leurs, un comité de deux ou trois ouvriers, qui auront le droit de regarder les livres de la comptabilité quand bon leur semblera, tous les jours s'ils le jugent nécessaire. Il sera décrété une pénalité contre tout industriel et tout teneur de livres qui aurait faussé les écritures de la comptabilité afin de favoriser les intérêts du patron aux dépens des intérêts des ouvriers, etc., etc. Mais tout cela, comme on le comprend, est moins que rien, et n'a aucune importance; il me suffit d'en faire mention purement et simplement.

La chose importante, c'est de déterminer la méthode à pratiquer, et si celle que je propose ici devait être admise, il n'y aurait plus qu'à discuter le chiffre des deux taux d'intérêt que devra prélever le patron pour toucher, d'une part l'intérêt de son capital, et d'autre part, ce qui lui revient pour son travail d'administration et sa coopération intellectuelle à l'œuvre d'exploitation de son établissement industriel.

En vue de cette grande question de la participation des travailleurs aux bénéfices du capital dans le do-

maine de l'industrie par l'association proportionnelle, je crois utile de rapporter un fait que j'ai trouvé consigné dans une feuille politique.

Je lis dans le journal *le Charivari* du samedi 22 mai 1869 un article qui est intitulé : *A méditer*, et qui est conçu en ces termes :

« Ces jours derniers, a eu lieu à Joinville-le-Pont,
» un banquet offert à M. Bord, fabricant de pianos,
» par ses deux cents ouvriers.

» Ces braves travailleurs avaient reçu le matin un
» dividende de 54,000 francs, pour leur part de bé-
» néfice de l'année, car tous sont associés à l'exploi-
» tation de leur patron.

» Au moment où toutes les questions sociales sont
» remises sur le tapis, faut-il négliger de signaler un
» tel exemple du travail émancipé ?

» Nous savons plusieurs grands usiniers de Paris,
» qui, pendant les durs mois de l'hiver, offrent à
» grand fracas des bons de pain à leurs ouvriers.

» Ces bons de pain, sur carton jaune, signés du
» chef de maison, circulent pour la plus grande gloire
» des industriels archi-millionnaires qui les délivrent
» et font dans le quartier un tapage d'enfer à très-peu
» de frais.

» Ces bons de pain, c'est l'aumône-réclame.

» Que l'on examine la distance qui sépare, ce puff
» de la charité, du système d'association qui soulage
» le travailleur sans l'humilier.

» Léon Bienvenu. »

V. — De l'association proportionnelle dans le commerce.

Dans le domaine du commerce, la méthode à pratiquer sera la même que celle que nous venons de discuter pour l'industrie. C'est encore par l'association proportionnelle des employés avec le patron propriétaire de l'établissement commercial que doit s'opérer *la distribution des richesses* au sein de cette troisième institution de l'économie naturelle.

Tout ce que nous avons dit dans la discussion précédente convient parfaitement à l'association proportionnelle dans le commerce. On devra donc pratiquer dans cette institution ce que nous avons proposé pour l'industrie. Dans ces deux institutions, ce sera absolument le même système qui doit prévaloir. Il est inutile que nous répétions ce que nous avons dit ; aussi notre discussion sur ce point se borne à ces quelques mots.

Du reste, je vous dirai, travailleurs, mes amis, que l'association proportionnelle dans l'industrie et le commerce ne produira jamais un très-grand résultat, attendu que dans un très-grand nombre d'industries et de commerces, les bénéfices du capital sont tellement restreints qu'ils suffisent à peine aux *intérêts légitimes du capital*. Il y a un très-grand nombre d'industries et de maisons de commerce dans lesquelles la balance de l'inventaire accuse un bénéfice seulement de 7, 8, 9, 10 p. 100 ; tandis que les industries et les maisons de commerce dans lesquelles les bénéfices du capital s'élèvent à 20, 30, 40 p. 100 *sont*

assez rares. Aussi, je vous dirai que l'association proportionnelle dans l'industrie et le commerce donnera un résultat assez insignifiant pour les ouvriers de l'industrie et les employés du commerce.

Mais, si l'association proportionnelle industrielle et commerciale ne doit pas avoir une très-grande importance pour les travailleurs, en revanche l'association proportionnelle agricole doit exercer une influence considérable, extraordinaire, à l'égard des travailleurs des trois institutions de l'économie naturelle, c'est-à-dire de la classe entière des travailleurs, attendu que cette association proportionnelle agricole :

1° Sous l'influence des bénéfices à donner aux colons multipliera la production, c'est-à-dire la richesse ;

2° Elle produira la vie à bon marché dans les villes, avantage très-précieux pour les ouvriers des villes;

3° Cette association proportionnelle agricole mettra fin à cette émigration des colons, qui viennent dans les villes faire concurrence aux ouvriers de l'industrie et provoquer le chômage parmi ceux-ci;

4° Le chômage cessant dans les villes, *le salaire des ouvriers haussera nécessairement;*

5° Enfin, attendu que les produits de l'agriculture constituent le capital de l'industrie, il y aura nécessairement un accroissement dans la production du capital industriel, et, par suite, une augmentation de travail dans l'industrie.

Voilà, travailleurs de toutes les villes du Nord et du Midi, les avantages immenses que produira pour les ouvriers, qui habitent celles-ci, l'association proportionnelle dans l'agriculture : la vie à bon marché, la

hausse des salaires et un accroissement de capital industriel, et par suite un accroissement de travail dans l'industrie. Ce sont là, dis-je, tous les avantages précieux que donnera l'association proportionnelle agricole.

Je répéterai, en terminant cette discussion, ce que j'ai déjà dit, que l'association proportionnelle agricole doit jouer un rôle important dans la solution du grand problème social de l'extinction du paupérisme; et j'ajouterai que dans le cas où les sociétés ne jugeraient pas convenable de pratiquer l'association proportionnelle agricole par moitié, il ne faut nullement espérer pouvoir jamais extirper la misère parmi les populations ouvrières de ces sociétés.

Voilà donc ce que j'entends par l'*association proportionnelle universelle* : c'est la participation des travailleurs aux bénéfices des capitalistes dans le domaine des trois institutions économiques : l'agriculture, l'industrie et le commerce; et cela dans tous les pays du monde. Ce principe économique est parfaitement efficace pour arriver à distribuer les richesses d'une manière plus équitable entre les travailleurs; il est parfaitement juste, et il sera souverain, en vue de conjurer la misère parmi eux tous.

CHAPITRE II.

LIBRE ÉCHANGE UNIVERSEL.

I. — Tout producteur et tout industriel, comme tout commerçant, doit avoir le droit de vendre ses productions où bon lui semble et à qui bon lui semble, sans obstacles ni entraves.

Dans le chapitre précédent de ma *solution économique*, j'ai traité la question si importante de la distribution des richesses par l'association proportionnelle.

On comprend sans peine que ce principe économique de ma nouvelle économie sociale aura pour effet certain de donner une grande impulsion à l'œuvre des travailleurs, et, sous l'influence d'un grand travail, il y aura nécessairement *accroissement de production*. L'agriculture donnera très-certainement une plus grande quantité de produits, et, comme conséquence, l'industrie donnera une plus grande quantité de façons; de sorte qu'en somme, le commerce, qui n'est que l'échange entre les produits et les façons, prendra une plus grande extension, par suite d'un certain accroissement dans la quantité des productions obtenues par un travail plus fécond, parce qu'il sera plus justement rémunéré.

L'échange, comme on le comprend, est le but final et la conséquence forcée de toute production et de tout façonnage. Dans le domaine de l'économie naturelle, on produit dans l'espérance de tirer un bon parti des produits obtenus par le travail; on façonne

dans l'espérance de tirer un bon prix des façons obtenues encore par le travail; l'œuvre de l'échange est donc intimement liée à celle de produire et à celle de façonner : il y a une solidarité étroite entre ces trois grandes opérations : *produire, façonner, échanger.*

La grande diffusion des richesses est incontestablement la conséquence obligée d'une grande production de richesses. Provoquer au sein de la société, parmi toutes les nations modernes, une grande production de richesses, et puis restreindre et paralyser l'écoulement de ces productions, c'est là ce que je nomme un contre-sens et une contradiction flagrante. Si tous les économistes et les hommes de gouvernement sont d'accord sur ce point, à savoir, qu'il est utile et dans l'intérêt de tous de multiplier le plus possible les richesses, tous doivent aussi comprendre qu'il est très-utile encore de laisser circuler les produits en toute liberté sans leur opposer aucun obstacle, sans apporter aucune entrave.

Cependant, si telle production française se présente aux frontières de l'Angleterre, la voix d'un douanier lui crie : *Vous ne passerez pas!* et si telle production d'outre-Manche se présente aux frontières de notre territoire français, la voix d'un autre douanier lui crie : *Vous n'entrerez pas!*

Voilà où est la contradiction; voilà où est l'inconséquence.

De ces considérations parfaitement logiques et saisissables pour tous, il en découle cette conséquence, que la question du libre échange a sa place marquée à la suite de la question de l'association proportionnelle; aussi, je vais, dans ce deuxième chapitre de

ma solution économique, discuter, en peu de mots il est vrai, la question du libre échange, phénomène économique non moins important que celui que j'ai analysé et formulé dans le chapitre précédent.

Je dis donc que tout spéculateur qui travaille à produire ou à façonner travaille dans le but de placer avantageusement le fruit de son travail. De même aussi, tout commerçant qui spécule sur l'échange n'achète pas des productions pour les entasser, mais pour les revendre avec bénéfice. Personne ne travaille à produire, à façonner, ou à échanger, pour ensuite enfermer dans des magasins les diverses productions obtenues par son activité. Non, tout producteur songe avec raison à écouler la production qui est le fruit et le résultat de ses spéculations. Il faut donc, par tous les moyens possibles, faciliter l'écoulement des productions, c'est-à-dire favoriser leur vente ou leur échange ; or, le libre échange est sans contredit le principe le plus efficace et le plus puissant pour favoriser cette vente et cet échange des productions. Le commerce donc ne saurait admettre aucune entrave, aucune limite dans ses transactions ; aussi j'affirme que, *le principe du libre échange universel* est merveilleusement efficace pour obtenir ce résultat. Donc, il faut faire disparaître tous les droits de douane établis par les gouvernements des diverses nations de tous les continents, et donner une liberté absolue à toute production, pour aller partout où la consommation l'appellera. Aussi, l'économie sociale du nouveau monde et du règne de Dieu pose en principe : *Que tout producteur et tout industriel, comme tout commerçant, doit avoir le droit de vendre ses productions où*

bon lui semble et à qui bon lui semble, sans obstacles ni entraves. Il est sous-entendu que cette expression : sans obstacles ni entraves, signifie sans aucun impôt de droit de douane, car *le droit de douane est un véritable impôt.*

II. — Mode d'application du libre échange.

Si les gouvernements, à un moment donné, supprimaient tous les droits de douane, il est plus que certain que cette disposition économique provoquerait au sein de certaines industries des perturbations préjudiciables à de grands intérêts. Il faut donc prendre des mesures pour éviter ces perturbations dans le monde de l'industrie ; et voici ce qui me paraît le plus sage d'établir.

Je voudrais que dans les nations des divers continents, sans exception, toute production étrangère *jusqu'ici prohibée*, pût entrer en payant un droit de 15 p. 100 pendant trois ans. Au bout de ces trois ans, ce droit de 15 p. 100 serait réduit à 10 p. 100 pendant trois autres années, au bout desquelles ce droit serait de nouveau réduit à 5 p. 100 pendant encore trois ans, après quoi le droit de 5 p. 100 serait supprimé, pour faire place au *libre échange le plus absolu.*

De cette manière, les industries, dans tous les pays du monde, auraient neuf ans pour se perfectionner et se transformer, et seraient en même de conjurer toute secousse et toute perturbation provoquée par la suppression des douanes. Si ce laps de temps de neuf années paraissait insuffisant pour éviter cette perturbation dans les intérêts généraux, on pourrait prendre

une période de cinq ans, au lieu de celle de trois que j'ai proposée, ce qui donnerait aux industries un laps de quinze ans pour se préparer à cette transformation du libre échange. De même encore, on pourrait prendre une période de dix années ; de cette manière, le laps de temps en question serait de trente années, etc.

Voilà, en quelques mots, tout ce que nous avons à dire sur le libre échange universel, principe que je considère comme très-efficace pour la prospérité des populations laborieuses et de la société entière.

CHAPITRE III.

NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES FINANCES.

I. — L'argent, qui a une mission importante, celle d'alimenter le capital dans les trois institutions de l'économie naturelle, ne saurait être détourné de cette voie, sans qu'aussitôt il n'y ait péril ou tout au moins souffrance pour les intérêts de la société.

Dans la quatrième partie qui précède, celle où nous avons analysé les phénomènes sociaux, nous sommes arrivé à cette conclusion dernière, à savoir, que *le système financier* que les gouvernements ont organisé *est la cause réelle et certaine de la misère* qui ronge la démocratie, *c'est lui qui a engendré le prolétariat.*

Il faut donc, — et cela va de soi, — de toute nécessité détruire le système financier ou tout au moins le transformer, je veux dire le modifier, de telle sorte qu'il soit incapable de porter le moindre préjudice aux intérêts généraux de la société. Il faut remplacer ce système vermoulu, qui ruine l'agriculture, par un autre système qui fasse sa fortune, si je puis ainsi parler.

Les gouvernements qui nous ont précédés et celui qui nous gouverne dans ce moment ont toujours cru que de tolérer et de multiplier même *les sociétés en commandite* c'était favoriser la prospérité de la nation; c'est là une erreur manifeste.

Les caisses d'épargne, les caisses des pensions et rentes viagères, les emprunts des gouvernements, les sociétés en commandite de toute nature composent, dans leur ensemble, en quelque sorte un gouffre où vient s'engloutir la fortune publique, et cela par la bonne raison que l'argent, qui a une mission particulière et importante à remplir dans le domaine de l'économie sociale, celle de vivifier le capital dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce; l'argent, dis-je, est détourné de cette direction et de cette application pour venir s'enfouir dans les caisses et les coffres-forts des gouvernements et des sociétés en commandite.

Cette organisation de notre système financier, c'est ce que je nomme le chancre rongeur qui dévore et consume lentement, jour par jour, la société moderne et la démocratie en haillons, qui se débat dans les étreintes de la misère et du prolétariat.

Il faut donc, coûte que coûte, anéantir ce système financier, véritable système de mort; je veux dire qu'il faut le *transformer* sans ruiner personne, sans provoquer aucune commotion ni aucun cataclysme financier. Tout cela, d'ailleur, est possible, c'est même facile. C'est ce que je vais indiquer.

II. — Transformation du système financier.

Le système financier que pratiquent nos gouvernants, considéré dans l'institution des sociétés financières, dans l'institution de la rente, des caisses d'épargne et des caisses de retraite ou pensions viagères, *étant la cause de toutes les perturbations sociales,* et en même temps la cause des souffrances de la démocratie, ce système financier doit être répudié et totalement abandonné; en d'autres termes, *il doit être transformé.*

Mais il ne faudrait pas croire que je vais proposer quelque chose qui serait l'équivalent d'une faillite ou d'une banqueroute. Non, mille fois non! Je n'appartiens pas à cette catégorie d'économistes ou socialistes que l'on pourrait à bon droit qualifier de *démolisseurs,* et dont Proudhon peut être considéré comme le type le plus complet et le modèle le plus parfait.

Ma doctrine du spiritualisme n'est pas une œuvre de ruine et de démolition, mais, au contraire, une doctrine d'édification. Tandis que tous les socialistes démolissent la société à qui mieux mieux, moi j'édifie et je construis un monument qui durera des siècles, à la gloire de Dieu et pour le bonheur de l'humanité souffrante.

Qu'on se rassure donc. Cette transformation du système qui régit nos finances actuellement, je vais l'indiquer un peu sommairement et sans trop de détails, afin de ne pas allonger inutilement un travail que j'aurais voulu réduire à quelques pages, s'il eût été possible.

Voici les éléments dont il se composera et les institutions auxquelles il apportera des modifications ou qu'il supprimera entièrement.

1° Liquidation des caisses d'épargne et de retraite ou pensions viagères, et suppression totale de ces caisses publiques du gouvernement.

2° Tous les titres de valeurs au porteur, tels que actions et obligations de chemins de fer, rentes de l'Etat, etc., doivent être ramenés à une valeur *fixe invariable.*

3° Les titres de valeurs au porteur, rendues invariables, doivent être transformés en billets de circulation, avec coupons rapportant intérêt de 4 à 5 °/₀, payés par semestre jusqu'au jour de leur remboursement en espèces.

4° Nationalisation des chemins de fer, qui seront exploités à l'avenir par le gouvernement.

5° Les sociétés financières en commandite par actions devront toutes, sans exception, opérer leur liquidation.

6° Suppression des emprunts des gouvernements.

7° Suppression des agents de change.

8° Suppression de la Bourse.

Telles sont les huit modifications financières qui auront pour résultat de transformer *radicalement* le

système financier qui nous régit et de délivrer la société de tous les maux qu'il engendre.

Je vais dire quelques mots sur chacune de ces huit modifications.

1° *Liquidation des caisses d'épargne et de retraite ou pensions viagères, et suppression totale de ces caisses publiques du gouvernement.*

Il ne faut jamais se faire illusion, tant qu'on le peut du moins, mais savoir discerner la vérité des choses, cela vaut mieux.

Le mobile qui a provoqué la fondation des caisses d'épargne, en 1818, sous le règne de Louis XVIII, celle des caisses de retraite ou pensions viagères en 1850, sous la présidence de Louis-Napoléon, n'est pas précisément l'intérêt que les hommes du gouvernement portent à la démocratie, non; et le croire serait une illusion. Ce mobile a été plutôt dans ce fait que l'institution de ces caisses a été pour les gouvernements un moyen merveilleux de se procurer de l'argent, eux qui en ont toujours besoin.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, à l'origine de la fondation de la caisse d'épargne, les déposants ne pouvaient verser plus de 3,000 fr., après quoi il fallait de toute nécessité transformer ces espèces en titres de rente, c'est-à-dire *donner ses écus pour un chiffon de papier*.

Mais on a trouvé que cette disposition avait pour effet d'entasser des sommes importantes dans les caisses, et qu'il valait mieux pouvoir disposer de cet argent; dès lors le chiffre de 3,000 fr. a été plus tard

réduit à celui de 2,000; aujourd'hui (1874) ce n'est plus que 1,000 fr. que la caisse d'épargne reçoit en valeur métallique de chaque déposant.

Si cette progression continue, bientôt la caisse d'épargne ne recevra plus que 100 fr., après quoi il faudra faire acheter de la rente pour un capital de 100 fr., si l'on veut pouvoir jouir du privilége de continuer à verser une nouvelle somme de 100 fr., et ainsi de suite.

Cette combinaison économique des gouvernements revient en définitive à ceci. Les ouvriers apportent leur argent en espèces sonnantes, et le gouvernement leur donne en échange un titre de rente, c'est-à-dire un chiffon de papier imprimé, etc.

Eh bien, je dis que c'est là un moyen merveilleux que les gouvernements ont imaginé pour se procurer de l'argent; aussi ceux-ci ont eu la bonne inspiration de multiplier ces caisses de manière qu'il y en ait dans les plus petites localités; nous avons vu, dans la partie de l'*Economie politique*, chapitre III, VIe discussion, page 38, qu'au 1er janvier 1859, il existait dans tous les départements de France un total de 610 caisses d'épargne.

La loi du 27 mars 1851, relative aux caisses de retraite ou pensions viagères, a fait mieux que tout cela : elle admet que les travailleurs versent 5 centimes par jour. Aussi il me semble voir les gouvernements tendre la main à l'ouvrier pour se faire donner un sou tous les jours.

Cette politique financière des gouvernements, n'importe lesquels de ceux qui l'ont plus ou moins bien exploitée, cette politique de grippe-sous, je l'ai en

haine, qu'on le sache bien. C'est elle qui a semé et développé dans la conscience de l'ouvrier cet amour de l'argent; elle l'a rendu égoïste, rapace, ne visant qu'à thésauriser et faisant un dieu de l'argent.

Ces caisses publiques, fondées en faveur des ouvriers, *sont en réalité des caisses d'assistance fondées en faveur des gouvernements*, qu'on ne s'y trompe pas; et quelles que soient les protestations ou les dénégations qui pourront survenir de la part des hommes qui sont au pouvoir ou qui vivent de quelque fonction publique, je persiste dans mon assertion; j'y vois trop clair pour ne pas manifester mon sentiment hautement à cet égard.

Les caisses publiques, fondées en faveur de la démocratie et les grandes sociétés financières autorisées par les gouvernements, ont fait une œuvre commune au sein de notre société : elles ont transformé la génération entière en agioteurs, ne connaissant que l'argent et ne vivant que pour lui. La Prusse, ou mieux l'Allemagne entière, nous a donné un bel exemple de cette soif de l'argent, dans les cinq milliards qu'elle nous a enlevés.

Aussi notre génération est égoïste au suprême degré; elle est rapace; ne songe qu'à s'enrichir, sans souci des moyens, pourvu que l'argent arrive; dans le commerce, la loyauté s'efface tous les jours davantage pour faire place à la ruse et à la tromperie, et cette bonne réputation dont jouissaient nos ancêtres en vue des transactions commerciales de toute nature devient tous les jours plus rare.

Mais l'œuvre souverainement logique et bienfaisante que va accomplir très-certainement l'*Economie*

nouvelle du règne de Dieu sera d'abolir à tout jamais toutes ces caisses publiques où l'ouvrier vient apporter son argent au profit des gouvernements et au détriment des contribuables qui sont obligés de payer les intérêts des sommes versées à ces caisses.

Que le gouvernement qui est au pouvoir dans ce moment se hâte donc de rembourser aux déposants les espèces qui sont en dépôt dans ses caisses, de manière à liquider complétement tous les comptes courants qui sont établis.

Quant aux valeurs transformées en rentes sur l'Etat, elles auront la destinée réservée aux titres de rentes dont il sera parlé tout à l'heure.

La caisse d'épargne, — qu'on ne s'étonne pas de mon langage, — est la plus triste des institutions financières que je connaisse. Elle a pour effet de rendre le travailleur ambitieux, égoïste, ce qui est toujours un mal, et en même temps de le pousser à la privation, lui qui ne vit que de privations.

Il faut dire, au contraire, aux ouvriers que ce qu'ils ont gagné ils doivent le dépenser, afin de satisfaire le mieux possible les nombreux besoins auxquels ils sont assujétis.

2° *Tous les titres de valeurs au porteur, tels que actions et obligations de chemins de fer, rentes de l'Etat, etc., doivent être ramenés à une valeur fixe invariable.*

Rien n'est désolant et absurde comme cette variation des valeurs qui tantôt haussent et tantôt baissent, le plus souvent sur des bruits ou rumeurs mensongères inventés par les intéressés eux-mêmes ,ou d'après

des nouvelles politiques fausses, fabriquées avec intention, manœuvres immorales, sorte de friponnerie et de filouterie indigne des gens de cœur, et qui pour moi est la honte de notre génération.

La valeur d'un écu de cinq francs ne change pas et ne varie pas selon la situation politique; il doit en être de même de tous les titres d'actions, obligations, et de rentes; cela tombe sous le sens; nul ne saurait le contester. Cette disposition financière aura un avantage moral immense, à mon avis : celui de guérir notre génération de cette fièvre d'agiotage qui la dévore et la consume, de cette rage de spéculer à tout propos et à propos de toutes choses, afin d'arracher quelques malheureux sous à son prochain. Il y a, dans ce spectacle de notre génération livrée à toutes les fureurs de cette passion desséchante de l'agiotage et des jeux de Bourse, quelque chose qui navre le cœur et le remplit de dégoût, et qui fait qu'on prend en pitié, dans sa petitesse infime, une génération pétrifiée par une ambition sordide et qui personnifie en elle, au suprême degré, cet égoïsme méprisable par-dessus tout.

3° *Les titres de valeurs au porteur, rendus invariables, doivent être transformés en billets de circulation avec coupon, rapportant intérêts de 4 à 5 %, payés par semestre jusqu'au jour de leur remboursement en espèces.*

Cette disposition a pour but et pour effet d'assimiler un titre de valeur quelconque à une pièce de monnaie, ou à un billet de la Banque de France, et conséquemment devant circuler comme l'argent. Cette

disposition, comme on le comprend, aura pour effet certain de faciliter les échanges et les transactions de toute nature. Un acheteur pourra payer toutes choses : terre, produits agricoles, façons de l'industrie, machines, maisons, en un mot tout objet meuble et immeuble, sans avoir ni argent, ni billets de Banque, mais uniquement en donnant en échange et pour paiement des titres d'actions, d'obligations, de rente, etc.

Les économistes mal avisés, ou plutôt mal éclairés, qui se plaignent qu'on laisse dormir dans les caves de la Banque des valeurs en numéraire considérables, se réjouiront de voir des titres, qui représentent pour le quart d'heure une valeur de dix à douze milliards, et peut-être davantage, jetés dans la circulation et venant faciliter les échanges de toute nature. Et qu'on ne pense pas surtout que ces titres jetés dans la circulation seront discrédités par suite de leur grand nombre et de la grande quantité de valeurs qu'ils représenteront. Ils s'éparpilleront, ils se diviseront à l'infini, absolument comme l'argent, qui va dans toutes les poches; si bien que tout le monde en a, plus ou moins, il est vrai, selon la position de fortune, mais enfin tout le monde en possède.

Enfin, le gouvernement paiera à chaque semestre les intérêts, tout en remboursant en espèces quelques-uns de ces titres, jusqu'au jour où tout aura été remboursé intégralement, etc.

4° *Nationalisation des chemins de fer, qui seront exploités à l'avenir par le gouvernement.*

J'ai toujours regretté que les gouvernements aient

livré la construction de nos chemins de fer à des compagnies, qui ont été admises à émettre un grand nombre de titres de valeurs, ce qui a donné lieu à toutes sortes de spéculations et à l'agiotage. Si les gouvernements avaient été bien inspirés, ils se seraient chargés eux-mêmes de la construction des chemins de fer, sans recourir aux emprunts et en prenant chaque année, sur la somme totale des impôts, un chiffre déterminé; de cette manière on eût évité bien des abus, bien des pertes de valeur, etc.

Le gouvernement de la République, au nom de la nation, doit prendre possession des chemins de fer en se substituant aux compagnies, et puis, il doit aussitôt remplacer aux actionnaires ou porteurs d'obligations, leurs titres par des titres *d'une valeur fixe invariable*, afin d'éviter tout commerce de hausse et de baisse et tout agiotage.

Enfin, ces nouveaux titres seront munis de coupons, payables par semestres à un taux déterminé, 4, 5, 6 %, selon le bénéfice que rapporteront les lignes des chemins de fer dont ces titres dépendront.

Ainsi, les titres qui dépendront du chemin de fer d'Orléans rapporteront 8 ou 10 % d'intérêt, tandis que les titres dépendant du chemin de fer de Saint-Germain ne rapporteront que 5 %, etc., etc.

5° *Les sociétés financières en commandite par action devront toutes, sans exception, opérer leur liquidation.*

Les sociétés en commandite, qu'elles soient anonymes ou qu'elles soient constituées sous la dénomina-

tion d'une *raison sociale* quelconque, sont, à mon point de vue, *un véritable fléau social*, le plus désastreux des fléaux, car elles sont la cause certaine des souffrances de la démocratie; c'est pour cela qu'elles doivent, sans exception aucune, opérer leur liquidation.

Rien n'est facile à comprendre comme cela.

L'argent qui se porte dans les caisses de ces sociétés financières est détourné de l'agriculture et des autres institutions de l'économie naturelle, où il serait nécessaire pour alimenter les travaux, qui, dans ces institutions, fécondent le capital, et provoquent la production et la richesse.

Ces sociétés financières, sans que cela soit apparent, et sans que l'on s'en doute, font un tort immense à l'agriculture et à l'industrie; elles retirent la vie de ces deux institutions qui seules produisent et façonnent.

Ce qui m'étonne surtout, c'est que les gouvernements se laissent entraîner dans cette voie désastreuse, aveuglément et sans souci des intérêts de la démocratie; dans cette voie, dis-je, qui est funeste pour tous, excepté pour les fondateurs de ces sociétés financières, excepté pour les agioteurs qui s'enrichissent aux dépens de la crédulité et de la cupidité des souscripteurs[1], lesquels apportent leur argent et se font rançonner le plus souvent.

Mais on ne manquera pas de me dire que quelques-unes de ces sociétés financières ont donné de bons résultats, attendu qu'elles ont rapporté un intérêt de 7, 8 et 10 °/₀ aux actionnaires. Mais voilà bien précisément le malheur! Tout le monde spécule en faisant

des placements sur ces sociétés financières *dans l'espérance* de retirer 7, 8 et 10 °/₀ de l'argent placé ; mais personne ne veut spéculer sur l'agriculture, qui ne donne que 2 1/2 à 3 °/₀ des valeurs que l'on consacre aux spéculations agricoles.

Il faut donc, absolument, couper court au mal en supprimant à tout jamais ces nombreuses sociétés en commandite, et cela en les forçant à opérer leur liquidation. Après quoi, les gouvernements doivent provoquer, par tous les moyens possibles, les spéculations sur l'agriculture et l'industrie, les seules qui soient vraiment enrichissantes, les seules profitables à la société.

Dans la prochaine discussion, je vais présenter un nouveau système d'intérêt de l'argent qui sera souverain et puissant pour faire affluer les capitaux, c'est-à-dire l'argent, dans les caisses des agriculteurs et des industriels, ce qui vaudra beaucoup mieux dans l'intérêt général, je veux dire dans l'intérêt des diverses classes de la société.

6° *Suppression des emprunts des gouvernements.*

Dans aucun cas, et quoi qu'il puisse arriver, les gouvernements ne sauraient emprunter et conséquemment émettre des titres de rentes ou de toute autre nature et dénomination.

Ce principe d'économie est rigoureux, car ce sont les nombreux emprunts des gouvernements qui, eux aussi, attirent l'argent et le détournent de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, où il est nécessaire afin d'alimenter le capital, et, par suite, le travail dans

chacune de ces trois institutions de l'économie naturelle, ainsi que je l'ai démontré (*Economie naturelle*, chapitre VI, XIIe discussion), et répété bien des fois dans mainte discussion.

Donc à l'avenir, plus d'emprunts des gouvernements, et conséquemment, plus d'émission d'aucun titre de rente ou autres. Cette disposition est rigoureuse et ne souffre aucune infraction; elle est une affaire de vie ou de mort pour la prospérité du pays, le salut de la démocratie et la richesse publique.

7° *Suppression des agents de change.*

Cette réforme est des plus logiques et des plus naturelles. D'après les discussions des paragraphes 2e et 3e ci-dessus, on a vu que tous les titres de valeurs au porteur doivent être ramenés à une *valeur fixe et invariable*, et, de plus, ils doivent circuler dans le commerce comme les billets de la Banque de France; dès lors, il n'est plus besoin du ministère des agents de change.

Il serait absurde d'être obligé d'aller trouver un tiers pour échanger un titre contre une valeur quelconque, chacun sera lui-même son agent de change, de la même manière que chacun achète ou vend toutes sortes de productions sans l'intermédiaire d'aucun agent ou fonctionnaire public. Donc plus d'agents de change.

8° *Suppression de la Bourse.*

Cette réforme est de la même nature que la précédente.

Les titres de valeurs au porteur, sans exception, étant ramenés à une valeur fixe invariable, et circulant dans le commerce comme les billets de la Banque de France, le marché de la Bourse n'a plus aucune raison d'être et doit être supprimé. Cela se conçoit de soi-même, sans qu'il soit nécessaire de donner de plus amples développements.

Voilà, chers lecteurs, de quelle manière il est indispensable d'agir et d'opérer pour transformer notre système financier qui, par sa constitution et son organisation économique absurdes et déplorables, ne va à rien moins qu'à ruiner l'agriculture, et à porter atteinte à l'industrie qui prend son capital à l'agriculture, et à provoquer au sein de nos populations laborieuses, le chômage, le prolétariat, la misère, et toutes les révolutions politiques qui sont la conséquence des souffrances de la démocratie.

III. — Du taux de l'intérêt de l'argent. — De l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent à l'égard des prêts d'argents effectués dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

I. — Dans le domaine des systèmes financiers pratiqués parmi les nations, il est reconnu que tout prêt d'argent donne lieu à un bénéfice que l'on appelle l'intérêt de l'argent. Ce chiffre de l'intérêt est ordinairement déterminé par les lois et coutumes. Or, c'est ce chiffre que l'on appelle le *taux de l'intérêt de l'argent.*

Le taux légal, c'est-à-dire reconnu par la loi, est établi parmi les nations civilisées, au moins en

France, à raison de 5 % par an. Ce qui veut dire que 100 fr. prêtés donneront 5 fr. d'intérêt par an.

Ce taux de l'intérêt de l'argent ainsi fixé à 5 % par an est un taux uniforme ; il est le même pour toutes les sortes de placement d'argent, sans différence aucune en vue des diverses institutions de l'économie naturelle auxquelles l'argent est prêté. C'est-à-dire que l'argent prêté rapporte toujours 5 %, que cet argent soit prêté à un agriculteur, à un industriel ou à un commerçant.

Cette uniformité du taux de l'intérêt de l'argent, appliquée indistinctement aux trois institutions de l'économie naturelle, paraît tout à fait juste et parfaitement logique ; et cependant nous devons dire que, en vue de l'organisation économique du nouveau monde, en vue de la raison et de la vérité des choses, en vue surtout de ma théorie des effets et des causes, et des applications que nous en avons faites à l'économie naturelle, cette uniformité du taux de l'intérêt de l'argent ne saurait être admise par notre nouvelle économie sociale.

II. — Le principe nouveau que l'économie du spiritualisme évoque et proclame comme un progrès considérable en considération de la richesse des nations, en considération de l'extinction de la misère, c'est le principe économique financier que je nomme l'*échelle du taux de l'intérêt de l'argent.*

L'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, c'est une différence dans le taux de l'intérêt suivant que l'argent sera prêté à un agriculteur, à un industriel ou à un commerçant.

Cette échelle du taux de l'intérêt, je l'établis de cette manière : 4 °/₀ pour les valeurs prêtées aux agriculteurs, 3 1/2 °/₀ pour l'argent prêté aux industriels, et 3 °/₀ pour celui prêté aux commerçants.

III. — Ce principe d'économie financière est la conséquence de *deux grands principes de notre Economie naturelle.*

Il est la conséquence de notre XIIe discussion, chapitre VI, où nous avons démontré que l'argent est un élément qui joue *un rôle important* dans le domaine de l'économie, celui d'alimenter le capital, et par suite le travail, dans chacune de trois institutions, l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Il est encore la conséquence de notre X^e discussion, chapitre Ier, où nous avons vu que l'agriculture a une importance de premier ordre dans le domaine de l'économie, si bien que *l'agriculture est tout, l'industrie est quelque chose et le commerce n'est rien.*

En effet, si l'argent alimente la vie du capital et du travail, et si l'agriculture est tout dans le domaine de l'économie, il faut que l'agriculture trouve beaucoup d'argent, qu'elle puisse s'en procurer avec beaucoup de facilité, il faut enfin que l'argent abonde et même surabonde dans cette institution, qui est la vie des peuples et des nations.

Or, il n'existe pas de combinaison à la fois plus simple et plus efficace que celle d'établir une différence dans le taux de l'intérêt de l'argent, de telle sorte que les sommes prêtées aux agriculteurs rapporteront 4 °/₀, celles prêtées aux industriels rapporteront un peu moins, soit 3 1/2 °/₀, enfin les valeurs

prêtées aux commerçants rapporteront un peu moins encore, soit 3 %.

De cette manière, il arrivera que tous les capitalistes qui auront de l'argent et qui voudront faire un placement de fonds s'empresseront d'offrir leur argent à l'agriculture, afin d'avoir 4 % de bénéfice. Ceux qui arriveront trop tard, alors que l'agriculture sera saturée de capitaux ou d'espèces, ceux-là auront recours à l'industrie qui paiera 3 1/2 %, et enfin les derniers de tous, ceux qui ne trouveront pas le moyen de placer leur argent sur l'industrie, le placeront sur le commerce et n'auront que 3 % d'intérêt.

Grâce à ce système de l'échelle du taux de l'intérêt, l'argent se portera en masse sur l'agriculture, et le *trop plein* de l'agriculture se déversera sur l'industrie ; l'industrie se saturera de capitaux à son tour, et le trop plein des sommes offertes à l'industrie se déversera sur le commerce, etc.

IV. — Tout individu qui empruntera et qui ne sera ni agriculteur, ni industriel, ni commerçant, mais propriétaire d'une maison d'habitation dans une ville quelconque, paiera le taux le plus faible. De même aussi, celui qui n'aurait aucune propriété, mais qui exercera une profession quelconque : médecin, avocat, professeur dans l'enseignement, commis ou même simple ouvrier qui emprunterait, paiera l'intérêt le plus faible, celui déterminé pour les commerçants.

V. — Généralement les économistes se plaignent que l'agriculture manque à la fois de bras et de capitaux.

Dans notre organisation de l'agriculture, nous avons proposé l'association proportionnelle agricole à raison de 5/10 pour le capital et 5/10 pour le travail.

Par suite de ce principe agricole, le salaire des colons sera assez avantageux pour retenir ceux-ci au milieu des champs, de sorte qu'ils n'abandonneront pas leurs travaux pour aller dans les villes, et de cette manière les bras ne feront plus défaut à l'agriculture.

Ainsi, par ce principe économique, l'agriculture trouvera des bras en surabondance, et par notre principe de l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, l'agriculture regorgera d'argent. L'association proportionnelle agricole par moitié, et l'échelle du taux de l'intérêt, tels sont les deux principes économiques qui régénéreront l'agriculture, qui la sauveront de la ruine, et avec elle l'industrie et le commerce, ainsi que les démocraties déshéritées du travail et dévorées par le chômage.

On voit ainsi comment, dans l'organisation économique du nouveau monde, tout se lie et s'enchaîne, et comment les lois de la théorie des effets et des causes régissent tous les phénomènes de l'économie; comment, enfin, notre nouvelle organisation économique est mathématique dans ses principes et dans les conséquences qui en découlent.

VI. — En établissant l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, nous avons posé comme chiffre de cette échelle les valeurs 4, 3 1/2 et 3 °/₀; mais ces chiffres, comme on le comprend, n'ont rien d'absolu. On pourrait tout aussi bien prendre les valeurs 5, 4 et

3 %, ou bien les valeurs 5, 4 1/2 et 4 %, ou même, une autre combinaison.

Les quantités et les chiffres, pour nous, sont toujours accessoires, nous l'avons dit très-souvent; mais ce qui est important, ce sont les principes, qui sont absolus et dont nous ne saurions nous départir en rien.

Toutefois, j'estime que les valeurs 4, 3 1/2 et 3 % doivent être préférées; elles me paraissent raisonnables et conviennent surtout au progrès qui tend à s'effectuer dans le domaine de l'économie. Cependant si on trouvait ces valeurs inférieures, on pourrait parfaitement leur substituer celles-ci : 5, 4 1/2 et 4 %.

VII. — Tel est le principe économique financier que je nomme *l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent.* Ce principe, nous le répétons, est souverainement efficace, aussi nous attachons une grande importance, à son application, et l'organisation économique du nouveau monde ne saurait s'en dessaisir. Ce principe doit concourir, dans une très-grande mesure, à la solution de l'extinction de la misère, car il aura pour conséquence certaine de procurer à l'agriculture des capitaux au delà de ses besoins, et, par suite, de placer cette institution économique dans des conditions de prospérité certaine. Mais, tant que l'agriculture ne sera pas dans de bonnes conditions d'exploitation, il n'y a pas de *prospérité sociale* possible, et il n'y aura pas moyen conséquemment d'éteindre la misère et d'abolir le prolétariat, etc.

IV. — Tout prêt d'argent doit se faire par l'entremise des notaires.

Dans chaque étude de notaire, qu'il soit établi dans une grande ville ou dans un petit canton rural, il doit y avoir un registre où viendront s'inscrire, d'un côté les personnes qui auront besoin d'argent et qui désirent emprunter, et de l'autre celles qui, ayant de l'argent disponible, désirent le placer.

Et lorsque deux individus, mis en rapport par ledit registre, seront d'accord pour un placement d'argent quelconque, l'acte en sera passé par le notaire, et le taux de l'intérêt de l'argent prêté sera fixé et déterminé par la qualité de l'emprunteur, selon qu'il sera agriculteur, industriel ou commerçant, ou même en dehors de ces trois qualités, s'il est professeur, avocat, employé, ouvrier, etc.

Cette disposition me paraît parfaitement simple et d'une application facile. De plus, elle a l'avantage de multiplier à l'infini les moyens de placements d'argent.

Dans l'état actuel des choses, si un bailleur de fonds veut placer son argent, il est obligé d'avoir recours à un agent de change. Or, ces fonctionnaires n'existent que dans les grands centres où il y a une Bourse ; de sorte que celui qui a besoin d'argent et qui réside dans une petite localité, chef-lieu de canton ou autre, est obligé de se rendre à l'endroit où il y a une Bourse et des agents de change. De là la nécessité de se déplacer, et, par suite, perte de temps et frais pour voyager. Tandis que par la disposition que je

propose, comme il y a des notaires dans toute l'étendue de la France et dans les plus petits cantons ruraux, il s'ensuit que prêteurs et emprunteurs auront, en quelque sorte, sous la main le fonctionnaire qui sera chargé d'intervenir dans l'acte du prêt.

Ensuite, je ne trouve rien de plus naturel et de plus rassurant, pour un bailleur de fonds, que de connaître la personne à qui l'on prête son argent. Tandis que, aujourd'hui, vous livrez votre argent à un employé sur lequel vous ne pouvez exercer aucun contrôle. Il me souvient toujours d'un négociant qui disait faire tous ses placements par l'entremise de tel agent de change, et on lui répondit : « C'est monsieur un tel qui est votre agent de change? vous voulez donc vous faire voler? » Même chose, lorsque l'on fait un placement sur une société financière en commandite par actions; le plus souvent vous ne connaissez en aucune manière le gérant d'une entreprise financière à qui cependant vous confiez votre argent quelquefois en tremblant.

Je me souviens qu'il y a quelques années, lorsque les actionnaires d'une société financière se réunissaient en assemblée, à la fin de l'année, pour entendre le compte rendu des opérations de l'entreprise, le gérant de cette entreprise financière — duquel je tairai le nom — se faisait assister de deux médecins qui prenaient place à la séance, un de chaque côté du gérant, dans la crainte que pendant les débats du compte rendu, celui-ci ne fût frappé de quelque attaque d'apoplexie ou de paralysie. Je dois ajouter, comme détail, que pendant les débats de la séance, les actionnaires présents administraient de temps en

temps au gérant qui présidait l'assemblée et qui portait la parole des épithètes peu flatteuses, comme celles-ci : Eh coquin ! eh voleur ! eh frippon !

Si, poussant plus avant ma critique, je voulais rechercher et donner, par exemple, le relevé de toutes les sociétés financières qui ont fait faillite et ruiné les actionnaires, le lecteur comprendrait que l'institution des *sociétés financières* est une institution désastreuse pour la plupart de ceux qui leur apportent leur argent, et que d'ailleurs elles ont pour résultat certain d'anéantir en quelque sorte les spéculations agricoles, les seules vraiment productives et enrichissantes.

De toutes ces sociétés financières qui ont sombré et ruiné leurs actionnaires, quelques-unes se sont déclarées en faillite et ont déposé leur bilan entre les mains d'un syndic ; d'autres sociétés n'ont pas, il est vrai, déposé leur bilan et ne se sont pas déclarées en faillite, mais elles n'en ont pas moins suspendu leur paiement. Le commerce financier, par tous les temps, compte quelque nouveau désastre de faillite, qui entraîne la ruine d'une foule de maisons de commerce et de sociétés financières. Jusqu'à ce qu'enfin arrive le cataclysme financier universel qui ne peut tarder à paraître, et peut-être alors les gouvernements comprendront que l'institution des sociétés financières est le plus énorme et le plus désastreux de tous les abus qu'ait jamais engendrés ou tolérés leur politique.

Eh bien, je dis que tous ces abus de confiance, qui existent aujourd'hui en beaucoup plus grand nombre qu'on ne le croit généralement, ne seront plus possibles le jour où tout spéculateur qui voudra faire un

placement se trouvera en présence de la personne même à qui il prêtera son argent. Sous ce rapport, il me semble qu'il y a dans cet ordre de choses un avantage important.

Dans ce nouvel ordre de choses, chaque agriculteur industriel ou commerçant qui aura besoin d'argent, en empruntant et recevant du prêteur la somme demandée et nécessaire, deviendra par le fait *une sorte de société en commandite*. Autant d'emprunteurs, autant de sociétés en commandite. Il y aura donc, dans toute l'étendue de la France, une multitude de sociétés en commandite, qui seront un moyen certain de procurer de l'argent à tous ceux qui en auront besoin, et qui n'auront aucun de ces grands inconvénients que présentent ces sociétés en commandite par actions dont les gérants ou directeurs font presque toujours leurs choux gras et ruinent le plus souvent leurs actionnaires.

Dans l'état actuel de nos mœurs financières, il y a des spéculateurs qui portent leur argent chez un notaire de confiance, avec prière d'en faire le placement aux conditions les plus avantageuses. Celui-ci fait le placement en question, ne remet aucun titre au bailleur de fonds, et lui paie à chaque échéance les intérêts de la somme confiée. Mais il est arrivé trop souvent que quelques-uns de ces notaires, aimant la dépense et le grand train, et dépensant beaucoup plus que ne rapportaient les bénéfices de leur étude, à un moment donné ont déposé leur bilan et se sont déclarés en faillite, au grand détriment de tous leurs clients, qui se sont trouvés compromis chacun pour une somme plus ou moins forte.

Dans l'organisation économique et financière du

Règne de Dieu et du nouveau monde, *les notaires*, quels qu'ils soient, *ne devront jamais recevoir aucune somme en dépôt*. Leur rôle et leurs fonctions publiques consisteront uniquement *à servir d'intermédiaire* entre les prêteurs, qui prêteront leur argent, et les spéculateurs qui l'emprunteront. Dans l'acte de tout prêt d'argent, c'est la signature du notaire qui validera le contrat et qui, par cette formalité, deviendra en quelque sorte le garant de la bonne foi et de la sincérité des deux spéculateurs : de celui qui prêtera et de celui qui empruntera.

Pour ma part, j'attache une très-grande importance à cette disposition financière, par suite de laquelle, dans chaque étude de notaire de toute localité, il y aura un registre public, toujours ouvert, où prêteurs et emprunteurs viendront s'inscrire, pour ensuite se mettre en rapport et traiter d'intéressé à intéressé l'affaire, c'est-à-dire le placement d'argent, etc.

Les admirateurs de notre système financier, surtout ceux qui sont partisans de ces sociétés financières en commandite, ne manqueront pas de combattre les dispositions nouvelles que je préconise, et parmi tous les arguments qu'ils invoqueront pour infirmer mon système, ils ne manqueront pas de dire que ces grandes sociétés financières ont fait faire de grands travaux et qu'elles ont construit des monuments que la société, à bon droit, est fière de posséder : tels, par exemple, que la construction des chemins de fer, le percement du mont Cenis, le canal de Suez, les grands boulevards de Paris et autres monuments de toutes sortes, et qu'en supprimant ces sociétés financières, ces grands travaux à l'avenir ne seront plus pos-

sibles, et que, dès lors, les intérêts de la civilisation seront compromis ou tout au moins en souffrance.

A cette objection, qui n'a pas la moindre valeur, selon moi, je réponds qu'à l'avenir ce sera le gouvernement qui fera faire les grands travaux et fera construire les monuments de la civilisation, en prenant une somme sur la totalité des impôts; de cette manière, il n'y aura pas de tripot d'agiotage, ni de scandale d'aucune sorte, ni de ruine d'actionnaires, et la société se trouvera débarrassée ainsi de toutes ces faillites désastreuses ; comme aussi l'on ne verra plus ces fortunes scandaleuses, ces millionnaires, gueux de la veille, enrichis avec l'or et l'argent volés aux ambitieux qui, sous l'appât d'un gain, trop souvent incertain, ont apporté leur argent. Tout sera bénéfice dans le nouvel ordre de choses que je propose en matière de finances.

V. — Toutes les ventes doivent être faites rigoureusement au comptant et sans escompte.

Dans le commerce, il y a une habitude qui est pratiquée par un certain nombre de commerçants, qui me paraît absurde, illogique, et tenir du charlatanisme.

Cette habitude consiste à vendre la marchandise à un prix de..., plus un escompte à déduire au profit de l'acheteur.

Je me rappelle toujours, — à l'époque où j'étais contre-maître de fabrique, — qu'il y avait à Paris un teinturier de soie qui pratiquait d'une manière exagérée ce système des escomptes et rabais.

Sur ses factures, après avoir établi le prix de tein-

ture du kilo et déterminé la somme due, suivait une série de rabais ou escomptes, savoir : bonification 10 %, plus 2 % pour espèces, puis enfin un autre rabais, dont je ne me rappelle plus la dénomination ; de sorte qu'il fallait faire trois multiplications et trois soustractions pour arriver à connaître le chiffre net que la maison devait à ce teinturier pour solder ses factures. Eh bien, je le demande, pourquoi cette complication inutile? N'aurait-il pas été plus simple et plus naturel de porter sur la facture le prix net de teinture du kilogramme, déduction faite de toute *bonification, escompte* et *rabais*?

Ce négociant avait l'air de faire à notre maison *une foule de largesses* ou de *faveurs*, et en attendant il faisait son bénéfice, bel et bien, sur toutes les soies que nous lui donnions à teindre.

Qui ne voit que dans cette tactique il y a complication tout à fait inutile et que ce système est entaché de charlatanisme et d'hypocrisie?

Dans la nouvelle organisation financière du Règne de Dieu, tout escompte doit être rigoureusement banni, et les ventes de toutes sortes doivent être faites au comptant, c'est-à-dire que le prix de vente de n'importe quelle marchandise ou article doit être *le plus juste possible*, c'est-à-dire le prix net dégagé de tout rabais et escompte. Je pose donc comme principe de logique et de justice en même temps que *les ventes, sans une seule exception, doivent être faites rigoureusement au comptant et sans aucun escompte.*

VI. — Tout crédit doit être transformé en un placement d'argent rapportant intérêt au créancier.

Chaque fois qu'une vente est faite et que *le paiement n'en est pas effectué au moment même où la production est livrée*, il y a ce que je nomme CRÉDIT. Le vendeur ne reçoit pas le paiement de la marchandise livrée, il accorde un délai de trente jours, ou de soixante, quelquefois de quatre-vingt-dix; enfin, il *fait crédit à son acheteur*.

Je suis l'ennemi de ce système-là.

La nouvelle économie sociale de ma doctrine du Règne de Dieu et du nouveau monde demande et propose, comme un principe économique de souveraine justice, que l'argent rapporte intérêt au vendeur jusqu'au jour où le paiement sera effectué par le débiteur.

Voici, par exemple, un fabricant qui vend quelques pièces de drap, montant ensemble à 1,000 francs. L'acheteur ne paie pas comptant et il soldera sa facture dans 90 jours, soit trois mois, soit enfin un quart d'année; eh bien, il faut que ces 1,000 francs rapportent un intérêt au fabricant qui a vendu ces pièces de drap qui ont une valeur de 1,000 francs.

Dans cette disposition économique financière, il y a une justice souveraine. Le fabricant de drap livre une production qui a une valeur réelle de 1,000 francs; pour que la justice soit satisfaite, il faut qu'*en échange* de cette valeur une valeur pareille soit livrée au fabricant, sans quoi il ne saurait y avoir échange. Le

mot le dit lui-même : échanger, c'est donner une valeur contre une valeur de même importance que l'on reçoit en échange de celle que l'on donne.

Or, toutes les fois qu'un négociant donne une valeur et qu'il ne reçoit pas *en échange* une valeur équivalente, il y a infraction à la loi du commerce; et c'est alors qu'apparaît ce phénomène économique que l'on appelle *le crédit.*

Je suis l'ennemi juré du crédit, par cette bonne raison, que le crédit n'est autre chose *qu'une injustice ou un abus*, comme on voudra le nommer, et que je suis l'ennemi de toute injustice et de tout abus.

C'est en vue de faire disparaître à tout jamais de notre société cette injustice et ces abus que je propose, ou mieux que je demande avec instance, que tout crédit soit supprimé, et remplacé ou transformé en un placement d'argent rapportant intérêt au créancier.

Rien ne me paraît plus juste et plus loyal que cette disposition. Le commerçant qui livre une marchandise se défait d'une valeur certaine; or, en bonne logique et en bonne justice, il doit recevoir, en échange, une valeur équivalente ; et s'il ne reçoit pas cette valeur équivalente — ce qui arrive toutes les fois qu'il n'est pas payé, — il en résulte pour lui un préjudice certain, car si on le payait au moment même où il livre sa marchandise, avec cet argent il ferait telle opération en vue de développer son industrie ou son commerce; mais comme on ne lui compte pas cet argent, il y a pour lui *un préjudice certain*. Or, c'est pour compenser ce préjudice certain que je propose de supprimer le crédit et de le remplacer par un placement d'argent, dont l'intérêt est destiné, dans une

certaine mesure, à dédommager le négociant de la perte que lui fait éprouver son débiteur en ne payant pas la marchandise livrée.

Si donc, un fabricant vend quelques pièces de drap à un commerçant pour la somme de 1,000 francs, et que celui-ci ne le paie que trois mois après la livraison du drap, il devra lui compter en outre des 1,000 fr., 12 fr. 50, qui représentent l'intérêt de 1,000 fr., à 5 °/₀ par an pendant trois mois ou un quart d'année. Le débiteur comptera donc au fabricant de drap la somme de 1,012 francs 50; et de cette sorte le crédit se trouvera supprimé, ou tout au moins remplacé et transformé en un placement d'argent rapportant intérêt au créancier.

Si le commerçant n'avait soldé la facture du fabricant de drap que six mois après la livraison de la marchandise, il aurait dû payer 1,050 francs. S'il ne l'avait soldée qu'un an après la livraison, il aurait payé 1,100 francs; et ainsi de suite.

Je me demande maintenant, si, dans cette circonstance, afin de rendre plus rares ces retards de paiements, il ne serait pas convenable de fixer le taux de ces sortes de placements à 10 °/₀ au lieu de 5 °/₀, car alors le débiteur est intéressé à solder le plus tôt possible la facture qu'il doit, afin d'éviter de payer des intérêts à un taux aussi élevé que celui de 10 °/₀. Du reste, cette disposition n'a pas une très-grande importance, et je n'insiste pas. On en fera ce qu'on voudra.

Je sais d'avance que le principe de la suppression du crédit sera combattu non-seulement par les mauvais payeurs, mais encore par une foule de person-

nes, économistes ou négociants, qui sont partisans du crédit.

Je crois savoir même, que le crédit est considéré par grand nombre d'économistes comme un principe puissant et fécond pour favoriser le commerce ; et, si je suis bien instruit, Proudhon est un des apôtres fervents des banques de crédit.

Rien ne me paraît plus illusoire qu'une banque de crédit. Il y a, dans cette question, ce que je nomme un malentendu ou mieux une illusion économique.

Avec quoi fait-on le commerce ? Avec la production, j'imagine. Une institution économique qui ferait surgir la production et la multiplierait, serait incontestablement une institution féconde, favorable à la richesse ; elle serait enfin un élément de richesse.

Mais le crédit est tout à fait impuissant à multiplier la production, et personne, j'imagine, ne s'avisera de contester mon affirmation.

Il reste donc toujours ce fait, que le crédit constitue un dommage et une injustice de la part de celui qui prend une marchandise sans la payer, au préjudice de celui qui livre la marchandise sans recevoir, en échange ou en paiement, une valeur égale ou équivalente.

Or, faire disparaître un dommage et une injustice, c'est faire un pas dans la voie du progrès.

D'ailleurs, si l'on considère que tout négociant ou commerçant est à la fois acheteur et vendeur, — attendu que lorsque l'on achète c'est toujours pour revendre et réciproquement, — il est vrai de dire que si le crédit lui est favorable quand il achète, il lui est défavorable quand il vend, de telle sorte que les

avantages d'une situation sont une compensation de la situation contraire.

De cette considération, je conclue que la suppression du crédit est un progrès, qu'il devient un acte de justice, et met un terme à un abus certain, de sorte que je ne vois pas quelle objection on pourrait me faire pour le repousser.

VII. — Des Banques.

Dans les discussions précédentes, j'ai demandé la liquidation de toutes les sociétés financières, attendu que ce sont elles qui, attirant l'argent en quantité dans leurs caisses, portent un préjudice mortel à l'agriculture et à l'industrie, et provoquent ainsi toutes ces perturbations ou *phénomènes sociaux* qui sont un véritable désastre dans la société.

En présence de cet état de choses, le lecteur se demande peut-être quel rôle doivent jouer les banques dans ma nouvelle *Economie sociale*, et si peut-être même elles ne sont pas réprouvées comme le sont les sociétés financières.

A cela je réponds qu'il n'en est pas ainsi.

La banque n'est pas une institution de la même nature que celle des sociétés financières, à la condition, toutefois, qu'elle n'émettra pas de titres de valeurs en papier. Tout négociant peut parfaitement faire valoir son argent en faisant la banque et escomptant les effets de commerce, comme cela se pratique ordinairement.

Ces banques rendent un véritable service à la société, en ce qu'elles procurent de l'argent à des négociants au moment opportun pour faciliter leurs spéculations,

c'est-à-dire pour solder leurs achats de marchandises ou effectuer un paiement qui est sollicité par un créancier, etc.

Les banques peuvent donc parfaitement se maintenir. Mais je dois dire que leur institution n'a pas une très-grande importance, malgré toutefois les services manifestes qu'elles rendent au commerce et aux autres institutions économiques de la société, services que l'on ne saurait méconnaître.

Est-il nécessaire de maintenir la Banque de France ou de la remplacer par une *Banque nationale* fondée par le gouvernement et exploitée par lui ? Cette question est sans importance, à mon avis, car je ne pense pas que cette nouvelle banque fit mieux que la Banque de France ; d'ailleurs, il est toujours facile de modifier l'organisation de cette dernière, afin de la rendre plus utile à la science économique, et de l'harmoniser avec les exigences du progrès et de la civilisation, qui vont toujours croissant et grandissant.

A ce point de vue, nous devons dire quelques mots *du taux de l'escompte ;* c'est ce qui va faire le sujet de la discussion suivante.

VIII. — De l'échelle du taux de l'escompte.

Nous savons que la Banque de France, ainsi que les banques particulières, parmi les diverses opérations qu'elles font, escomptent les effets du commerce. Cet escompte est ordinairement calculé au taux légal de 5 %; il y a donc ce que l'on nomme *le taux de l'escompte*.

Eh bien, dans cette opération, il faut pratiquer ce

que j'ai appelé ailleurs *le principe de l'échelle*. En d'autres termes, le taux de l'escompte doit être différent, selon que le créancier qui le fait escompter appartient à la catégorie des *agriculteurs*, des *industriels* ou des *commerçants*. Il est sous-entendu que le taux le plus faible doit être pratiqué à l'égard des agriculteurs, et le taux le plus élevé à l'égard des commerçants.

Pour fixer les idées, prenons les trois chiffres 3, 4 et 5.

Cela étant, tout billet à escompter par un banquier sera escompté au taux de 3 °/₀, si le créancier est un agriculteur, c'est-à-dire propriétaire foncier, au taux de 4 °/₀ si le créancier est un industriel, et enfin à celui de 5 °/₀ si le créancier est un commerçant.

Cette disposition, que l'on trouvera peut-être injuste et arbitraire, ou tout au moins originale, est cependant parfaitement logique et naturelle.

En effet, elle est la conséquence nécessaire de mes démonstrations sur l'économie naturelle, et notamment de ce phénomène économique où j'ai démontré que *dans leur rapports d'importance* des trois grandes institutions naturelles, l'agriculture *est tout*, l'industrie *est quelque chose* et le commerce *n'est rien*.

Si donc l'agriculture est tout, il faut accorder à l'agriculteur, à celui qui est propriétaire d'un établissement agricole, je veux dire une ferme, il faut, dis-je, lui accorder toutes les faveurs et facilités possibles, et cette faveur du moment, c'est de lui escompter son billet au taux le plus avantageux, et conséquemment le plus bas, savoir, celui de 3 °/₀.

Si, au contraire, le créancier qui se présente chez

un banquier pour faire escompter un billet est un commerçant, comme le commerce dans ses rapports avec l'agriculture et l'industrie *n'est rien*, on peut et on doit, selon la logique des choses, prendre au commerçant un escompte calculé sur le taux le plus fort, qui est celui de 5 %.

Et enfin, si le créancier est un industriel, comme l'industrie, dans ses rapports d'importance avec l'agriculture et le commerce, a une importance intermédiaire, c'est-à-dire qu'elle est moindre que l'agriculture mais plus que le commerce, le créancier industriel, dis-je, devra payer 4 % d'escompte.

Toutes ces dispositions, comme on le voit, sont parfaitement harmoniques et ont leur raison d'être ; je ne saurais, à ce sujet, faire aucune concession à mes contradicteurs.

Lorsque j'ai parlé des placements d'argent, j'ai proposé une échelle du taux de l'intérêt de l'argent, telle que, par exemple, 5 % pour les valeurs prêtées aux agriculteurs, 4 % pour celles prêtées aux industriels, et enfin 3 % pour les sommes prêtées aux commerçants.

Et maintenant qu'il s'agit du taux de l'escompte, je propose encore une échelle du taux de l'intérêt de l'argent, établie de cette sorte : 3 % pour les billets escomptés aux agriculteurs, 4 % pour ceux escomptés aux industriels, et enfin 5 % pour ceux escomptés aux commerçants.

A la simple inspection des chiffres, on voit que ces deux échelles, celle du taux de l'intérêt de l'argent prêté et celle du taux de l'escompte, sont en opposition. L'échelle du taux de l'intérêt est composée de

degrés descendants et celle du taux de l'escompte est composée de *degrés ascendants*. N'y a-t-il pas erreur dans ces dispositions? ne suis-je pas en contradiction avec moi-même? Certainement non; cette contradiction n'est qu'apparente, et dans ces dispositions les lois de la logique sont parfaitement observées, il y a une harmonie parfaite. En effet, pour que l'agriculture — *qui est tout,* ce qu'il ne faut jamais perdre de vue — puisse trouver de l'argent, elle doit nécessairement payer le taux le plus élevé 5 °/₀; si dans les placements d'argent les agriculteurs ne payaient que 3 °/₀ et les commerçants 5 °/₀ par exemple, eh bien, alors les valeurs se porteraient en masse au commerce pour obtenir 5 °/₀; mais l'agriculture, qui ne paierait que 3 °/₀ aux spéculateurs, ne trouverait pas un centime; cela n'a pas besoin d'être démontré par des développements inutiles. Voilà pourquoi, dans les placements d'argent sur les institutions de l'économie naturelle, l'échelle du taux de l'argent doit être descendante. Mais quand il s'agit d'un billet à escompter, *la situation est toute différente;* aussi, *pour favoriser l'agriculture, qui est tout,* il faut escompter les billets des agriculteurs au taux de 3 °/₀; mais à l'égard des commerçants, comme le commerce n'est rien, on peut et on doit logiquement escompter les billets au taux de 5 °/₀ qui est le plus élevé.

Voici, du reste, une figure où ces dispositions économiques financières sont indiquées :

	AGRICULTURE.	INDUSTRIE.	COMMERCE.
Taux des prêts ou placements d'argent.	5 °/₀. . . .	4 °/₀. . . .	3 °/₀
Taux de l'escompte.	3 °/₀. . . .	4 °/₀. , . .	5 °/₀

Tels sont les principes économiques financiers de ma *Nouvelle économie sociale*, — faciles à comprendre et tout aussi faciles à appliquer, — qu'il faudra mettre en pratique, de toute nécessité, le jour où les gouvernements, plus soucieux des intérêts de la démocratie qu'ils ne le sont aujourd'hui, voudront faire quelque chose en vue de soulager les misères du peuple, en vue de détruire le paupérisme et le prolétariat.

En terminant mes discussions sur la nouvelle organisation économique des finances du Règne de Dieu et du nouveau monde, je dirai que l'importance de la question financière se résume :

1° Dans la nécessité absolue de transformer tous les titres de valeurs qui ont été créés, soit par les compagnies des chemins de fer, soit par l'institution de la rente en *valeurs fixes et invariables* rapportant un intérêt fixe et déterminé ;

2° Dans la liquidation complète de toutes les sociétés financières constituées par l'émission de titres quelconques ;

3° Dans les spéculations ou placements d'argent sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, par le prêt d'argent opéré par l'entremise des notaires ;

4° Dans la pratique de *l'échelle descendante* du taux de l'intérêt de l'argent, dans les prêts d'argent faits aux agriculteurs, aux industriels et aux commerçants ;

5° Enfin, dans la pratique de *l'échelle ascendante* du taux de l'escompte.

Tous ces principes ou lois économiques seront souverains pour relever l'agriculture et, par suite, la fortune publique.

CHAPITRE IV.

NOUVEAU SYSTÈME D'IMPÔTS.

I. — De l'assiette des impôts, c'est-à-dire de l'organisation économique des impôts.

L'organisation économique des impôts est une question qui, au premier abord, peut paraître étrange au lecteur; cependant, en y réfléchissant quelques instants, on peut comprendre facilement que l'impôt peut être établi de plusieurs manières différentes, et que telle manière d'établir l'impôt est préférable à telle autre; qu'il doit y avoir plusieurs systèmes d'impôts, et que chaque système a ses avantages comme aussi ses inconvénients. En d'autres termes, ce que l'on appelle *l'assiette des impôts*, c'est ce que, dans le langage de notre économie politique, nous appellerons l'organisation économique des impôts.

Ainsi, par exemple, l'assiette des impôts, c'est-à-dire la manière d'appliquer l'impôt, est différente en France de ce qu'elle peut être en Angleterre, et différente aussi de ce qu'elle doit être en Turquie. Voilà donc trois nations dans chacune desquelles il y a une manière particulière de pratiquer l'impôt.

Je n'ai pas ici à entrer dans aucun détail sur le système d'impôts qui a prévalu en France, en Angleterre et en Turquie : cela n'aurait pas véritablement d'intérêt; l'importance de la question, c'est de faire connaître les éléments sur lesquels doit porter l'impôt dans l'organisation économique du nouveau monde.

II. — L'impôt ne peut porter que sur deux éléments économiques : sur le capital et sur la production, c'est-à-dire sur le revenu.

Il n'y a en réalité que deux éléments économiques sur lesquels on peut faire porter l'impôt. Ces deux éléments sont le capital et la production, que nous pouvons aussi appeler le *revenu*.

Je ne dis pas qu'il ne puisse exister que deux sortes d'impôt. Non, les impôts sont multiples à l'infini. On peut tout imposer. Ainsi, on impose bien les voitures, les chevaux, on impose même les chiens! N'a-t-on pas parlé d'imposer les chapeaux? Pourquoi n'imposerait-on pas la chemise? Tout le monde ne porte pas de chapeau, témoin ceux qui portent une casquette, ou un bonnet de coton, comme dans la Normandie; mais *tout le monde* porte une chemise : aussi l'impôt sur la chemise serait le plus productif de tous les impôts; avis aux gouvernements obérés.

On peut donc tout imposer. Par l'impôt du timbre, est-ce que nous ne payons pas l'impôt du journal, l'impôt de la brochure politique, l'impôt du contrat, l'impôt du mandat? Par l'impôt foncier, est-ce que nous ne payons pas l'impôt de la terre? Par les droits d'octroi, est-ce que nous ne payons pas l'impôt du vin, l'impôt du beurre, l'impôt de la côtelette, l'impôt du jambon, l'impôt du saucisson, l'impôt de la bûche, l'impôt du fagot, l'impôt du moellon, etc.? On voit donc que tout est imposé; aussi, je le répète, les impôts sont multiples à l'infini, et il existe en réalité un très-grand nombre d'impôts.

Mais, si nous analysons tous les impôts, si nous cherchons à nous rendre compte de leur *nature* et de leur *caractère*, je dis qu'il n'y a en réalité que deux sortes d'impôts : l'impôt sur le capital et l'impôt sur la production, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu.

En effet, nous venons d'énumérer une suite de choses qui sont imposées, mais toutes ces choses, quand on les classe suivant leur nature, constituent ou le capital ou la production, de sorte qu'il ne saurait y avoir que deux natures d'impôts, ou l'impôt du capital, ou bien l'impôt de la production.

Aussi un gouvernement pourrait fort bien frapper la propriété foncière d'un impôt unique, et puis supprimer tous les droits d'octroi ou de douane, c'est-à-dire supprimer tous les impôts qui frappent les *denrées* alimentaires et les *façons* de l'industrie, et alors la *production* serait dégrevée de toute imposition ; ou bien le gouvernement pourrait supprimer l'impôt foncier et maintenir seulement les droits d'octroi et les droits de douane, et alors l'impôt porterait sur la production seulement ; enfin, le gouvernement pourrait à la fois instituer l'impôt foncier et les droits d'octroi et de douane, et alors l'impôt frapperait à la fois le capital et la production ; c'est, du reste, ce qui se pratique en France.

Donc, en résumé, l'impôt peut frapper le capital seulement, ou la production seulement, ou le capital et la production tout à la fois. On voit donc qu'il y a lieu d'étudier avec soin cette question des impôts, afin de se rendre compte du mode d'impôt qu'il est le plus logique d'établir, c'est-à-dire quel est l'impôt le plus *juste* à organiser et à pratiquer.

III. — Les capitalistes seuls doivent payer l'impôt.

Dans nos discussions précédentes, nous avons reconnu l'existence de deux classes d'individus : les *possesseurs* et les *non possesseurs*, c'est-à-dire les capitalistes et les travailleurs qui ne possèdent point de capital. Si donc le gouvernement est obligé de prélever un impôt, il doit s'adresser à ceux qui possèdent, il doit prendre à ceux qui ont ; la logique est là, d'autant plus qu'on ne peut pas prendre à ceux qui n'ont rien et demander à ceux qui ne possèdent pas.

Il suit de cette considération, qui est parfaitement juste et raisonnable, que les capitalistes seuls, eux qui possèdent le capital, doivent payer l'impôt. En d'autres termes, la nouvelle économie sociale du Règne du Dieu n'admet que l'impôt du capital, et, conséquemment, elle supprime tous les impôts indirects, droits d'octroi, impôt du timbre, etc., etc.

L'impôt sur le capital seul, tel est donc le principe économique qui doit prévaloir dans le nouveau système d'impôt, en vue de l'extinction du paupérisme, de l'abolition du prolétariat et de la fin de la misère.

IV. — Il y a quatre sortes d'impôts sur le capital ; ainsi je distingue :

1° L'impôt agricole ;
2° L'impôt industriel ;
3° L'impôt commercial ;
4° Enfin, l'impôt maison.

Je vais donner rapidement quelques indications concernant ce que je nomme la distinction des quatre

sortes de capitaux qui sont destinés à payer l'impôt afin de solder tous les frais des gouvernements : je veux dire les frais d'administration de la chose publique.

V. — De l'impôt agricole.

Dans l'organisation d'une ferme, voici les divers éléments qui, dans ma pensée, sont imposables.

D'abord, toutes les terres, que je divise en quatre catégories :

1° Les terres labourables ;

2° Les vignobles ;

3° Les prairies ;

4° Les bois, forêts et taillis.

A la valeur des terres, j'ajoute la valeur des bâtiments et dépendances, tels que logements des colons, écuries, remises, granges, hangars, etc., etc. ; plus, les bestiaux de travail ou de rapport, savoir : chevaux, mules, bœufs, vaches, troupeaux de brebis, truies de rapport, volailles de la basse-cour, etc.; enfin le matériel, c'est-à-dire les outils, machines et instruments de travail, tels que charrettes, tombereaux, charrues, etc.

Eh bien, ce sont tous ces éléments qui composent la valeur de la ferme et qui sont, dans mon langage, ce que je nomme le capital agricole, et c'est sur la valeur totale de ces objets que portera l'impôt agricole (1).

(1) Dans notre *Economie naturelle*, nous avons dit que dans le domaine de l'agriculture, *l'élément capital*, c'est-à-dire le capital, c'est *la terre végétale*.

Si maintenant nous considérons comme capital les bâtiments, les

Dans cet inventaire des éléments économiques de l'institution agricole, il faut avoir soin de distinguer les choses qui font partie du capital des choses qui sont étrangères au capital et qui font partie de la production.

Ainsi, le blé qui est dans le grenier, le vin qui est dans les barriques et les foudres, le foin, la paille qui sont dans les granges, le bois du bûcher, la laine qui provient de la tonte des brebis, les veaux et les poulains qui sont à l'écurie, les agneaux qui sont à la bergerie, etc., etc., tout cela c'est de la production, tout cela est étranger au capital et ne saurait être imposé. Si dans l'étable il y a trois paires de vaches et trois paires de taureaux provenant de ces vaches, les trois paires de vaches appartiennent au capital et sont sujettes à l'impôt, tandis que les trois paires de taureaux sont de la production, et l'impôt ne saurait les atteindre. Si dans la bergerie il y a cinq cents brebis et cinq cents agneaux provenant des cinq cents brebis, on comprend que les brebis sont du capital et doivent payer l'impôt, tandis que les agneaux sont de la production et ne doivent pas payer d'impôt.

Telle est notre manière de constituer le capital agricole; nous verrons tout à l'heure à fixer le chiffre de l'impôt que devra payer ce capital.

bestiaux, le matériel, etc., ce n'est pas que nous soyons en contradiction avec nous-même. Nous établissons, certes, une différence très-grande entre la terre végétale et tous les autres *éléments* de la ferme agricole; mais, malgré cela, nous ne pensons pas que notre jugement soit en défaut en venant dire que les bâtiments, les bestiaux, etc., peuvent prendre place à côté de la terre végétale, et être assimilés au capital agricole.

VI. — De l'impôt industriel.

Voici de quels éléments se compose le capital industriel :

1° Je considère d'abord les produits de l'agriculture que l'industriel façonne ;

2° Puis la valeur du matériel, c'est-à-dire des machines, mécaniques, appareils et outils;

3° Les bâtiments et dépendances de l'usine ou de la fabrique ;

4° Les marchandises fabriquées et façonnées, prêtes à être livrées au commerce;

5° Enfin, tout l'argent qui est dans la caisse de l'industriel.

Or, ce sont ces cinq éléments réunis dont la valeur totale me donnera la valeur réelle du capital industriel, capital qui sera imposable (1).

Telle est notre manière de constituer le capital industriel; nous verrons tout à l'heure à déterminer le chiffre de l'impôt que devra payer le capital industriel.

(1) Nous ferons la même observation que tout à l'heure. Dans l'industrie, le capital se compose, purement et simplement, *des produits de l'agriculture,* et ce n'est que par exception et par extension que nous considérons le matériel industriel et les bâtiments comme du capital.

L'opinion que nous formulons ici ne saurait infirmer en rien le principe posé dans les démonstrations de notre *Economie naturelle* concernant le capital, cet élément important de l'association.

VII. — De l'impôt commercial.

Le capital commercial est très-facile à déterminer. Nous avons dit, dans notre *Economie naturelle*, que *le commerce consiste à acheter pour revendre*. Donc, tout ce qui est acheté pour être revendu tel quel, c'est-à-dire sans modification, préparation ou apprêt, en un mot, toute production, est l'élément capital du commerce.

Si la marchandise qui garnit le magasin d'un épicier, par exemple, vaut 10,000 fr., et si cet épicier renouvelle sa marchandise deux fois par an, son commerce représentera un capital de 20,000 fr.

S'il s'agit d'un marchand fruitier qui, tous les matins, va à la halle, et qu'il achète en moyenne pour 20 fr. de marchandises chaque jour, en comptant l'année de trois cents jours, son commerce représentera un capital de 6,000 fr., — 300 fois 20 fr. — S'il achète chaque jour pour 50 fr. de marchandises, son commerce représentera un capital de 15,000 fr., etc.

S'il s'agit d'un magasin de draperie ou de nouveauté, on comptera les marchandises en magasin, plus l'argent en caisse et les factures dues par les acheteurs, etc.

A cette valeur des productions, achetées pour revendre, il faut ajouter le matériel, tel que les comptoirs, balances, poids et mesures, en un mot, tout ce qui compose l'ameublement obligé de la boutique et du magasin, et la valeur de ce matériel doit s'ajouter à la valeur des marchandises, et le tout constituera le capital imposable.

VIII. — De l'impôt des maisons d'habitation.

Enfin, aux trois sortes de capitaux imposables que je viens de déterminer dans les trois discussions précédentes, il faut ajouter un immeuble important ; je veux parler des maisons d'habitation qui composent nos villes grandes et petites, depuis Paris jusqu'aux plus petits chefs-lieux de cantons ruraux.

La maison d'habitation sera donc appelée à payer un impôt.

De là il résulte, en dernière analyse, que je distingue quatre sortes d'impôts, les seuls qui puissent jamais exister, savoir : 1° L'impôt agricole ; 2° l'impôt industriel ; 3° l'impôt commercial ; 4° l'impôt maison.

Ces quatre impôts établis, je supprime tous les autres sans exception, tels que : les impôts des portes et fenêtres, l'impôt personnel et mobilier, la patente, les droits d'octroi, de timbre, de douane, etc., etc.

Dites-moi maintenant, lecteur, si ce système d'impôts n'est pas plus simple que le système qui se pratique aujourd'hui, qui est d'une complication infinie, si l'on considère la multiplicité des droits ou impôts indirects, etc. ?

IX. — De l'échelle des impôts.

I. — Nous voici en présence d'un principe économique qui, je crois, n'a pas dû être formulé par aucun économiste ni par aucune des écoles politiques du socialisme.

Et ne pensez pas, surtout, que ce que j'appelle l'échelle des impôts soit l'impôt progressif que la révolution de 1848 a exalté et que le socialisme invoque encore à l'heure qu'il est. Non.

L'impôt progressif, proposé par les socialistes de 1848, était tel, que plus un capitaliste ou propriétaire était riche, plus la part proportionnelle des impôts qu'il devait payer était grande et importante.

Ainsi, d'après l'impôt progressif, le capitaliste qui aurait eu 1 million de capital aurait payé, je suppose, 1 du mille d'impôt; celui qui aurait eu 2 millions aurait payé 2 du mille; celui qui aurait eu 3 millions de capital aurait payé 3 du mille; celui qui aurait eu 10 millions de capital aurait payé 10 du mille, et ainsi de suite. De sorte que, d'après ce système, le propriétaire qui aurait possédé 10 millions de capital aurait payé suivant une taxe dix fois plus grande que la taxe d'après laquelle aurait payé le propriétaire qui n'aurait possédé que 1 million.

Voilà de quelle manière le socialisme de 1848 comprenait l'impôt progressif, impôt qui a été exalté par un grand nombre de ses apôtres.

Cette combinaison politique n'était rien moins qu'une véritable spoliation.

L'économie politique du *spiritualisme* la réprouve formellement.

II. — L'*impôt progressif* ne saurait jamais prévaloir, car il serait une injustice; mais celui qui seul se maintiendra, c'est l'*impôt proportionnel*, par suite duquel tous les capitalistes, les plus riches comme

les plus pauvres, paieront l'impôt selon une taxe uniforme, qui sera la même pour tous.

Voilà ce que j'entends par impôt proportionnel. C'est, du reste, le système qui se pratique actuellement dans tous les pays civilisés, en France, en Angleterre, en Russie, dans toute l'Europe, en un mot.

La doctrine du spiritualisme n'admet que cette seule sorte d'impôt, l'impôt proportionnel, qui est en harmonie parfaite avec la justice la plus rigoureuse; mais ensuite, elle propose ce que j'appellerai une *échelle des impôts.*

III. — Voici ce que j'entends par l'échelle des impôts. Le lecteur se rappelle que dans notre *Economie naturelle*, chapitre Ier, X^e^ discussion, j'ai démontré les rapports d'importance qui existent entre l'agriculture, l'industrie et le commerce; et j'ai prouvé que l'agriculture avait une plus grande importance que l'industrie, et une plus grande encore que le commerce; si bien que l'*agriculture est tout, l'industrie est quelque chose*, et *le commerce n'est rien*. Or, c'est justement en vue de cette grande importance de l'agriculture qu'il convient de favoriser cette institution en l'imposant un peu moins que l'industrie et le commerce, ou, ce qui revient au même, en imposant le commerce et l'industrie plus que l'agriculture.

En effet, en descendant de l'agriculture au commerce, l'importance va toujours en diminuant, et réciproquement, en remontant du commerce à l'agriculture, l'importance va toujours en augmentant. Il y a entre ces trois institutions, comme nous l'avons vu

dans notre *Economie naturelle*, un fait positif, un ordre de choses mathématique, disons mieux, LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'ÉCONOMIE DIVINE, qui est la base de la richesse des peuples et des nations.

Le lecteur doit se rappeler toutes les vérités économiques que nous avons démontrées, lorsque nous avons étudié et analysé les rapports harmoniques que présentent entre elles les trois institutions de l'économie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce.

IV. — Or, lorsqu'un principe est reconnu ou admis comme vrai, il faut nécessairement en subir la conséquence ; sans cela on fait fausse route. Eh bien, c'est en vue de ce principe fondamental de l'économie naturelle, — *la différence d'importance des trois institutions naturelles*, — que l'économie politique du spiritualisme propose une différence dans la taxe des impôts à l'égard des trois institutions de l'économie naturelle. Et c'est là ce que j'appelle l'*échelle des impôts*.

Ainsi l'agriculture, payant un impôt suivant une taxe déterminée, l'industrie, qui a une importance moindre que l'agriculture, paiera son impôt suivant une taxe un peu plus forte que la taxe de l'agriculture, et le commerce, qui a une importance moindre encore que l'industrie, paiera son impôt suivant une taxe un peu plus forte encore que la taxe de l'industrie.

Renversons cet ordre d'idées, et nous dirons ceci :

Le commerce payant un impôt suivant une taxe déterminée, l'industrie, qui a une importance plus

grande que le commerce, paiera son impôt suivant une taxe moindre que la taxe de l'impôt du commerce, et l'agriculture, qui a une importance plus grande encore que celle de l'industrie, paiera son impôt suivant une taxe moindre encore que la taxe suivant laquelle l'industrie paiera son impôt.

Cette gradation dans la taxe de l'impôt, taxe qui sera différente pour chacune des trois institutions naturelles, tel est le principe économique du nouveau monde, — en matière d'impôt, — que je nomme *l'échelle des impôts*.

V. — Voyons maintenant de faire l'application de ce principe économique, et, pour cela, raisonnons sur des quantités et des chiffres :

Je suppose donc une ferme agricole qui vaut 100,000 fr., une fabrique ou usine qui vaut également 100,000 fr., et enfin une maison de commerce d'épicerie ou de nouveautés qui vaut encore 100,000 fr.

Eh bien, j'établis une combinaison de cette manière : j'impose, par exemple, la ferme de 1/3 °/₀ de sa valeur, la fabrique de 2/3 °/₀ de sa valeur, et la maison de commerce de 3/3 °/₀ ou de 1 °/₀ de sa valeur.

Le centième de 100,000 fr. est bien 1,000 fr., dont le tiers est 333 fr. 33 c.; les deux tiers de 1,000 fr. sont 666 fr. 66 c.; enfin le 3/3 de 1,000 fr. donnent 999 fr. 99 c. ou 1,000 fr.

Dès lors la ferme paiera tous les ans un impôt agricole de 333 fr. 33 c., la fabrique paiera tous les ans un impôt industriel de 666 fr. 66 c., et la maison de commerce paiera tous les ans un impôt commercial de 999 fr. 99 c. soit 1,000 fr. Dans cette combinaison,

vous avez ce que je nomme une gradation de valeur ou d'importance des impôts, c'est-à-dire une échelle des impôts.

Si cette combinaison ne paraissait pas juste ou logique, on pourrait lui substituer celle-ci :

L'impôt agricole serait de 3/10 du cent, l'impôt industriel serait de 6/10 du cent, et l'impôt commercial serait de 9/10 du cent.

D'après cette combinaison, la ferme agricole qui vaudrait 100,000 fr. serait imposée de 300 fr. (les 3/10 du centième de 100,000 fr. sont bien 300 fr.); l'usine ou la fabrique qui vaudrait 100,000 fr. serait imposée pour une somme de 600 francs (les 6/10 du centième de 100,000 fr. sont bien 600 fr.); et la maison de commerce qui vaudrait 100,000 fr. serait imposée de 900 fr. (les 9/10 du centième de 100,000 fr. sont bien 900 fr.).

Au lieu de cette gradation, 3/10, 6/10 et 9/10, on pourrait admettre cette autre gradation, 3/10, 5/10, 7/10 ; ou bien cette autre : 3/10, 4/10, 5/10 ; ou bien cette autre encore : 3/10, 3/10 et demi, 4/10.

Disposons cet ordre de choses en forme de tableau.

	AGRICULTRE.	INDUSTRIE.	COMMERCE.
1re combinaison :	1/3 %	2/3 %	3/3 %
2e combinaison :	3/10 %	6/10 %	9/10 %
3e combinaison :	3/10 %	5/10 %	7/10 %
4e combinaison :	3/10 %	4/10 %	5/10 %
5e combinaison :	3/10 %	3/10 1/2 %	4/10 %

Dans ce petit tableau, on voit cinq combinaisons différentes. Dans la première, *la différence de la taxe* entre les trois institutions de l'économie naturelle

est de 1/3 %; dans la seconde, cette différence n'est que de 3/10 %; dans la troisième, cette différence n'est que de 2/10; dans la quatrième, elle n'est que de 1/10, et dans la cinquième, elle n'est plus que de 1/2 dixième.

VI. — Le lecteur doit comprendre que la chose importante, dans la question qui nous occupe, c'est la *gradation des quantités*, et non le chiffre qui la détermine.

Le chiffre, je vous l'abandonne, pourvu que la gradation ou la différence subsiste; que cette gradation ou différence soit de 3/10, ou de 1/10, ou de 1/2 dixième, pour moi, cela n'a aucune valeur; la chose importante, c'est qu'il y ait une différence entre la taxe de l'impôt des trois institutions de l'économie naturelle. Voilà le principe que l'organisation économique du nouveau monde *proclame* en matière d'impôt; voilà le principe du Règne de Dieu, qui est le règne de la justice et de la vérité.

En définitive, le lecteur comprend maintenant ce que je veux dire par l'échelle des impôts, et il comprend, de plus, de quelle manière j'entends en faire l'application.

VII. — L'échelle des impôts est-elle une justice, oui ou non? Telle est la question qui sera débattue certainement par les intéressés. On ne manquera pas de se demander pourquoi l'agriculteur paierait moins que l'industriel et le commerçant, ou bien pourquoi le commerçant paierait plus que l'industriel et l'agriculteur. On dira peut-être que dans le nouveau monde

et avec le Règne de Dieu, il doit y avoir une égalité parfaite; chacun doit payer un égal impôt. L'agriculteur, l'industriel et le commerçant, qui ont chacun un établissement de même importance ou un capital de même valeur, doivent payer le même impôt, et qu'établir une différence quelconque dans le chiffre de la taxe de l'impôt entre les contribuables, c'est une injustice certaine, injustice qui froisse la raison et le bon sens.

S'il se trouve, parmi les économistes ou les hommes de gouvernement, ou bien même parmi mes lecteurs, des personnes qui raisonnent dans ce sens, je n'hésite pas un seul instant à affirmer qu'elles sont dans l'erreur, et que *l'échelle des impôts* est un principe économique d'une justice rigoureuse, parfaitement logique et parfaitement rationnel, parfaitement en harmonie avec les lois de l'économie divine, qui est l'économie intelligente par-dessus tout, l'économie pleine de vérité, et qui a pour elle la raison, la justice et la *perfection*.

Je n'ai pas à chercher des arguments pour combattre cette objection; il me suffit de faire observer au lecteur que l'échelle des impôts est indiquée d'elle-même par le rôle que jouent les trois institutions de l'économie naturelle au sein de toute société humaine.

En effet, c'est parce que l'agriculture a une importance de premier ordre qu'il est logique de la favoriser, et, par suite, d'alléger ses charges, c'est-à-dire les impôts qu'elle paie au gouvernement. Et c'est le commerçant le premier qui est intéressé à ce que l'agriculture soit favorisée, puisqu'elle lui donne *toutes les productions* dont il a besoin et avec lesquelles il con-

stitue son commerce. Le commerce doit donc sanctionner cette disposition économique, autant dans ses intérêts propres que dans l'intérêt de l'agriculture elle-même.

Du reste, si le principe économique que je pose dans ce paragraphe rencontrait de l'opposition, une opposition générale même, j'affirme qu'il n'en triomphera pas moins dans un temps donné, parce que je sais qu'il est favorable *à tous les intérêts*. Or, une chose qui est bonne pour tout le monde doit nécessairement être admise par tous.

Voilà pour l'impôt agricole, l'impôt industriel et l'impôt commercial.

Remarque. — On se rappelle que dans le chapitre III (IIIe discussion) de *la solution économique*, où j'ai discuté la nouvelle organisation des finances, j'ai établi *une échelle du taux de l'intérêt de l'argent*, et maintenant je viens de formuler *une échelle des impôts.*

On remarquera sans peine que l'échelle des impôts est inverse de celle du taux de l'intérêt de l'argent. Ces deux combinaisons ne sont pas une contradiction, mais, au contraire, une disposition organique pleine d'harmonie; je veux dire pleine de logique, de raison, de sagesse et de justice, ayant toujours pour but de favoriser l'agriculture, cette institution de l'économie divine ou naturelle, laquelle institution *est tout*, ainsi que je l'ai démontré et répété si souvent. Il faut que l'agriculture soit assurée de trouver de l'argent ne abondance; dès lors, le taux le plus élevé doit lui assurer cet avantage. L'impôt est une charge qui diminue la richesse, et qui, par conséquent, est un élément d'appauvrissement; dès lors, il faut que l'agricul-

ture paie l'impôt le moins élevé par rapport à l'impôt que doivent payer l'industrie, le commerce et les maisons d'habitation.

On voit, sans peine, que, dans toutes ces *dispositions économiques nouvelles*, je suis conséquent avec les principes que j'ai démontrés. Je suis donc dans le vrai, je suis dans la vérité des choses.

VIII. — Il nous reste à parler de l'impôt des villes, dont nous avons démontré la nécessité dans le paragraphe VIIIe de ce chapitre.

Des trois premiers impôts quel est celui auquel il faudra assimiler l'impôt des villes?

Il est probable que l'importance des dépenses, nécessaires dans chaque ville pour le service et les intérêts des citadins, est telle, qu'il faille appliquer à l'impôt des villes la taxe la plus élevée, celle de l'impôt du commerce. Dans le cas où il n'en serait pas ainsi, je proposerais l'application de ladite taxe, attendu que l'institution des villes, et surtout des grandes villes, n'est favorable ni à la moralité, ni à l'hygiène des hommes, et, par suite, au progrès de la société.

L'histoire de tous les temps nous a montré toujours les grandes villes s'anéantissant dans le désordre et la corruption. L'homme est plutôt fait pour vivre de la vie des champs que pour vivre dans ces tombeaux de pierre et de plâtre tels que sont les maisons de nos villes; il est donc d'une bonne économie, d'une économie sage et intelligente, de ne pas donner un trop grand développement à l'accroissement des villes, et de comprimer autant que possible les spéculations de ceux qui font bâtir des maisons. Or, un bon moyen de

modérer ces sortes de spéculations, c'est de frapper d'un fort impôt les maisons des villes.

Favoriser l'agriculture en diminuant le plus possible ses impôts, et comprimer le plus possible les spéculations des constructions de maisons dans les villes par de forts impôts : tel doit être le fond et la base de la politique des gouvernements. C'est la doctrine du spiritualisme qui l'affirme, et l'avenir lui donnera raison.

En vue de ce principe économique, pourrait-on aller jusqu'à proposer un impôt des villes plus élevé encore que l'impôt du commerce ? Cela pourrait être ; mais, afin de ne pas trop prolonger cette discussion, nous n'en dirons rien. L'avenir traitera cette question et prononcera.

X. — De l'impôt ordinaire et de l'impôt extraordinaire.

I. — Nous venons de discuter l'échelle des impôts, principe politique de notre *Nouvelle économie sociale universelle*.

Nous devons maintenant, pour compléter la discussion et terminer le sujet qui nous occupe, dire quelques mots de ce que je nomme l'*assiette des impôts*.

Notre échelle des impôts étant arrêtée, il ne s'agira plus que d'évaluer la valeur de tous les capitaux, savoir : le capital agricole, le capital industriel, le capital commercial et le capital des villes.

Le montant de ces quatre sortes de capitaux étant connu, et la taxe de l'échelle des impôts leur étant appliquée, on aura le montant des quatre sortes d'im-

pôts : l'impôt agricole, l'impôt industriel, l'impôt commercial et l'impôt des villes. Or, la réunion de ces quatre sortes d'impôts constituera ce que je nomme l'*impôt ordinaire*.

II. — Mais il pourra se trouver pour les gouvernements des situations difficiles : de grands travaux urgents à organiser, des secours à donner à des localités frappées de quelque désastre, etc., et alors les ressources de l'impôt ordinaire seront insuffisantes; dans ce cas-là, on aura recours à un nouvel impôt qui sera ce que je nommerai l'*impôt extraordinaire*.

L'impôt extraordinaire se constituera de un ou de plusieurs dixièmes de l'impôt ordinaire.

Je suppose qu'en France la totalité des impôts donne, chaque année, la somme ronde de 1,000,000,000 (un milliard).

Le gouvernement a besoin d'un crédit extraordinaire de 100,000,000 (cent millions), je suppose. Eh bien, il décrète un impôt extraordinaire de 1/10 de l'impôt ordinaire. Cet impôt sera donc le dixième de un milliard, c'est-à-dire cent millions. Si le gouvernement n'a besoin que de 50,000,000 (cinquante millions), il décrétera un impôt extraordinaire de 1/2 dixième de l'impôt ordinaire.

Dans le premier cas, celui qui paie 100 francs d'impôt ordinaire devra payer 10 francs pour sa part de l'impôt extraordinaire ; dans le second cas, il n'aura que 5 francs à payer, etc.; les applications sont multiples à l'infini.

III. — Ce sont ces deux combinaisons économiques,

ces deux principes de l'impôt ordinaire et de l'impôt extraordinaire qui devront composer l'assiette des impôts dans l'organisation économique du nouveau monde.

Nous ne dirons rien de plus sur cet ordre d'idées, fort simple d'ailleurs ; le lecteur comprend parfaitement ce mécanisme de notre *Nouvelle économie sociale universelle.*

XI. — Plus d'impôts pour la démocratie et les travailleurs.

I. — Enfin pour compléter notre idée sur les principes qui concernent l'organisation économique des impôts dans l'organisation du nouveau monde, nous demandons que tout travailleur *soit affranchi de tout impôt.*

Nous venons de constater qu'il était logique et d'une saine économie d'instituer l'impôt du capital s'appliquant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; nous avons vu, de plus, qu'il serait d'un très-grand intérêt de remplacer tous les impôts indirects, qui frappent les objets de consommation, par un impôt direct, que nous avons appelé l'impôt des villes, et nous avons ensuite annulé l'impôt personnel, l'impôt mobilier, les patentes, les droits d'octroi, etc., etc. (VIII[e] démonstration).

De cette nouvelle disposition il résultera ce fait : c'est que le travailleur, celui qui ne possède aucun capital, ni aucune maison, ne paiera aucun impôt.

II. — Quelques économistes se récrieront peut-être

sur cette disposition; ils se demanderont pourquoi le travailleur, qui ne possède aucun capital, serait libéré de tout impôt et affranchi de toute contribution.

La réponse est bien simple. C'est le capital qui fournit la production et la richesse; à ceux donc qui possèdent le capital et qui ont en main la richesse, le soin de payer les frais de conservation de ce capital et de cette richesse.

III. — L'institution des gouvernements a un but principal : c'est la conservation, c'est la protection de la propriété, le maintien du capital de tous et de chacun.

Passez en revue les diverses institutions politiques d'une nation quelconque, vous verrez que toutes ont un but final définitif, unique, qui est la protection, le maintien du capital et de la propriété. Or, vous voudriez faire payer à ceux qui n'ont ni capital ni propriété les frais de conservation de ce capital et de cette propriété qui ne leur appartient pas? C'est là qu'est l'absurde, le principe illogique, faux, la mauvaise économie, enfin.

Tant qu'un homme de la démocratie n'a pas un centime de capital, il doit être affranchi de tout impôt; mais que demain il devienne, par le travail et l'épargne, acquéreur et possesseur d'un capital, si modeste qu'il soit, et alors il paiera un impôt, suivant la base ou l'assiette établie.

Que les capitalistes paient les frais de conservation de leur capital, voilà la justice. Que tout individu qui n'a point de capital soit dispensé de payer des frais

de conservation d'une chose qui ne lui appartient pas, voilà encore la justice.

Nous proclamons donc comme une justice nécessaire ce principe économique : *Plus d'impôts pour les travailleurs !*

IV. — Il est incontestable aujourd'hui que les droits d'octroi font renchérir le vin, le sel, la viande, les œufs, le bois, le suif, l'huile, etc.; c'est-à-dire que l'on impose le pain de l'ouvrier. Voilà le père de famille surchargé d'enfants, qui peut-être est obligé de chômer quelque temps, le voilà forcé de payer tout ce qu'il consomme plus cher que cela ne vaut en réalité. N'est-ce pas une injustice?

Il y a dans cette organisation des droits d'octroi, par suite de laquelle les aliments de la vie de l'homme sont renchéris, un principe politique que le Règne de Dieu condamne souverainement, et que notre organisation économique ne saurait admettre en aucune manière.

Donc, plus d'impôts pour la démocratie, plus d'impôts pour les travailleurs !

V. — Il est bien entendu, toutefois, que *le colon*, sous le régime de l'association proportionnelle agricole, paiera la moitié de l'impôt agricole s'il prélève sur la ferme la moitié de tous les produits.

Dans l'industrie, l'industriel paiera l'impôt industriel, lequel comptera parmi tous les frais d'exploitation de l'usine et diminuera ainsi la part de bénéfice des ouvriers travaillant sous le régime de l'association proportionnelle.

Le principe que nous proposons dans ce paragraphe n'est pas tellement absolu que nous mettions à la charge de l'agriculteur la totalité de l'impôt agricole, et à la charge du propriétaire de l'usine la totalité de l'impôt industriel.

Cette disposition est parfaitement juste et ne saurait être contestée par les colons ni par les ouvriers.

VI. — En considérant les impôts indirects qui font renchérir les aliments de la vie, ainsi que les emprunts des gouvernements qui donnent lieu à la création du grand-livre, sorte de capital qui dévore les nations, on voit comment un principe politique peut être désastreux pour les populations. Mais en considérant notre impôt direct sur tous les capitaux, et surtout notre impôt extraordinaire, faisant disparaître les emprunts et le grand-livre de la dette publique, on voit comment certains principes politiques, institués *en vue des grandes lois de l'économie naturelle*, sont destinés à préserver les populations des maux que l'ignorance des choses amène toujours avec soi.

Voilà, en définitive, tout ce que nous avons à dire relativement aux impôts, cette institution économique due à la politique des sociétés humaines.

XII. — Observation importante.

En présentant à l'esprit du lecteur l'assiette de l'impôt basée sur le capital; en instituant l'échelle des impôts, il ne faudrait pas croire que c'est là un principe économique qui résume l'extrême limite du pro-

grès en ce qui concerne les impôts. Non, loin de là, mon organisation des impôts n'est pas l'idéal de cet ordre de choses.

Nous allons beaucoup plus loin, et nous affirmons, comme dernière limite au progrès, une société où les gouvernements fonctionneront et gouverneront *sans prélever sur la nation un centime d'impôt.*

Le jour où les gouvernements seront en possession des compagnies d'assurance contre l'incendie, des chemins de fer et des canaux de navigation, après avoir remboursé aux porteurs les titres de ces compagnies; lorsque le budget de la guerre sera supprimé et la rente remboursée, alors les bénéfices donnés par les chemins de fer, les canaux, l'administration des postes, la fabrication des poudres, des tabacs, l'assurance contre l'incendie, etc., alors, dis-je, les bénéfices donnés par l'ensemble de ces institutions réunies seront tels, qu'ils suffiront pour solder toutes les dépenses du gouvernement, si bien que, *l'impôt étant inutile*, il sera totalement supprimé, de sorte que le gouvernement fonctionnera sans prélever sur la nation un centime d'impôt; l'impôt sera remplacé par les recettes des chemins de fer, les assurances sur les propriétés, etc., etc.

Tel est mon idéal au sujet des impôts, idéal qui sera réalisé un jour dans notre chère France, idéal que moi je ne verrai pas de mes yeux; mais d'autres le verront et cela suffit pour fortifier ma foi et mes espérances de l'avenir, espérances que réalisera le Règne de Dieu.

CHAPITRE V.

NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE L'ARMÉE.

I. — L'institution de l'exercice militaire enseigné à tous les jeunes gens est la meilleure organisation de l'armée.

Dans le chapitre IIe de notre *Economie politique* nous avons vu qu'en France le budget de la guerre, pour 1858, s'est élevé à 346 millions de francs, et en calculant approximativement ce que produirait l'armée si elle était rendue au travail de l'agriculture et de l'industrie, nous sommes arrivés à prouver que, chaque année, l'armée appauvrit la France de 500 millions, soit un demi-milliard.

Cet ordre de choses économique nous fait un devoir de transformer totalement le régime militaire, afin de faire disparaître cette plaie de la politique des gouvernements modernes, savoir, le budget de la guerre, incompatible avec le Règne de Dieu, et que l'organisation économique du nouveau monde réprouve d'une manière formelle.

Nous proposons de faire figurer parmi les éléments de l'éducation des peuples l'enseignement de l'exercice militaire.

Cet enseignement commencerait dès l'âge de quatre à cinq ans et se continuerait jusqu'à l'âge de dix-huit ans environ.

L'exercice militaire serait enseigné dans les écoles communales, les pensions, les colléges et même les séminaires; aucun établissement d'éducation de gar-

çons ne serait exempt de cette obligation d'enseigner l'exercice militaire aux jeunes gens qui en feraient partie.

Dans chaque chef-lieu de canton rural, il y aurait, chaque dimanche, une réunion des jeunes gens des communes environnantes pour s'exercer aux manœuvres militaires.

Dans les campagnes, on enseignerait l'exercice de *l'infanterie;* dans les villes où il y a des parcs d'artillerie, telles que Paris, Lyon, Rouen, Lille, Toulouse, Strasbourg, etc., on apprendrait l'exercice de *l'artillerie;* enfin, dans les villes voisines des localités où les fourrages sont à bon marché, comme dans la Normandie, le Limousin, on établirait des manéges où l'on enseignerait l'exercice de *la cavalerie.* De telle manière que le gouvernement aurait toujours sous la main et à sa disposition un contingent de fantassins, d'artilleurs et de cavaliers, c'est-à-dire de quoi constituer un cadre d'armée respectable et suffisant pour entrer en campagne si la nécessité des circonstances l'exigeait.

Tous les ans, pendant les grands jours d'été, dans chacune des grandes provinces de France, on formerait un camp où l'on réunirait les meilleurs sujets de chaque canton, et tous ces jeunes soldats d'élite formeraient une petite armée. La durée de chaque camp serait de quinze jours, pendant lesquels ces jeunes soldats s'exerceraient aux grandes manœuvres de la guerre et compléteraient ainsi leur éducation militaire.

Dans ma nouvelle organisation militaire le tirage au sort de la conscription doit être entièrement aboli.

Tout Français valide, sans exception, serait soldat.

Les hommes pendant la période de vingt à trente ans composeraient l'*armée offensive*. Ceux âgés de trente à quarante ans feraient partie de l'*armée défensive*. Enfin les hommes âgés de quarante à cinquante ans formeraient *la réserve*.

L'institution de la caserne, où trop souvent nos jeunes gens contractent les mauvaises habitudes de fumer et de jouer aux cartes, la caserne, dis-je, serait totalement supprimée.

Nous avons vu que les trois à quatre cent mille hommes qui composent l'armée actuellement constituaient une force entièrement improductive ; mais les jeunes gens qui apprendraient l'exercice militaire ne seraient point distraits de leurs travaux, car après avoir appris l'exercice à l'école il suffirait de les réunir une seule fois par semaine, le dimanche, pour faire des manœuvres, afin de compléter leur éducation militaire.

Les travaux de l'agriculture et de l'industrie n'en souffriraient nullement, et l'on aurait, si je puis ainsi parler, *une armée productive*, qui se livrerait aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, et dont tous les sujets seraient aptes à prendre les armes pour entrer en campagne à un moment donné, s'il était nécessaire.

Cette organisation de l'armée une fois établie, la France aurait toujours quelques millions de soldats connaissant parfaitement le service militaire et prêts à entrer en campagne au moindre danger; de sorte qu'il n'y aurait jamais de péril pour les libertés de la nation et son indépendance, car il suffirait de très-peu

de jours pour rassembler sur un point quelconque de la France le nombre de combattants nécessaires pour faire face au péril et dissiper les dangers.

On comprend que les arsenaux de France seraient conservés et maintenus ; il y aurait toujours en réserve une quantité de poudre suffisante pour tous les besoins en cas d'un imprévu, etc.

Je bornerai ici les considérations de même nature que je pourrais poursuivre encore ; le lecteur y suppléera facilement ; mais toujours est-il que, dans mon organisation économique de l'armée, il y a un ordre de choses nouveau, parfaitement complet en soi, et offrant à la politique des gouvernements toutes les garanties désirables.

Il résulte du développement de ces éléments organiques relatifs à l'enseignement de l'exercice militaire, que l'éducation militaire, universalisée et pratiquée dans les diverses classes de la société, sera la meilleure organisation de l'armée au point de vue de l'économie sociale. Chacun sera soldat ; autant de citoyens valides la France comptera, autant de défenseurs elle pourra mettre sous les armes dans les jours de danger.

Telle est, en définitive, l'organisation économique de l'armée que la doctrine du spiritualisme a mission de proposer aux gouvernements et d'en provoquer l'application. Le règne de Dieu ne saurait admettre l'ordre de choses qui se pratique aujourd'hui, et qui est en opposition avec la raison, la sagesse et la justice.

II. — Suppression du budget de la guerre.

Essayons maintenant de fixer d'une manière approximative, non pas le budget de la guerre, mais ce que je nommerai le chiffre des frais d'enseignement de l'exercice militaire.

Je voudrais, au préalable, diviser le territoire de la République française en *quatre grandes régions* : celles du Nord, du Midi, de l'Est et de l'Ouest.

Chaque région serait divisée en *trois provinces*, ce qui donnerait en totalité 12 provinces.

Chaque province serait ensuite subdivisée en *sept départements*, ce qui donnerait en totalité 84 départements.

Enfin j'admets le chiffre de 2850 cantons pour la subdivision des départements en cantons.

Maintenant, je propose de nommer un sergent instructeur pour chaque canton, à 500 francs de traitement par an; un colonel pour chaque département, à 6,000 francs de traitement par an; un général pour chaque province, à 12,000 francs par an; enfin un maréchal pour chaque région, à 20,000 francs de traitement.

Cette disposition une fois admise, voici quel sera le résultat des dépenses de ce personnel enseignant :

2,850 sergents cantonaux à 500 fr.	1,425,000 fr.
1,000 » pour l'enseignement dans les villes à 500 fr., évaluation approximative.	500,000 fr.
84 colonels pour les départements, à 6,000 fr.	504,000 fr.

12 généraux de province, à 12,000 fr.	144,000 fr.
4 maréchaux de région, à 20,000 fr.	80,000 fr.
Total. . . .	2,653,000 fr.
Quant aux frais de nourriture des chevaux, les frais d'entretien de selleries, armes, fabrication de la poudre, etc., évaluons-les ensemble à. . .	2,347,000 fr.
Nous arrivons à une somme ronde de.	5,000,000 fr.

Nous avons ainsi une somme de 5 millions qui constituera les frais d'enseignement de l'exercice militaire.

Mais supposez maintenant que ce chiffre soit insuffisant, que la dépense des chevaux et l'entretien des armes, etc., s'élève à une somme plus importante que celle supposée, alors, pour éviter toute fausse évaluation de ces dépenses, doublons le chiffre total que nous avons trouvé, et au lieu de le porter à 5 millions, portons-le à 10 millions. Eh bien, je dis que le résultat serait magnifique, attendu que la perte annuelle de 500 millions de francs, telle qu'elle résulte du budget de la guerre et de l'improductivité de l'armée, serait remplacée par la somme de 10 millions; il y aurait donc une épargne, dans les dépenses, de 490 millions par an. Je dis que ce serait là un magnifique résultat.

On comprend ensuite que ces jeunes soldats feraient leur éducation militaire en habit civil et sans être tenus de s'habiller en militaire; il n'y aurait donc aucun frais d'habillement militaire, ni pour la nation ni pour le gouvernement.

Telles sont en définitive les dispositions économiques concernant les dépenses qui seraient appelées à remplacer ou mieux à supprimer le budget de la guerre. Ces dispositions seraient véritablement le fait d'une bonne économie, puisqu'elles réaliseraient tous les ans pour la France l'épargne d'une somme de 490 millions.

Et si vous admettez que les gouvernements de toutes les nations adoptent la même organisation économique de l'armée — ce qui me paraît fort raisonnable et très-juste — quel bienfait immense n'en résulterait-il pas pour tous les peuples, par suite de la grande quantité de richesse qui tous les ans sera économisée au profit de la richesse publique des nations !

III. — L'entretien de nombreuses armées est certainement un élément de faiblesse pour les gouvernements.

Une des plus grandes erreurs des gouvernements modernes, c'est de se croire forts quand ils ont une grande armée. J'affirme, au contraire, que toute armée est un instrument de faiblesse et une cause de désorganisation pour les gouvernements ; et plus un gouvernement arme et réunit autour de lui de forces armées, plus il marche à sa fin, plus il précipite sa chute.

L'armée n'a servi de rien à Charles X ni à Louis-Philippe au jour du danger, et j'affirme que, dans l'avenir, nous verrons les mêmes phénomènes se reproduire, le jour où surgiront des causes identiques à celles qui ont amené 1830 et 1848.

Les gouvernements ont donc un double intérêt à adopter la nouvelle organisation de l'armée ; elle est le fait d'une bonne économie, d'une excellente, d'une parfaite économie : d'abord parce qu'elle est une cause accroissante de richesse et de prospérité publique pour les nations, et ensuite parce qu'elle fait cesser tous ces éléments de désorganisation sociale.

Que les gouvernements pèsent donc ces considérations économiques, elles ont une valeur de premier ordre.

Ce qui donne de la force aux gouvernements ce sont les principes de logique et de justice qu'ils pratiquent dans leur administration des intérêts de la nation ; la justice est la première puissance des gouvernements. Mais quant à la force brute, quant à la force armée, elle n'a aucune valeur morale, attendu que nous ne sommes plus aux temps barbares de l'antiquité.

Aujourd'hui, tout le monde raisonne, tout le monde discute, tout le monde fait de la politique et tout le monde est éclairé.

Le temps où l'on faisait marcher les peuples comme des brutes n'est plus ; mais le jour est venu où les peuples sont des créatures intelligentes, ayant le sentiment parfait de ce qui est juste et de ce qui est vrai ; ce n'est donc que par la justice et la vérité que l'on pourra espérer de les gouverner dans un avenir très-prochain.

IV. — Abolition de la guerre.

Quoi qu'en disent les admirateurs de la science stratégique, quel que soit le génie des grands conqué-

rants de tous les temps et de tous les pays, la guerre n'a jamais été et ne sera jamais que le plus grand des fléaux.

Qu'on ne vienne point exalter devant moi Alexandre, Annibal, Charlemagne, Napoléon Ier et tant d'autres guerroyeurs célèbres; ces génies m'apparaissent comme des spectres tout couverts de sang et chargés des malédictions que les siècles de paix accumuleront un jour sur leur mémoire.

Oui, je hais la guerre; je hais cette ambition insatiable des conquérants qui, dans tous les temps, a armé le bras des peuples pour satisfaire leur orgueil et leur cupidité; je hais cet aveuglement des potentats qui a étouffé en eux tous les sentiments humains, et qui a fait taire dans leur conscience les voix de la charité et de la justice.

Le Règne de Dieu sera l'abolition de la guerre et le règne de la paix universelle parmi toutes les nations. Dieu a créé les peuples pour féconder la terre de leur travail et non pour l'arroser de leur sang. La guerre est une œuvre impie; elle est le plus grand des sacriléges.

Je voudrais pouvoir rassembler devant moi tous les conquérants de la terre; je voudrais pouvoir leur rendre la vie et le souvenir, et alors je leur demanderais de quelle utilité ont été leurs victoires sanglantes; ce qui dans le passé a fait la grandeur des peuples et des rois; je leur demanderais, enfin, de me montrer leur gloire.

La guerre, en dehors de très-rares exceptions, n'a jamais servi la cause de l'humanité et de la civilisation. Elle a toujours eu pour résultat de favoriser

l'ambition des conquérants et des rois ; mais elle n'a jamais servi la cause du progrès.

Si, dans l'histoire du passé, quelques nations ont jeté un certain éclat autour d'elles ; si elles ont vécu au sein de la prospérité et de la puissance, si elles ont eu, parmi les autres nations, une gloire plus ou moins éclatante, une telle destinée n'a jamais été que *le fait des principes d'ordre, de justice et de vérité* qui ont été pratiqués plus ou moins longtemps par ces nations.

En d'autres termes, c'est uniquement la pratique des principes divins, c'est-à-dire la pratique des principes du *Mosaïsme* et du *Christianisme*, qui a avancé la civilisation, et qui, de tout temps, a valu aux peuples la prospérité, la puissance et la gloire. Qu'on ne me parle donc plus de la guerre et des conquêtes ; je les ai prises en haine, et je les ai vouées à toutes les justices de Dieu, qui est un Dieu de paix et d'amour, dont le règne en ce jour se lève sur notre terre bénie.

En remontant quelques années dans le passé, si je jette un coup d'œil autour de moi, je me sens attristé par le souvenir du spectacle qui s'est offert à mes regards.

En effet, il y a quelques années que la France a versé le sang de cent mille braves et qu'elle a dépensé ses millions pour arrêter l'ambition du czar, qui allait porter la guerre au sein de la Turquie pour exterminer cette nation et s'emparer de son territoire.

Naguère encore, nous avons versé le sang de cent mille autres braves et dépensé d'autres millions pour arrêter la cupidité aveugle de l'empereur d'Autriche, qui, depuis de longues années, méditait la conquête

de l'Italie, menacée de devenir la proie de cette nation.

Et l'Italie, qui a été délivrée de la tyrannie de l'Autriche, n'a-t-elle pas échappé à la domination de cette nation pour retomber sous la domination du Piémont, qui a usurpé la puissance des divers Etats de l'Italie, et qui, demain peut-être, dans cette nouvelle condition politique, convoitera et menacera la France?

N'avons-nous pas vu également la Sicile se mettre en insurrection contre son gouvernement? Mais on a dit que cette insurrection a été provoquée par l'Angleterre, qui lui promet son protectorat, mais qui lui réserve sa domination. Car qui ne sait que depuis des siècles l'Angleterre nourrit une secrète espérance, celle de s'emparer de la Sicile pour la joindre à ses autres colonies, Malte, les îles Ioniennes, etc., etc.?

Et ce spectacle affligeant ne nous prouve-t-il pas que la destinée des peuples de l'Europe est livrée à l'ambition des dynasties régnantes, et que les peuples sont menacés d'être dévorés par des guerres interminables ?

En remontant à une trentaine d'années, voilà le triste spectacle que nous a offert la situation politique de l'Europe.

Au nom de la justice et de la vérité, au nom du progrès, la guerre est condamnée, elle doit être abolie, elle doit être supprimée ; les démocraties veulent vivre pour le travail et la paix, et non pour se déchirer et s'entre-dévorer pour la plus grande satisfaction des monarques.

Suppression et abolition à tout jamais de la guerre, tel est le cri du Règne de Dieu, tel est le mot de ral-

liement du nouveau monde, telle sera l'œuvre de la nouvelle doctrine messianique du spiritualisme.

V. — Tous les différends qui surgiront entre les gouvernements et les nations devront être jugés par un tribunal suprême international, et les torts expiés par une indemnité pécuniaire.

Notre société n'est pas tellement parfaite que parfois il ne survienne quelque cause de trouble et quelques différends entre les gouvernements. Dans ces circonstances difficiles, plutôt que d'en venir aux mains, pourquoi n'y aurait-il pas un *tribunal suprême international* qui jugerait ces différends? Un congrès se constituerait dans une des grandes capitales de l'Europe, chaque fois que surgirait un différend; et chaque nation enverrait un délégué à cette assemblée souveraine.

Ce congrès serait un véritable tribunal suprême auquel on soumettrait le différend, qu'il jugerait en juge souverain. Celui des gouvernements qui serait jugé avoir tort serait condamné à payer une amende ou une indemnité en argent au gouvernement offensé; et tout serait fini, les torts auraient été expiés.

De cette manière, on éviterait l'effusion du sang; on épargnerait toutes les dépenses d'une guerre; on ne verrait plus les désastres et les désolations qui apparaissent sur les champs de bataille; enfin, les pertes que ces luttes font essuyer au commerce seraient évitées; l'honneur, la dignité et les intérêts seraient sauvegardés, et la justice aurait eu son cours, à la grande satisfaction des nations.

Le Règne de Dieu fait donc appel au bon sens des nations ; il invoque la sympathie des gouvernements pour la cause des peuples, et demande qu'à l'avenir tout différend entre les nations soit jugé par un tribunal suprême. Le Règne de Dieu demande que la guerre soit à jamais abolie parmi les peuples, comme un acte de barbarie tout à fait incompatible avec notre civilisation ; la guerre n'est plus possible avec nos progrès et nos lumières !

Assez de sang versé ! Assez de victimes immolées !!!

CHAPITRE VI.

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES.

DE LA CONDITION SOCIALE DES TRAVAILLEURS. — MORALISATION DES CLASSES LABORIEUSES PAR L'ÉDUCATION LIBÉRALE ET L'INSTRUCTION SCIENTIFIQUE, GRATUITES ET OBLIGATOIRES.

I. — Moralité et prospérité.

Travailleurs de toute classe : *colons, ouvriers et employés*, qui que vous soyez, vous venez de prendre connaissance des principes nouveaux de mon Economie sociale, avec lesquels j'espère et j'affirme que la misère et le prolétariat seront bannis du monde et extirpés des sociétés humaines.

Vous avez compris ce grand principe des *trois lois universelles* qui régissent l'univers. Vous avez vu les trois grandes institutions de l'économie naturelle :

l'agriculture, l'industrie et le commerce, assujéties et soumises à ces trois lois universelles. Vous avez reconnu l'existence du phénomène économique de la génération des capitaux.

Vous avez constaté avec moi la puissance de l'association entre le capital et le travail dans les trois institutions de l'économie naturelle. Vous avez compris que l'association donne seule la production, et que la production seule constitue la richesse. Vous avez compris le rôle de l'argent, qui n'est pas un capital, mais qui a pour mission d'alimenter le capital, et par suite l'association. Vous avez reconnu, j'en suis certain, la justice et l'importance du principe de l'association proportionnelle entre le capital et le travail partout et toujours. Vous vous êtes rendu compte de l'efficacité de l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent et aussi de la nécessité d'établir une échelle des impôts.

Vous avez compris la logique et la nécessité du libre échange absolu dans le commerce international. Enfin, travailleurs, qui m'avez lu avec attention, vous vous êtes rendu compte de tous ces principes économiques nouveaux, pleins de logique, de raison, de justice et d'une vérité mathématique.

Eh bien, tout cela n'est rien sans le concours d'un autre *élément économique important :* je veux parler de la *moralité des travailleurs.*

Oui, mes amis, la prospérité des peuples est intimément liée à leur moralité. Sans moralité, point de prospérité. En d'autres termes, la moralité est une *des causes les plus puissantes* pour produire et engendrer la prospérité, et, tant que la moralité des tra-

vailleurs fera défaut à un peuple, il n'y a pas de prospérité possible pour ce peuple.

On peut affirmer que *la moralité est une cause* et *la prospérité un effet de cette cause*. En d'autres termes, la moralité engendre la prospérité de la même manière que le choc engendre le bruit, que la lumière engendre la clarté, etc. Entre ces deux éléments de la destinée des hommes : la moralité et la prospérité, il y a des rapports mathématiques que rien au monde ne saurait changer. Ces rapports mathématiques font que ces deux éléments de la vie des peuples sont toujours en harmonie parfaite. Aussi, plus la moralité des travailleurs sera grande, plus grande sera leur prospérité. Tant que durera la moralité d'un peuple, autant durera sa prospérité, et cela en vertu de la seconde des trois lois universelles.

J'affirme également que si la moralité d'un peuple vient à disparaître, la prospérité de ce peuple disparaîtra aussitôt, en vertu de la troisième loi universelle de ma théorie des effets et des causes.

Les rapports de cause à effet, qui existent entre la moralité et la prospérité, nous donnent la figure que voici :



Le défaut de moralité des travailleurs, c'est la fréquentation du cabaret ou de la guinguette ; c'est l'habitude de perdre chaque semaine un ou deux jours, en faisant ce qu'on appelle *le lundi* ; c'est l'habitude du jeu, que ce soit le billard, les cartes ou le bouchon,

peu importe; ce sont les dépenses de luxe, qui dépassent le chiffre du salaire; tels sont les principaux éléments qui constituent ce que je nomme les habitudes immorales des travailleurs; et ce sont ces habitudes immorales qui rendent impossible leur prospérité. Tellement que, si les classes laborieuses ne peuvent pas se résigner à entrer dans cette voie de la moralité, il n'y a pas de solution possible de la misère, le prolétariat sera éternel au sein de la démocratie, et ma science nouvelle, cette économie universelle du Règne de Dieu, pour laquelle j'ai tout sacrifié, que j'étudie depuis plus de vingt-cinq ans, tout cela sera en pure perte !

Moralisez-vous donc, travailleurs, *colons* de tout climat, *ouvriers* de toute industrie, *employés* de tout pays, *moralisez-vous si vous voulez vaincre la misère*, votre bonheur est à ce prix. Fuyez tous les mauvais lieux, rompez avec toutes les habitudes vicieuses, pratiquez la sagesse, qui consiste à ne jamais dépenser plus qu'on ne gagne. La moralité des travailleurs est le principe le plus fécond pour arriver à éteindre le paupérisme, à abolir le prolétariat et à mettre fin à la misère.

II. — De la condition sociale des travailleurs au sein de la société moderne.

Quelle est la condition sociale des travailleurs dans notre siècle, à notre époque, dans notre société moderne, enfin ?

Vous êtes-vous jamais posé cette question, amie lectrice, ami lecteur? et avez-vous essayé d'analyser,

de caractériser et de vous représenter ce qu'est la condition sociale des travailleurs?

J'envisage cette importante question dans la résultante de leur instruction, dans l'ensemble plus ou moins complet des institutions démocratiques, dans l'esprit des doctrines dont on nourrit leur âme, dans les institutions de secours et d'assistance que l'on a créées pour la démocratie, etc.

Voilà les principaux éléments qui, à mon point de vue, touchent par mille points de contact à ce que je nomme la condition sociale des travailleurs.

Dans la grande famille du peuple, combien y en a-t-il qui ne savent pas lire ; combien y en a-t-il qui ne connaissent pas les véritables lois de la morale et de la prospérité ; combien y en a-t-il chez lesquels les instincts grossiers de l'intérêt et de l'égoïsme tiennent lieu de tout sentiment ; combien y en a-t-il chez lesquels les habitudes d'ordre sont nulles et qui ne connaissent que le cabaret et l'estaminet ?

C'est ici que la plaie est profonde ; c'est ici que le mal est grand et développé ; et combien la condition sociale de la démocratie apparaît dans tout ce qu'elle a de défectueux, d'insuffisant et d'incomplet !

Mais le spiritualisme va combler tous ces vides, et ma *nouvelle économie sociale* réalisera les rêves des philanthropes, en ce qui touche à cet ordre d'idées.

Le lecteur se rappelle que, dans mes diverses démonstrations, j'ai prouvé que *le travail féconde le capital*; que *l'association du capital et du travail engendre la production; et enfin*, que *la production seule constitue la richesse.*

De là on comprend combien, dans notre société,

on doit développer le travail, l'universaliser dans les rangs de la démocratie, le multiplier sous toutes les formes, l'ennoblir par la considération, enfin honorer les travailleurs et les travailleuses des sympathies les plus vives et les plus sincères.

Mais pour pouvoir atteindre un tel résultat, il faut que le travailleur se trouve dans de très-bonnes conditions, qu'il aime son existence, qu'il s'attache à sa destinée; car si sa condition est précaire, si son existence est malheureuse, si la misère est la seule perspective de son avenir, comment voulez-vous qu'il aime la vie, qu'il s'attache au travail pour féconder le capital et qu'il produise les richesses?

Aussi, j'affirme que la condition sociale des travailleurs est un des éléments les plus importants de la prospérité publique. Mais je ne puis m'empêcher de répéter qu'il y a beaucoup à faire dans notre société, en vue d'améliorer la condition du travailleur. Sa condition morale, d'abord, par une instruction plus développée et plus élevée que celle qu'il reçoit aujourd'hui; sa condition économique, ensuite, par un travail plus abondant et mieux rétribué, et par l'organisation d'institutions démocratiques propres à venir à son secours dans les conditions difficiles de la vie.

En vue de ces considérations, que je ne fais qu'indiquer, j'affirme que parmi les divers éléments de prospérité des sociétés humaines, il n'y en a pas de plus important ni de plus grand que celui qui résume ce que je nomme *la condition sociale des travailleurs*.

Telles sont les questions que je vais discuter dans ce sixième chapitre de ma solution économique.

Pour compléter ma pensée sur cet important sujet, j'ajouterai que jusqu'à ce jour, la femme est demeurée comme à l'écart dans la société; on l'a presque oubliée toutes les fois qu'il s'est agi, au sein de la politique, d'éducation, d'instruction ou de progrès social. Dans l'opinion des hommes, en général, la femme compte pour rien dans la destinée des peuples, ce qui démontre la très-grande ignorance du sexe fort. Mais il sera donné au Règne de Dieu, qui apporte à la société universelle des peuples l'organisation économique du nouveau monde, de combler cette grande lacune, de réparer le tort le plus grave que l'on ait pu faire à la meilleure moitié du genre humain, et d'effacer les injustices du passé.

En conséquence, les discussions qui vont suivre concernant *les institutions démocratiques* du nouveau monde seront relatives aussi bien à la femme qu'à l'homme, en tenant compte, toutefois, des moyens d'application, qui pourront différer suivant le caractère ou le tempérament du sexe.

III. — Tout pour le peuple et la démocratie.

Tout pour le peuple et la démocratie, voilà la grande pensée philosophique de la doctrine du spiritualisme en matière d'économie sociale et politique.

Mais à ces mots, tout pour le peuple et la démocratie, je vois bien des fronts s'assombrir, bien des consciences qui frémissent, bien des voix qui s'élèvent pour m'interpeller et qui me disent : « Mais si » vous demandez tout pour la démocratie, que reste-

» ra-t-il pour la bourgeoisie, que restera-t-il pour » l'aristocratie ? »

A cette interpellation, je réponds que l'aristocratie a pour elle *ses châteaux, ses terres, ses hôtels*; que la bourgeoisie a pour elle *ses fermes, ses boutiques* et *son commerce*; et je demande que la démocratie ait pour elle *son instruction, son travail* et *l'assistance* pour les jours où les infirmités l'empêcheront de travailler.

On voit que je suis parfaitement dans le vrai, et que si l'aristocratie et la bourgeoisie ont pour elles le capital sous toutes ses formes, la propriété dans toutes ses variétés, la démocratie a le droit de prétendre : 1° A une instruction morale et civile qui l'instruise et la moralise; 2° A un travail fortement et puissamment organisé, qui lui assure des moyens d'existence suffisants; 3° Enfin, elle a le droit de prétendre à des secours efficaces contre une vieillesse où les infirmités la rendent incapable de travailler.

Nous sommes donc dans le vrai, et nous avons pour nous la logique et la raison, lorsque nous posons ce principe économique : *Tout pour le peuple et la démocratie*; car, je le répète, c'est le peuple, c'est la démocratie qui renferme dans son sein la grande famille des travailleurs, et ce sont les travailleurs qui fécondent le capital sous l'influence de l'association. *Tout pour le peuple et la démocratie*, telle est donc ma croyance et ma foi politique, en vue d'une saine logique, en vue de la raison, en vue de la prospérité publique et de la richesse des nations.

Si l'on fixe son attention quelques instants sur la condition des travailleurs et des ouvrières, on voit de suite que la vie du travailleur comprend trois époques

ou périodes parfaitement distinctes : 1° L'enfance; 2° L'âge mûr ou l'âge viril; 3° La vieillesse infirme.

Ce sont ces trois époques de la vie du travailleur et de la travailleuse que nous allons étudier, et pour lesquelles nous proposerons des institutions démocratiques en vue d'une bonne organisation économique.

Mais ces institutions sociales en faveur de la démocratie se résument dans un ensemble d'éléments divers, et constituent ce que je nommerai un programme qui se divise en trois parties, savoir :

1° L'INSTRUCTION UNIVERSELLE GRATUITE ET OBLIGATOIRE;
2° L'ORGANISATION DU TRAVAIL;
3° L'ASSISTANCE AUX FAIBLES ET AUX INFIRMES INCAPABLES DE TRAVAILLER.

C'est ce programme économique que nous allons développer.

IV. — L'Instruction universelle gratuite et obligatoire.

L'instruction de la démocratie se divise en trois parties parfaitement distinctes :

1° *L'instruction morale;*
2° *L'enseignement scientifique;*
3° *Les exercices hygiéniques.*

L'instruction universelle embrasse un ensemble d'éléments divers, qui ont tous leur utilité, à des degrés différents sans doute, suivant qu'ils sont rela-

tifs à l'esprit, ou suivant qu'ils ont rapport au corps, c'est-à-dire au perfectionnement de la race.

Toutefois ces éléments, quoique d'une nature diverse, ont chacun en soi leur valeur et leur importance, et, à ce titre, ils méritent de fixer notre attention.

En ce qui concerne l'instruction universelle de la démocratie, instruction qui doit remplir la première période de la vie, celle de l'enfance et de l'adolescence, nous présenterons un ensemble de dispositions économiques, que nous énoncerons aussi clairement que possible, mais à l'égard desquelles nous éviterons les grands détails de développement, afin de ne pas trop prolonger cette partie de notre travail d'économie sociale. Il nous suffira, d'ailleurs, de poser les principes, d'indiquer les éléments à pratiquer, pour que le lecteur comprenne parfaitement le fond de notre pensée et le but de notre intention. Je lui laisserai, en quelque sorte, le soin de compléter le sujet par la pensée, en y ajoutant tous les détails accessoires.

Voyons d'abord l'instruction morale.

1° *Instruction morale.*

1° L'amour de la famille et du prochain. — 2° La pratique du travail et de l'ordre. — 3° Le respect de la propriété.

Dans ce sujet, si grave et si grand tout à la fois, je n'ai pas à m'expliquer et à dire s'il est utile que l'enfant de la démocratie, garçon ou fille, aille à la messe tous les jours ; s'il est nécessaire qu'il dise son cha-

pelet et qu'il pratique l'usage du confessionnal et l'adoration du très-saint Sacrement. On sait quels sont les fruits que donne l'éducation des jésuites, et ce sujet est assez connu et assez vieux, dans le domaine de la critique philosophique, pour que je puisse me dispenser d'entrer dans cet ordre d'idées; il me suffit de dire que je répudie avec indignation cette éducation mensongère.

L'instruction morale de l'enfance ne saurait être une pratique stérile, froide et fastidieuse, un formalisme inutile et indifférent, sans portée aucune, sans résultat salutaire pour la conscience et l'esprit de l'homme et de la femme.

L'instruction morale doit être un enseignement de principes vrais, susceptibles d'application dans la vie, et donnant, comme résultat certain, des conséquences appréciables en vue du bonheur de l'homme, en vue du bien-être de la société entière.

Cette instruction morale doit porter sur trois points différents et bien distincts :

1° L'amour de la famille et du prochain;

2° La pratique du travail et de l'ordre;

3° Le respect de la propriété.

Essayons d'expliquer rapidement ce que nous entendons par ces trois ordres d'idées, c'est-à-dire par ces trois principes de morale, ou mieux, ces trois principes d'*économie démocratique*, que l'on me passe cette expression qui a sa valeur.

Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les éléments de cette instruction morale, sauf à traiter la question à fond, lorsque le spiritualisme formulera les documents sur lesquels doit porter *l'enseignement*

élémentaire, dans des écrits spéciaux qui seront publiés plus tard.

1° *L'amour de la famille et du prochain.* — On peut dire, sans crainte d'exagérer la pensée, que le père et la mère de l'enfant sont une véritable *providence* qui pourvoit à tout, et, à ce titre, le père et la mère doivent être aimés, honorés, je dirai plus, vénérés comme la Providence, comme Dieu lui-même.

Le signe auquel il est facile de reconnaître si l'enfant considère le père et la mère suivant le véritable rôle que leur a assigné la nature, c'est le respect.

Tout enfant qui respecte son père et sa mère marche dans les voies de la véritable morale, tandis que celui qui s'affranchit de cette vertu domestique est en dehors de cette voie.

Qui ne s'est rendu compte de toutes les joies et de tous les bonheurs que renferme l'amour de la famille? Quel est celui qui n'a pas été à même d'apprécier les douces satisfactions que l'amour de la famille répand dans la vie de chacun ?

C'est ce sentiment divin que l'instruction morale doit révéler à l'enfant, tout en le soumettant à la pratique de cette vertu sociale. La pratique, c'est la chose importante de l'éducation. Une éducation qui se borne à enseigner les principes vrais et qui en néglige la pratique est toujours une éducation nulle et sans effet; c'est une éducation manquée et tout à fait stérile.

A l'amour de la famille doit se joindre l'amour du prochain. L'amour du prochain, tout comme celui de la famille, est un principe moral qui doit être

révélé à l'enfant, en même temps qu'il faut le dresser à la pratique de ce principe.

L'amour du prochain rend la vie facile, car il engendre la tolérance, l'indulgence et ce que j'appellerai l'assistance morale, cette assistance qui se traduit dans le secours que l'homme intelligent porte à l'homme ignorant, dans l'appui que le fort accorde au faible, dans le conseil que le bon donne au méchant, dans la protection que celui qui est puissant accorde à celui qui est obscur.

Ce sont tous ces sentiments, qu'engendre le principe de l'amour du prochain, qui rendent la vie facile, agréable et heureuse.

2° *Le travail et l'ordre.* — L'instruction morale, après avoir développé dans l'enfant l'amour de la famille et du prochain, doit s'attacher à lui faire aimer le travail et l'ordre.

L'amour du travail et de l'ordre est un principe fécond et puissant en vue de la prospérité des sociétés.

L'amour du travail, c'est cette aptitude à acquérir des connaissances utiles, c'est cette application à produire et à façonner ces mille éléments de l'économie, propres à satisfaire tous les besoins de la vie morale et animale.

Il suffit, en un mot, de dire que le travail (sous-entendu associé au capital), étant le seul élément qui crée et produit, plus le travail sera développé, plus la production sera multipliée, et avec elle la richesse.

A côté du travail doit se placer l'ordre, qui est le bon emploi de la production et la conservation de la chose produite. L'ordre est une mine féconde de

richesse et de prospérité ; c'est cette intelligence qui consomme à propos, qui use avec tempérance, qui sait tirer des choses le meilleur parti ; l'ordre, qu'il soit appliqué à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; qu'il soit appliqué à l'emploi du temps ou des forces, ou aux soins du ménage par la ménagère, dans toute œuvre, enfin, l'ordre est un principe éminemment fécond pour la prospérité et le bien-être des sociétés. Aussi, ce principe a sa place marquée à côté du travail ; et l'éducation de la démocratie en réclame l'enseignement et la pratique pour les enfants du peuple des deux sexes.

3° *Le respect de la propriété.* — Le respect de la propriété est enfin un troisième principe moral dont l'enseignement doit faire partie de l'instruction morale des enfants de la démocratie.

Les parents dans l'éducation de famille, les instituteurs et les institutrices dans l'enseignement de l'école, doivent s'appliquer à combattre dans l'enfant les instincts de la fraude, les tendances au larcin, en réprimant sévèrement toutes les fautes de l'enfant qui auraient pour effet de porter atteinte à la propriété.

Le principe de l'inviolabilité de la propriété a une importance de premier ordre au point de vue de la richesse des nations.

Dans l'homme, l'instinct de la fraude et du larcin est un mal des plus funestes, parce qu'il paralyse les sources du travail, de la production et de la richesse, en même temps qu'il développe en lui les autres vices du cœur humain. Il faut donc travailler à développer de bonne heure, dans le cœur du

petit garçon et de la petite fille, le respect de la propriété et les habitudes qui sont la conséquence de la foi à ce grand principe de l'économie morale de l'humanité.

Pour résumer cette discussion, je répéterai que l'instruction morale à donner aux enfants de la démocratie doit comprendre trois principes fondamentaux: l'amour de la famille et du prochain, la pratique du travail et de l'ordre, enfin le respect de la propriété.

Toute société dans laquelle ces trois principes de la morale seront pratiqués soigneusement sera une société parfaitement organisée, heureuse et prospère; tandis que toute société dans laquelle ces principes moraux et sociaux seront méconnus ou violés sera une société qui aura en partage le désordre, la souffrance, le mal et la misère.

Je dois dire, enfin, qu'un des éléments les plus puissants pour féconder la conscience de la jeunesse, c'est l'*exemple*.

Rien n'est contagieux comme l'exemple. Que les pères et les mères, que les instituteurs et les institutrices, que les surveillants et les surveillantes de l'éducation de l'enfance donnent toujours aux enfants qui les entourent l'exemple de ces vertus morales en les pratiquant eux-mêmes : ce sera là un des éléments les plus puissants pour entraîner la jeunesse dans les voies de la morale et du progrès social.

2° *Enseignement scientifique.*

1° La lecture. — 2° L'écriture. — 3° Le calcul. — 4° La langue. — 5° Le chant. — 6° Quelques notions élémentaires sur l'hygiène et les sciences médicales. — 7° Bibliothèques populaires. — 8° Salles de lecture. — 9° Lectures publiques.

Lorsque je parle d'enseignement scientifique, à propos des populations laborieuses, il ne faudrait pas croire que j'invoque le cortége des sciences et que je les appelle au secours de la démocratie. Non, tant s'en faut.

Lire, écrire et compter, tels doivent être, en partie, le savoir des enfants de la démocratie.

1° *La lecture.* — L'enfant de la démocratie doit savoir parfaitement lire, de manière à pouvoir lire vite et à pouvoir apprendre beaucoup de choses dans peu de temps. S'il ne sait qu'épeler ou lire péniblement, son instruction est totalement insuffisante, attendu que le travailleur et la travailleuse ayant très-peu de temps à consacrer à la lecture, s'ils ne savent pas parfaitement lire, il leur faudra des heures entières pour déchiffrer quelques alinéas d'un livre ou d'un journal; si, au contraire, ils savent lire rapidement, en quelques instants ils pourront lire une suite de pages et prendre connaissance facilement des vérités ou des questions énoncées dans ces pages.

Dans nos campagnes, il y a beaucoup de bonnes gens qui affirment savoir lire et qui mettent cinq minutes à déchiffrer quelques lignes; or, je dis que ce n'est pas là savoir lire.

2° *L'écriture.* — L'enfant de la démocratie doit savoir écrire tout aussi bien qu'il doit savoir lire. Il y a mille circonstances dans la vie où il est utile de savoir écrire, ne serait-ce que pour tenir une comptabilité quelconque, afin de se rendre compte de sa position économique, quelque modeste qu'elle soit. Cette disposition est surtout nécessaire à la femme, à cause de sa condition de ménagère.

3° *Le calcul.* — L'enseignement de l'arithmétique doit aussi avoir sa place marquée dans l'éducation de la démocratie.

Le colon, l'ouvrier et l'ouvrière doivent connaître parfaitement les quatre règles, le calcul décimal surtout, et enfin le nouveau système métrique, qui a une très-grande importance, et qui en aura une plus grande à mesure que la civilisation gagnera du terrain dans les mœurs et les habitudes des populations.

La consommation est l'opération la plus usuelle, celle qui est la plus répandue, celle qui se multiplie sous toutes les formes et qui surgit à tous les instants du jour. Mais pour satisfaire les besoins de la vie à tous moments il faut acheter, et pour acheter il faut savoir compter et *mesurer*. L'enseignement du système des mesures métriques a donc une importance de premier ordre.

4° *La langue.* — Dans l'éducation du peuple doit figurer l'enseignement de la langue nationale.

Je ne donne aucune indication à ce sujet; il suffit d'énoncer ma pensée pour qu'elle soit comprise de tout le monde et acceptée à l'unanimité.

Mais ce que je réprouve formellement, c'est l'enseignement de l'histoire, surtout en ce qui concerne la chronologie des rois de France. Ce que je considère encore comme un travers, c'est l'habitude de faire lire des fables et de les faire apprendre par cœur. Tout cela est du temps perdu pour une instruction qui est nulle et de nul effet, moralement parlant, surtout si l'on considère que le temps est précieux et qu'il faut se hâter d'apprendre ; car le temps de l'apprentissage approche, et il faut sérieusement songer à gagner son pain de chaque jour.

5° *Le chant.* — Je demande que l'enseignement du chant soit organisé sur l'échelle la plus vaste.

Je voudrais, à cet effet, que dans nos campagnes on instituât dans chaque canton une école de chant.

Deux fois par semaine, les enfants des communes rurales se rendraient au chef-lieu du canton pour prendre leur leçon de chant; ou bien, ce qui serait peut-être mieux, le professeur et la maîtresse de chant se rendraient dans les diverses communes de leur canton, pour donner leurs leçons aux enfants des écoles; ou bien encore les communes voisines se grouperaient entre elles de manière à former divers centres de réunion, et le professeur se rendrait, à heures fixes, dans ces divers centres pour donner ses leçons aux enfants réunis dans ces centres, etc. Tout ceci n'est qu'une affaire de détail que les municipalités locales régleront et dont je n'ai pas à m'occuper.

Rien ne sera propre à civiliser et à adoucir ces natures rustres comme cet enseignement du chant,

ainsi universalisé et enseigné par des professeurs et des maîtresses capables, zélés et suffisamment rétribués. Il y a dans cette éducation musicale un avenir de paix et de bonheur pour le nouveau monde du Règne de Dieu.

Enfin, ces écoles de chant, instituées pour les deux sexes, deviendraient de véritables pépinières de chanteurs où l'on recruterait le personnel nécessaire au service des cultes d'abord, et ensuite le personnel des théâtres lyriques.

Tout le monde sait combien nos campagnes sont pauvres en fait de chanteurs, et combien cette partie du culte est inférieure et laisse à désirer.

L'organisation économique du nouveau monde, en ce qui concerne le bien-être de la démocratie, attache une très-grande importance à l'institution de l'enseignement du chant.

6° *Quelques notions élémentaires sur l'hygiène et les sciences médicales.* — Les enfants du peuple, filles et garçons, doivent posséder sur ces matières des notions certaines et même assez étendues, s'il est possible, afin *que tous connaissent parfaitement quels sont les éléments qui sont favorables à la santé*, ce précieux trésor de la vie humaine, ce premier de tous les biens du travailleur et de la travailleuse. Bien des maladies et beaucoup d'infirmités seront, sans aucun doute, évitées le jour où ces connaissances hygiéniques et médicales seront acquises aux enfants du peuple.

Il ne suffit pas d'indiquer les éléments scientifiques qui doivent composer l'enseignement scientifique favo-

rable à la moralisation des classes laborieuses : il faut encore, pour compléter mon sujet, donner quelques indications concernant certains *établissements publics* propres à entretenir dans l'esprit du peuple des habitudes morales qui auront pour effet de développer en lui des connaissances utiles à son bonheur. L'intelligence, a-t-on dit, est un feu sacré qu'il faut sans cesse alimenter. D'ailleurs, j'ai toujours pensé qu'il est possible de faire marcher de front les travaux manuels les plus grossiers avec les travaux d'esprit les plus élevés. Dans tous les cas, c'est un essai à faire, et l'expérience seule apprendra aux hommes s'il est possible, oui ou non, de concilier ces deux éléments extrêmes.

7° *Bibliothèques populaires.* — Je voudrais que l'on établît dans les villes, et aussi dans les chefs-lieux de canton, des *bibliothèques populaires*, afin de répandre l'instruction dans la classe ouvrière. On sait combien, parmi les colons et les femmes de ferme, l'ignorance est profonde. Ce n'est pas un reproche que je leur fais ; on ne leur apprend rien, et, par conséquent, ils ne peuvent rien savoir. Il faudrait donc éclairer leur esprit de quelques rayons de vérité.

Pour cela, on composerait de petits traités où seraient analysées quelques-unes des vérités les plus importantes de la science. Ces traités seraient écrits en un style facile, coulant et familier, afin que la lecture en fût agréable et surtout à la portée des intelligences.

Dans ces traités seraient analysés les phénomènes

les plus intéressants de l'économie sociale, de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de la botanique, de l'histoire naturelle, de l'anatomie; on y joindrait quelques notions de géographie, de droit et de médecine.

Enfin, ces bibliothèques populaires se compléteraient de quelques ouvrages de voyage et d'histoire.

Les romans, les nouvelles, les contes et les comédies en seraient bannis.

Ces traités seraient imprimés en petits volumes et en gros caractères, afin que la lecture en fût facile et rapide.

Enfin, nous dirons que les 2,850 cantons de la France posséderaient chacun une de ces bibliothèques qui serait *conservée* par le conseil municipal de la localité. Il est bien entendu, ensuite, que les livres seraient confiés aux colons, pour que ceux-ci en fissent la lecture le soir, chez eux, en famille; une faible rétribution de deux centimes, je suppose, serait prélevée par l'administration sur chaque volume qui serait donné en lecture au colon de la localité.

J'augure beaucoup encore de cette institution scientifique. Je ne demande pas que l'on fasse des savants de nos laboureurs ni des savantes de nos filles de ferme; mais je voudrais que l'on ouvrît leur esprit à ces connaissances intéressantes des phénomènes de la nature; je voudrais qu'on éclairât leur entendement de quelques lueurs des grandes lumières de nos sciences.

8° *Salles de lecture*. — Je voudrais, enfin, que dans chaque chef-lieu de département, et surtout dans les

grands centres industriels et manufacturiers, il y eût, dans les quartiers habités par les ouvriers et les ouvrières, des *salles de lecture* pour ceux qui savent lire.

Ces salles ou cabinets de lecture seraient pourvus de bons journaux et des traités dont j'ai parlé plus haut, afin de pouvoir d'abord suivre le mouvement de la politique et puis s'instruire de toutes les connaissances qui sont utiles à l'homme et à la femme.

Ces salles seraient grandes, bien aérées, bien éclairées, chauffées en hiver, garnies de tables et de siéges; enfin, le service en serait totalement gratuit, et les ouvriers et les ouvrières qui les fréquenteraient n'auraient aucun frais à payer.

9° *Lectures publiques.* — Enfin, il y aurait aussi des *salles de lectures publiques* pour les personnes qui ne savent pas lire. Dans ces lieux de réunion, des lecteurs et des lectrices feraient la lecture des journaux de la journée, de manière à tenir le public au courant des nouvelles du jour, et puis aussi il serait fait des lectures ou des conférences sur les sciences sociales les plus utiles, telles que : l'*économie sociale*, l'*hygiène*, la *médecine*, l'*anatomie du corps humain*, l'*arithmétique*, etc. Je voudrais aussi qu'il y eût des cours publics d'adultes pour les deux sexes, dans lesquels on apprendrait à *lire*, à *écrire*, la *grammaire française*, l'*arithmétique*, c'est-à-dire les quatre règles, les fractions décimales et le système métrique.

Tels sont, dans leur ensemble, tous les *éléments scientifiques* et les *établissements* où l'éducation et l'instruction seraient données au peuple, aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Je dois dire, pour compléter ma pensée, que l'éducation des enfants de la démocratie doit être *gratuite et obligatoire*.

Gratuite, car si vous instituez des frais de livres, de papier, d'encre, etc., il y aura beaucoup de familles qui préféreront éviter ces frais plutôt que de les supporter, et alors l'enfant ne sera pas envoyé à l'école; son bien-être sera sacrifié à de mesquines économies.

Cependant, lorsque l'association proportionnelle agricole aura été établie, et après quelques années d'un tel régime, où les familles jouiront d'une certaine aisance, on devra mettre à leur charge ces petits frais de papier, plumes, encre, livres, etc., etc.

Cette éducation, enfin, doit être *obligatoire;* car, si vous la laissiez facultative, il y aurait des parents qui, par indifférence ou pour tout autre motif, n'enverraient pas leurs enfants aux écoles.

Ensuite, le gouvernement doit établir des instituteurs et des institutrices dans chaque commune rurale, afin que partout, en France, l'enfant ait à portée de lui l'enseignement. Ces instituteurs et institutrices doivent être suffisamment rétribués, afin qu'ils fassent leur travail avec goût et que leur zèle soit toujours au niveau de leur mission. S'il est convenable de leur donner 1,000 fr. de traitement, qu'on les leur donne, et même davantage s'il est nécessaire, afin que partout l'instruction se propage.

On donne, je crois, aux instituteurs ruraux, 400 fr. de traitement par an, ce qui fait 1 fr. 35 c. par jour, à trois cents jours de travail par an. Ce n'est pas assez : il est impossible, avec ce traitement, de vivre,

même modestement, et de pouvoir élever sa famille. Tel manouvrier, totalement ignorant, gagne quelquefois autant que l'instituteur. Il faut donc, de toute nécessité, rendre la condition de l'instituteur acceptable et supportable.

Enfin, l'instituteur ne doit exercer aucune autre fonction que celle qui lui est dévolue. On sait que beaucoup de ces messieurs cumulent, avec l'emploi d'instituteur, celui de secrétaire de la mairie, de marguillier de la paroisse, ou simplement de bedeau, etc. Toutes ces fonctions sont souverainement incompatibles avec celle d'instituteur et doivent leur être formellement interdites.

Il serait utile aussi que chaque jour, dans la soirée, après les travaux de la journée, il y eût, dans chaque école communale, un cours de lecture et d'écriture pour les adultes, qui sont obligés de travailler dans la journée et ne peuvent disposer que de quelques heures dans la soirée. De cette manière, le goût de l'instruction serait alimenté dans les rangs des populations rurales.

3° *Exercices hygiéniques.*

1° Le gymnase. — 2° Le tir de l'arc. — 3° La natation. — 4° L'exercice militaire. — 5° Abolition des établissements antimoraux et antisociaux.

Après avoir parlé de la morale, qui est l'éducation du cœur, de l'enseignement scientifique, qui est l'éducation de l'esprit, il reste à parler des exercices hygiéniques, que je nommerai l'enseignement du corps.

L'enseignement du corps, ce sont tous les exercices

qui ont pour résultat de fortifier le corps, de développer la force, la souplesse, et de concourir à un état de prospérité et de santé favorable à l'homme, favorable surtout au travailleur et à la travailleuse, dont la santé et la force sont le pain de chaque jour pour eux et leur famille.

1° *Le gymnase.* — Dans mon opinion, le premier élément des exercices hygiéniques, c'est l'enseignement du gymnase.

Cet exercice, comme on le sait, est propre à développer l'agilité, la souplesse des muscles, la force des divers membres du corps, etc.

Dans chaque chef-lieu de département et dans les principaux chefs-lieux de sous-préfecture, il y aurait un grand gymnase dans le genre du gymnase Triat, établi avenue Montaigne, à Paris ; et dans chaque chef-lieu de canton rural il y aurait un petit gymnase propre aux exercices élémentaires.

Ces gymnases, établis dans les cantons ruraux, seraient ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles le dimanche plus particulièrement. Les jeunes colons, qui ne seraient plus retenus à la ferme par les travaux de la semaine, se donneraient rendez-vous au gymnase et se livreraient aux divers exercices de cet enseignement.

Tous les ans, il y aurait dans chaque canton un concours parmi la jeunesse, et celui ou celle qui serait le plus fort et le plus habile recevrait pour prix une montre en argent ou tout autre objet. Ce serait un bon moyen, à mon avis, de généraliser dans les rangs de la démocratie ce genre d'exercice propre à

fortifier le corps, en même temps que cet exercice éloignerait les jeunes gens du cabaret.

Les jeunes gens des campagnes qui auraient remporté le prix décerné dans les cantons seraient appelés à fréquenter tous les dimanches les grands gymnases établis dans les villes voisines, où ceux-ci pourraient pratiquer les exercices du grand gymnase.

Chaque gymnase des villes et des campagnes serait dirigé par un professeur qui présiderait à tous les exercices, et qui les dirigerait suivant les règles de la science et de l'art. Il recevrait, à cette intention, un traitement en rapport avec l'importance de son emploi.

2° *Le tir de l'arc.* — Ensuite, je voudrais que l'on enseignât aux garçons à tirer de l'arc, afin d'exercer la justesse de l'œil. On établirait un tir dans chaque chef-lieu de canton, et le dimanche les jeunes gens des communes voisines viendraient s'exercer au tir. Tous les ans il y aurait un concours, et un prix serait décerné au vainqueur. Ceux qui seraient habiles au tir de l'arc seraient admis à pratiquer le tir à la carabine. Cet exercice du tir à la carabine deviendrait une pépinière pour les tirailleurs de l'armée.

3° *La natation.* — Il serait bon que dans chaque chef-lieu de département, ainsi que dans chaque ville qui se trouverait située sur les bords d'une rivière, on établît deux grands bassins de natation, l'un pour les femmes, l'autre pour les hommes.

Ces deux bassins de natation seraient alimentés par une prise d'eau de la rivière ; de cette manière, les

nageurs seraient à l'abri de tout danger de se noyer, et l'eau des bassins serait renouvelée par la prise d'eau. On établirait une machine à vapeur, s'il était nécessaire.

Le dimanche, les bassins de natation seraient mis à la disposition des colons, qui viendraient des communes rurales environnantes s'exercer à la natation.

Pendant la saison des chaleurs, ces bassins seraient très-favorables à la santé. Dans les campagnes, beaucoup de braves gens ne se lavent que toutes les fois qu'ils tombent dans la mare ou dans le puits.

Tous les ans il y aurait deux concours de natation, un concours pour les femmes et un concours pour les hommes. Un prix serait décerné à chaque concours.

4° *L'exercice militaire.* — Enfin, à tous ces exercices viendrait s'ajouter l'exercice militaire, tel que nous le comprenons et tel que nous l'avons développé dans le chapitre V de notre *Solution économique*, où nous avons donné une nouvelle organisation de l'armée.

Tels sont, en quelques mots, les divers éléments qui composent ce que je nomme *les exercices hygiéniques* favorables à la santé et à la prospérité du corps, prospérité qui est indispensable aux enfants de la démocratie.

Ces diverses institutions correspondent à la période de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse, période de la vie où l'on doit éclairer et instruire l'enfant, tout en lui donnant les habitudes de l'ordre et du travail.

5° *Abolition des établissements antimoraux et anti-*

sociaux; suppression des cabarets, des estaminets, des guinguettes, etc. — Nous venons de déterminer quels sont les principes de la morale et les principes de l'hygiène que l'enfant de la démocratie doit pratiquer, en vue de son état de prospérité sociale.

A cette occasion, je dois dire quelques mots de certaines institutions ou établissements que je qualifie d'antimoraux et d'antihygiéniques, qui, dans mon opinion, sont un désastre public pour la morale et l'hygiène; je veux parler des cabarets, des estaminets et des guinguettes ou bals publics.

Parmi les moralistes de toute école, qui n'a pas censuré plus ou moins vertement ces établissements qui se sont propagés des grandes villes jusque dans les plus petits villages des départements ?

C'est dans les cabarets qu'un trop grand nombre d'ouvriers vont dissiper une bonne partie de leurs salaires qui, ensuite, fait défaut aux dépenses d'entretien de la famille. C'est encore au cabaret que les ouvriers prennent des habitudes de paresse et d'oisiveté qui amollissent leur activité et leur aptitude au travail, ce qui finit par les éloigner des ateliers.

Le cabaret rend le plus mauvais service à la classe laborieuse, d'autant plus que, pour le père de famille qui le fréquente, le mal retombe sur la femme et les enfants, c'est-à-dire que ce sont des créatures innocentes qui souffrent d'un mal auquel elles n'ont pas participé.

L'organisation du Règne de Dieu demande, en conséquence, que les cabarets soient supprimés, c'est-à-dire fermés, afin que l'ouvrier ne puisse point aller dépenser son salaire en libations exagérées qui abou-

tissent à l'ivrognerie et au désordre, quelquefois même au crime.

Les annales de la police correctionnelle et celles de la Cour d'assise ont révélé assez de faits de cette nature, pour que nous soyons en droit d'insister sur la nécessité de faire disparaître de nos mœurs et de nos habitudes sociales cette institution, nuisible au bien-être des enfants de la démocratie.

Nous croyons, ou plutôt nous affirmons ensuite que les bals publics sont une institution sociale au moins aussi désastreuse que les cabarets.

Que dans les familles, à l'occasion des mariages, la mère permette à sa fille de danser sous ses yeux, rien de mieux, et nous n'avons rien à dire à cela ; mais que pendant toute l'année, dans les grandes villes, et plus particulièrement à Paris, il y ait des établissements qui, trois ou quatre fois par semaine, sont le rendez-vous de cette classe de femmes désordonnées, sans pudeur et sans mœurs, voilà ce que nous n'admettrons jamais.

La plupart des jeunes filles qui fréquentent assidûment ces établissements publics appartiennent à la classe ouvrière; ce sont des enfants de la démocratie déguisées en grandes dames, grâce à leur jeunesse et à leur fraîcheur. Mais toujours est-il que nous sommes sur le terrain de la démocratie, c'est-à-dire dans le sujet qui fait l'objet de notre discussion.

Dans la belle saison, lorsque surviennent les fêtes des villages de la banlieue, il n'est pas rare de voir la femme d'un ouvrier qui laisse aller sa fille au bal du village voisin, et celle-ci en revient la nuit, à une

heure indue, toujours accompagnée d'un prétendu plus ou moins authentique, plus ou moins avoué.

Ce prétendu, appelons-le par son nom, c'est un coureur qui débauche les jeunes filles pour passer un caprice de jeune homme.

Pendant les quinze à vingt ans que j'ai été contre-maître de fabrique, j'ai observé quantité de faits de la nature de celui que je viens de signaler, et toujours la jeune fille succombe; elle perd sa vertu, et devient une femme plus ou moins débauchée, de mœurs plus ou moins dissolues.

Indépendamment de ce que, dans cette circonstance, il y a un tort très-grave qui pèse sur la mère pour avoir abandonné ainsi sa fille, et qu'elle soit extrêmement blâmable pour une telle conduite, il n'en est pas moins vrai que l'institution du bal public est une mauvaise institution, à cause des conséquences fâcheuses qu'elle produit pour la morale publique des enfants de la démocratie qui fréquentent ces réunions.

En résumé, et sans pousser plus loin les conséquences que nous pourrions déduire de notre discussion philosophique, les cabarets et les bals publics sont des institutions antimorales et antihygiéniques, c'est-à-dire contraires à la fois à la morale et à l'hygiène ; voilà pourquoi nous demandons leur suppression complète et entière.

Voyons maintenant la seconde période de la vie des classes laborieuses, celle où l'homme et la femme, se trouvant enchaînés à la famille, attendent de leur travail seul les moyens de subvenir à tous les besoins des leurs.

V. — De l'organisation du travail.

L'organisation du travail se rattache à quatre ordres d'idées, savoir :

1° *L'association proportionnelle universelle ;*
2° *La réforme financière et l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent ;*
3° *Le libre échange universel ;*
4° *L'apprentissage salarié.*

La seconde période de la vie des classes laborieuses, c'est celle qui est remplie par le travail.

L'organisation du travail, tel est le principe économique qui devient l'élément fondamental de cette phase de la vie, où l'homme et la femme de la démocratie demandent au travail les moyens d'existence, existence légitime que la société doit s'industrier à leur procurer.

Le principe de l'organisation du travail est puissant en toutes choses, comme élément de prospérité et de richesse, comme moyen d'assurer la paix parmi les nations, et, avec elle, l'ordre, la sécurité, le progrès et la civilisation.

Quand je jette un regard autour de moi, que de gens que je rencontre qui ne travaillent pas ! Les uns mendient, les autres, sortes de bohémiens, vivent de mille industries qui n'en sont pas; ceux-ci luttent contre un chômage persistant; ceux-là végètent sous la pression d'une paresse opiniâtre. Toujours est-il que le travail fait défaut à ces hommes de la démocratie. Aussi combien il est à désirer que le travail surabonde

partout et toujours, et que les populations laborieuses soient dominées par des habitudes de travail !

La lèpre qui ronge les peuples de l'Europe moderne, c'est véritablement le chômage, c'est-à-dire la désorganisation du travail. C'est même cette désorganisation du travail qui met les dynasties en péril, et qui sera l'éternelle difficulté des gouvernements, tant que le système financier n'aura pas été changé, tant que *ma solution économique* n'aura pas été introduite dans la politique qui doit régir les intérêts des peuples et des nations.

Le travail est la condition essentielle de la vie, aussi bien au sein de la nature qu'à l'égard de l'humanité ; aussi je dis que, dans toute société, l'homme doit travailler toute la vie, tant que les forces le lui permettent. Il ne doit y avoir de repos que pour celui qui est véritablement dans l'impossibilité de travailler.

C'est en vue de cette grande loi morale et économique de la destinée des peuples que j'affirme que l'institution politique *des pensions de retraite* est un principe vicieux. Il préconise la paresse et l'oisiveté ; c'est un élément de désorganisation certaine, hostile au travail et qui tend à amoindrir et à diminuer ce principe de vie et de prospérité qui nous a été donné par Moïse et qui est un des commandements de Dieu : *Tu travailleras six jours*.

Les gouvernements doivent donc organiser le travail et le maintenir en honneur dans toutes les classes de la société. Nous affirmons qu'il y a du travail et du pain pour tout le monde.

Aussi, nous repoussons, comme un blasphème et

comme un crime de lèse-humanité, la doctrine de Malthus, qui pense que les populations, pour ne pas manquer de pain, doivent restreindre, par des moyens plus ou moins violents, le développement des générations au sein de la société.

Pour nous, qui produisons dans notre nouvelle doctrine du spiritualisme *les éléments économiques de l'extinction de la misère* et de l'abolition du prolétariat, nous donnerons par les faits un démenti certain à la doctrine impie de l'économiste anglais.

La question de l'organisation du travail est une question que nous avons suffisamment développée dans nos démonstrations de l'*Economie naturelle* et dans nos discussions de l'*Economie politique*. Aussi nous n'avons qu'à rappeler sommairement les éléments constitutifs de ce grand problème de l'économie sociale des nations.

1° *Association proportionnelle universelle*. — Le premier élément de l'organisation du travail c'est l'association proportionnelle agricole. Ce principe économique doit assurer une existence facile aux colons et doit multiplier en abondance tous les produits de l'agriculture, produits qui seuls constituent la richesse des nations.

C'est l'association proportionnelle agricole qui multipliera *les produits de l'agriculture*, c'est-à-dire qui produira en abondance le capital de l'industrie, si utile aux ouvriers de nos grandes cités manufacturières, sans lequel il n'y a pas d'industrie possible. C'est enfin ce principe économique agricole qui arrêtera l'émigration des populations rurales dans les villes,

et, par suite, cette concurrence que se font entre elles les populations laborieuses dans les villes; et alors, la concurrence que se font les populations ouvrières cessant, le salaire des ouvriers augmentera *très-certainement.*

De cette manière le travail se trouvera très-développé à la fois dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, et partout le salaire sera suffisamment élevé.

L'association proportionnelle agricole sera donc une *cause engendrante* très-puissante pour fonder et maintenir l'organisation du travail parmi les colons de l'agriculture et parmi les ouvriers de l'industrie.

C'est l'*association proportionnelle dans l'industrie* qui permettra aux ouvriers de percevoir une partie des bénéfices légitimement acquis par leur travail. Cette disposition économique sera puissante pour attacher les ouvriers à leur travail et pour développer en eux l'*ordre*, *l'activité*, *l'assiduité* et toutes les vertus sociales de l'ouvrier.

C'est enfin l'*association proportionnelle dans le commerce* qui fera de l'employé un agent laborieux, attaché à son service, et donnant des soins intelligents à l'établissement où il se trouvera employé.

2° *La réforme financière et l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent.* — Le second élément qui doit concourir à l'organisation du travail, d'une manière tout aussi efficace que l'association proportionnelle universelle, c'est incontestablement la réforme financière.

Nous avons vu, par l'exposé des *phénomènes sociaux*,

que le système financier des gouvernements — considéré dans l'institution de la rente et des sociétés financières, — avait pour résultat certain de *capitaliser l'argent*, c'est-à-dire de créer un capital papier, qui avait pour effet d'attirer l'argent et de le détourner des spéculations agricoles, industrielles et commerciales, ce qui est un tort immense fait aux trois institutions naturelles, puisque nous avons démontré (*Economie naturelle*, chap. VI, XII[e] démonstration) que l'argent à un rôle important dans le domaine de l'économie, celui d'alimenter et de vivifier à la fois le capital et le travail au sein des trois institutions naturelles.

La réforme du système financier par la suppression des emprunts des gouvernements et la liquidation forcée des sociétés financières, sera un élément fécond en vue de l'organisation du travail; enfin l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, principe politique de l'organisation économique des finances du nouveau monde, sera une *cause engendrante* extrêmement puissante pour féconder le capital et le travail dans les trois institutions de l'économie naturelle.

3° *Le libre échange universel.* — Le principe économique du libre échange, dans une certaine mesure, doit concourir à développer et à maintenir l'organisation du travail au sein de la société.

Le lecteur se rappelle, sans doute, tous les avantages que produit le libre échange, avantages que nous avons énumérés dans le chapitre V, VII[e] discussion, de notre *Economie naturelle*.

Le libre échange donc sera aussi une *cause engen-*

drante qui aura une grande influence sur l'organisation du travail.

Nous garantissons que ces trois éléments économiques : l'*association proportionnelle universelle, l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent* et *le libre échange*, sont trois principes qui suffiront pour maintenir, à toute société qui les pratiquera, le travail le plus universellement organisé.

Nous affirmons que, par la pratique de ces trois principes économiques, il n'y a pas de chômage ni de misère possibles.

4° *L'apprentissage salarié.* — I. Après avoir constaté les divers éléments qui ont une valeur capitale dans l'organisation du travail comme causes essentielles, nous devons dire quelques mots, ou plutôt nous devons traiter une question qui se rattache à notre sujet : je veux parler de l'*apprentissage*.

L'apprentissage, on le sait, c'est le prélude du métier ; c'est le premier pas fait par l'ouvrier et l'ouvrière dans la carrière de cette seconde période de la condition démocratique.

La question de l'apprentissage, comme on le comprend, est une question très-vaste et qui se relie à de grands intérêts, attendu que l'apprentissage existe dans toutes les branches de l'industrie.

L'apprentissage, c'est le temps pendant lequel le jeune ouvrier travaille pour apprendre un état, tel que l'état de menuisier, de serrurier, de cordonnier, de tailleur, etc., etc.

Le travail de l'apprentissage, qui dure au moins trois ans et quelquefois quatre ou cinq, est un tra-

vail généralement gratuit, c'est-à-dire un travail qui n'est pas salarié. J'affirme que c'est une injustice flagrante, et qu'il y a là, pour la classe des travailleurs et des travailleuses, une cause certaine de souffrance et de misère, cause qu'il faut faire disparaître, en affectant un salaire quelconque au travail de l'apprenti et de l'apprentie.

Le *travail de l'apprenti*, si insignifiant qu'il soit, *est toujours un service rendu*. Or, tout service rendu doit être rémunéré, sans cela il y a exploitation dans toute la rigueur du mot.

Il n'est pas rare de voir des familles laborieuses où il se trouve deux ou trois enfants, qui tous sont en apprentissage, ne gagnant rien, et que le père de famille est obligé de nourrir et de vêtir, ce qui équivaut à une misère certaine. Pendant que j'étais chef d'atelier, j'ai eu maintes fois l'occasion de recueillir des plaintes de cette nature, et j'ai vu des familles d'ouvriers dans des conditions très-difficiles, attendu que le père et la mère étaient obligés, avec leur salaire, de pourvoir à toutes les dépenses de leurs enfants en apprentissage, et il y avait réellement privation et souffrance dans la famille.

J'ai dit que tout travail non rémunéré est une véritable exploitation.

Voyons quelques exemples.

Je suppose une jeune fille qui entre en apprentissage chez une blanchisseuse. On l'occupera toute la journée, évidemment, sans aucune espèce de rétribution. Eh bien, on lui fera faire les travaux les plus élémentaires, les plus faciles, les plus grossiers. Elle puisera de l'eau pour remplir le lessivier, elle

entretiendra le feu, elle charriera le bois ou le charbon, elle balaiera le local, elle transportera le linge du lessivier à la fontaine ou de la fontaine à l'étendage et au séchoir, etc.; enfin elle fera mille autres choses de détail.

Mais tout ceci constitue une foule de petits services rendus; et cela est si vrai, que si la maîtresse blanchisseuse n'avait pas à son service cette jeune apprentie pour faire ces divers travaux, elle serait obligée de les faire faire par une ouvrière qu'elle paierait, ou bien elle serait obligée de les faire elle-même, et pendant qu'elle ferait ces travaux grossiers elle serait évidemment privée de faire autre chose, c'est-à-dire les travaux qui sont de son ressort comme maîtresse blanchisseuse.

La jeune fille apprentie blanchisseuse rend donc un service certain dans la maison où elle travaille, et dès lors elle a droit à un salaire quelconque; et si vous ne lui accordez point ce salaire, vous lui faites tort, vous l'exploitez, ni plus ni moins.

Maintenant, que ce salaire soit modeste, la première année surtout, cela se conçoit; mais toujours est-il que l'on doit donner à cette apprentie un salaire, si petit qu'il soit, car cela est une justice, cela est rigoureusement exigible.

Je suppose encore un garçon qui entre en apprentissage chez un maître serrurier.

On commence par lui faire mener le soufflet de la forge, puis on lui fera battre le fer sur l'enclume; ensuite on lui donnera à dégrossir à la lime les pièces les plus grossières, etc.; mais tous ces travaux, pour si ordinaires qu'ils soient, n'en sont pas moins un

service rendu au maître serrurier, si bien que si l'apprenti ne faisait pas marcher le soufflet de la forge, il faudrait un ouvrier de l'atelier pour ce travail-là, ouvrier qu'il faudrait payer incontestablement.

Il faut donc payer cet apprenti qui fait marcher le soufflet de la forge; donnez-lui un modeste salaire si vous voulez, mais que toujours il gagne quelque chose, ne serait-ce que 50 centimes par jour, de quoi avoir du pain.

Ce que je dis de l'apprentie blanchisseuse et de l'apprenti serrurier, je le dis des apprentis de tous les états, quels qu'ils soient. Tout apprenti rend incontestablement un service à son maître, et partout où il y a un service rendu il doit y avoir un salaire, car sans cela il y aurait exploitation; *tout apprentissage doit donc être salarié.*

II. — Il n'y a pas le moindre doute que cette disposition ne soit de nature à élever un peu la valeur des objets; mais cet état de choses ne saurait prévaloir contre le principe économique que je défends. Avant tout, il faut salarier le travail et la peine; avant tout, il faut récompenser celui qui rend un service quelconque.

La société se trouvera bien de cet acte de justice; car tous les maux qui surgissent au sein de l'humanité ont pour cause la domination du fort sur le faible, l'injustice enfin; et là où la justice la plus parfaite est pratiquée, il n'y a pas de souffrance possible.

Le Règne de Dieu et l'organisation économique du nouveau monde proclament donc : que tout apprentissage doit être salarié, que le règne de l'exploitation

a fait son temps, et qu'il doit disparaître de la société humaine pour ne jamais plus revenir.

III. — Voici de quelle manière nous proposons d'instituer le salariat de l'apprentissage, question qui en apparence paraît ardue, et qui cependant est d'une facile application.

Nous proposons d'abord de diviser dans chaque corps de métier le temps de l'apprentissage en *trois périodes égales*. Ces périodes seront de un an ou de deux ans, ou bien elles seront de quinze à dix-huit mois, suivant la nature du métier, c'est-à-dire suivant la longueur du temps de l'apprentissage.

Nous proposons, en second lieu, de donner pour salaire à l'apprenti *un quart du salaire moyen* pendant la première période de l'apprentissage, deux quarts ou *la moitié du salaire moyen* pendant la deuxième période, enfin *trois quarts du salaire moyen* pendant la troisième et dernière période. Et à la fin de la troisième période, l'apprenti, qui aura fini son apprentissage et qui sera ouvrier, gagnera le salaire qui sera affecté en moyenne au métier que cet ouvrier exercera.

J'entends par salaire moyen *une moyenne* du salaire. Dans chaque corps d'état et de métier, le prix n'est pas absolument le même pour chaque ouvrier. L'un gagne quelques centimes de plus parce qu'il est habile, l'autre quelques centimes de moins parce qu'il manque d'activité ou d'intelligence. Mais quelles que soient les nuances et les différences qui existent dans le salaire des ouvriers d'un état ou d'un métier, il est toujours facile de prendre une moyenne des salaires.

Or, c'est cette moyenne qui sera prise pour base du salaire des apprentis; car il suffira de prendre le quart de cette moyenne pour avoir le salaire de l'apprenti pendant la première période de l'apprentissage, la moitié pour avoir le salaire de la deuxième période, et enfin les trois quarts pour avoir le salaire de la troisième et dernière période de l'apprentissage de l'apprenti et de l'apprentie.

On sait que le temps de l'apprentissage varie pour chaque état et chaque métier; il est donc matériellement impossible d'établir une mesure universelle, il est impossible de déterminer une période qui soit la même pour tous les métiers.

IV. — En second lieu, le salaire d'un état varie d'une localité à l'autre. Ainsi, le salaire du menuisier qui habite le village de la province n'est pas le même du salaire du menuisier qui travaille à Paris ou à Lyon, etc.

Donc, dans chaque localité on instituera, pour chaque état et pour chaque métier, UN TARIF LOCAL. Ce tarif aura pour base la moyenne du salaire de l'ouvrier de la localité, laquelle moyenne sera toujours divisée en quatre parties ou quarts, et affectée aux trois périodes de l'apprentissage par quarts successifs.

On voit donc que, d'après ce système, ce qui sera uniforme et universel, ce sera : 1° la division du temps de l'apprentissage en trois périodes; 2° le salaire de chaque période, qui sera compté par quarts de la moyenne du salaire. Voilà ce qui sera uniforme et universel à toutes les localités et pour tous les corps d'état.

Mais ce qui sera local et spécial, c'est-à-dire différent pour chaque localité, différent pour chaque état et chaque métier, ce sera : 1° *le temps* qui déterminera et mesurera les trois périodes de l'apprentissage ; 2° le chiffre qui fixera *le quart de la moyenne* du salaire.

Voilà tout ce que nous avons à dire en ce qui concerne l'apprentissage salarié.

En terminant, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit, à savoir, que l'apprentissage sans rétribution aucune est une injustice flagrante ; il est véritablement un mode d'exploitation qui s'exerce de la part du patron sur l'apprenti.

L'organisation du nouveau monde et le Règne de Dieu réprouvent et condamnent formellement l'apprentissage sans rétribution, en même temps qu'ils proclament comme un principe de bonne économie l'apprentissage salarié.

Ma nouvelle économie sociale réclame donc, au nom de la justice, au nom de la démocratie, et comme faisant partie de l'organisation du travail, l'application de ce nouveau principe d'économie sociale.

VI. — Assistance aux faibles et aux infirmes incapables de travailler.

Le principe économique de l'assistance peut être divisé en trois parties parfaitement distinctes, savoir :

1° *Assistance à l'enfance ;*

2° *Assistance aux estropiés, capables d'un travail quelconque ;*

3° *Assistance aux vieillards, incapables d'aucun travail.*

I. — Nous venons de considérer les deux périodes de la vie du travailleur et de l'ouvrière, celle de l'enfance et de l'adolescence, pendant laquelle l'homme et la femme doivent s'instruire et s'éclairer; puis la période de l'âge mûr, celle où tous deux doivent vivre de leur travail, période pour laquelle nous avons proposé l'organisation du travail; enfin, il nous reste à considérer la troisième et dernière période de la vie du travailleur et de la travailleuse, celle de la vieillesse et de la décrépitude, alors que pour eux il y a impossibilité certaine de travailler, auquel cas l'assistance doit intervenir.

II. — Je dois dire d'abord que je reconnais deux sortes d'assistances : l'une que je nomme *l'assistance de famille*, et l'autre que j'appelle *l'assistance publique ou sociale.*

L'assistance de famille se manifeste lorsque la mère nourrit son enfant, qu'elle l'entretient de toutes dépenses et qu'elle lui fait donner une instruction quelconque, en rapport avec ses moyens et sa position, souvent médiocres. L'assistance de famille se manifeste encore toutes les fois que le vieillard incapable de travailler est nourri et entretenu par les enfants, qui rendent au père et à la mère les soins et les services qu'ils en ont reçus quand ils étaient en bas âge. Cette assistance de famille est une dette contractée par les enfants, dette sacrée commandée par la nature, dette que ceux-ci doivent acquitter avec empressement, avec fidélité, avec joie, avec bonheur. Voilà en quoi consiste l'assistance de famille, celle qui a été instituée de Dieu; elle est la conséquence de la

destinée faite à l'humanité, et nous devons la pratiquer dans toutes les conditions de la vie.

III. — Mais à côté de l'assistance de famille surgit ce que je nomme l'assistance publique, celle dans laquelle la société, représentée par le gouvernement, intervient *au nom de la famille absente*, et vient assister celui ou celle qui est dans le besoin.

Cette assistance publique doit se manifester dans trois circonstances différentes : 1° pour l'orphelin, qui se trouve en quelque sorte abandonné, puisqu'il a perdu son père et sa mère; 2° pour les estropiés qui mendient sur les grands chemins et qui cependant seraient capables d'un travail quelconque; 3° enfin l'assistance publique doit se manifester à l'égard du vieillard ou de la femme âgée, invalides dont la famille est éteinte ou incapable de les secourir.

Ce n'est que dans ces trois circonstances que l'assistance publique doit intervenir; dans les situations ordinaires de la vie, c'est toujours l'assistance de famille, assistance sacrée, devoir solennel, que les créatures humaines doivent accomplir réciproquement les unes à l'égard des autres; les pères et mères à l'égard des petits enfants, et les enfants devenus grands à l'égard de leurs pères et mères devenus invalides ou infirmes.

L'assistance publique, telle que nous la considérons, comprendra donc trois catégories : 1° l'*enfance;* 2° les *estropiés;* 3° enfin les *vieillards incapables de travailler*.

1° *Assistance à l'enfance.*

1° Les tours. — 2° La famille agricole. — 3° Les crèches. — 4° L'asile. — 5° Ecole de jeunes aveugles et de sourds et muets.

Je dois commencer par déclarer que je suis l'ennemi de tous les grands établissements où les individus sont réunis en grand nombre et sont comme parqués, à l'exemple des moutons que l'on réunit en troupeaux dans les bergeries. Je suis donc l'ennemi des grands hôpitaux, comme l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Lariboissière ; je suis l'ennemi de l'institution des Invalides et de la Salpêtrière ; je suis l'ennemi même des grands colléges et des grandes pensions, de toute institution enfin où les individus sont réunis en grand nombre.

Dieu, en créant l'humanité, a pris pour base de la société *la famille*. La famille, tel est l'élément essentiel de la vie des sociétés, tel est le type sur lequel doivent se mouler toutes les institutions fondées par la politique des gouvernements.

Eh bien, je dis que partout où la famille se trouve brisée par la puissance de la destinée ou par des circonstances imprévues, la société doit la reconstituer par des moyens plus ou moins parfaits, par des éléments plus ou moins efficaces.

1° *Les tours.* — Je reconnais comme utile et salutaire la création des *tours*, institutions où sont déposés les enfants abandonnés, soit par la misère soit par l'inconduite qui veut cacher sa honte.

Mais je crois savoir qu'il existe des localités où les *tours* sont établis parce qu'ils sont considérés comme une institution favorable à la moralité publique, tandis que, dans d'autres localités, ils sont interdits comme étant contraires à la moralité publique. De ces deux assertions quelle est la bonne? où est la vérité, où est l'erreur?

Sans nous soucier de connaître les arguments que ces deux opinions contraires peuvent émettre en vue de leur conviction respective, je suis porté à croire qu'il vaut mieux tolérer les tours que de les supprimer.

L'institution des tours a peut-être donné lieu à la fondation des maisons d'orphelins, institutions qui, sans être générales dans toute l'étendue de la France, existent avec une certaine faveur dans certaines localités.

Ces maisons d'orphelins n'ont pas mon approbation, et quoique le lecteur puisse s'étonner de mon assertion, je la maintiens, parce je la sais fondée sur des motifs valables.

Les maisons d'orphelins ont pour effet de *transformer la famille en communauté*, et c'est là qu'est le vice radical, vice qu'il faut faire disparaître en reconstituant la famille au détriment de la communauté, institution antisociale et, je dirai plus, antimorale, c'est-à-dire contraire à la morale du christianisme, ce *socialisme divin*, qui enseigne que Dieu a créé la femme pour l'homme aussi bien qu'il a créé l'homme pour la femme.

Des capucins ou des moines vivant dans un monastère, récitant le chapelet ou chantant les litanies des saints, mangeant à la table commune du réfectoire et

couchant au dortoir, qu'est-ce que cela, si ce n'est *la communauté*, c'est-à-dire l'absence de la famille?

De jeunes enfants enfermés dans une maison d'orphelins, travaillant sous les yeux du maître ou sous les regards du patron qui leur fait faire un apprentissage quelconque, mangeant à la même table et couchant dans le même dortoir, qui est la chambre commune, qu'est-ce que tout cela encore, je vous le demande, sinon toujours *la communauté*, et par suite l'absence de la famille?

Autant j'ai de respect et de sympathie pour la famille, autant la communauté m'inspire une répulsion profonde.

Mais, me direz-vous alors, puisque vous n'admettez pas les maisons d'orphelins et que vous repoussez cette institution, faut-il les abolir et jeter sur le pavé de la rue ces pauvres enfants? Non; le Règne de Dieu a beaucoup mieux à faire que cela, et voici ce qu'il faudra pratiquer dans le nouveau monde.

2° *La famille agricole.* — I. — Lorsqu'un nouveau-né sera déposé dans un tour où l'on reçoit les enfants trouvés, on lui cherchera une nourrice dans une ferme du département où ce tour sera établi.

Mais en même temps, cette nourrice s'engagera à garder cet enfant auprès d'elle et à lui servir de mère, jusqu'au jour où il sera en état de contracter mariage; elle s'engagera à le garder, dis-je, aux conditions suivantes :

Pendant les trois premières années, la mère adoptive recevra du gouvernement la rétribution de un franc par jour, soit 30 fr. par mois.

Et puis, à dater de l'âge de trois ans jusqu'à l'âge de dix ans révolus, la mère adoptive ne recevra plus que 50 centimes par jour, soit 15 fr. par mois; et les dix ans une fois révolus, l'indemnité sera supprimée.

Moyennant ce salaire, le jeune orphelin sera nourri, habillé, blanchi comme les enfants de la famille, et, de plus, il sera dressé aux travaux de la ferme, sans omettre l'instruction morale et scientifique, qu'il recevra par l'entremise des institutions de la localité, etc.

Voici tous les avantages qui résulteront de cette disposition économique, tout à fait pratique et d'un haut intérêt au point de vue de la moralité.

II. — Dans vos maisons d'orphelins, telles qu'elles existent aujourd'hui, vos enfants sont nourris, habillés, instruits gratuitement; de plus on leur enseigne un métier, et puis, quand ils sont grands et à même de gagner leur pain, c'est-à-dire quand ils ont dix-huit à vingt ans, ils sont incorporés à la société, et chacun d'eux se guide par lui-même, sous l'impulsion de son intelligence, de sa moralité et de son activité.

Pendant que ces enfants sont dans vos maisons d'orphelins, ils sont parfaitement soignés. Tous les jours, à heure fixe, le dîner est servi, ils n'ont qu'à se mettre à table; chaque dimanche matin ils ont leur chemise blanche à mettre; toutes les fois qu'un vêtement est usé, il est remplacé par les soins de la maison; si la saison est rigoureuse, à l'heure voulue le poêle est allumé; au moment où le jour disparaît, la lampe ou le bec de gaz est allumé, etc.; c'est-à-dire que, dans votre maison d'orphelins, l'enfant n'a besoin de s'oc-

cuper ni de s'inquiéter de rien; *le service de la maison* s'occupe de tout; il a tout organisé, tout prévu, et tout marche par ses soins comme par enchantement; ce qui veut dire que ces enfants sont soignés et élevés comme de petits seigneurs ne se donnant aucun soin ni aucun souci, habitués qu'ils sont à être servis.

Mais ces enfants ont grandi, ils ont fini leur apprentissage et ils quittent la maison.

Les voilà donc livrés à eux-mêmes. A l'heure du dîner, ils ne trouvent plus leur couvert mis et le dîner servi; à la fin de la semaine, ils n'ont plus leur chemise blanche, etc.; c'est-à-dire que tout leur manque, parce que le service de la maison leur fait entièrement défaut, et que ces enfants, qui ont été soignés et élevés comme de petits aristocrates, ne sont pas capables de puiser un seau d'eau et ne sauraient pas se faire cuire un œuf.

Un monsieur d'un grand bon sens critiquait un jour, devant moi, la maison d'orphelins protestants de la ville de Castres; et il disait : *Vous faites de tous ces enfants des petits messieurs.* Selon moi, là est la vérité.

Voilà un grave inconvénient du régime de la communauté, un grand défaut de l'éducation et des habitudes domestiques de cette institution, lorsque vient le jour où il faut tout obtenir de son travail, de son activité, de sa *prévoyance*, alors qu'on se trouve aux prises avec les besoins et la nécessité. Mais le jeune orphelin qui sera incorporé dans la famille de colons grandira sous l'influence de ces mille préoccupations de la vie de famille et au contact de tous ces soins qui remplissent la destinée de chacun de nous.

III. — Mais il y a un inconvénient plus grand encore. Dans votre maison, où est la famille? *où est cet amour de la mère*, qui a tant de prix et tant de valeur, et qui répand tant de baume sur la vie de l'enfant. Voilà ce qui n'existe pas dans vos maisons, et ce que vous ne pourrez jamais créer ni inventer, ni remplacer par quoi que ce soit. C'est à ce point de vue plus particulièrement que vos maisons sont insuffisantes et qu'elles offrent un vice d'organisation.

Je sais bien que vous me direz que votre maison d'orphelins est desservie par des sœurs de charité, douces et pieuses, qui portent un grand intérêt à vos enfants, et que leur administration est toute maternelle. Je vous accorde tout ce que vous voudrez; mais vous aurez beau dire et beau faire, tous ces sentiments-là ne sont pas les soins d'une mère, qui a son enfant continuellement sous les yeux, et qui concentre toute son affection sur lui et quelquefois sur lui seul.

Voilà, en quelques mots, les résultats que donnent vos institutions de maisons d'orphelins, et voici les résultats que donnera mon *principe d'économie sociale*, quand il sera appliqué et généralisé.

IV. — Si vous incorporez dans une famille de colons un nouveau-né abandonné par un mère dénaturée, la nourrice de la ferme qui veut bien se charger de nourrir l'enfant devient presque une véritable mère.

Cette femme, qui nourrit cet enfant et qui l'élève, s'y attache nécessairement plus ou moins; elle s'y attachera d'autant plus qu'une fois sevré l'enfant ne

quittera plus la ferme, mais qu'il y sera élevé comme les autres enfants de la famille.

La mère improvisée, ayant toujours sous les yeux l'enfant qu'elle aura nourri de son sein et qui grandira au milieu de ses propres enfants, finira insensiblement par confondre cet enfant adopté avec les enfants de sa propre famille que Dieu lui aura donnés, de sorte que, pour le petit orphelin, l'amour de la mère lui sera conservé; cette affection si tendre de la mère affectueuse ne sera point perdue pour lui, et voilà ce que votre maison d'orphelins, votre communauté ne saurait jamais obtenir.

Je sais bien que cet amour de la mère sera un peu intéressé, que la rétribution qu'elle recevra du gouvernement sera pour quelque chose dans cette affection, et que cette éducation, en définitive, sera un peu le résultat du calcul. Mais où sera le mal à cela? Si l'enfant trouve dans la famille le pain de chaque jour, le vêtement nécessaire, et enfin l'éducation qui lui donnera les habitudes d'ordre et de travail qui lui assureront les moyens d'existence pour le jour où, étant homme, il comptera dans la société parmi les membres de la grande famille de l'humanité, le moraliste n'a-t-il pas sujet d'être satisfait?

Ensuite, cette rétribution, accordée par le gouvernement à cette mère adoptive, n'aura-t-elle pas pour effet d'apporter un peu d'aisance dans cette famille de colons, vouée aux rudes labeurs de la terre et vivant plus que modestement?

Lorsque la mère recevra un franc par jour, soit 360 fr. par an, cette somme, toute petite qu'elle sera en elle-même, sera bien quelque chose dans la famille

où l'argent est très-rare, et où il acquiert une très-grande valeur à cause même de sa rareté.

V. — Enfin, cette disposition, par suite de laquelle les enfants abandonnés dans les villes seront incorporés dans des familles de colons et appliqués aux travaux de la terre, est tout économique ; elle est le fait d'une compensation politique très-efficace.

Nous savons que les populations agricoles, aujourd'hui, désertent les travaux des champs pour venir dans les villes, tellement que les bras manquent à l'agriculture, et que les travailleurs de l'industrie surabondent et se font une concurrence meurtrière, si bien que, si l'on pouvait déverser dans les campagnes le trop plein des villes, ce serait un bienfait immense pour les populations laborieuses d'abord, et puis encore pour la société en général.

Or, c'est en vue de cette nécessité impérieuse que je propose de transformer tous ces enfants abandonnés dans les villes en colons dressés aux travaux des champs, et se rendant utiles à l'agriculture qui a tant besoin de bras.

Je sais bien que cette disposition ne produira pas un très-grand résultat, parce que les orphelins abandonnés sont en petit nombre et que l'agriculture réclame *des légions de travailleurs*; mais, enfin, le résultat obtenu, si petit qu'il soit, n'en sera pas moins un bienfait pour la société, dans un ordre de choses où, pour le moment, il existe une véritable perturbation sociale. Mon principe économique a donc une valeur certaine, et il est pleinement justifié par la nature des choses.

VI. — Dans chaque commune rurale de France, le Conseil municipal nommerait, parmi les femmes de la bourgeoisie, *un comité de surveillance* qui serait chargé de visiter les orphelins internés par le gouvernement dans les familles de colons de la commune.

Ces mères de famille, qui visiteraient les orphelins au moins une fois par semaine, auraient pour but de s'assurer que l'enfant est bien soigné, et que la mère adoptive remplit envers la société et le gouvernement le devoir qu'elle s'est imposé, celui d'élever son nourrisson et de lui donner tous les soins que réclame l'état de son enfance.

3° *Les crèches.* — Je demande aussi que, dans les villes manufacturières, l'*institution des crèches* soit établie pour les enfants de l'ouvrière, forcée d'aller en journée dans les fabriques et les ateliers.

Sans doute, il vaudrait beaucoup mieux que la mère gardât son enfant avec elle, de manière à l'avoir toujours sous les yeux. Mais il peut se faire que dans tel ménage la loi du travail s'impose impérieusement à la femme, et qu'elle soit obligée d'aller en journée : alors la crèche lui en donne les moyens, attendu que son enfant est soigné et gardé dans cet établissement où le service doit être toujours gratuit.

4° *Les asiles.* — Lorsque l'enfant sera assez fort pour quitter la crèche, il entrera à l'asile, où on le dressera à l'obéissance et à la discipline, sans lesquelles il ne peut pas y avoir d'ordre et de progrès dans une société quelconque. C'est dans cette institution que les directrices devront essayer les forces

d'application à l'étude de ces intelligences naissantes. Pour cela, elles devront leur inculquer les premières leçons de lecture et de chant, — les lettres et les notes, — et les amener peu à peu, par une série d'exercices de lecture, à savoir lire couramment, de manière à pouvoir entrer le plus tôt possible à l'*école communale*.

Les petites filles seront, en outre, exercées à la couture et au tricot; les travaux de broderies ou de crochet seront rigoureusement défendus. Le nécessaire, mais pas de coquetterie.

5° *Ecoles de jeunes aveugles et de sourds et muets.* — Je voudrais enfin que, dans chaque chef-lieu de province, il y eût deux écoles : l'une pour les jeunes aveugles et l'autre pour les jeunes sourds et muets.

Je sais que, dans notre ville de Paris, il y a de ces écoles qui sont très-bien tenues et qui sont dans de très-bonnes conditions de prospérité.

Mais ces institutions ne sont pas assez répandues, elles sont trop localisées, c'est-à-dire que Paris en est pourvu abondamment, tandis que dans les départements elles sont extrêmement rares et très-clairsemées.

La division administrative de la France, telle que nous l'établirons dans le chapitre suivant (*Introduction*), nous donnera les moyens d'organiser méthodiquement ces divers établissements publics en vue d'une bonne organisation d'institutions démocratiques.

Si, par exemple, il est nécessaire, *par suite du nombre* des enfants aveugles et pauvres, d'établir

quatre écoles de jeunes aveugles, on en établira une dans chaque chef-lieu de *région*.

Si ces quatre écoles ne suffisaient pas, on pourrait en établir douze, une dans chaque chef-lieu de *province*, etc.

De même pour les écoles de sourds et muets ; on en établirait par région, ou par province, ou même par département, suivant la nécessité, c'est-à-dire suivant le nombre d'enfants sourds et muets qui réclameraient l'instruction indispensable à leur infirmité. Ces écoles enfin existeraient pour les deux sexes, et seraient établies séparément.

Je disais tout à l'heure que ces institutions n'étaient pas assez généralisées et assez répandues, mais qu'elles étaient trop localisées dans Paris.

En 1857 j'étais à Barèges; il y avait dans la localité un petit garçon de dix ans environ, sourd et muet, qui vagabondait et qui mendiait dans les cafés et dans la rue.

Ce petit garçon, fort émancipé, faisait souvent des niches assez désagréables aux personnes du voisinage ; de plus, il s'était créé un exercice qui consistait à saisir avec les dents un sou que l'on avait jeté dans le ruisseau ; de sorte que dix fois par jour on jetait un sou dans le ruisseau, et ce pauvre enfant plongeait sa figure et quelquefois une partie de sa tête dans le ruisseau, et avec sa langue et ses lèvres il ramassait la pièce de monnaie qui était placée dans l'eau, et cela au grand ébahissement des désœuvrés et des rieurs de la rue.

Ce spectacle-là m'a toujours affligé, et je disais à une personne de la localité : « Pourquoi laisse-t-on

» cet enfant ainsi vagabonder ; il deviendra mauvais » sujet et peut-être finira mal. » Cette personne me répondit : « Il est question de l'envoyer à Paris, à » l'école des sourds et muets. »

En mai 1860, parcourant la rue Saint-Jacques, j'ai rencontré les enfants de l'Ecole des Sourds-Muets, et *j'ai cru* reconnaître parmi eux mon petit vagabond de Barèges.

Eh bien, je dis que voilà un petit garçon, né dans les Pyrénées, à l'extrémité de la France, qui, pour recevoir une instruction indispensable à son infirmité, est obligé de venir à Paris. Ne devrait-il pas y avoir à Toulouse, ou à Marseille, ou à Bordeaux, etc., une école de sourds et muets qui recevrait les enfants de ces contrées, sans être obligé de faire venir cet enfant à Paris ? En considération de ces faits, je dis, que *certaines institutions d'assistance publique* ne sont pas assez répandues ; elles sont trop localisées, dans Paris surtout, et l'on pourrait dire même que Paris semble s'arroger le monopole des institutions d'assistance publique.

Les gouvernements qui ont exercé le pouvoir dans le passé ou qui l'exercent de nos jours persévèrent dans cet esprit politique, qui accumule dans Paris un nombre considérable d'institutions d'assistance publique, tandis que la province en est presque entièrement dépourvue. Il y a là un travers ; et, je dois le dire, ma manière de voir les choses est diamétralement opposée à cet esprit politique des gouvernements.

Autrefois il y avait à Avignon un hôtel des invalides, qui était une succursale de l'hôtel des Invalides

de Paris ; il y a quelques années cette succursale a été supprimée, et les vétérans qui étaient à Avignon ont été placés à l'hôtel des Invalides de Paris. N'aurait-il pas été beaucoup plus logique et d'une bonne économie politique de transporter à Avignon les invalides de Paris ? Il y aurait une foule de bonnes raisons. Le climat d'Avignon est plus chaud que le climat de Paris, la vie animale est à meilleur marché dans cette localité que dans notre capitale. Ces braves invalides, fixés dans cette ville, auraient donné un peu de mouvement à l'ancienne résidence des papes, et ils auraient un peu éclairci les rangs de notre population, si tumultueuse, de Paris.

En résumé, je dis qu'il est indispensable de généraliser l'institution des maisons d'éducation pour instruire les jeunes aveugles et les sourds et muets des familles pauvres, dont les moyens sont insuffisants pour instruire leurs enfants. Dans aucun cas, il ne faut priver d'enseignement les hommes, et il faut arriver, coûte que coûte, à répandre l'instruction morale dans toutes les consciences.

2° — *Assistance aux estropiés capables d'un travail quelconque.*

1° Fondation d'ateliers départementaux. — 2° Abolition de l'aumône. — 3° Hôpitaux cellulaires. — 4° Maisons rurales de convalescence.

1° *Fondation d'ateliers départementaux.* — L'homme privé de l'usage de ses membres ou affecté de quelque grave infirmité et n'ayant d'autre moyen d'existence que l'aumône de la rue, telle est une des

plaies sociales de notre époque que le Règne de Dieu et l'organisation économique du nouveau monde ont mission de guérir.

Dans nos rues de Paris, et particulièrement sur nos ponts, je vois, par exemple, un aveugle qui joue du flageôlet du matin au soir, et qui est condamné ainsi à souffler sans cesse dans son instrument, pour provoquer l'attention des passants et en obtenir quelques pièces de monnaie. Je rencontre aussi des aveugles dont quelques-uns tournent la manivelle de leur orgue de barbarie ; d'autres aveugles sont assis silencieusement, attendant le sou du passant.

Dans le midi de la France on rencontre souvent, aux portes des églises, le dimanche surtout, des invalides de toutes sortes. Celui-ci étale aux yeux des passants un bras difforme et martyrisé, celui-là une jambe toute démantibulée, couverte de cicatrices, cet autre une difformité désagréable à l'œil, et tous ensemble ils invoquent à haute voix la commisération des passants. Ce concert d'impotents, cette plainte de la douleur et de la misère a toujours provoqué en moi un sentiment pénible et affligé mon esprit.

Aussi je dis que le Règne de Dieu doit faire disparaître cet ordre de choses de notre société moderne.

Je divise tous ces infirmes en deux classes.

Dans l'une, je range les aveugles et dans l'autre ceux qui, n'étant pas aveugles, sont estropiés d'un bras ou des deux, ou bien encore d'un jambe ou des deux jambes.

I. — Les aveugles peuvent être occupés à des travaux manuels divers.

J'ai visité en 1859, avec soin et en détail, l'établissement des Aveugles du boulevard Montparnasse à Paris. J'ai donné toute mon attention à la partie des travaux manuels. J'ai vu rempailler des chaises, fabriquer des brosses de chiendent, des filets à l'usage de la pêche, parfaitement bien conditionnés.

A ces faits j'ajouterai que depuis bien longtemps on voit, dans le vestibule de l'église des Petits-Pères, un aveugle qui fait de la tresse de paille à l'usage des chapeaux. Sur le pont des Arts, il y a eu pendant longtemps un autre aveugle qui faisait des chaussons de Strasbourg, etc.

Eh bien, tous ces faits nous prouvent que l'on peut utiliser les aveugles à plusieurs travaux manuels et les employer dans certaines branches d'industries.

Ne serait-ce donc pas une œuvre vraiment grande que de recueillir tous ces aveugles, qui sont sur la voie publique, et de les employer à des travaux utiles dans des établissements départementaux, fondés à cet effet dans les chefs-lieux?

Je suis sûr que le jour où l'on étudiera bien cette question, l'on constatera vingt sortes de travaux manuels différents où les aveugles pourront être avantageusement utilisés. Dès lors, ces infirmes pourront être retirés de la rue qu'ils ont envahie; et au lieu d'être toute l'année exposés aux intempéries de la saison, ils auront un refuge et un abri contre les froids de l'hiver et les ardeurs de l'été; en même temps, leur travail étant assuré, leur pain le sera également; de sorte qu'ils n'auront plus à craindre le besoin et la misère.

Il m'est arrivé bien des fois de traverser le pont

des Arts par une pluie battante ou un vent glacial, et de voir ces malheureux dévorés par le froid ; d'autres fois, par un temps caniculaire, la chaleur les dardait impitoyablement. J'ai toujours sympathisé avec la rigueur de leur sort, et je ne doute pas que les institutions nouvelles que je propose ne mettent un terme à cet état fâcheux de leur condition.

II. — Dans la seconde classe d'infirmes, je comprends ceux qui, jouissant de la faculté de la vue, sont estropiés d'un ou de plusieurs membres.

Je dis que l'on peut toujours utiliser un homme d'une manière ou d'une autre. Ceux qui sont estropiés des pieds peuvent travailler de leurs mains à un état quelconque. Il y a bien des états où l'ouvrier se tient assis et n'a besoin que de ses deux bras : tels sont les états de tailleur, de cordonnier, de vannier, de fabricant de brosses ou de quincaillerie et de mercerie ; les états de ferblantiers, formiers, etc. ; les travaux d'ajustage, enfin, sont tous des travaux pour lesquels il n'est pas besoin d'être valide des jambes ; pourvu que l'on ait les mains disponibles, cela suffit.

Enfin, tout individu qui sera manchot ou estropié des mains, mais qui aura ses jambes, pourra se rendre utile à titre de commissionnaire, de surveillant, d'inspecteur, etc., etc.

Dans ces institutions, telles que je les comprends, les invalides seraient logés, nourris, habillés et blanchis, et puis ce qu'ils gagneraient par leur travail serait acquis par l'administration en remboursement de ses frais. Toutefois, dans le cas où le salaire de quelques-uns de ces travailleurs invalides dépasserait

la somme des frais de leur entretien, la différence leur serait comptée à titre de bénéfice particulier.

Par suite de l'établissement de ces institutions, nous ne verrions plus sur nos places, dans nos rues et sur nos ponts, tous ces malheureux voués à la mendicité et à la merci de la charité publique. Ce spectacle, qui est une tache pour l'humanité, ne blessera plus nos yeux et nos sentiments de justice.

2° *Abolition de l'aumône.* — En principe, je suis l'ennemi de l'aumône; elle est en opposition avec les principes sociaux du *Mosaïsme* et du *Christianisme*, et elle doit être combattue par le *Spiritualisme.*

Les doctrines morales ont toujours préconisé le travail, la tempérance et l'ordre, et l'enfant de la démocratie que la nature a frappé de quelque infirmité qui le rend incapable de gagner son pain, a droit à une assistance de la société à laquelle il appartient, sans qu'il soit obligé de descendre dans la rue, de s'asseoir sur le pavé et d'attendre que le passant lui jette la modeste offrande qui l'empêchera de mourir de faim.

L'aumône, dans ma conviction, est un tort aussi bien pour celui qui la reçoit que pour celui qui la donne.

Dans l'ordre de la justice et de la vérité, *le prolétaire invalide* a un droit acquis : le droit de vie que la société lui doit par cela même qu'il est infirme.

Vous parlez d'aumône au peuple, mais le peuple vous répond :

« Je suis plus riche qu'aucun de vous.

» N'est-ce pas *moi* qui ai récolté tout le blé qui est

» amassé dans vos greniers? N'est-ce pas *moi* qui ai
» soigné la vigne et rempli vos celliers? N'est-ce pas
» *moi* qui ai filé le coton, le chanvre et la laine,
» tissé le drap et le satin qui sont dans vos magasins
» somptueux? N'est-ce pas *moi* qui ai forgé le fer de
» vos machines, coulé la fonte de vos ateliers?
» N'est-ce pas *moi* qui ai fabriqué vos meubles,
» façonné vos bijoux et poli vos diamants?

» N'est-ce pas *moi*, enfin, qui ai tout *produit* et
» tout *façonné*? Donc, si dans ma famille il y a
» quelques invalides, vous, la société, vous devez
» faire un sort à mes frères et à mes sœurs infirmes,
» et ne pas souffrir qu'ils gisent sur le pavé de la
» rue, couverts de haillons, exposés aux intempé-
» ries de la saison et attendant leur pain du passant
» inconnu. »

Voilà ce que dit le peuple; voilà ce que vous répond l'enfant de la démocratie; voilà ce que proclame le Règne de Dieu et de sa justice.

Aussi, nous le répétons, nous réprouvons formellement l'aumône. Nous voulons le travail et son salaire suffisant pour l'ouvrier valide; les institutions d'assistance nationale pour ceux que la nature ou la destinée ont frappés de quelque infirmité ou de quelque incapacité; enfin, l'instruction gratuite pour la démocratie entière; mais quant à l'aumône, nous la réprouvons formellement.

La fondation d'ateliers départementaux pour y occuper les estropiés capables d'un travail quelconque, tel est, en somme, le moyen de résoudre ce que nous appelons l'assistance des estropiés capables cependant d'un travail quelconque.

3° *Hôpitaux cellulaires.* — Quant aux hôpitaux, nous ne les acceptons que dans de certaines conditions, notamment lorsque l'ouvrier n'a qu'un domicile insalubre ou insuffisant pour lui et sa famille.

Nous croyons que tout malade doit être soigné dans sa famille et à domicile, et que tout ouvrier doit recevoir chez lui des secours en remèdes, en médecin, en linge, toutes les fois qu'il ne pourra pas par lui-même suffire à ces frais de maladie.

L'ouvrier soigné par sa mère ou sa femme sera toujours mieux soigné que par la sœur de charité; rien ne saurait remplacer l'amour de la famille.

Je voudrais enfin que l'hôpital où les malades sont soignés dans de grandes salles fût remplacé par l'*hôpital cellulaire*, dans lequel chaque malade aurait sa petite chambre. Cette disposition, que je ne fais qu'indiquer, aurait une foule d'avantages au point de vue de la *morale*, de l'*hygiène* et des *convenances*.

Chaque malade étant séparé, la pudeur aurait d'abord tout à gagner à ce nouvel ordre de choses. Ensuite, toutes les fois qu'il y a un pansement douloureux, les voisins du malade pansé sont les témoins oculaires de cette situation pénible pour les spectateurs. Or, la chambre cellulaire ferait disparaître cet inconvénient.

Quelquefois aussi il y a des malades atteints de maladies aiguës, qui se plaignent et font entendre des gémissements qui viennent frapper l'oreille des malades du voisinage; la chambre cellulaire viendrait empêcher, ou tout au moins atténuer, le bruit de ces gémissements, qui ne font qu'augmenter la tristesse de ceux qui sont couchés et souffrent eux-mêmes.

Je crois enfin que la solitude vaut mieux pour le malade que le tumulte, et que, couché dans sa cellule, il est dans des conditions morales meilleures que dans une vaste salle où s'agitent, de droite et de gauche, une foule de visiteurs ou de personnes qui font le service. Je voudrais donc que nos hôpitaux fussent transformés en hôpitaux cellulaires.

Il est à désirer également que chaque hôpital se compose de cent à trois cents lits au plus.

Je n'approuve nullement ces grands hôpitaux qui renferment un millier de lits. Je suis convaincu que lorsque tous les lits sont occupés par des malades, le service doit être mal fait, et les malades sont les premiers à en souffrir.

Je voudrais donc que l'on essayât des hôpitaux cellulaires.

4° *Maisons rurales de convalescence.* — J'ai toujours pensé qu'il serait utile d'établir dans les environs des grandes villes des maisons de convalescence. Il arrive trop souvent qu'un malade qui a fait une longue maladie est renvoyé de l'hospice encore faible et sans force ; il se trouve littéralement sans ressource et sans abri, et incapable de faire aucun travail pour gagner son pain.

Dans cet état de choses, une maison de convalescence à la campagne, c'est-à-dire à huit ou dix kilomètres de la ville, pourrait rendre de grands services à ces convalescents, le grand air des champs, pur et vif, est très-favorable à la santé, comme chacun sait.

Ces maisons de convalescence auraient dans leur dépendance de grands jardins, où les convalescents

essaieraient leurs forces à ratisser les allées, à arracher les mauvaises herbes, à bêcher, à sarcler, etc.

Ces maisons, disposées en double, c'est-à-dire pour hommes et pour femmes séparément, seraient autant que possibles situées près d'une ligne de chemins de fer, afin que les communications avec la ville fussent faciles et rapides.

La création de ces établissements démocratiques, que le Règne de Dieu considère comme indispensables, comblerait une lacune de l'assistance publique.

3° *Assistance aux vieillards incapables de tout travail.*

1° Secours à domicile. — 2° Institution de maisons départementales d'invalides civils.

1° *Secours à domicile.* — Dans la classe des travailleurs, il arrive que tel travailleur, affaibli par l'âge ou par d'autres infirmités, ne peut plus travailler. Quelquefois cet invalide est sans famille, ou bien sa famille est véritablement dans l'impossibilité de suffire aux besoins de ce vétéran de l'armée des travailleurs. Dès lors, le gouvernement doit venir à son secours; c'est pour la société un devoir sacré d'assister le travailleur qui est arrivé au terme de sa carrière, après avoir arrosé la terre de ses sueurs pendant de longues années.

J'ai dit que je n'étais pas partisan des diverses institutions où les hommes vivent en communauté, et que, dans aucun cas, il ne fallait remplacer la famille par la vie de la communauté.

Aussi, dans ces circonstances, je propose l'assis-

tance aux vieillards et aux femmes âgées par des secours à domicile, secours en argent accordés régulièrement, véritable dotation évaluée à 1 fr. ou 1 fr. 25 c. par jour. De cette manière, la famille ne sera pas détruite ; l'invalide restera auprès de ses enfants ou de ses neveux, et le secours qu'il recevra viendra apporter un peu d'aisance à cet intérieur pauvre et placé dans des conditions difficiles.

2° *Institution de maisons départementales d'invalides civils.* — Mais s'il arrivait que cet invalide n'eût pas de famille, si c'est un veuf ou une veuve qui est resté sans enfants, dès lors, il est nécessaire de recevoir ce vieillard dans un asile transformé en communauté, où il est logé, nourri et vêtu aux frais de la nation.

Je demande que ces maisons d'invalides civils soient assez multipliées, afin que dans chacune d'elles les pensionnaires soient peu nombreux.

Ainsi, je crois savoir que la Salpêtrière contient plus de mille femmes âgées. Aussi, je préférerais dix maisons de cent femmes chacune, plutôt qu'une seule maison où sont réunies ces mille femmes invalides. Même chose pour l'hospice de Bicêtre.

C'est pour cela que je reconnais sans peine la nécessité d'établir une maison d'invalides civils dans le chef-lieu de chaque département, et même, si ce grand nombre de maisons ne suffisait pas, il serait utile d'en instituer dans les chefs-lieux d'arrondissement ou de sous-préfecture.

Ces secours à domicile et cette institution de maisons d'invalides civils, je ne les admets que dans le

cas de deux circonstances réunies : la première, lorsqu'il y a pour l'individu incapacité certaine de travailler ; la seconde, quand il y a impossibilité pour la famille d'entretenir l'invalide.

Tant que l'homme ou la femme peuvent travailler, il faut pratiquer le travail ; nul n'a le droit de se reposer, si la nature lui donne les forces nécessaires pour continuer le travail ; et en second lieu, les enfants doivent l'assistance à leurs parents ; c'est un devoir sacré qu'ils ont contracté dans leur enfance, alors qu'ils ont été nourris et soignés par leurs parents, lesquels se sont imposés des sacrifices et des privations pour les élever au mieux de leur condition.

Je le répète, le travail est l'élément de la vie des peuples, et nul n'a le droit de se reposer et de se faire nourrir. Enfin, l'assistance de famille est un devoir sacré que l'assistance sociale remplace toutes les fois seulement qu'il y a nécessité absolue.

Telles sont les diverses *institutions économiques* relatives aux trois conditions sociales de la vie des travailleurs : l'*enfance*, l'*âge viril*, et la *vieillesse infirme*, pour lesquelles nous demandons l'instruction gratuite, l'organisation du travail, et, enfin, l'assistance aux faibles et aux infirmes.

Toutes ces *institutions démocratiques*, nous les réclamons afin de constituer ce que nous appelons la condition sociale des travailleurs ; nous les réclamons comme organisation économique du nouveau monde ; nous les réclamons au nom du Règne de Dieu, au nom de la logique et de la raison, au nom de la vérité et de la justice ; nous les réclamons, enfin, au nom de la fraternité chrétienne.

VII. — Le budget du peuple.

I. — Pour compléter notre pensée touchant les éléments économiques relatifs à ce que je nomme la *condition sociale des travailleurs,* nous parlerons très-brièvement du budget du peuple.

Lorsque j'examine le budget général, que votent tous les ans les assemblées qui font partie du gouvernement, je vois figurer dans ces dépenses le budget du ministère des finances, celui des affaires étrangères, celui de l'intérieur, celui de la marine, celui de la guerre même, — cette institution, le fait de l'économie politique des gouvernements, — et alors, je me demande : Pourquoi n'y aurait-il pas un budget du peuple, qui se composerait de toutes les dépenses relatives aux institutions fondées en faveur de la démocratie ?

Dans ce budget figureraient :

1° Le traitement des instituteurs et des institutrices attachés aux écoles gratuites des enfants ;

2° Le traitement des maîtres de chant ;

3° Le traitement des maîtres attachés aux *exercices hygiéniques,* tels que le gymnase, le tir de l'arc, la natation, l'exercice militaire, etc. ;

4° Les frais d'assistance aux enfants orphelins internés dans les familles de colons ;

5° Les frais des écoles des jeunes aveugles et des sourds et muets ;

6° Les frais des ateliers départementaux institués pour y occuper les estropiés capables d'un travail quelconque ;

7° Les dépenses de secours à domicile accordés aux vieillards, et autres frais analogues ;

8° Enfin toutes les dépenses résultant de l'institution des hôpitaux, des maisons de convalescence et des maisons départementales d'invalides civils, etc.

II. — A quel chiffre s'élèvera l'ensemble de toutes ces dépenses ? Là n'est pas la question. Que ce chiffre doive s'élever à 50 *millions*, à 100 *millions*, à 200 *millions*, peu importe, cela n'a aucun intérêt; il suffit que ces dépenses soient coordonnées et réunies, et qu'elles forment un tout qui, dans l'ensemble des dépenses du budget des gouvernements, prendra la dénomination de *budget du peuple*.

Mais peut-être me dira-t-on que beaucoup de ces dépenses existent et qu'elles figurent dans les dépenses générales du budget. C'est vrai. Mais nous demandons que ces dépenses soient complétées, et qu'elles soient mises à part pour constituer un budget spécial que j'appellerai le budget du peuple, qui prendra rang parmi tous les autres budgets établis par les gouvernements.

Cette disposition, comme le comprend le lecteur, est une mesure d'ordre, de logique et de raison ; et si la guerre, cette œuvre impie, ce meurtre de l'humanité, a son budget et ses ministres, la démocratie, les travailleurs, le peuple enfin, ne doit-il pas avoir, lui aussi, son budget et ses ministres ?

Cette disposition économique, cette institution politique nouvelle sera l'œuvre du Règne de Dieu ; elle aura sa place marquée dans l'organisation économique du nouveau monde.

III. — Si l'on considère l'importance du travail, comme élément économique de prospérité et de richesse nationale, on ne peut pas faire moins pour la classe de la démocratie, où siégent ces cohortes saintes dont la main puissante féconde le capital et le fait fructifier.

Au nom de la justice éternelle des peuples, je demande donc que les gouvernements constituent le budget du peuple; et ce sera une des gloires du Spiritualisme d'avoir formulé et proposé une œuvre qui sera à jamais une source de bien-être et de prospérité pour les classes laborieuses.

Que les gouvernements se hâtent donc de combler cette lacune de leur politique. Assez d'équipements militaires comme cela; assez de casernes bâties; assez de canons rayés coulés et fondus. Tous ces engins de destruction n'ajouteront rien à la gloire des monarques ou des gouvernements républicains; mais ce qui les grandira dans la mémoire des générations futures, ce sont les institutions qui développeront le moral des travailleurs, celles surtout qui auront pour effet de détruire les misères de la démocratie souffrante. . . . .
. . . .

IV. — Si l'on me disait maintenant que nous avons dans nos campagnes des instituteurs et des institutrices; que nous avons, à Paris, des établissements pour les sourds et muets et les aveugles; des maisons de refuge pour les vieillards : la Salpêtrière, Bicêtre, etc., et que, par conséquent, ma demande est sans valeur et mes considérations sans portée; à

cela je répondrai qu'il est vrai que nous avons des instituteurs et des institutrices, mais que le nombre des communes qui en manquent est aussi grand, peut-être, que le nombre de celles qui en sont pourvues.

J'ajouterai que ces instituteurs et ces institutrices ne sont pas suffisamment rétribués, n'ayant que 400 fr. de traitement par an. Aussi, bon nombre d'eux manquent de zèle et d'activité, découragés qu'ils sont par cette insuffisance de rétribution. On peut ajouter encore que cette condition est considérée comme le pis-aller, et que tout instituteur instruit et capable dédaigne un tel emploi, de sorte que, parmi eux, il y en a bon nombre qui ne sont pas à la hauteur de leur emploi.

Tous ces vices de l'institution disparaîtront le jour où les gouvernements feront à ces fonctionnaires une position honorable, par un salaire en rapport avec l'importance et le degré d'instruction que l'on exigera de chacun d'eux.

Je dis encore que si Paris est doté d'écoles de sourds et muets et d'aveugles, ainsi que de maisons de refuge pour la vieillesse, Paris n'est pas la France; or, la plupart des départements sont dépourvus de pareilles institutions.

V. — Bien des fois, en causant en province de ces questions, j'ai recueilli des plaintes à ce sujet, plaintes qui m'ont toujours paru fondées.

On me disait : « Dans votre Paris, vous avez un hôtel des Invalides qui a coûté des millions; vous avez des hôpitaux, des maisons de refuge pour les

vieillards; ces établissements sont montés à grands frais, embellis d'ombrages, de parterres de fleurs, etc.; mais nous, en province, nous n'avons rien et on ne fait rien pour nous. Et cependant c'est avec notre argent que vous faites toutes ces dépenses; ce sont nos impôts qui soldent les frais d'entretien de ces divers établissements, ce qui n'est pas juste. »

Les gouvernements, en effet, font de grandes dépenses pour une foule d'institutions créées à Paris, et puis on exalte leur sollicitude pour les intérêts de la nation. C'est là ce que je nomme *la petite politique.*

Mais il est temps de généraliser tous les bienfaits de ces institutions démocratiques ; il faut que chaque chef-lieu de département ait son école de sourds et muets, son école de jeunes aveugles, ses maisons de refuge pour la vieillesse infirme, ses ateliers pour les estropiés capables de travailler. Cet ordre de choses sera ce que je nommerai *la grande politique*, politique qui embrassera la France dans son étendue entière, qui considérera tous les Français comme égaux devant la sollicitude des gouvernements et comme membres d'une même famille, de telle sorte que la province aura autant que Paris, et Paris n'aura pas davantage que la province.

J'admets parfaitement que Paris est la capitale de la France et même de l'Europe; que c'est le centre de la vie sociale moderne; que là se réunissent les esprits d'élite, les grandes intelligences et les hautes capacités. Que conséquemment on fasse quelques dépenses extraordinaires, de manière à ce que la capitale de la France puisse tenir son rang parmi les grandes cités européennes, rien de mieux; mais

enfin, ce n'est pas une raison pour oublier la province, la mettre de côté en quelque sorte, elle qui paie, elle qui produit, elle qui cultive, elle qui façonne, elle qui invente et perfectionne, elle qui enfante les grands hommes qui illustrent la nation, etc.

Je pense qu'il me suffira de formuler ces simples réflexions pour que les gouvernements les prennent sérieusement en considération et qu'ils y fassent droit.

J'espère aussi que les amis du progrès, aussi bien que les économistes intelligents, prendront en sérieuse considération les démonstrations que renferme cette partie de ma *Nouvelle économie sociale universelle*, et qu'à l'avenir *l'organisation* et *la fondation d'institutions démocratiques* sera un principe consacré par la foi de tous les homme de cœur qui le préconiseront partout.

VI. — Les principes de l'économie sociale, sur lesquels reposent la prospérité des peuples et la richesse des nations, ont une importance assez grande à nos yeux, pour que nous jugions convenable de présenter au lecteur une *récapitulation* sommaire de tous ces principes, dégagés de toute démonstration.

Voici ce *résumé* des principes fondamentaux.

FIN DE LA SOLUTION.

RÉCAPITULATION ET RÉSUMÉ.

PRINCIPES CONSTITUTIFS ET FONDAMENTAUX DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU MONDE DEVANT ASSURER AUX PEUPLES QUI LES PRATIQUERONT :

L'EXTINCTION DU PAUPÉRISME,
L'ABOLITION DU PROLÉTARIAT,
LA FIN DE LA MISÈRE.

INTRODUCTION.

1. L'existence des gouvernements est aussi nécessaire à la société que l'existence de la Providence est nécessaire à l'univers. Car, de même que la Providence gouverne les mondes, en vue de leur conservation, de même les nations doivent instituer des gouvernements politiques, qui auront toujours pour mission d'administrer les intérêts des peuples, et de conduire les nations toujours plus avant dans la voie du progrès et de la perfection humaine.

2. Chaque nation doit avoir un centre, siége du gouvernement, d'où celui-ci dirige et surveille l'ensemble des intérêts de la nation. Ce centre politique de la nation doit être la ville la plus importante, qui prend le nom de *capitale*.

3. Le premier élément de toute organisation économique dans une nation consiste dans la division du

territoire, d'où découle, comme conséquence, la division administrative des institutions économiques et politiques de la nation.

4. Le territoire de toute nation, d'abord, doit être divisé en quatre parties ou *régions*, symbole des quatre saisons de l'année, des quatre âges du monde, des quatre points cardinaux : l'orient, l'occident, le midi et le nord.

5. Chaque région doit être divisée en trois parties ou *provinces*, symbole de la trinité, qui est la base de l'organisation du monde, témoins les trois règnes de la nature : les animaux, les végétaux, les minéraux; les trois Messies : Moïse, le Christ et le Consolateur; les trois couleurs du prisme, etc., etc.

6. La division des quatre régions subdivisées en trois provinces chacune, donne un total de douze provinces. Les douze provinces de la nation symbolisent les douze tribus d'Israël, les douze mois de l'année, les douze signes du zodiaque, etc.

7. Chaque province doit être ensuite divisée en sept parties ou *départements*, *districts* ou *comtés*, symbole des sept jours de la semaine et des sept sons musicaux de la voix humaine.

8. Enfin, chaque département doit être partagé en d'autres subdivisions successives, telle que celles de cantons, de communes, etc.

9. Telles sont les bases les plus harmoniques et les plus parfaites suivant lesquelles chaque nation doit être divisée en vue d'une bonne administration.

10. Ensuite, les diverses institutions politiques, qu'elles soient *administratives* ou qu'elles soient *économiques*, doivent se constituer et s'organiser suivant

cette division que nous venons de faire connaître; enfin, les fonctions publiques doivent être instituées en vue de cette division de la nation.

11. L'organisation économique du nouveau monde doit comprendre sept ordres de choses différentes. Les trois institutions naturelles d'abord, savoir : l'*agriculture*, *l'industrie* et le *commerce;* puis les trois institutions politiques économiques, savoir : *les finances;* l'*impôt*, *l'armée*, enfin, un ensemble d'*institutions démocratiques* ayant pour but et pour objet la moralisation des classes laborieuses, par l'éducation libérale et l'instruction scientifique, gratuites et obligatoires; ainsi que diverses institutions de secours et d'assistance pour l'enfance, les estropiés et les invalides incapables d'aucun travail. Tout pour le peuple et la démocratie, tout pour ces phalanges de travailleurs, saintes cohortes qui fécondent le capital et qui donnent aux nations : la production, la richesse, et aussi la prospérité, la paix et le bonheur!

12. Lorsque Dieu a créé l'humanité et qu'il a sorti la matière du néant pour former les mondes, il a soumis l'humanité à des besoins impérieux; mais en même temps, il a donné aux hommes des moyens efficaces pour satisfaire pleinement et largement tous ces besoins.

Ces moyens se réduisent à trois opérations : *produire*, *façonner*, *échanger*.

13. C'est dans ces trois opérations que réside le génie de l'économie divine. Aussi, les diverses institutions politiques des gouvernements, ainsi que les *lois*, *ordonnances* et *règlements* de toutes sortes doivent avoir pour but et pour résultat l'œuvre à laquelle

Dieu nous a condamnés, et cette œuvre, nous le répétons, elle réside dans ces trois *trois seules opérations économiques :* produire, façonner, échanger.

14. L'intention de la Providence devra donc toujours guider les hommes des gouvernements dans tous les actes qui émaneront de leur politique ; et toutes leurs institutions devront rigoureusement s'harmoniser avec l'esprit de l'*économie naturelle et divine ;* avec *les trois institutions naturelles :* L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE et le COMMERCE.

15. Ces trois institutions forment entre elles *un enchaînement trinitaire de causes et d'effets,* de telle sorte que dans le rapport qui existe entre elles, l'agriculture est *tout*, l'industrie est *quelque chose* et le commerce n'est *rien.*

I. — DE L'AGRICULTURE.

1. L'*agriculture* est la première et la plus importante des trois institutions de l'économie naturelle ; *elle est la base* de toute société ; *elle est la source* de la vie des peuples.

2. *La terre végétale* est l'élément essentiel, c'est-à-dire l'élément capital ou le *capital de l'agriculture.*

3. L'agriculture est la seule des trois institutions de l'économie naturelle *qui donne des produits.*

4. C'est elle qui engendre le *capital de l'industrie,* puisque les matières premières qu'emploie celle-ci ne sont autres que les produits de l'agriculture.

5. C'est encore l'agriculture qui engendre une moitié du capital commercial, attendu que le commerce

a pour but d'échanger les produits de l'agriculture contre les façons de l'industrie.

6. L'agriculture donnant naissance à l'industrie et au commerce, et formant un enchaînement trinitaire de causes et d'effets avec ces deux dernières institutions, *elle est tout* par rapport aux deux autres institutions de l'économie naturelle.

7. Puisque l'agriculture est *tout* par rapport aux deux autres institutions de l'économie naturelle, l'industrie et le commerce, *il faut faire tout pour l'agriculture.*

8. Il faut qu'elle ait en abondance des *bras* puisque ce sont eux *qui fécondent le capital* et le rendent productif;

Il faut qu'elle ait en abondance de l'*argent*, puisque c'est lui *qui alimente la vie du capital*, et, par suite, la vie du travail.

9. Dans toutes les branches de la production et dans les diverses sortes de culture, le travail doit toujours recevoir une part proportionnelle de tous les biens qu'il produit à la sueur de son front et à la fatigue de ses bras. *L'association proportionnelle agricole* est donc le véritable et le seul principe économique qu'il faille pratiquer dans le domaine de l'agriculture.

10. Cette association proportionnelle, — qui a pour but d'arriver à *distribuer les richesses* d'une manière équitable à l'égard des travailleurs, — doit être évaluée en dixièmes; elle doit être au moins de quatre dixièmes et au plus de cinq dixièmes. Dans la première hypothèse, la part du capital sera de six dixièmes; dans la seconde, elle ne sera que de cinq dixièmes.

11. Le colon, qui sera associé au capital sous l'influence du régime de l'association proportionnelle, contribuera pour la même part à tous les frais d'exploitation, tels que : les impôts, les dépenses d'achats de bestiaux, outils, ustensiles et matériel; les dépenses de réparation et les frais d'entretien du matériel; les dépenses d'achats de semences de céréales ou fourrages; les dépenses de frais généraux, etc.

12. Les frais de réparation et d'entretien des bâtiments de la ferme et de ses dépendances doivent seuls être à la charge du capital, c'est-à-dire du propriétaire de la ferme.

13. Toutes les fois qu'une famille de colons prendra et quittera la gestion des travaux d'une ferme, il sera fait un inventaire ou une estimation des bestiaux, des outils et du matériel; et suivant que cette valeur se sera accrue ou qu'elle aura diminué entre les mains de cette famille de colons; en quittant la ferme, cette famille participera au bénéfice ou supportera les pertes pour une part proportionnelle à sa part d'association aux produits de la ferme.

14. L'association proportionnelle agricole ne doit altérer en rien la liberté du propriétaire foncier, qui conservera toutes ses prérogatives en ce qui concerne les travaux de la ferme, et qui, seul, décidera de l'assolement des terres, de la nature des cultures, des modifications et améliorations à introduire dans l'économie de la ferme.

15. L'association proportionnelle agricole est, sans contredit, le principe économique le plus puissant, le plus fécond, le plus important, en vue de la prospérité des peuples et de la richesse des nations. C'est

ce principe qui multipliera en quantité les produits, c'est-à-dire le capital industriel et le capital commercial; c'est lui qui développera et multipliera le travail des ouvriers et des employés; c'est lui qui fera cesser l'émigration des colons dans les villes manufacturières; c'est lui qui anéantira la concurrence que se font les ouvriers entre eux; c'est lui qui détruira les salaires insuffisants et le chômage; c'est lui, enfin, qui jouera le plus grand rôle dans la destruction du prolétariat; c'est lui qui aura certainement la meilleure part dans l'œuvre de la vie à bon marché.

16. Le sol de toute nation, en tant que propriété, doit être constitué en fermes et non divisé par champs et par lopins de terre.

17. Plusieurs champs de terre contigus ou peu éloignés les uns des autres, ayant ensemble une surface au moins de vingt hectares et au plus de cinquante hectares propres à la culture, où sont disposés des bâtiments contenant : un logement pour les colons, des écuries, des granges; où l'on a rassemblé un nombre suffisant d'attelages de bœufs ou de chevaux, et tous les instruments aratoires, tels que charrues, charrettes et autres, tout cela réuni, dis-je, constitue ce que je nomme *une ferme*.

18. Il existe deux puissants éléments de production pour l'agriculture, et cette institution naturelle prospère par-dessus tout, lorsque la terre est bien travaillée et qu'elle est suffisamment pourvue d'engrais.

19. Comme conséquence de ces deux principes, il faut que toute ferme possède le nombre d'attelages nécessaires aux travaux de la terre, et il faut aussi

que la ferme donne en abondance des fourrages et de la litière.

20. Certaines nations sont régies par le régime des majorats, principe économique par suite duquel le fils aîné de la famille hérite seul de la propriété et de la possession des fermes, de sorte que, dans ces nations, les terres se trouvent agglomérées dans un très-petit nombre de mains.

21. Par suite de ce principe, quelques-uns ont tout, alors que les autres n'ont rien, principe souverainement injuste, car il engendre la misère; aussi le Règne de Dieu a mission de le détruire, afin de répandre dans toutes les conditions de la vie l'abondance et la prospérité.

22. Dans d'autres nations, on a institué l'égalité de droit de succession entre les enfants de la famille; ce qui fait que le sol, c'est-à-dire la terre végétale, se trouve, par la suite des temps, subdivisé presque à l'infini.

23. La pratique de ce principe économique engendre le morcellement de la terre végétale et aboutit finalement à l'improductivité de la terre, c'est-à-dire à la ruine de l'agriculture.

24. Dans les nations où le principe des majorats subsiste, il faut pratiquer le droit d'égalité des successions, et dans les nations où le droit d'égalité de succession a produit le morcellement des terres, il faudra reconstituer les fermes agricoles avec les terres morcelées, en procédant par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

25. La division du sol en fermes agricoles se maintenant intactes et sans aucun changement d'augmen-

tation ou de diminution de contenance des terres, à travers les générations qui se succèdent dans le présent et qui se succéderont dans l'avenir, *tel est l'idéal économique* en ce qui concerne le principe économique ayant pour objet la division de la propriété territoriale.

26. Le fermage des terres est un mauvais principe d'économie agricole. Toute ferme est une institution agricole qui doit être continuellement améliorée, et cette amélioration ne peut s'obtenir que par de grands travaux, qui occasionnent toujours des dépenses. Or, les fermiers ne sauraient faire de dépenses pour les terres qui ne leur appartiennent pas, et qui peuvent leur être ôtées d'un moment à l'autre.

27. Dans le cas du maintien des fermages, le prix du fermage doit être toujours évalué en dixièmes des productions que donne la terre; mais ce fermage ne saurait être jamais évalué en argent.

Dans les terres affermées, le colon doit toujours prélever 5/10, le fermier 1/10 ou 2/10, et le propriétaire les 4/10 ou 3/10 restants.

28. Dans le domaine de l'agriculture, la bête de somme constitue *le moteur* de l'institution. L'amélioration des races animales est donc un principe d'économie agricole que les agriculteurs ne doivent jamais perdre de vue. Cette amélioration ne peut s'effectuer que par l'institution de haras cantonaux.

29. Il peut être bon d'instituer dans chaque département une ferme modèle pour y faire toutes les expériences nécessaires, en vue d'améliorer et de perfectionner les opérations agricoles et les cultures.

30. L'institution d'une gendarmerie agricole pourra

toujours rendre de grands services à la société, en faisant respecter la propriété dans *les produits* de la terre, cet élément de l'économie qui seul mesure la richesse des nations.

31. Rien ne serait utile dans chaque nation comme l'institution d'un concours agricole annuel, établi dans chaque département, où les agriculteurs seraient appelés à présenter leurs produits les plus beaux.

32. La nécessité de donner de la publicité à tous les faits économiques qui intéressent l'agriculture rend indispensable l'institution de journaux agricoles départementaux. Cette institution rendra certainement de grands services à l'agriculture, et, par suite, aux divers intérêts de la société.

33. Dans ces journaux seront traitées les grandes questions vitales de l'agriculture, et, notamment, celle de l'emploi du sel, celle des fumiers et engrais.

34. Enfin, une législation agricole bien entendue et parfaitement appropriée à tous les intérêts de l'institution, aux intérêts du capital et aux intérêts du travail, devient un élément indispensable à une bonne organisation économique de l'agriculture.

II. — DE L'INDUSTRIE.

1. L'industrie est la seconde des trois institutions de l'économie naturelle.

2. Dans ses rapports d'importance avec les deux autres, elle est *quelque chose* par rapport à l'agriculture qui est tout et par rapport au commerce qui n'est rien.

3. *Les produits de l'agriculture constituent* l'élé-

ment essentiel, c'est-à-dire l'élément capital ou le *capital de l'industrie.*

4. L'*industrie* ne donne aucun produit, mais elle façonne ceux de l'agriculture et *donne des façons.*

5. Après que l'agriculture aura été abondamment pourvue de bras et d'argent, l'industrie devra aussi se munir de bras, qui fécondent le capital et d'argent pour alimenter la vie du capital et celle du travail.

6. Dans le domaine de l'industrie on pratiquera, comme dans l'agriculture, le principe de l'*association proportionnelle,* par suite de laquelle les ouvriers, indépendamment de leur salaire de chaque jour, recevront à la fin de l'année une part des bénéfices faits par l'établissement.

7. Cette disposition est indispensable, si l'on veut *distribuer les richesses* d'une manière équitable entre les capitalistes et les ouvriers qui, par leur travail de chaque jour, fécondent le capital et le rendent productif.

8. Tout industriel, propriétaire du capital de l'usine ou de la fabrique, aura droit à une somme représentant l'intérêt à 5% de la valeur du capital de son usine.

9. Cette somme sera prélevée sur les bénéfices de l'année, représentés par le chiffre de la balance de l'inventaire.

10. L'industriel, propriétaire de l'usine, recevra à titre de salaire pour sa coopération à l'œuvre commune, et comme rémunération pour son activité et son intelligence, 20 % ou le cinquième de la somme des bénéfices, après en avoir déduit les 5 % de l'intérêt de son capital.

11. Ces deux sommes, une fois prélevées sur les bénéfices de l'année, tout le reste appartiendra aux ouvriers de la fabrique et sera partagé entre eux.

12. Ce partage sera fait en proportion de l'importance du salaire de chacun des travailleurs attachés à l'établissement, et sera calculé de la manière suivante :

13. On fera la somme d'*une journée de travail* de tous les ouvriers et employés de la fabrique. On divisera l'argent à partager par cette somme d'une journée de travail, et le résultat ou le quotient de cette division exprimera *la part de bénéfice qui revient à 1 fr. de salaire*. Enfin on multipliera ce résultat ou ce quotient par le salaire d'un jour de travail de chaque ouvrier, et l'on aura la part de bénéfice qui revient à chacun d'eux.

14. Dans le cas où les ouvriers ne jugeraient pas à propos de se partager le bénéfice commun pour en prendre chacun leur part, et d'un commun accord laisseraient leur part de bénéfice entre les mains du patron pour servir à l'exploitation de l'usine, cet argent sera un capital qui rapportera intérêt au profit des ouvriers seulement, au même taux que celui que rapporte le capital du patron, savoir : 5 %.

15. Toutefois le patron devra prélever 20 % ou un cinquième sur les bénéfices affectés au capital des ouvriers, aussi bien que sur ceux affectés au capital à lui appartenant, pour les soins par lui donnés à l'entreprise commune.

16. Les industriels seront obligés, au nom de la loi, de tenir leurs écritures parfaitement en règle, et de faire à la fin de chaque année un inventaire, afin de

constater les bénéfices de l'année, et conséquemment, ce qui revient aux ouvriers pour leur part d'association proportionnelle.

17. Dans le cas où l'année serait mauvaise, le patron aura toujours droit aux intérêts de son capital à 5 %, en supposant même que le prélèvement de cette somme doive absorber et annuler la part des ouvriers aux bénéfices de l'année, annuler même l'intérêt 5 % du capital à eux appartenant ; attendu que le patron doit toujours toucher les intérêts de son capital, ce qui est *son salaire respectif* à l'égal du salaire que les ouvriers reçoivent quand on fait la paie chaque quinzaine ou chaque mois.

18. En cas de faillite ou tout au moins de pertes importantes, le capital des ouvriers devra subir une perte proportionnelle, en vue de son importance, par rapport au capital appartenant au patron ; de telle sorte que si le capital appartenant en propre aux ouvriers est égal, par exemple, au quart du capital du patron, il représentera un cinquième du capital total exploité ; dès lors, la part de perte supportée par les ouvriers sera de un cinquième de la perte éprouvée par l'établissement.

19. Dans chaque établissement industriel, les ouvriers devront nommer un comité de deux à quatre ouvriers, sachant parfaitement lire et écrire, qui auront le droit et le devoir d'assister aux opérations qui auront pour but d'établir l'inventaire, et, de plus, ils pourront et devront, chaque jour même, s'ils le jugent nécessaire, visiter les écritures et prendre connaissance jour par jour des affaires, achats ou ventes qui se feront, etc.

20. Il sera nécessaire d'établir une législation pour régler les droits de chacun, c'est-à-dire du patron et des ouvriers, afin d'assurer la bonne foi et la justice dans cette œuvre nouvelle de l'association proportionnelle des ouvriers.

21. Cette législation devra contenir des dispositions pénales très-sévères contre tout patron ou commis qui aurait falsifié les écritures, en vue de favoriser les intérêts du patron au détriment des ouvriers, etc.

22. Un principe d'organisation industrielle puissant, et destiné à rendre de grands services à la société, c'est celui qui réside dans l'emploi des forces de la nature.

23. Ces forces de la nature consistent à utiliser les différents cours d'eau, comme force motrice, comme moteur destiné à faire marcher les machines et les mécaniques des usines et des fabriques.

24. L'emploi des forces des cours d'eau permettra de supprimer ou tout au moins de diminuer, dans une certaine proportion, l'emploi des machines à vapeur et la consommation du charbon de terre, ce qui sera un avantage incontestable, attendu que les frais qu'occasionne l'emploi du combustible viennent surcharger inutilement la valeur des façons et des productions.

25. L'agglomération des industries dans les grands centres de populations a une foule d'inconvénients : 1° Au point de vue de la moralité, par suite de la corruption des mœurs ; 2° au point de vue de l'hygiène, attendu que dans les grandes villes l'air est toujours plus ou moins vicié ; 3° au point de vue de la vie animale, qui est toujours plus chère dans les grands

centres de populations agglomérées; or, l'intérêt des masses, aussi bien que la loi du progrès, demande que tous ces inconvénients soient évités par tous les moyens possibles.

26. L'idéal de l'industrie surgira, très-certainement, le jour où la plupart des établissements industriels seront disposés sur les cours d'eau, et qu'ils longeront les rivières et les fleuves.

27. L'industrie, au lieu de se constituer en grands établissements où les ouvriers sont rassemblés en grand nombre, doit se diviser en petites usines, placées sur les grands fleuves, et marchant par l'action et la force des moteurs hydrauliques.

28. Cette disposition nouvelle permettra à l'ouvrier, dans un avenir plus ou moins prochain, de se rendre propriétaire du moteur et du métier sur lequel il travaille, et de s'affranchir ainsi des exigences du capital, puisqu'il travaillera avec un capital qui lui appartiendra.

29. Dans l'intérêt de l'industrie, il sera indispensable d'instituer dans le lieu le plus central du monde, *un marché universel permanent*, où les façons de tous les pays du monde se donneront rendez-vous, et seront appelées à un concours général, sous l'influence de la concurrence.

III. — DU COMMERCE.

1. Le commerce est la troisième institution de l'économie naturelle.

2. Cette institution dans ses rapports d'importance avec les deux autres, *n'est rien*, par rapport à l'agri-

culture qui est tout, et par rapport à l'industrie qui est quelque chose.

3. *Les productions constituent* l'élément essentiel, c'est-à-dire l'élément capital ou le *capital du commerce*; d'où il suit qu'une moitié de ce capital se compose des produits de l'agriculture, et l'autre moitié des façons de l'industrie dont le *commerce effectue les échanges.*

4. Dans le domaine du commerce, on pratiquera le principe économique de l'association proportionnelle à l'égard des employés, afin de *distribuer les richesses* d'une manière plus équitable parmi les travailleurs de cette institution économique.

5. Dans les maisons de commerce de toute nature, on procédera absolument de la même manière que dans l'industrie.

6. Toute marchandise, sans exception, doit être vendue à *prix fixe*, au *comptant*, et l'escompte ou rabais de toute nature doit être *radicalement aboli.*

7. Tout crédit doit être rigoureusement supprimé partout et toujours.

8. L'acheteur qui ne paiera pas la marchandise au moment même où il en prendra livraison restera passible des intérêts de la somme non payée; ces intérêts seront calculés à raison de 5 % par an, à ajouter au montant de la facture lorsqu'il en effectuera le paiement.

9. En d'autres termes, tout crédit doit être *transformé en un placement de valeurs*, donnant lieu à un intérêt de 5 % par an, que paiera l'acheteur au marchand, le jour où il acquittera et soldera la facture restée non payée pendant un temps plus ou moins long.

10. Tout producteur et tout industriel, comme tout commerçant, doit avoir le droit de vendre ses productions où bon lui semble et à qui bon lui semble, sans obstacles ni entraves; attendu que la grande diffusion des richesses est incontestablement la conséquence obligée d'une grande production de richesses.

11. Dans chaque nation, toute prohibition des productions étrangères doit être supprimée.

12. Les droits de douane et les contributions indirectes qui frappent les productions étrangères doivent être à jamais abolis.

13. Le principe du libre échange le plus absolu, c'est-à-dire le *libre échange universel*, doit être établi entre les productions de tous les peuples des divers continents, attendu que les transactions commerciales d'un peuple à un autre favorisent la consommation, qui, elle-même, réagit sur le travail et la production, c'est-à-dire sur la richesse publique.

14. Le libre échange universel entre les divers peuples du monde pourra être facilement établi et pratiqué au moyen d'une diminution périodique des droits de douane, jusqu'à la suppression complète et entière de tout droit d'importation et d'exportation dont les productions sont frappées en passant les frontières.

15. Cette période de diminution des droits de douane pendant laquelle les productions resteront frappées d'un droit pourra être de trois, de cinq ou de dix ans.

16. Pendant la première période, les droits de douane, dans tous les pays du monde, seront de 15 %, dans la deuxième période, ils seront de 10 % et dans la troisième, ils ne seront plus que de 5 %.

17. Si donc la période adoptée par les gouvernements était de cinq ans, il suffirait d'un laps de temps de quinze ans, pour arriver enfin à l'établissement du libre échange le plus absolu par la suppression des droits de douane.

IV. — DES FINANCES.

1. *L'argent, qui a une mission importante, celle d'alimenter la vie du capital* dans les trois institutions de l'économie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce, ne saurait être détourné de cette voie sans qu'il n'y ait péril, ou tout au moins souffrance pour les intérêts de la société.

2. Conséquemment, les gouvernements ne sauraient admettre et tolérer les sociétés financières en commandite par action, attendu que les émissions de titres de valeurs, soit actions, soit obligations que font ces sociétés, par l'appât de gros intérêts promis aux actionnaires, ont pour effet d'attirer les capitaux, c'est-à-dire l'argent, dans ces caisses, et de le détourner ainsi de l'agriculture, qui ne rapporte que 2 ou 2 1/2 °/₀ d'intérêt.

3. Donc, le gouvernement doit obliger toutes les sociétés en commandite par actions existantes à se liquider d'une manière absolue et définitivement.

4. Les chemins de fer aussi bien que les canaux, constitués par actions, doivent être *nationalisés*, c'est-à-dire exploités par le gouvernement et non par les compagnies.

5. Les titres des valeurs sur les chemins de fer et les canaux, ainsi que les titres de la rente doivent

être ramenés à une valeur *fixe et invariable*, afin de rendre impossible l'agiotage et tous ces tripotages de hausse et de baisse, qui, en définitive, ne sont qu'une duperie et un vol.

6. Les titres des valeurs diverses doivent être remplacés par des billets de circulation avec coupon, rapportant intérêt à 4 ou 5 % payés par semestre jusqu'au jour de leur remboursement en espèces.

7. Les titres des valeurs diverses, ramenés à un chiffre invariable, circuleront dans le commerce absolument comme les billets de la Banque de France.

8. Le marché de la Bourse et la corporation des agents de change, n'ayant plus leur raison d'être, seront supprimés.

9. Toutes les fois que les impôts ne suffiront pas aux gouvernements, au lieu d'emprunter, et conséquemment d'émettre de nouveaux titres de rentes, ce qui serait en contradiction avec les principes et les lois économiques du *Règne de Dieu*, qui est le *Règne de la Justice et de la Vérité*, les gouvernements, dis-je, au lieu d'emprunter, décréteront *un impôt extraordinaire* (1).

(1) On pourra me dire que si un emprunt absorbe une certaine quantité de capitaux ou d'argent, l'impôt extraordinaire produit exactement le même résultat. Je réponds que cela est vrai ; mais avec cette différence, importante pourtant, que l'impôt extraordinaire ne donne lieu à aucune émission de titres ni à aucun intérêt à payer, tandis que, avec l'emprunt, vous ne pouvez éviter ces deux choses; et voilà précisément *les avantages que présentent les impôts extraordinaires comparativement aux emprunts des gouvernements.* L'emprunt donne lieu à la formation d'un titre ou capital papier, tandis que l'impôt extraordinaire donne les moyens d'éviter la création de ce capital papier qui réclame, chaque trimestre, des intérêts à payer, etc.

10. Les caisses d'épargne et de retraite ou pensions viagères doivent être supprimées, c'est-à-dire qu'elles doivent liquider leurs comptes par le remboursement en espèces.

11. La société doit établir et pratiquer *une échelle du taux de l'intérêt de l'argent.*

12. Cette échelle doit se composer de trois taux différents, tels que 5, 4 et 3 %, ou bien 5, 4 1/2 et 4 %, ou toute autre combinaison analogue.

13. En admettant, par hypothèse, l'échelle 5, 4 et 3 %, tout argent prêté à un *agriculteur* qui est propriétaire du sol rapportera 5 % d'intérêt par an.

14. L'argent prêté à un *industriel* propriétaire d'une usine, ou fabrique, ou atelier, rapportera 4 % d'intérêt par an.

15. L'argent prêté à un *commerçant*, propriétaire d'un fonds de commerce, qui a des marchandises en magasin, et qui achète pour revendre, doit rapporter 3 % d'intérêt par an.

16. Enfin, l'argent prêté à un propriétaire de maison d'habitation qui n'est ni agriculteur, ni industriel, ni commerçant, ou prêté à un individu qui n'est possesseur d'aucun immeuble, quelle que soit sa condition sociale : médecin, avocat, instituteur ou même simple ouvrier, tout argent prêté à ces personnes rapportera 3 % d'intérêt par an.

17. Dans chaque étude de notaire sera déposé un registre public, où viendront s'inscrire, d'une part, ceux qui auront besoin d'argent pour une *opération économique quelconque;* et d'autre part, ceux qui, ayant de l'argent, désirent le faire valoir en le prêtant à intérêt.

18. Tout prêt d'argent fait par un spéculateur à un emprunteur devra être négocié par les soins des deux intéressés; le notaire ne fera qu'apposer sa signature au contrat pour justifier de l'accord qui existe entre le prêteur et l'emprunteur.

19. Aucun notaire ne saurait recevoir en dépôt une somme quelconque d'argent ni se charger du placement d'aucune valeur.

20. Les banques doivent fonctionner à la condition expresse de ne mettre en circulation aucun titre de valeur, soit en actions, soit en obligations, ou toute autre dénomination.

21. Les Banques qui escompteront les diverses valeurs du commerce devront pratiquer le *principe de l'échelle de l'escompte.*

22. L'échelle du taux de l'escompte sera inverse de l'échelle du taux des prêts d'argent.

23. En vue des trois institutions de l'économie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce, *l'échelle du taux des prêts étant descendante, l'échelle du taux de l'escompte sera une échelle ascendante.*

24. Ce taux de l'escompte sera de 3, 4 ou 5 °/₀ selon que le créancier qui fera escompter un billet sera ou un agriculteur, ou un industriel, ou un commerçant.

25. Un propriétaire de maison de ville, aussi bien que l'individu qui ne possédera aucun immeuble, et qui fera escompter un billet, paiera 5 °/₀ d'escompte.

V. — DES IMPÔTS.

1. L'impôt est une institution politique, indispensable à toute nationalité ; il sert à salarier les travaux

de tous les fonctionnaires du gouvernement, qui administrent les intérêts généraux de la nation.

2. La justice la plus élémentaire indique que *ceux-là seuls qui possèdent* doivent payer les frais de conservation de la propriété.

3. Le capital seul doit être imposé; en d'autres termes, les capitalistes seuls doivent payer l'impôt.

4. Tous les impôts : personnels, mobiliers, indirects aussi bien que les droits que paient les productions, doivent être à jamais abolis.

5. Nous distinguons quatre sortes d'impôts sur le capital, savoir : 1° L'impôt agricole ; 2° l'impôt industriel ; 3° l'impôt commercial ; 4° l'impôt maison.

6. *L'impôt agricole* est celui que doit payer le propriétaire du sol, qui possède des fermes, des métairies, des vignobles, des prairies, des bois, des forêts, etc.

7. *L'impôt industriel* est celui que doit payer le propriétaire de toute usine, fabrique ou atelier de fabrication, etc.

8. *L'impôt commercial* est celui que doit payer le propriétaire d'une maison de commerce qui achète pour revendre, quelle que soit d'ailleurs la nature de la production dont il trafique.

9. Enfin, *l'impôt maison* est celui que doit payer le propriétaire de maison d'habitation dans les villes, cantons ou villages.

10. *L'échelle des impôts* est un principe économique parfaitement juste, de telle sorte que tous les gouvernements doivent la pratiquer.

11. Cette disposition a pour but de favoriser l'agriculture qni est la base de la richesse et de la fortune

publique, de telle sorte que cette institution, *qui est tout,* paiera l'impôt le plus faible, tandis que le commerce, qui *n'est rien*, et dont l'importance est bien moins grande que celle de l'agriculture, paiera l'impôt le plus élevé; et l'industrie enfin, *qui est quelque chose*, paiera un impôt intermédiaire.

12. L'impôt agricole étant, je suppose, de 5 fr. du mille de la valeur du capital, l'impôt industriel sera, je suppose, de 7 fr. du mille, et l'impôt commercial sera, je suppose encore, de 9 fr. du mille de la valeur du capital.

13. D'après cette échelle, une ferme d'une valeur de 100,000 fr. paiera 500 fr. d'impôts ; une fabrique d'une valeur de 100,000 fr., paiera 700 fr. d'impôt, et une maison de commerce possédant un capital de 100,000 fr., paiera 900 fr. d'impôt (1).

14. Quant à l'impôt maison, il sera le plus fort, le même que celui du commerce; plus fort même, s'il est possible, afin de ne pas encourager l'agrandissement des villes, mais, au contraire, de restreindre le

(1) On comprend que ces chiffres n'ont rien d'absolu. Au lieu de l'échelle 5, 7, 9 du mille, on pourrait prendre l'échelle 3, 5, 7, ou bien celle 5, 6, 7, ou bien encore 3, 4, 5, ou bien enfin 2, 3, 4, etc. Les chiffres réels à prendre pour établir ces impôts pourront être déterminés seulement lorsque l'on aura fait l'inventaire du capital de la nation, c'est-à-dire déterminé la valeur de toutes les propriétés foncières, des fabriques ou usines et des maisons de commerce, alors seulement on pourra déterminer ce que je nomme *l'importance des capitaux*. Après quoi il s'agira de déterminer la somme dont le gouvernement a besoin pour salarier tous les fonctionnaires qui en font partie, c'est-à-dire pour constituer *le budget général*, et alors seulement il sera possible de déterminer le taux ou le chiffre d'après lequel on devra imposer les établissements de l'agriculture, ceux de l'industrie et ceux du commerce de la nation.

plus possible cet agrandissement, l'homme étant destiné à vivre au sein de la nature et non dans des tombeaux de pierre ou pétris de boue.

15. Ces quatre impôts une fois déterminés et arrêtés sur une échelle donnée, ils constitueront ensemble *l'impôt ordinaire.*

16. En cas d'insuffisance des sommes que produiront les quatre impôts sur le capital, lesquels constitueront l'impôt ordinaire, il pourra être créé exceptionnellement *un impôt extraordinaire.*

17. L'impôt extraordinaire sera décrété et voté par dixièmes de l'impôt ordinaire, et se composera de un ou de plusieurs dixièmes dudit impôt, et cela, selon l'importance des besoins du moment.

18. L'impôt extraordinaire a pour but d'empêcher les gouvernements d'avoir recours aux emprunts, attendu que tout emprunt des gouvernements a pour effet de *capitaliser l'argent*, c'est-à-dire de transformer l'argent en capital, ce qui est absolument contraire aux lois de l'économie, et constitue un principe de désordre et de perturbation dans la société.

VI. — DE L'ARMÉE.

1. La guerre est le plus détestable des fléaux; presque toujours elle a été le fait de l'ambition insatiable des rois et des dominateurs, qui, dans tous les temps, ont armé le bras des peuples, et les ont poussés à s'entr'égorger comme des bêtes féroces.

2. La guerre doit être abolie par tous les peuples du monde, comme une œuvre abominable et impie, et les différends qui surgiront entre les diverses nations

des continents seront jugés par un *tribunal suprême international*, composé de délégués des nations désintéressées qui jugeront chaque différend.

3. Les jugements de ce tribunal suprême seront sans appel, et aboutiront à un paiement d'indemnité, que la nation dont les torts auront été reconnus devra payer à la nation qui aura été victime d'une injustice.

4. Chaque nation, dans son intérêt propre, et dans un but de conservation, sentiment légitime et recommandable, doit instituer, comme faisant partie de l'éducation nationale, l'enseignement de l'exercice militaire.

5. L'enseignement de l'exercice militaire doit être pour la jeunesse une sorte d'exercice gymnastique, favorable à l'hygiène publique, qui fera de chaque citoyen un défenseur de la patrie, et qui aura de plus l'avantage, dans une certaine mesure, de soustraire les populations aux habitudes pernicieuses qu'elles contractent par la fréquentation des cabarets et des estaminets.

6. L'exercice militaire sera enseigné dans chaque école communale, dans toutes les pensions, les collèges et même les séminaires. Enfin, dans les chefs-lieux de cantons ruraux, les dimanches on réunira les populations rurales pour leur faire faire des manœuvres militaires.

7. Tout citoyen valide sera soldat, la conscription militaire et le remplacement militaire étant abolis.

8. Les hommes de vingt à trente ans composeront *l'armée offensive;* de trente à quarante, ils composeront *l'armée défensive,* et de quarante à cinquante, ils composeront *la réserve.*

VII. — INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES.

1. Parmi les éléments de prospérité publique, en vue des intérêts de la démocratie et de la société entière, il n'y en a pas de plus important ni de plus grand que la moralité des travailleurs, attendu que la *moralité est une cause certaine de prospérité*. Je dis mieux et j'affirme qu'en dehors de la moralité, il n'y a pas de prospérité possible pour les travailleurs.

2. Tout gouvernement qui a le sentiment de sa mission et qui comprend son devoir, ne doit jamais perdre vue les intérêts moraux de la démocratie.

3. La vie de l'ouvrier et de l'ouvrière comprennent trois périodes parfaitement distinctes :

1° L'enfance et l'adolescence, qui sont l'âge où il faut apprendre ;
2° L'âge viril, qui est la période pendant laquelle il faut travailler pour gagner sa vie ;
3° La vieillesse infirme ou incapable, qui demande le repos et l'assistance.

4. La moralisation des classes laborieuses ayant pour but le bonheur et la prospérité des travailleurs et des travailleuses, en vue des trois périodes de la vie, se rattache à trois ordres d'idées et de principes sociaux, savoir :

1° L'instruction universelle, gratuite et obligatoire ;
2° L'organisation du travail ;
3° L'assistance aux faibles et aux infirmes, incapables de travailler.

5. L'instruction universelle comprend : 1° *L'instruction morale ;* 2° *l'enseignement scientifique ;* 3° *les exercices hygiéniques.*

6. *En vue de l'instruction morale,* le formalisme

religieux, qu'il soit judaïque, catholique ou protestant, doit être soigneusement répudié. Il faut élever le fils et la fille de l'ouvrier dans les sentiments de *l'amour de la famille et du prochain*, leur donner *les habitudes du travail et de l'ordre*, leur enseigner *le respect de la propriété;* tels sont les principes qui doivent composer *l'instruction morale.*

7. *En vue de l'instruction scientifique*, les enfants du peuple doivent savoir *lire couramment*, *écrire passablement*, connaître *les quatre règles de l'arithmétique*, le calcul décimal et le système métrique.

8. Ils doivent connaître les éléments de la grammaire française, l'orthographe, quelques notions de chant et de musique vocale; ils doivent, enfin, posséder certaines connaissance sur l'hygiène et la médecine, en vue de la conservation de leur santé, le premier de tous les biens des travailleurs et des travailleuses.

9. Les gouvernements doivent instituer : des *bibliothèques populaires* dans les grandes villes et même dans les chefs-lieux de cantons ruraux, des *salles de lectures*, où les ouvriers et les ouvrières pourront aller le soir, après les travaux de la journée, s'instruire par des lectures instructives ; enfin, des réunions de *lectures publiques*, où les personnes qui ne savent pas lire entendront la lecture d'ouvrages et de journaux sérieux.

10. *En vue des exercices hygiéniques*, le gymnase doit être enseigné aux garçons et aux filles ; puis la natation favorable à la propreté et à la santé du corps; enfin, il sera bon d'enseigner aux garçons le tir de l'arc et l'exercice militaire.

11. Les gouvernements doivent enfin abolir et supprimer les établissements que je nomme *antimoraux* et *antisociaux*, savoir : les cabarets, les estaminets, les guinguettes ou bals publics, les mauvais théâtres, qui sont pour les enfants du peuple un lieu où les bonnes mœurs s'altèrent et se corrompent.

12. *En vue d'organiser le travail, pour la seconde période de la vie*, les gouvernements doivent établir l'association proportionnelle dans les trois institutions de l'économie naturelle, l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent et le libre échange universel, attendu que ces éléments économiques sont très-favorables au développement du travail, qui seul féconde le capital et produit la richesse des nations.

13. Enfin l'apprentissage doit être salarié, attendu que le travail de l'apprenti et celui aussi de l'apprentie, si vulgaires et si ordinaires qu'ils soient, n'en sont pas moins un service rendu. Or, tout service rendu doit être rémunéré ; sans cela, il y a exploitation dans toute la rigueur du mot.

14. *En vue de l'assistance aux faibles et aux infirmes, incapables de travailler*, nous distinguons : 1° *L'assistance à l'enfance ;* 2° *l'assistance aux estropiés*, capables d'un travail quelconque ; 3° *l'assistance aux vieillards*, incapables d'aucun travail.

15. Il est utile de maintenir l'institution des tours dans les grands centres de population; ces établissements quelquefois peuvent prévenir un crime et un malheur.

16. Tout enfant abandonné sera interné dans une famille de colons, adopté par sa nourrice et puis dressé aux travaux de la ferme, attendu que l'agricul-

ture manque de bras, et que d'ailleurs, cette institution est à la fois la plus utile et la plus favorable à la moralité, à la santé, et, conséquemment, la plus favorable au bonheur de l'homme et de la femme.

17. Nous demandons que les crèches soient maintenues et multipliées dans les grandes villes manufacturières, où la femme de l'ouvrier, obligée de travailler en fabrique, pourra faire sa journée sans que son enfant ait à souffrir de cette obligation impérieuse.

18. Après la crèche doit venir l'asile, où le petit enfant sera soumis aux premières exigences de la discipline et de l'obéissance, en même temps qu'on lui apprendra les premiers éléments de la lecture et de la musique, savoir : les lettres et les notes.

19. Enfin, nous demandons que dans chaque chef-lieu de département, il soit fondé une maison d'éducation pour les jeunes aveugles, et une autre pour les sourds et muets, afin que ces deux classes de malheureux n'aient pas à souffrir de leur infirmité, et qu'ils puissent participer à tous les bienfaits de l'éducation et de l'instruction.

20. *En vue de l'assistance aux estropiés capables d'un travail quelconque*, il sera établi, dans chaque chef-lieu de département, des ateliers où les estropiés seront occupés à un travail en rapport avec leur capacité, et délivrés ainsi à jamais de la dure nécessité de mendier sur la voie publique.

21. L'aumône est en quelque sorte une injure faite au mendiant ; partout elle doit être remplacée par le travail salarié ; en l'absence de toute capacité de la part d'un enfant du peuple, il doit être recueilli dans

un asile et arraché à la mendicité; il a droit à une part sur la richesse obtenue par le travail de ses frères.

22. Je demande que nos hôpitaux soient transformés en *hôpitaux cellulaires*, de manière à ce que chaque malade ait sa chambre; cette disposition, réclamée par les convenances, sera d'ailleurs favorable à la morale et à l'hygiène.

23. Je demande aussi qu'il soit fondé des *maisons rurales de convalescence* pour les deux sexes dans les environs des grandes villes.

24. *En vue de l'assistance aux vieillards incapables de tout travail*, je demande qu'il soit accordé des secours à domicile à ceux qui n'ont point de famille en position de les assister.

25. Je demande encore que dans chaque chef-lieu de département, il soit fondé *une maison d'invalides civils pour les deux sexes*, où seront recueillis les vieillards sans famille et incapables d'aucun travail.

26. Je voudrais enfin que toutes les dépenses pour instruire et moraliser les enfants de la démocratie, ainsi que les frais relatifs aux institutions démocratiques de toutes sortes, fussent réunis pour constituer ce que j'appelle le *budget du peuple ;* attendu qu'il est juste que les travailleurs, qui produisent et donnent la vie, aient un budget, aussi bien que la guerre qui tue.

27. Ce budget pourra s'élever à plusieurs centaines de millions de francs, s'il est nécessaire; dans tous les cas, ce sera l'argent le mieux employé de tout celui que pourront dépenser nos gouvernements.

Tels sont, dans ma pensée, *les principes constitutifs*

et fondamentaux de l'organisation économique du nouveau monde et du Règne de Dieu, qui assurera, aux peuples qui les mettront fidèlement en pratique, l'extinction du paupérisme, l'abolition du prolétariat et la fin de la misère.

Et maintenant que tous les hommes de cœur, amis du progrès et dévoués à la grande cause de l'humanité souffrante, se joignent à moi, et se mettent à l'œuvre pour faire de la propagande, en discutant, vulgarisant et propageant les principes de ma *Nouvelle économie sociale universelle* en tous lieux et dans les différentes classes de la société, afin que ma pensée, divulguée et expliquée à tous, fasse bientôt irruption dans les lois de la politique des gouvernements, et qu'elle apparaisse dans le domaine des faits sociaux triomphante, puissante et bénie par les prolétaires qui se verront délivrés à jamais de la misère et des maux qu'elle engendre.

FIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE UNIVERSELLE.

QUELQUES MOTS

DE

CRITIQUE PHILOSOPHIQUE

A PROPOS DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE.

QUELQUES MOTS

DE

CRITIQUE PHILOSOPHIQUE

A PROPOS DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE.

I. — Errare humanum est.

Après avoir fait connaître les véritables lois qui régissent la science économique, la première et la plus importante de toutes les sciences à mon avis, et démontré l'existence des phénomènes tels qu'ils apparaissent dans le domaine des faits sociaux, je crois qu'il n'est pas inutile de présenter quelques considérations philosophiques, au sujet de certaines croyances économiques qui ont cours dans la conscience des hommes, et qui ne sont rien moins que des utopies, ou, pour mieux dire, que des erreurs grossières.

L'antiquité a dit, avec beaucoup de raison : *Errare humanum est*, ce qui signifie, traduit en français : *l'homme est sujet à l'erreur*, ou bien encore : *l'humanité est destinée à erreur*, ou bien aussi *le propre de*

l'homme c'est de se tromper, etc., etc. Et cela est parfaitement vrai. L'humanité, à travers les âges du passé qui l'ont conduite jusqu'à nous, l'humanité, ainsi que les faits historiques l'attestent, n'a vécu le plus souvent que d'illusions; elle a préconisé l'erreur alors qu'elle croyait encenser la vérité; elle a exalté le système alors qu'elle croyait rendre hommage à la réalité; le mirage a presque toujours été dans son esprit et sa conscience.

Aussi, il est vrai de dire que l'humanité a vécu en expérimentant. L'expérimentation, voilà la grande loi qui a régi les sociétés au point de vue des croyances religieuses, au point de vue politique, de l'économie et même des sciences.

Et cela se comprend de soi-même. Personne n'est sorcier, nul ne peut deviner la vérité; on la cherche, on l'évoque, on la poursuit à travers les faits de toute nature qui surgissent sous nos yeux, mais personne ne peut la deviner. Disons, enfin, qu'elle apparaît alors seulement qu'elle *se révèle à nous*, ou que Dieu nous la montre lorsqu'il trouve bon de nous donner *sa divine lumière* qui nous permet alors de la distinguer clairement et de la voir dans tout son éclat et sa majesté.

S'il est une science qui a vécu d'expérimentation, à coup sûr c'est la médecine. Combien de pratiques médicales que les hommes de la science, — si, toutefois, on peut appeler hommes de science ces praticiens qui passent leur vie dans les essais et les tâtonnements, et qui ne savent pas, tandis que la science sait, — combien de pratiques médicales, dis-je, qui ont été préconisées pendant un temps plus ou moins long,

et qui, ensuite, ont été abandonnées comme insuffisantes, impuissantes, ou même absurdes! L'histoire de la médecine est pleine de contrastes de cette nature en présence desquels il est vrai, de dire : *Errare humanum est.*

Ce n'est pas seulement la médecine qui a vécu et qui vit d'expérimentation, mais c'est aussi l'*économie sociale* qui, elle aussi, a toujours vécu d'expérimentation. Que de principes économiques qui ont été exaltés pendant un temps plus ou moins long, et qui, ensuite, ont été trouvés mauvais et même dangereux par suite des *mauvais effets ou conséquences dangereuses* qui en ont été le résultat certain.

Citerai-je *le système financier de Law*, pratiqué il y a près de deux cents ans, qui, à son origine, fut exalté par les esprits les plus sérieux et finit par la ruine de tous ceux qui eurent confiance en lui? Citerai-je l'organisation des *maîtrises et des jurandes*, considérée à sa naissance comme un chef-d'œuvre d'organisation et de législation économique, que la Révolution de 89 démolit comme une masure vermoulue?

Combien ne trouverai-je pas encore *d'institutions économiques* que les hommes ont expérimentées, si je voulais fouiller dans l'histoire du passé; mais c'est assez de nous occuper du présent; c'est assez de nous occuper du *fouriérisme*, du *communisme de Cabet* et de tant d'autres systèmes économiques, qui ne sont rien moins qu'un mirage de la raison aveugle, une illusion, une erreur. En présence de ces faits économiques, il est vrai de dire une fois encore : *Errare humanum est.*

Notre époque a vu paraître les caisses d'épargne, et les caisses de pension de retraite; elle a vu surgir enfin tout ce système financier où brillent au premier rang ces nombreuses sociétés financières *en commandite par actions*, système que la foule admire et que certains aveugles exaltent pompeusement, — on l'a cru une panacée, alors qu'il n'est qu'un élément de ruine; — mais attendez encore quelques années, et vous le verrez tomber et crouler avec fracas comme a croulé jadis le système de Law. Autant, dans le passé, notre système financier a été acclamé, autant, dans un avenir assez prochain, il sera maudit, et alors il sera vrai de dire, comme toujours : *Errare humanum est.*

II. — Enrichissez-vous...

Les admirateurs de notre système financier, qui, je le soupçonne fort, sont aussi des adorateurs du veau d'or, en s'exaltant sous l'influence de leur enthousiasme et de leur foi au système financier qui est le fruit de leur conception *politico-économique*, les admirateurs de la finance, dis-je, ont dû, par la force des choses, résumer leurs aspirations par une affirmation qui est l'expression de leur sentiment et qui est devenu comme la devise de notre siècle et le mot d'ordre de notre époque. Ce mot d'ordre, cette devise de notre siècle sont parfaitement exprimés par ces mots : *Enrichissez-vous*, parole qui a été prononcée du haut de la tribune par quelque politique fanatique, mais aveugle; triste pressentiment pour la nation, car si les hommes qui sont à la tête du gouvernement, et qui exercent une influence certaine sur les décisions poli-

tiques du pouvoir, ont de tels sentiments, que pourra-t-il en advenir pour la nation, pour la grande famille des citoyens, qui subissent la politique de tels aveugles et de tels ignorants ?

Ah ! cette parole, *enrichissez-vous*, n'a malheureusement que trop bien été entendue par la génération présente ; tout le monde veut s'enrichir et tout le monde veut devenir millionnaire. Mais comme cela est très-difficile de faire fortune par les voies légales, on a usé de tous les moyens. D'abord, bien des gens de toute condition, voire même des domestiques et des valets, vont à la Bourse porter leurs économies ; et comme leurs spéculations, en supposant qu'elles soient heureuses, ne grossissent pas assez rapidement le magot, ceux-ci, afin d'aller plus vite sur le chemin de la fortune, ne se font pas scrupule de faire danser l'anse du panier et de voler leurs maîtres le plus possible et par tous les moyens possibles, et cela en multipliant les abus de toutes manières, sans toutefois que cela paraisse, et en évitant les preuves ostensibles ; car il faut esquiver la police correctionnelle.

Combien de fois n'ai-je pas vu à Paris, sous les tilleuls de la place de la Bourse, les cochers de maison, en veste rouge, et les cuisinières au tartan fané, en pourparlers avec les *courtiers-marrons de la coulisse*, s'informant des cours ou donnant commission de vendre ou d'acheter, et, je l'avoue franchement, ce spectacle m'a profondément attristé.

Cette parole, *enrichissez-vous*, n'a été que trop entendue par les gens du commerce ; car, il faut le dire, la bonne foi et la sincérité semblent avoir disparu partout.

Dans le commerce de tout genre, on ne rencontre plus que la ruse et le mensonge, qui cherchent à vous tromper et à vous voler afin de s'enrichir plus vite à vos dépens.

Cette parole, *enrichissez-vous*, parole satanique qui engendre la mort de la justice et devient la source d'une foule de maux au sein de la société, a semé dans les cœurs et les consciences ce matérialisme et ce sensualisme qui sont la plaie qui ronge la génération présente, tant il est vrai que tout principe est suivi de conséquences qui en sont le résultat inévitable.

Espérons qu'un jour les consciences, s'apercevant qu'elles ont fait fausse route, reviendront de leur erreur et condamneront elles-mêmes ce principe désastreux. Espérons qu'elles préféreront, à une ambition trompeuse et toujours difficile à satisfaire, ambition qui est un véritable rongement, les joies d'une bonne conscience, que donnent toujours la bonne foi, le désintéressement, la justice et cette sagesse parfaite qui a fait dire avec raison : *Le sage vit content de peu.*

III. — Moralisons-nous.

S'il s'est trouvé un homme qui a jeté à la face de la génération présente cette parole de corruption : *Enrichissez-vous*, ne pourrais-je pas, *moi, l'Homme de la vérité en qui réside toute lumière*, tenter de provoquer un retour vers le bien et la justice, et dire à cette génération aveugle et dévorée par la cupidité, l'amour de l'argent et le sensualisme : *Moralisons-nous?* Oui, moralisons-nous, c'est-à-dire pratiquons partout et toujours une saine morale, afin que nous

puissions nous guérir de cette corruption générale, véritable lèpre qui ronge le corps social.

Que le fils de famille, qui court les aventures galantes et emploie son argent et son or à séduire plus facilement la jeune fille honnête, pour l'abandonner ensuite après l'avoir déshonorée et pervertie, change de conduite; qu'il se convertisse et qu'il apprenne à respecter l'honneur de la femme. *Moralisons-nous!*

Que les gens de commerce, qui ont pour habitude de pratiquer le mensonge pour tromper le monde, et qui font un gain déshonnête et commettent ainsi le vol, deviennent des commerçants d'une sincérité parfaite et d'une probité incorruptible. *Moralisons-nous!*

Que tous les serviteurs, qui servent leurs maîtres sans respect et sans charité, et abusent de leur position pour les voler, en pratiquant toutes sortes d'abus domestiques, renoncent à ces habitudes et deviennent des serviteurs fidèles en toutes choses. *Moralisons-nous!*

Que tous les ambitieux, qui ont recours à des voies corrompues pour se faire une position quelconque; que tous ces spéculateurs qui spéculent sur la bonne foi et la cupidité d'autrui; que tous ces *chevaliers d'industrie*, puisqu'il faut les appeler par leur nom, dont le nombre est beaucoup plus grand qu'on ne le pense, que tous ces ambitieux qui n'ont ni honte ni pudeur, abandonnent leur voie pour pratiquer la droiture. *Moralisons-nous!*

Que tous ces hommes politiques, qui sollicitent de leurs concitoyens un mandat politique, promettant de donner tous leurs soins aux intérêts de la nation, et qui, une fois au pouvoir, ne s'occupent plus que de

leur intérêt personnel et conspirent contre les lois du pays, qui méconnaissent les volontés du peuple et de la nation, que tous ces mandataires infidèles, qui n'ont pas même conscience de leur lâcheté, deviennent des hommes de cœur et de dévouement, et qu'ils soient l'honneur du pays et l'espérance de la patrie. *Moralisons-nous !*

Que cette tourbe d'écrivains infimes, qui spéculent sur le goût dépravé des populations et la corruption des mœurs, au lieu de produire des œuvres malsaines qui provoquent le dégoût, qu'ils se fassent les interprètes du *beau*, du *vrai* et du *bien*. *Moralisons-nous !*

Que tous ceux enfin qui se laissent entraîner par leur égoïsme, qui n'ont aucune vertu civile ni aucun sentiment de charité chrétienne, que tous ceux-là deviennent des hommes sérieux, pratiquant la justice de l'Evangile. *Moralisons-nous !*

Ce que les hommes ne comprennent pas et ce qu'ils n'aperçoivent pas, c'est que le principe qui réside dans cette maxime : *Enrichissez-vous*, ne saurait donner le bonheur qui est le problème cherché de tout temps par toutes les générations humaines, tandis que ce bonheur tant désiré sortira très-certainement de la pratique du principe qui réside dans cette autre maxime : *Moralisons-nous*.

De tous côtés, j'entends parler du relèvement de la France. Eh ! mon Dieu, oui, j'accepte votre pensée, chers concitoyens. Mais qui relèvera la France ? Les Français apparemment ; je ne sache pas que la France puisse se relever toute seule. Or, pour relever les Français de l'état d'abaissement et d'infériorité de

toute nature dans lequel et sous lequel nous gémissons tous, il n'y a qu'un moyen d'y arriver : c'est de nous élever, nous, Français, pour atteindre à un niveau de moralité plus élevé que celui où nous sommes; et que faut-il pour cela? Une seule chose : nous moraliser. *Moralisons-nous!* oui, *moralisons-nous!* tel doit être le but de nos efforts, de nos tendances, de nos aspirations, de tous nos desseins. *Moralisons-nous!* telle doit être la maxime et la devise de tout citoyen de la France.

IV. — La dette hypothécaire.

Dans le monde des économistes, il se trouve des hommes qui se préoccupent de la dette hypothécaire, et dans l'esprit desquels cette question tient une certaine place; elle est le sujet de préoccupations constantes.

La question de la dette hypothécaire, à mon avis, n'a aucune sorte d'importance; c'est pour cela aussi que je n'en ai pas dit un seul mot dans les discussions de mon *Economie sociale*.

La science économique, dans ses appréciations et ses discussions, doit toujours se placer sur le terrain de l'*intérêt général;* elle ne saurait jamais envisager une question au point de vue de l'individu, car alors elle ferait fausse route, elle dévierait de la logique et de la vérité.

Qu'est-ce que l'*hypothèque?* Une personne propriétaire d'un immeuble d'une nature quelconque, terre, maison ou usine, etc., désire emprunter quelque argent pour faire face à ses affaires, et celui qui lui prête

son argent demande *une garantie*. Dès lors, l'argent prêté, c'est-à-dire une *valeur mobile*, est reconnu en une *valeur immobile* de même importance, à prendre sur un immeuble ou propriété immobilière. Cette garantie, accordée par l'emprunteur au prêteur, devient pour celui-ci un *droit*, qui lui est conféré et garanti par un titre enregistré; or, c'est *ce droit* et *ce titre* qui constituent ensemble *l'hypothèque*.

Il y a donc des propriétés immobilières de toutes natures qui sont grevées d'hypothèques, et toutes les valeurs hypothécaires réunies s'élèvent en France, à notre époque, à la somme approximative, je suppose, de six à huit milliards.

Bon nombre d'économistes, ai-je dit, s'alarment d'un tel état de choses, et en conçoivent, à tort, une certaine inquiétude morale.

Cette inquiétude ou préoccupation économique, selon moi, est toute à fait chimérique. Si M. Pierre, agriculteur, industriel ou propriétaire de maison ou de tout autre immeuble, a ses immeubles grevés d'hypothèques pour une somme de 20,000 fr. par exemple, il est obligé, tous les ans, de payer les intérêts de cette somme à 5 %, soit 1,000 fr.; de sorte que son revenu annuel se trouve diminué de cette somme. J'avoue que c'est fâcheux, pour M. Pierre, d'être obligé, tous les ans, de retrancher la somme de 1,000 fr. de la somme de ses revenus. Mais cet état de chose ne fait rien à la société, ni au gouvernement, ni à la commune, ni à la cité qu'habite M. Pierre; par conséquent, ni la société, ni le gouvernement, ni la commune, ni la cité n'ont à se préoccuper de ce que M. Pierre a ses propriétés grevées de 20,000 fr.

d'hypothèques, et de ce qu'il paie tous les ans 1000 fr. d'intérêts au créancier qui lui a prêté cette somme.

Si les intérêts que paie M. Pierre lui deviennent trop onéreux, pour s'en libérer, qu'il vende tout ou en partie de ses immeubles, pour rembourser les 20,000 fr. qu'il doit; et, dans cette hypothèse, M. Pierre sera dépossédé d'un immeuble, qui aura été acquis, je suppose par M. Paul. Que la propriété en question appartienne, maintenant, à M. Paul, au lieu d'appartenir à M. Pierre, cela ne fait rien, en vérité, ni à la société, ni au gouvernement, ni à la commune, ni à la cité.

On voit donc que la question des hypothèques n'a aucune espèce d'importance aux yeux de la science économique, et si j'en parle, c'est afin d'anéantir ce fantôme qui effraie quelques esprits pusillanimes ou aveuglés par le défaut de jugement.

Il pourrait se faire que, dans notre société, toutes les propriétés foncières seraient grevées d'hypothèques pour tout ou partie de leur valeur réelle, que cela ne ferait rien à la société. Tant pis pour le proprétaire qui a emprunté de l'argent, et qui est forcé de payer, tous les ans, les intérêts des sommes qu'il a empruntées. C'est fâcheux pour lui, je le reconnais; fallait pas qu'il empruntât! Si à notre époque la dette hypothécaire est très-forte, cela prouve que les propriétaires ont beaucoup emprunté, et s'ils ont beaucoup emprunté, c'est parce qu'ils ont voulu dépenser plus que ne leur permettait leur position ou le chiffre de leur revenu.

Celui qui ne se contente pas de la dépense de ses revenus et qui veut dépenser davantage, ne le peut

qu'à la condition d'emprunter de l'argent. C'est l'argent emprunté qui lui permet de dépenser plus que ne lui donnent ses revenus. De là ce que je nomme *les dépenses extraordinaires.*

Les dépenses extraordinaires des propriétaires n'ont pas toutes la même origine et la même cause. Quelques-uns ont emprunté pour faire des entreprises ou améliorations, qui ont été couronnées par le succès; d'autres entreprises ou améliorations — et c'est peut-être le plus grand nombre — *n'ont pas réussi;* la dépense extraordinaire de l'argent emprunté a été faite en pure perte, ou peu s'en faut. Enfin, il est des propriétaires qui dépensent ou qui mangent plus que ne leur rapportent leurs propriétés; leurs revenus ne leur suffisent pas, et alors, plutôt que de vendre leurs immeubles, ils empruntent en donnant hypothèques sur ces mêmes immeubles.

Dans mon opinion, la dette hypothécaire est une jauge ou, si l'on veut, un thermomètre qui donne la mesure exacte de l'ambition et de ce que j'appellerai *le défaut de sagesse* des nations.

C'est particulièrement aux époques où les hommes sont dominés par le sensualisme et la passion des jouissances temporelles et par l'ambition, que chacun se lance dans la voie des spéculations ou des *dépenses extraordinaires ou exagérées,* et que l'emprunt est pratiqué en masse, qu'il est en faveur et qu'il a le plus de vogue.

Si l'on avait la patience de dresser une liste de la dette hypothécaire de toutes les nations, cette liste, à mon avis, donnerait la mesure exacte du degré de sagesse et de tempérance de ces nations. La nation

dont la dette hypothécaire serait la plus forte serait celle qui manquerait le plus de sagesse et de tempérance; celle, au contraire, dont la dette hypothécaire serait la plus petite, serait celle qui pratiquerait plus que les autres ces deux vertus morales.

En somme, la question de la dette hypothécaire n'a aucune importance aux yeux de la science économique, qui se place toujours au point de vue de l'intérêt général, et jamais au point de vue de l'intérêt personnel; aussi nous n'avons plus rien à dire. Que les esprits pusillanimes se rassurent donc.

V. — Du crédit.

La question du crédit est tout à fait de la même nature que celle des hypothèques; comme cette dernière, elle n'a pas non plus une grande importance.

Je suis d'abord l'ennemi du crédit, ainsi qu'on l'a vu dans la VIe discussion de la nouvelle organisation des finances (*Solution économique*, chapitre III). C'est une tolérance, qui se pratique dans le domaine des affaires mercantiles, aux risques et périls de celui qui livre des marchandises à crédit, c'est-à-dire qui donne une valeur sans recevoir aussitôt une valeur de même importance.

Le crédit ne sera jamais, à mon avis du moins, un élément de richesse, et j'estime que plus les sociétés se moraliseront et se perfectionneront, et moins le crédit sera pratiqué. En bonne justice, tout négociant qui livre une production à n'importe qui, doit recevoir une valeur de même importance, soit en production d'une autre nature, soit en argent comptant; attendu

que le métal est, de tous *les éléments économiques*, celui qui, à défaut de la production, — qui constitue la valeur la plus réelle, — a une valeur approximative ou tout au moins conventionnelle.

Il y a des économistes qui accordent une grande importance au crédit; c'est, selon eux, la cheville ouvrière du commerce et des négociations mercantiles de toute espèce; c'est peut-être, dans leur opinion du moins, un des principaux éléments de prospérité pour les sociétés. De l'avis de ces économistes, organiser le crédit, c'est organiser la prospérité; favoriser le crédit, c'est favoriser la richesse publique; le crédit enfin, selon eux, c'est l'âme et la vie au sein de l'économie sociale.

Proudhon, je crois, était un apôtre fervent du crédit; son rêve était de fonder une banque démocratique en faveur du crédit, etc. A toutes ces aspirations des utopistes, il n'y a qu'un mot à répondre : c'est que le crédit ne se *décrète* pas, et il ne s'*organise pas*. Le crédit est un élément économique qui *dépend d'une cause engendrante*, en dehors de laquelle il n'est pas possible. Cette cause, je la nommerai : *la confiance, la sécurité*, qui, elle-même, procède du degré de moralité et de sagesse des personnes mêmes qui réclament le crédit. Si cette cause n'existe pas, il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, que le crédit existe.

Mais on sait que, dans l'opinion des socialistes en général, et en particulier dans l'opinion de Proudhon, le crédit est réclamé en faveur des travailleurs qui manquent de capital, et à qui le capital est nécessaire pour organiser et pratiquer le travail.

Il est bien certain, en effet, que le travailleur ne

peut pas travailler s'il n'a pas un capital quelconque à sa disposition ; mais peut-on exiger des capitalistes qu'*ils livrent leur capital à crédit aux travailleurs*, et qu'ils courent les chances, trop souvent douteuses, de la réussite de l'entreprise ? Non.

De là, la grande préoccupation de Proudhon et consorts ; arriver à ce que les travailleurs puissent trouver du capital, soit à l'aide du crédit, soit par un moyen quelconque, et, au besoin, au pis aller, par l'intermédiaire de Banques quelconques, moyen factice et dérisoire, s'il en fut jamais, attendu que les Banques ne peuvent qu'émettre des titres de valeurs, et que les chiffons de papier qu'elles font imprimer ne seront jamais du capital ; de ce véritable capital agricole, *qui est la terre végétale* ; de ce capital industriel, qui se compose *des produits de l'agriculture ;* de ce capital commercial enfin, *qui se compose de la production*, c'est-à-dire des produits de l'agriculture et des façons de l'industrie.

C'est en vue de ces considérations, qui sont parfaitement justes, et que chacun comprendra suffisamment, que les Banques de crédit, en vue d'organiser le travail, sont une rêverie, une illusion, une utopie, en un mot, c'est le néant.

Quoi qu'il en soit de mes appréciations du moment, j'affirme que la question du crédit, est sans importance ; le crédit surgira quand il y aura lieu qu'il surgisse, et il disparaîtra, ou se montrera très-rare, quand il y aura lieu à ce qu'il disparaisse. La science économique, à proprement parler, n'a pas lieu de s'en préoccuper, attendu que le crédit ne me paraît pas être un élément de richesse.

J'estime, d'ailleurs, que plus la société sera en progrès, plus le crédit s'effacera et tendra à disparaître pour faire place *aux affaires au comptant*, ou tout au moins pour se transformer en un placement rapportant intérêt, — selon que je l'ai indiqué dans mon nouveau système financier, — auquel cas, il sera certain que le crédit aura totalement disparu. Le crédit, qui consiste à donner sans recevoir, est une infraction à la justice; or, comme tout progrès consiste dans le triomphe des lois de la justice, le crédit doit nécessairement disparaître un jour, le jour où toute justice triomphera au sein de la société parmi les hommes.

La tendance bien marquée des socialistes à vouloir fonder des Banques de crédit *pour procurer du capital aux travailleurs*, trahit chez eux une préoccupation d'esprit, savoir : *trouver un moyen pour que les travailleurs soient en possession du capital.*

Et ne vous y trompez pas, ami lecteur, c'est là un idéal que poursuivent bon nombre des chefs du socialisme, Proudhon, Etienne Vacherot, dans son livre : *La Démocratie*, et autres utopistes.

Mais, ici, la discussion change de face, il ne s'agit plus du crédit; la question se transforme. D'indifférente qu'elle était, pour moi du moins, elle acquiert une certaine importante; aussi, il me paraît utile de me rendre compte de cette aspiration des esprits socialistes, et de rechercher si réellement il y a un moyen praticable pour mettre les travailleurs en possession du capital; et dans le cas où cela serait possible, quels seraient les avantages d'un tel ordre de choses.

C'est ce que je vais examiner avec soin dans la discussion suivante.

VI. — Est-il possible que, dans une société quelconque, les travailleurs soient en possession du capital ?

Ce que demandent donc les socialistes, c'est que les travailleurs soient en possession du capital.

D'abord, disons que pour acquérir le capital à l'égard de ceux qui ne le possèdent pas, pour les travailleurs, par conséquent, il n'y a qu'un seul moyen, savoir : l'*épargne*.

Je n'admets pas la violence, et je repousse tout moyen et toute méthode qui aurait recours à la violence, à l'expropriation des capitalistes ou à toute autre combinaison illicite.

Mais, faisons une supposition : supposons que ce moyen est trouvé; sans violence et sans perturbation d'aucune sorte, les travailleurs sont mis en possession du capital.

Où sont les avantages de ce nouvel ordre de chose? Je n'en vois pas. Les travailleurs sont tenus de travailler comme auparavant; leur condition n'est pas changée sous ce rapport. Avant d'être en possession du capital, ils travaillaient sous le régime de l'association avec un capitaliste dont ils fécondaient et faisaient valoir le capital; aujourd'hui, ils travaillent afin de féconder et de faire valoir un capital qui leur appartient. Toute la différence qui existe, c'est que ces ouvriers absorbent tous les bénéfices que donne l'entreprise sans être tenus de les partager avec le

patron ; à part cet avantage, rien n'est changé dans leur condition. Ils sont condamnés à la peine et à la sueur ; ils ont à courir toutes les mêmes chances et toutes les mêmes incertitudes qui sont toujours inhérentes aux spéculations : la grêle, la sécheresse, les épidémies, etc., s'ils travaillent dans l'agriculture ; les faillites, les mortes-saisons, les fausses spéculations, etc., s'ils sont industriels. Je ne vois donc pour eux, dans cette nouvelle condition, qu'un seul avantage : celui de n'être pas obligés de partager les bénéfices avec leur patron, de telle sorte que leur part est plus importante.

C'est bien là un avantage que je suis loin de méconnaître. Mais ces travailleurs, feront, sans aucun doute, des bénéfices ; car, s'ils n'en faisaient pas, leur situation n'aurait rien d'enviable, et, travailler pour travailler, il serait indifférent, ma foi, d'exploiter le capital des autres ou d'exploiter le capital à soi appartenant.

Si donc ces travailleurs font des bénéfices, ils verront l'importance de leur capital croître d'année en année, et le jour où ce capital sera suffisant pour leur donner à vivre sans travailler, ces travailleurs s'empresseront de se faire remplacer par d'autres travailleurs, et eux se transformeront en capitalistes, et feront valoir leur capital en prenant des travailleurs à leur solde, etc.

Les utopistes, qu'ils s'appellent Proudhon, Etienne Vacherot ou d'un autre nom, n'ont-ils donc jamais compris que le travail est *une peine, un mal, un dur assujétissement*, et que personne n'aime la peine ni le mal, que personne n'aime à être assujéti durement,

et que dès lors personne n'aime le travail. Tout le monde le fuit, et ne l'acceptent que ceux qui ne peuvent pas faire différemment, pressés par des besoins impérieux, pressés par le besoin de manger, pressés par le besoin de se vêtir. Mais quiconque peut satisfaire ces besoins impérieux sans avoir recours au travail s'en dispense avec joie, avec satisfaction, avec contentement.

Voilà pourquoi tout travailleur qui, à un moment donné, devient propriétaire d'un capital suffisant pour vivre modestement sans travailler, laisse aussitôt de côté son ouvrage pour vivre de son capital. Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'un travailleur, colon ou ouvrier, est venu à hériter d'un avoir assez important, et en apprenant cette nouvelle il jette ses outils, envoie le travail à tous les diables et se met à sauter de joie. Tout cela est dans la nature du cœur humain, tout cela est logique, tout cela est dans le caractère de l'homme, et nul n'y changera jamais rien. La loi du progrès, pour tant de prodiges qu'elle accomplisse, ne fera pas que la peine et le mal soient un plaisir.

Quand j'étais contre-maître de fabrique et que je passais ma vie au milieu des ouvriers, dans ces moments de causerie familière entre ouvriers et commis, ces sentiments ne m'ont-ils pas été manifestés mille fois pour une?

Tous les jours j'assiste à un spectacle fâcheux et qui me navre. D'une part, c'est un jardinier qui est attaché à un petit domaine; ce travailleur de la terre s'impose des sacrifices pour faire donner à son fils unique une éducation qui le rende capable d'être reçu instituteur, et cela uniquement pour arracher son fils

au travail de la terre, qui est pénible, m'a-t-il dit. D'autre part, ce sont des artisans qui travaillent au jour le jour, et qui font donner à leur fils une éducation au-dessus de leur rang et en font, non des ouvriers, mais des bourgeois qui aspirent à tous les avantages que donne cette position.

Les exemples de cette nature fourmillent à notre époque. Chacun cherche à s'affranchir du travail et veut devenir capitaliste d'une manière quelconque, et il n'y a que ceux qui ne savent pas s'arranger pour se tirer d'affaire et changer de condition, qui restent, à contre-cœur et contre leur gré, attachés au travail et à la peine de chaque jour.

L'homme n'aime donc pas la peine et le mal, c'est-à-dire le travail; et supposer des hommes qui travaillent alors qu'ils sont en possession d'un capital qui leur permet de se dispenser de travailler, c'est le plus étrange des contre-sens, la plus grande anomalie qu'il soit possible d'imaginer. C'est pour cela que l'on ne verra jamais une société ou un peuple chez lequel les travailleurs sont en possession du capital, ou, ce qui revient au même, une société dans laquelle les capitalistes travailleront. Ce spectacle ne s'est pas encore vu et j'affirme qu'il ne se verra jamais, quels que soient les progrès de la civilisation et de la morale. Mais ce que j'affirme, c'est que partout et toujours l'homme fuira le travail, et ne travaillera que celui qui ne pourra pas faire différemment pour manger.

Je sais bien assez que les utopistes ne seront pas contents de ma discussion, et qu'ils ne se montreront pas satisfaits de mon argumentation; ils ne seront pas convaincus par mon raisonnement. Ils reviendront

à la charge et ne manqueront pas de me parler de la tyrannie du capital, de ses exigences ; des patrons qui exploitent les ouvriers, etc. Je renvoie tous ces utopistes à mes démonstrations économiques, où j'ai mis en lumière les lois les plus importantes de l'économie, et analysé divers phénomènes économiques qui ont rapport au sujet du moment.

Je les renvoie aux discussions où j'ai démontré que le capital commande le travail, attendu que ces deux éléments sont dans les rapports de cause à effet ; que le salaire des travailleurs détermine la valeur des bras, attendu que toute chose, sans exception, a une valeur ; que la surabondance des bras détermine la baisse des salaires et le chômage ; que l'association proportionelle doit nécessairement faire participer les travailleurs aux bénéfices des patrons, et empêcher que ceux-ci ne fassent quelquefois des fortunes scandaleuses au détriment de leurs ouvriers, etc.

Que les utopistes, donc, veuillent bien méditer toutes les démonstrations de ma *Nouvelle économie sociale*, et, s'ils n'y voient pas clair, si la lumière ne se fait pas dans leur esprit, en vérité, ou ils auront un entendement bien obscur, ou ils auront beaucoup de mauvaise volonté.

Lorsque les socialistes se mettent en peine du capital pour les travailleurs, est-ce qu'ils ne voient pas que l'*association* vient à leur secours, attendu que le capital ne peut rien sans le travail, et que, du moment qu'un capitaliste veut faire valoir son capital et le faire fructifier, *il est forcé d'avoir recours au travail*, et de *mettre* en quelque sorte *son capital à la disposition des travailleurs* ? C'est là un phénomène

économique ou mieux *une loi naturelle* toute puissante qui a pour *effet certain* et *pour résultat obligé de procurer du capital aux travailleurs* qui n'en ont pas. Que ces utopistes veuillent méditer cet ordre de choses, et ils verront clairement que leurs plaintes et leurs inquiétudes à cet égard sont un non-sens, et témoignent hautement de leur défaut d'appréciation et de leur défaut de jugement.

Les utopistes jettent les hauts cris en disant que les travailleurs dépendent de leurs patrons, qu'ils dépendent du capital ; et, pour faire cesser cet ordre de choses qu'ils qualifient d'injuste et de révoltant, et rendre les travailleurs indépendants, ils demandent que les travailleurs deviennent possesseurs du capital.

Il y a dans cette accusation un véritable mirage, je dirai mieux, une étourderie grossière. De quelque manière que l'on s'arrange, est-ce que le travail n'est pas toujours dépendant du capital? Lorsque le travailleur est propriétaire du capital qu'il fait valoir lui-même, est-ce que son travail ne dépend pas toujours de ce capital qu'il possède? Assurément. De sorte que, soit que le capital appartienne à un patron, soit qu'il appartienne à l'ouvrier lui-même, le travail de l'ouvrier dépend toujours du capital; il ne saurait en être autrement. Et quand le jour viendra où des ouvriers, sous le régime de l'association proportionnelle, auront gagné un capital, et qu'ils l'exploiteront de telle sorte qu'ils seront tout à la fois *patrons et ouvriers*, ce jour-là encore ces ouvriers propriétaires du capital dépendront encore de leur capital, et leur travail ne sera possible qu'à cause de ce capital, si bien que, si, à un moment donné, par suite d'un sinistre supposé, leur capital

venait à leur faire défaut tout à coup, au même instant leur travail sera interrompu, il aura disparu tout à coup. Donc, quoi que l'on fasse et quelles que soient les combinaisons que l'on adoptera au sein de la société, le travail sera toujours dépendant du capital; c'est là, je le répète, *une loi naturelle*, à laquelle il faut se soumettre, et contre laquelle il n'y a rien à faire.

Je reviens à ce fait économique où j'affirme que jamais on ne verra une société où l'homme ayant un capital, lui fournissant les moyen de vivre sans travailler, se condamnera au travail et à la peine par amour pour le travail, pour le plaisir de prendre de la peine.

Que voyons-nous, aujourd'hui, autour de nous? Nous voyons des propriétaires plus ou moins riches, qui dépensent plus que leurs revenus et qui mangent leur capital en attendant qu'ils aient tout dévoré. Ce sont des capitalistes qui sont en train de passer dans la classe des travailleurs; dès le jour où ils auront tout mangé, il faudra bien travailler pour vivre, à moins d'aller mourir à l'hôpital, à moins d'avoir recours au suicide.

Que voyons-nous encore? Nous voyons des travailleurs qui déploient une grande activité, font preuve d'une certaine intelligence, qui, vivant avec beaucoup d'ordre et d'économie, font chaque année quelques épargnes et finissent, à un moment donné, par avoir un capital qui leur permet d'abandonner le travail de tous les jours. Ce sont des travailleurs qui se transforment et qui passent dans la corporation des capitalistes.

Combien ne comptons-nous pas d'industriels et de commerçants qui ont commencé par travailler et par être de simples ouvriers, vivant de leur salaire au jour le jour, qui aujourd'hui sont en belle position! Or, c'est ainsi que marchera toujours la société, à quelques nuances près. Les uns, capitalistes, en dévorant leur capital passeront dans la corporation des travailleurs; d'autres, en travaillant et vivant avec de l'ordre, pourront, à un moment donné, devenir capitalistes; ce sera une bascule sociale, les uns monteront, tandis que les autres descendront. Ainsi marchera la société jusqu'à la fin du monde. Mais, quant à supposer une société dans laquelle tous les travailleurs seraient en possession d'un capital, ce qui revient à dire que les capitalistes se condamneront volontairement au travail et à la peine, j'avoue que cela ne se verra jamais. C'est là un rêve de l'utopie, ni plus ni moins.

VII. — Le capital a-t-il des priviléges?

J'ai entendu bien des fois déclamer contre le capital et l'accuser d'avoir des priviléges. En vue de cette accusation et de bien d'autres, faut-il le dire, je me demande si réellement le capital a des priviléges, et, dans ce cas, quels sont ces priviléges.

J'ai analysé, dans la deuxième partie, — celle qui traite de l'*économie naturelle*, — les rapports qui existent entre le capital et le travail. Je crois avoir démontré par A + B, c'est-à-dire de la manière la plus mathématique, que *le capital engendre le travail*,

ce qui revient à dire que *le capital est une cause et le travail un effet de cette cause.*

Peut-on se livrer à *aucun travail de culture*, sans avoir de la terre pour pratiquer cette culture agricole? Evidemment non! donc la terre végétale est l'*élément capital* pour pouvoir organiser le travail agricole. Peut-on dire que c'est là *un privilége* de la terre végétale ou du capital? Je ne le pense pas; l'affirmation, à mon avis, manquerait de justesse et d'exactitude. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le capital, dans cette circonstance, a *une fonction*, il remplit *un rôle*, mais il ne jouit pas d'un privilége; il ne me paraît pas exact de pouvoir tenir un pareil langage.

Dans le domaine de l'industrie, est-il possible de travailler à filer de la laine ou du coton sans avoir auparavant de la laine ou du coton? Peut-on travailler à faire du sucre sans être en possession de la betterave ou de la canne à sucre, produits avec lesquels, seuls, on peut faire du sucre de betterave et du sucre de canne? Evidemment, non! soutenir le contraire, ce serait de la démence.

Donc tous ces produits, la laine, le coton, la betterave, la canne sont, chacun, un *élément économique ;* ces éléments ont une *importance capitale* pour organiser lesdits *travaux;* ce sont ces produits qui permettent, seuls, d'organiser le travail industriel propre à obtenir *du drap*, *du calicot* et *du sucre*. Ces divers produits de l'agriculture remplissent ici les fonctions de capital; peut-on dire, encore, que c'est là un privilége? N'est-on pas beaucoup plus en droit d'affirmer que c'est là *une fonction* ou un *rôle* que remplissent ces divers objets? Je pourrais multiplier les applica-

tions à l'infini que la conclusion serait toujours la même.

En thèse générale, le capital est un élément qui a LA PROPRIÉTÉ d'engendrer le travail, de la même manière que le choc a *la propriété* d'engendrer le bruit; de la même manière que la lumière a *la propriété* d'engendrer la clarté, etc. Mais pourrait-on dire que le choc a *un privilége* par rapport au bruit, ou que la lumière a *un privilége* par rapport à la clarté? Assurément, non! De pareilles affirmations ne me paraissent pas discutables. Il ne s'agit pas ici de privilége mais uniquement de loi ou de phénomène. Le choc pouvant engendrer le bruit, c'est une loi et un phénomène; la lumière pouvant engendrer la clarté, c'est encore une loi et un phénomène. Eh bien, de même le capital pouvant engendrer le travail, c'est encore une loi et un phénomène, mais ce n'est pas un privilége, pas plus que le choc et la lumière, dans leur puissance d'engendrement du bruit et de la clarté, ne sauraient être un privilége.

Que les utopistes veuillent donc ouvrir les yeux, et qu'à l'avenir ils nous fassent grâce d'un pareil sophisme, en s'abstenant de nous parler des priviléges du capital.

Je viens de considérer le capital dans les divers éléments qui remplissent cette fonction au sein de l'agriculture et au sein de l'industrie; mais si, au lieu de considérer, soit la *terre végétale*, qui est le capital de l'agriculture, soit les *produits de l'agriculture*, qui constituent le capital de l'industrie, je considère l'argent, pourrait-on dire que l'argent a des priviléges? Je ne le pense pas. L'argent est un élé-

ment qui a *une fonction*, qui remplit *un rôle*, qui peut avoir *une propriété* ; mais, à coup sûr, il n'a pas de privilége.

L'argent, ainsi que je l'ai démontré dans le VIe chapitre de l'*Economie naturelle*, est *un élément qui sert à opérer les échanges* dans les transactions de production de toute nature; l'argent sert à *alimenter le capital, et, par suite, le travail*, dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle ; l'agriculture, l'industrie, et le commerce.

Toutes ces attributions de l'argent déterminent une *fonction* et *un rôle*, mais ne sauraient constituer un privilége.

Les divers éléments qui apparaissent dans le domaine de l'économie ont des fonctions diverses et de toute nature ; les uns ont une importance plus grande que d'autres, ceux qui sont cause par rapport à ceux qui sont effet. Mais aucun n'a de privilége. Par exemple, le capital a la propriété d'engendrer le travail, de même que le travail a la propriété de féconder le capital ; ce sont là, je le répète, des fonctions diverses et des rôles différents, mais non des priviléges. Avec de l'argent, il est vrai, on peut se procurer toute sorte de production ; mais de même, avec toute sorte de production, on peut se procurer de l'argent; il y a donc ici réciprocité, et, dans un aucun cas, il ne saurait y avoir privilége.

Si maintenant il arrive que *l'argent soit un élément de corruption*, et que l'argent, si l'on veut tant, *ait le privilége de corrompre la conscience*, qu'est-ce que cela prouve, sinon que les consciences sont corrompues par le vice ; et si l'argent est puissant auprès des

consciences vicieuses ou corrompues, il sera impuissant contre la vertu qui sera incorruptible; encore une fois, il n'y a pas privilége en aucune manière.

VIII. — Hommes et femmes. — Capitalistes et travailleurs.

Je rencontre quelquefois des femmes qui déclament contre les hommes. « Les hommes, » me disent-elles, « sont égoïstes et durs; ils ne pensent qu'à eux, et » il n'y en a que pour eux. Ils sont fiers de leur » sexe et orgueilleux; ils abusent de leur position, il » sont séducteurs, corrupteurs et lâches en même » temps; il y en a beaucoup qui ne valent pas la » corde pour les pendre, etc. » Je fais la part de l'exagération, et je sais dans ces accusations, ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser.

D'autres fois, je rencontre des hommes qui déclament contre les femmes. « Les femmes, » me disent-ils, « sont toutes coquettes, fausses et trompeuses; » il y a dans leur cœur un esprit de malice in» croyable; elles ne vivent que de mensonges; elles » nous trompent sans cesse et l'on en est toujours la » dupe; ce sont des intrigantes qui nous exploitent » de toutes les manières; elles sont rusées comme le » démon; il y a quelque chose de Satan dans leur » esprit et dans leur corps, etc. »

Je fais encore la part de l'exagération, et je sais dans ces accusations ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser. Mais, Mesdames et Messieurs, à quoi servent tant de propos et tant de colère dans vos décla-

mations, puisque nous sommes forcés de vivre ensemble ?

Dieu n'a-t-il pas créé l'homme pour la femme et la femme pour l'homme ? L'homme pourrait-il se passer de la femme et vivre sans elle? et la femme pourrait-elle se passer de l'homme et vivre sans lui ? Que serait la vie de l'homme sans la femme, et que deviendrait-il privé de la société de cette meilleure moitié du genre humain ? Que serait la vie de la femme sans l'homme, et que deviendrait-elle privée de la société de son protecteur et de son défenseur ?

Si donc Dieu nous a mis sur cette terre pour y vivre en société l'un avec l'autre, et s'il a arrangé les choses de telle manière que nous avons besoin l'un de l'autre, et que nous ne pouvons nous passer l'un de l'autre, ne serait-il pas beaucoup mieux de nous faire réciproquement des concessions plutôt que de déclamer les uns contre les autres en pure perte ?

Ne serait-il pas beaucoup plus avantageux, pour les hommes comme pour les femmes, d'user de prévenances, de condescendance et de bienveillance, de tolérance, de charité et de dévouement mutuellement, de manière à rendre la vie aussi facile, aussi douce et aussi agréable que possible ? Qui ne comprend qu'il y a là un intérêt commun et général ? Le mal que l'homme fait à la femme retombe sur lui en définitive; et le mal que la femme fait à l'homme retombe toujours sur elle. Ce n'est pas en vain que l'enseignement divin a dit : *Le méchant fait une œuvre qui le trompe* (Prov., XI, 18).

Que les hommes et les femmes se fassent donc de mutuelles concessions dans un esprit d'amour et de

charité, et notre destinée d'ici-bas, si courte qu'elle soit, au lieu d'être une sorte de purgatoire ou de véritable enfer, comme cela n'est que trop vrai, hélas! pour un trop grand nombre, notre destinée d'ici-bas, dis-je, sera un véritable paradis terrestre, en attendant le paradis du ciel, qui n'aura point de fin.

Un ordre de choses semblable à celui que je viens de décrire surgit, dans le domaine de l'économie sociale, au sein de l'agriculture et de l'industrie, entre les capitalistes et les travailleurs. Combien de fois les capitalistes n'ont-ils pas exhalé leurs plaintes contre les travailleurs, en les accusant d'être exigeants, peu consciencieux, de n'avoir aucun souci de leurs intérêts, et d'employer mal leur temps; d'être indociles, souvent impolis, quelquefois grossiers, que sais-je encore!

Combien de fois aussi les travailleurs n'ont-ils pas manifesté leur colère contre les capitalistes, en les accusant d'être égoïstes et durs, de les exploiter, de s'enrichir à leurs dépens et de leur imposer des conditions tyranniques, etc. !

Eh bien, je dis maintenant que, si l'homme ne peut pas se passer de la femme, et réciproquement si la femme ne peut pas se passer de l'homme, de même aussi les capitalistes ne sauraient se passer des travailleurs, ni les travailleurs se passer des capitalistes.

Les capitalistes peuvent-ils quelque chose sans le concours des travailleurs? n'est-ce pas, au contraire, le travail de ceux-ci qui vient féconder le capital et lui donner la puissance, la vie et l'abondance? Et, d'un autre côté, n'est-ce pas le capital qui donne la vie aux travailleurs? Les capitalistes, sans le concours des travailleurs, seraient réduits à la misère, et les

travailleurs, sans le concours des capitalistes, seraient destinés à mourir de faim.

Aussi, au lieu de déclamer les uns contre les autres, ne serait-il pas beaucoup mieux que capitalistes et travailleurs se fissent de mutuelles concessions, puisqu'ils ne peuvent se passer les uns des autres. N'est-il pas de l'avantage de tous de vivre en bonne intelligence et en paix? Rien n'est triste, selon moi, que de nourrir dans son cœur de l'animosité contre quelqu'un qui est sans cesse sous nos yeux et avec lequel on est forcé, à tout moment, d'avoir des rapports.

Que les capitalistes et les patrons, donc, soient plus humains envers leurs ouvriers; qu'ils leur soient sympathiques et qu'ils leur portent un intérêt certain; qu'ils aient pour eux une charité vraiment évangélique, comme il convient à tout homme qui a une bonne conscience et qui a le sentiment de sa dignité humaine.

Que les ouvriers, de leur côté, soient respectueux envers leur patron; qu'ils soient jaloux de ses intérêts, et qu'ils se fassent un cas de conscience de lui porter préjudice en quoi que ce soit; qu'ils se sentent au cœur du dévouement pour lui, et de la charité comme il convient à tout honnête ouvrier.

Voilà ce que conseille le *Règne de Dieu*; voilà quels sont les principes qui doivent prévaloir dans le *nouveau monde*. Que tous mes concitoyens, capitalistes et prolétaires, patrons et travailleurs, veuillent bien prendre en sérieuse considération mes exhortations; la paix des familles y gagnera, et l'harmonie sociale naîtra de ces mutuelles concessions; elles sont d'ail-

leurs commandées par la justice et la charité, mieux encore par *une nécessité absolue :* CELLE DES INTÉRÊTS *de tous et de chacun.*

IX. — Le problème de la population.

Description prophétique de la fin du monde.

« Et cet évangile du Royaume de Dieu
» sera prêché par toute la terre, pour servir
» de témoignage à toutes les nations; et
» alors la fin arrivera. »

(Saint Matthieu, XXIV, 14.)

De temps à autre, je visite une personne de ma connaissance, homme sérieux, qui s'occupe avec intérêt d'économie. Ayant appris que je travaillais à un ouvrage sur cette matière, il me dit :

— *De quelle manière traitez-vous le problème de la population?*

— Il y a donc un problème de la population? lui répondis-je.

— Comment, vous faites imprimer un traité d'économie, et vous ne dites rien de la population? Mais il y a sur cette question un *terrible problème* que tous les économistes n'abordent qu'avec effroi, et devant la solution duquel beaucoup reculent effrayés.

— En quoi consiste donc ce terrible problème? lui demandai-je; veuillez, je vous prie, m'en dire un mot.

— Voici. En vertu de la loi du progrès, les économistes admettent qu'un jour la guerre sera abolie; les mœurs devenant plus pures, l'homme deviendra plus fort, plus robuste, plus sain de corps; dès lors, les résultats de la génération seront plus féconds, et la po-

pulation, qui va toujours croissant et se multipliant, se multipliera dans des proportions extraordinaires; or, comme la terre végétale et productive est limitée dans son étendue, et que sa surface ne saurait s'augmenter et s'accroître, après un nombre de siècles il viendra un moment, où, malgré tous les progrès de l'agriculture, les productions de la terre seront insuffisantes pour nourrir la grande famille humaine; il n'y aura pas de pain pour tout le monde, et alors, je vous le demande, quelle ne sera pas la difficulté des temps lorsque les choses en seront arrivées là!

Je répondis à mon ami que je trouvais superflu que les hommes d'aujourd'hui se missent l'esprit à la torture pour savoir ce qu'il adviendrait dans trois ou quatre mille ans; que, d'ailleurs, Dieu, qui est souverainement puissant et qui gouverne le monde avec sagesse et avec intelligence, saura trouver un moyen efficace pour parer à cet état de choses. J'ajoutai que, sans savoir qu'il y avait là un terrible problème, plusieurs fois mon esprit avait pris en considération cet état de choses.

Sachant que mon ami est un disciple de l'école de Proudhon, qu'il a lu plusieurs fois ses écrits et qu'il est imbu des doctrines socialistes de cet économiste, je lui dis :

— Proudhon a-t-il traité le problème de la population? qu'en dit-il?

— Voici, me répondit mon ami, de quelle manière cet écrivain a traité cette question, et la solution qu'il a donnée de ce problème difficile.

Proudhon admet qu'avec le temps et les progrès qui surgiront dans le domaine de la nature humaine,

l'esprit prendra un certain empire sur la chair et il exercera une puissance incontestée sur l'être animal et la matière ; ce sera le triomphe de l'esprit sur la chair ; les progrès qui se sont accomplis dans le passé, dans cet ordre de choses, sont un garant de ceux qui surviendront nécessairement dans l'avenir, attendu que le progrès ne s'arrête pas. Le jour où cette révolution morale, qui sera l'œuvre des siècles et s'opérera lentement, aura été accomplie, les hommes seront entièrement adonnés aux choses de l'esprit, et la vie matérielle aura beaucoup perdu de son importance ; l'homme, devenu très-sobre, alors, ne vivra pas pour manger, mais il mangera pour vivre. Sa vie sera mystique et, sans que les créatures s'imposent une abstinence complète, il y aura une sorte de célibat naturel qui sera la conséquence nécessaire du progrès moral accompli. Dès lors, d'une part, la consommation sera limitée et restreinte ; d'autre part, la génération sera amoindrie dans des proportions considérables ; il y aura donc du pain pour tout le monde, sans crainte de voir jamais surgir la disette, l'effroyable disette.

Voilà, au dire de mon ami, de quelle manière Proudhon a résolu le terrible problème de la population.

Si le *socialisme* a donné sa solution dudit problème, il n'est pas défendu au *spiritualisme* de donner la sienne ; puis le lecteur choisira entre les deux celle qui lui paraîtra la plus logique et la plus raisonnable.

Je dirai d'abord que je crois à la plénitude du progrès moral, et ce progrès je le formule en ces termes : *Le triomphe de l'esprit sur la matière ou l'animal*, c'est-à-dire encore *le spiritualisme anéantissant le matérialisme au sein de l'humanité entière.*

Mais il ne faut jamais perdre de vue que l'homme est double ; il est composé de deux créatures l'*esprit* et l'*animal*. Or, quels que soient les progrès qui s'accompliront dans le domaine de l'esprit, l'animal n'abandonnera jamais aucun de ses droits ni aucune de ses prérogatives. En même temps que le progrès marchera pour l'esprit, il marchera aussi pour l'animal; n'en doutez pas. L'animal se perfectionnant en perdant l'habitude des excès, des vices et de la corruption, deviendra plus sain, plus robuste, plus fort, plus vigoureux, et conséquemment il produira alors plus qu'il n'a jamais produit.

Les connaissances médicales, faisant aussi des progrès, les éléments de conservation de la vie de l'enfance se produiront également ; de sorte que les chances de mortalité diminueront dans une certaine proportion ; la guerre, cet homicide des nations ayant été enfin abolie, la race humaine se multipliera dans des proportions toujours croissantes, et, en définitive, l'animal participera au progrès tout autant et peut-être mieux que l'esprit.

C'est donc une erreur de croire que le sentiment spiritualiste anéantit dans l'homme la puissance de l'animal.

On a remarqué, — et cette observation m'a été présentée par divers observateurs, — que nos pasteurs protestants ont généralement une nombreuse famille, c'est-à-dire un grand nombre d'enfants; de sorte que si par vocation ils sont *ouvriers selon l'esprit* cela ne les empêche pas d'être *ouvriers selon la chair*. Un de ces messieurs, m'a-t-on assuré, est propriétaire de sept filles ; heureux père, heureux pasteur!

Le temps n'est pas éloigné où la vérité triomphera de l'ignorance et du charlatanisme ; ce jour-là, l'enseignement et la pratique des principes de l'Evangile feront table rase de tout ce vain formalisme religieux, qui, de nos jours, ne fait que des hypocrites. Mais, dans ce nouvel ordre de choses, la nature animale dans l'homme n'aura rien perdu de sa puissance ni de ses droits ; et croire que le jour où les peuples auront été réellement évangélisés et que la justice régnera ici-bas, ce jour-là les hommes vivront de contemplation et d'eau fraîche, en vérité c'est par trop naïf. Il est probable, au contraire, que, en vertu de la loi du progrès, la science culinaire se perfectionnera si bien que les générations futures qui seront régénérées par l'Evangile du Règne de Dieu, mangeront de meilleurs morceaux que ceux que nous mangeons aujourd'hui.

En vue des lois de la génération, je parlais tout à l'heure des pasteurs protestants qui ont généralement un grand nombre d'enfants, et maintenant, en vue des lois de l'appétit du ventre, — qu'on me permette cette expression très-vulgaire, j'en conviens, mais très-significative, — je ferai remarquer que MM. les curés généralement aiment les bons morceaux et pratiquent la bonne chère, si bien que tel de ces messieurs, qui du haut de la chaire catholique recommande à ses ouailles de faire maigre et de jeûner, jouit d'un embonpoint et d'un teint fleuri à faire envie ; de telle sorte qu'on est obligé de reconnaître que le prédicateur ne prêche pas absolument par l'exemple, et qu'il est de ceux qui pourraient dire aux pécheurs dociles : *Faites ce que je vous dis, mais au moins ne faites pas ce que je fais.*

De ces dissertations, il résulte, en définitive, que la loi du progrès moral ne saurait porter atteinte ni préjudice à la loi du progrès animal, si je puis ainsi parler; de sorte que la génération des peuples marchera dans des proportions effrayantes dans les siècles de l'avenir. Aussi le moment viendra où dans tout continent les populations entassées dans telle contrée émigreront en masse vers les régions où les populations seront clairsemées, et où la terre, mieux cultivée, donnera de quoi nourrir les populations nouvellement arrivées.

Dans notre Europe civilisée, l'agriculture, selon moi, est encore dans son enfance; elle n'est rien, comparativement aux développements que prendra plus tard cette institution et aux progrès quelle est appelée à réaliser.

La terre est une mère nourricière très-exigeante, mais aussi très-reconnaissante pour les soins qu'on lui donne. On peut dire que ses libéralités sont toujours proportionnées à la peine que l'on s'est donnée pour la travailler et la féconder, et qu'elle est d'autant plus généreuse que l'on est plus prodigue de son travail et des soins qu'elle réclame.

Comme la terre végétale donne la production, c'est-à-dire les *aliments* et les *vêtements*, sans compter d'autres produits moins importants, et que tous nous avons un besoin impérieux d'aliments et de vêtements, tout propriétaire foncier ou détenteur de la terre végétale *doit tirer de sa terre toute la production qu'elle est capable de donner*.

Un propriétaire agriculteur qui par *ignorance*, *indifférence* ou *négligence*, ne fait pas rendre à sa terre

tout ce qu'elle est capable de donner, *porte un préjudice certain à la société*, et celle-ci est en droit de lui demander compte de cet état de choses. Aussi, en vertu du fait de la croissance de la population, le temps viendra où tel propriétaire sera dépossédé de sa terre au profit d'un autre propriétaire plus intelligent et plus consciencieux qui fera rendre à celle-ci tout ce qu'elle sera capable de donner, et la loi qui décrétera et sanctionnera un tel ordre de choses sera considérée comme *une mesure de salut public*.

Il est sous-entendu que le propriétaire qui sera dépossédé de sa terre sera obligé, de par ladite loi, de la mettre en vente aux enchères publiques, et il en percevra le montant; il sera dépossédé de sa terre, *mais non de sa valeur*.

Sous l'influence de l'augmentation prodigieuse de la population, il viendra donc un temps où les hommes donneront tous leurs soins à l'agriculture; elle deviendra l'objet de toutes leurs préoccupations et de tous leurs soucis; il arrivera un moment où un décimètre carré de terre végétale sera cultivé avec les soins les plus minutieux pour lui arracher la vie de trois ou quatre grains de blé ou d'une seule pomme de terre, dont la culture sera soignée précieusement, et dont le produit obtenu sera absorbé avec avidité.

Mais hâtons-nous de dire que le jour où l'humanité en sera réduite à cette extrémité, le jour où il n'y aura plus un seul coin de terre à défricher, ce jour-là l'humanité sera mûre pour un nouveau monde et un nouveau ciel ; elle sera prête pour être moissonnée pour une patrie meilleure, et c'est alors que surgira ce moment terrible de la destinée de notre monde

que Jésus-Christ a prophétisé dans cette parole : « Cet » Evangile du Royaume de Dieu sera prêché par » toute la terre pour servir de témoignage à toutes » les nations, ET ALORS LA FIN ARRIVERA » (Saint Matthieu, XXIV, 14).

Ce jour-là, et quand cet heure solennelle de la fin du monde sonnera dans les conseils de Dieu, tous les éléments de notre planète seront en dissolution. La mer sortira des abîmes qu'elle remplit, et vomira sur la terre tous les monstres qu'elle nourrit dans son sein, et toutes les choses qu'elle contient ; les chaînes de montagnes crouleront avec fracas ; l'électricité se déchaînera avec fureur sur tous les objets de la création ; les villes, avec leurs monuments et leurs richesses, s'engloutiront dans les abîmes incandescents qui sont au centre de la terre, et dans ce cataclysme de la nature entière, s'anéantiront à tout jamais le règne végétal, le règne animal et la grande famille humaine ; enfin, ce chaos immense de vapeurs incandescentes, de feu, de soufre et de poussière rentrera dans le néant pour n'en jamais plus sortir, de telle sorte que nulle part, au sein de l'espace infini, on ne trouvera pas même la trace de l'orbite que notre terre aura parcouru pendant des milliers d'années.

Mais au milieu de ce cataclysme infernal qui consumera la Nature entière de notre monde, les âmes, à l'état d'esprits régénérés, se dégageront de leur corps respectif et de la matière; insensibles au feu, à l'eau, à la compression et à tous les éléments de destruction, elles surnageront sur cet océan immense des débris de notre planète, et, semblables à une nuée de colombes aux blanches ailes, elles prendront leur

vol vers le ciel ou vers des mondes radieux selon le degré de perfection que chacune d'elle aura atteint ici-bas.

Voilà, ami lecteur, de quelle manière il faut comprendre le grand problème de la population.

Par la force des choses et par la nature même de la question que je viens de discuter, je me sens entraîné, malgré moi, à faire une courte digression sur un sujet qui rentre dans le domaine de la théologie, il est vrai, mais qui cependant ne sera pas absolument déplacé dans cette partie de critique philosophique relative à l'économie, tant il est vrai que, dans le domaine de la nature et dans le monde des idées, tout se touche, tout se lie.

J'ouvre donc une parenthèse pour dire un mot ou plutôt pour présenter quelques courtes considérations à propos des *prophéties évangéliques concernant la fin du monde.*

Le texte des quatre Evangiles est plein de confusion au sujet des prophéties prédites par Jésus-Christ, et annonçant la fin du monde.

Le Fils de Dieu a prophétisé *deux grands événements*. D'abord, l'avénement du *Règne de Dieu*, qui sera l'avénement du règne de la *Lumière* et de le *Vérité*, lequel mettra fin au règne des ténèbres, de l'erreur et de l'ignorance .Ce jour là, la vérité triomphera du mensonge, et le Règne de Satan, que Jésus-Christ qualifie à bon droit de *Père du mensonge*, sera fini.

C'est l'esprit satanique qui est en nous qui provoque dans le monde le mensonge, le mal, le péché parmi les hommes, lequel esprit, Jésus-Christ désigne

et qualifie par le mot *monde*. Le texte des Evangiles fourmille de déclarations et de paroles qui prouvent cela jusqu'à l'évidence la plus complète.

Voici quelques-unes de ces déclarations :

« Malheur au *monde* à cause des scandales » (Saint Matthieu, XVIII, 7) ce qui signifie : Malheur à ceux qui font le *mal* ou qui pratiquent le *péché*, à cause des scandales dont ils se rendent coupables, etc.

« Voici l'Agneau de Dieu qui ôte le *péché du monde* » (Saint Jean, I, 29); c'est-à-dire : qui ôte le péché du pécheur ou du malfaiteur; d'où il suit que le mot *monde* tient lieu des mots *péché* et *mal*.

« Dieu a tellement aimé le *monde*, qu'il a donné » son fils unique au *monde*, afin que quiconque croit » en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éter- » nelle » (Saint Jean, III, 16); ce qui signifie : Dieu a tellement aimé l'*homme pécheur* qu'il a envoyé son fils vers les *pécheurs*, afin que tout *pécheur* qui croit, etc.

« Dieu n'a point envoyé son fils dans *le monde*, pour » condamner *le monde*, mais afin que *le monde* soit » sauvé par lui » (Saint Jean, III, 17); ce qui veut dire : Dieu n'a point envoyé son fils vers les *pécheurs* pour condamner les *pécheurs*, mais afin que les *pécheurs* soient sauvés par lui.

« Vous êtes de ce *monde*, et moi, je ne suis pas de » ce *monde* » (Saint Jean, VIII, 23); ce qui veut dire : Vous appartenez à votre monde *de péché*, vous êtes *pécheurs* et faites le *mal;* mais moi, je n'appartiens pas à votre monde de *pécheurs;* je ne fais point le *mal*, etc.

« Prenez courage, j'ai vaincu le *monde* » (Saint

Jean, XVI, 23); ce qui veut dire : Prenez courage, j'ai vaincu le *péché*, j'ai résisté *au mal*, etc.

Ces six déclarations, et une foule d'autres, de la même nature, que je passe sous silence pour abréger, indiquent, d'une manière très-claire assurément, que le mot *monde*, dans l'esprit de Jésus-Christ et dans le langage de ses enseignements, est synonyme de *mal*, de *péché*, d'*injustice*, de *mensonge*, d'*ignorance*, de *ténèbres*, etc.

Or, l'avénement du Règne de Dieu, qui sera l'avénement de la Vérité et de la Lumière apportées au monde par le Consolateur ou le Paraclet, promis aux hommes par Jésus-Christ, le Règne de Dieu, dis-je, mettra fin au règne du *mensonge*, au règne des *ténèbres*, au règne du *péché*, au règne du *mal*, etc.

L'avénement du Règne de Dieu sera donc une grande *rénovation morale*, ou mieux une grande *révolution morale;* ce sera la fin du *monde moral*, si je puis ainsi parler, et non la fin du monde physique. Le jour où surgira cette fin du *monde moral* (il serait peut-être mieux de dire fin du *monde immoral*), le christianisme triomphera définitivement en se dégageant de tous les éléments hétérogènes qui l'ont envahi ; éléments hétérogènes qui ont leur source ou leur foyer dans les fausses doctrines, enseignées par le judaïsme, le catholicisme, le protestantisme, le paulinisme, etc. Dès ce jour, l'Évangile marchera, à pas de géant, à la conquête des peuples civilisés et des peuples idolâtres.

Voilà le premier des deux grands événements prophétisés par Jésus-Christ, qui sera l'avénement du Règne de Dieu, c'est-à-dire la fin du *monde moral* par le triomphe définitif de l'Évangile de Jésus.

Mais indépendamment de ce grand événement, qui sera la fin du monde moral, Jésus-Christ a encore prophétisé un autre grand événement qui sera *la fin du monde physique*, si je puis ainsi parler : ce sera la fin de notre terre, la fin de la planète que nous habitons, de telle sorte que les hommes qui vivront ce jour-là seront témoins oculaires de ce grand cataclysme de la nature entière, dont j'ai essayé de donner un aperçu en terminant ma discussion du *problème de la population*.

J'ajouterai que le jour où surgira l'avénement du Règne de Dieu et *la fin du monde moral*, rien ne sera changé dans le cours des lois de la nature physique. Le soleil et tous les astres nous donneront leur lumière, comme par le passé; aucune perturbation ne se manifestera parmi les éléments de la création, et notre planète se maintiendra en équilibre, au milieu de toutes les harmonies magnifiques et majestueuses dont nous sommes les témoins; harmonies qui se continuent depuis des milliers d'années.

Ces deux grands événements, je veux dire ces deux fins de monde annoncées par Jésus-Christ, seront séparés l'un de l'autre par une période de deux mille ans (2000) environ. Le Règne de Dieu ou *la fin du monde moral*, qui sera le triomphe de l'Évangile, surgira d'abord, et ce ne sera qu'une vingtaine de siècles après qu'arrivera la fin du monde physique ou de notre planète. Cet état de choses ressort parfaitement de cette déclaration de Jésus-Christ : « Et cet *Évangile du » royaume de Dieu* sera prêché par toute la terre, pour » servir de témoignage à toutes les nations; et alors, *la fin arrivera* » (Saint Matthieu, XXIV, 14).

Je dirai maintenant qu'aujourd'hui, en 1874 de l'ère chrétienne, l'humanité est arrivée à ce moment béni où doit triompher le Règne de Dieu, et où doit s'accomplir cette grande rénovation sociale qui sera *la fin du monde moral,* ou mieux la fin du monde immoral, et ce ne sera que dans dix-huit à vingt siècles que viendra la seconde fin du monde, qui sera l'anéantissement de notre terre, etc.

Les premiers disciples de Jésus-Christ, ou pour mieux dire les apôtres, hommes illettrés, ignorants, et même, faut-il le dire, inintelligents, — certains passages des Evangiles en font foi, — n'ont pu saisir cette nuance si délicate entre ces deux fins de monde : la fin du monde moral et la fin du monde physique.

Or, c'est à cause de cela que, dans l'esprit des apôtres et des évangélistes, conséquemment, il y a eu confusion à l'égard de ces deux événements; aussi, quand on lit dans le texte des Evangiles, *avec une grande attention,* les passages où Jésus-Christ prophétise ces deux importants événements de la destinée de notre humanité, on y trouve une grande confusion, qui les rend presque incompréhensibles. Des détails qui concernent l'avénement du Règne de Dieu et la fin du monde moral se trouvent mêlés à des détails concernant la fin du monde physique, c'est-à-dire la fin de notre planète.

Or, j'affirme que très-certainement, Jésus-Christ n'a pas dit les choses telles que nous les ont rapportées les évangélistes. Il a dû faire connaître les faits concernant la fin du monde moral, et puis, il a dû parler de la fin du monde concernant la planète que nous habitons, en ayant soin de séparer ces deux

ordres de choses très-différents, et qui doivent surgir à un intervalle de deux mille ans environ l'un de l'autre.

Telles sont les *considérations théologiques* que j'ai cru convenable de consigner à la suite de ma discussion du problème de la population ; et maintenant, je ferme ma parenthèse, et je rentre dans mon sujet de critique philosophique sur l'économie sociale.

X. — Communisme et individualisme.

L'économie, à certains égards, est semblable à la philosophie, car de même qu'il y a eu des philosophes qui ont élaboré des systèmes de philosophie plus ou moins erronés et qui ont vécu plus ou moins longtemps ; de même il y a eu, — je ne dirai pas des économistes, — mais des esprits qui se sont adonnés à l'étude de cette importante science, et qui, eux aussi, ont élaboré dans leur esprit des systèmes d'économie sociale, plus ou moins erronés, et qui ont vécu plus ou moins longtemps.

Les générations humaines doivent savoir gré et se montrer reconnaissantes envers ces chercheurs infatigables qui quelquefois ont sacrifié leur vie entière, vie trop souvent pleine de dégoûts et d'amertume, pour rechercher des moyens propres à améliorer la condition de l'humanité, condition dure, triste, traversée par la souffrance, et quelquefois insupportable à bien des égards.

Et si ces hommes, économistes ou philosophes, se sont trompés; si, au lieu de mettre la vérité en lumière, il se sont plongés dans un abîme de ténèbres

et d'erreurs, je dis qu'ils n'en ont pas moins servi la grande cause de l'humanité, non en nous montrant la vérité, mais en nous prouvant que la vérité n'était pas dans la voie nouvelle qu'ils ont cru frayer à l'humanité. Honneur donc à tous les chercheurs, aussi bien à ceux qui se sont trompés, qu'à ceux qui ont donné à l'humanité quelque *rayon de Lumière* ou quelque parcelle de l'éternelle Vérité !

Il y a donc des chercheurs qui ont étudié la grande, l'utile science de l'économie sociale, et qui nous ont donné *des systèmes économiques*, plus ou moins impraticables, plus ou moins erronés.

Je n'ai pas ici à discuter ces systèmes, afin de les analyser et de les juger pour ce qu'ils sont et ce qu'ils valent, *le temps* et *la raison publique*, ces deux grandes puissances des destinées d'ici-bas, jugeront à ma place et feront justice, à l'égard de ces systèmes, en séparant l'ivraie du bon grain.

Conséquemment, je n'ai pas à m'occuper des doctrines de Malthus ; je n'ai pas à discuter le système de Fourier, pour rendre compte à mes lecteurs de ce que peut contenir de bon ou de mauvais le fouriérisme qui a eu ses chauds partisans, et, qui, peut-être encore, en compte quelques-uns. Je n'ai pas davantage à analyser le communisme de Cabet, décrit dans son *Voyage en Icarie*. Toutes ces discussions n'auraient pas un très-grand intérêt, à mon avis, et d'ailleurs un bon moyen, le meilleur moyen de détruire l'erreur, c'est assurément celui qui consiste à montrer la vérité.

Aussi, j'estime que ma théorie des effets et des causes, et toutes mes démonstrations concernant l'économie naturelle et l'économie politique de ma

nouvelle *Economie sociale universelle*, feront plus pour éclairer les esprits qui sont encore dominés par les erreurs des divers systèmes, que ne pourraient le faire les critiques que je pourrais écrire contre le fouriérisme et le communisme de Cabet.

Cependant, il y a certaines croyances qui se sont dégagées de ces systèmes économiques ; elles ont été érigées en principes, et se sont, en quelque sorte, emparées des consciences pour les dominer au préjudice de la vérité, qui, dans cette circonstance, est méconnue, repoussée, outragée au détriment des intérêts généraux. C'est contre ces sophismes économiques dangereux qu'il faut réagir avec force et persistance, afin de les détruire, pour mettre à la place la vérité, la vérité qui seule nous conduit toujours au progrès et à la perfection.

Le *communisme* de Cabet a fait de grands progrès de nos jours dans un grand nombre de consciences; il a poussé de profondes racines chez certains, et surtout parmi ceux qui souffrent; par ces derniers, il est considéré comme une panacée universelle, et, à cause même de cette croyance absurde, il tend à prendre tous les jours une extension plus grande.

J'ai eu quelquefois l'occasion de discuter avec plusieurs personnes qui sont de chauds partisans des principes économiques du communisme de Cabet. Ces personnes sont des hommes sérieux, éclairés, honnêtes, d'une probité parfaite; ce ne sont pas des *partageux*, comme l'on dit; mais ils ne peuvent se lasser d'admirer tout ce qu'a d'excellent, de juste, d'admirable, l'ouvrage du *Voyage en Icarie*. Plusieurs de ces personnes m'ont tenu le langage que voici :

« Vous n'êtes pas partisan des principes économiques
» de Cabet parce que vous n'avez pas lu son ouvrage;
» mais je suis sûr que si vous vouliez le lire, — vous
» qui êtes un homme de progrès, qui aimez la justice,
» qui avez le sentiment du dévouement, de l'égalité
» des hommes, de l'assistance que les hommes se
» doivent mutuellement et réciproquement, — vous
» ne pourriez vous empêcher d'admirer ce système
» et de lui rendre justice. Il ne pourra y avoir de vrai
» bonheur sur la terre que le jour où les hommes
» entreront franchement dans cette voie nouvelle;
» jusque-là, les sociétés seront toujours en proie à la
» misère et à la souffrance. Et si maintenant ce sys-
» tème n'a pas prévalu, c'est que l'homme n'est pas
» encore assez perfectionné : il est trop égoïste, trop
» dominé par l'orgueil, l'ambition, la cupidité, l'amour
» de la propriété; mais le jour où l'humanité aura
» suffisamment progressé, les sociétés pratiqueront
» ce système, et alors, il réalisera le bonheur sur la
» terre, et les hommes seront délivrés réellement de
» la misère et de tous les maux qui rongent et dévo-
» rent les peuples. Si vous lisiez le *Voyage en Icarie,*
» vous verriez comme c'est beau ; et je vous assure,
» que vous ne pourriez résister à accepter les princi-
» pes sociaux qui constituent ce système d'économie
» morale et politique, etc. »

Toutes les fois que quelque admirateur du communisme de Cabet me fait l'éloge de cet ouvrage et du système économique qui le constitue, et que l'on s'extasie, devant moi, des résultats merveilleux qui en seraient la conséquence nécessaire, si les hommes voulaient le pratiquer, dans ces moments-là, je

ne puis m'empêcher de penser à la fable du singe qui montre la lanterne magique, cette fable me revient en mémoire et je ne puis me défendre d'y penser.

Un singe faisait voir une lanterne magique. Ceci, disait-il, vous représente le paradis terrestre avec tous les animaux. Voyez le soleil! voyez la lune! voyez les étoiles! voyez comme tout cela est beau, comme tout cela est admirable!

Mais tous les animaux, poulets, dindons, canards et autres bipèdes accourus à la voix du singe pour admirer tant de merveilles, avaient beau ouvrir de grands yeux, ils ne voyaient rien, et, au milieu de tant de choses admirables, ils ne pouvaient rien distinguer.

Et le fabuliste qui raconte cette histoire ajoute que le singe avait raison de s'écrier avec enthousiasme : Voyez! voyez! il avait bien raison, mais toutefois il avait oublié un point essentiel : *il avait oublié d'allumer sa lanterne.*

Eh bien, de même, lorsque Cabet nous décrit avec enthousiasme les bienfaits immenses que donnera le communisme à l'humanité, il a parfaitement raison; seulement, il a oublié un point, et ce point est essentiel, pour que son œuvre socialiste aboutisse, *il a oublié de changer la nature du cœur humain.* Oui, sans doute, voilà ce que Cabet n'a pas compris : il ne s'est pas rendu compte de la nature de ce cœur humain; *son esprit a manqué de lumière; il n'a pas vu* que pour faire triompher son système et le rendre possible parmi les hommes, il fallait, auparavant, faire disparaître le *moi humain,* ce terrible moi, qui est indestructible, et que ni le mosaïsme, ni le christia-

nisme, ces deux grands enseignements de l'humanité, ces deux grandes doctrines de *justice, d'égalité* et *de fraternité,* n'ont pu détruire par la raison bien simple : *c'est qu'il est indestructible.*

Je rends pleinement justice aux sentiments généreux de Cabet, et à son désir sincère d'améliorer la condition de l'humanité souffrante; mais dans l'élaboration de son système économique, *il n'a tenu aucun compte de l'individu*, et voilà précisément par où pèche son système, voilà l'erreur capitale qu'il a commise, et qui fait que son œuvre n'aboutira jamais; Cabet s'est fourvoyé de la manière la plus complète, par la raison bien simple, comme je l'ai dit, qu'il n'a tenu aucun compte de l'individu et de la nature des choses, je veux dire de la nature du cœur humain.

L'œuvre de Cabet a mis en présence deux principes : le *communisme* et *l'individualisme.* Ces deux principes sociaux sont en lutte absolument comme la lumière et les ténèbres, comme la vérité et l'erreur. L'individualisme c'est la vérité et la lumière, tandis que le communisme c'est l'erreur et les ténèbres.

Le système économique de Cabet, s'il devait jamais prévaloir et recevoir une entière application, aboutirait au communisme, c'est-à-dire à un état de choses où *la propriété deviendrait commune,* en d'autres termes, la propriété appartiendrait à tous et n'appartiendrait à personne, et c'est parce qu'elle appartiendrait à tous qu'elle ne pourrait appartenir à personne.

Moi, je veux le communisme, mais d'une autre manière que Cabet, *je veux, comme lui, que la propriété devienne commune, en ce sens que tout le monde en aura.* Or, il est certain que ce jour-là, la propriété

sera commune, puisque tout le monde en aura. Dites-moi, ami lecteur, si mon communisme n'est pas meilleur que celui de Cabet?

Aujourd'hui, la propriété n'est pas commune, en ce qu'il y a des familles qui possèdent plusieurs fermes et de riches domaines, ou des fabriques, usines et maisons, tandis qu'un grand nombre de citoyens ne possèdent absolument rien. Mais le jour où le Règne de Dieu, qui est le règne de la justice et de la vérité, aura été proclamé parmi les peuples, *l'organisation économique du nouveau monde* sera mise en pratique, et *le principe si excellent de l'association proportionnelle* dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, permettra aux colons et aux ouvriers d'acquérir une part de cet élément économique que l'on appelle la propriété, et, de cette manière, *la propriété pourra devenir commune.*

Et voilà le communisme du Règne de Dieu, le véritable communisme, le seul qui doive surgir un jour, lorsque la société aura vécu un certain nombre d'années sous le régime de l'association proportionnellement agricole et industrielle.

Le communisme de Cabet, s'il eût pu jamais triompher, aurait anéanti dans l'homme toute initiative, tout élan, toute aspiration vers le progrès; et la marche de la civilisation se serait arrêtée tout à coup ce jour-là pour rebrousser chemin vers le passé, et nous aurait ramenés, très-certainement, aux douleurs des premiers temps de l'humanité.

Mais à ce malheur si grand, il faut en ajouter un autre, plus grand encore, à savoir, que le communisme de Cabet aurait aussi anéanti la famille.

La communauté de la propriété aurait amené par la force même des choses la communauté de la femme, et, dès lors, la femme chrétienne, l'épouse chaste, eût fait place à la femelle appartenant à tous; c'eût été le règne le plus absolu de la prostitution et de la bestialité, et l'homme, ainsi que la femme, fussent descendus tous deux au niveau de la brute.

C'est en vue de ces considérations économiques et philosophiques, qui me paraissent avoir une haute portée, que je n'ai jamais eu la moindre sympathie, et encore moins la moindre admiration pour le système économique de Cabet décrit et préconisé dans son ouvrage : *Voyage en Icarie.*

Je dois dire, pour ne rien cacher de ma pensée, que ce livre est pour moi un livre exécrable et exécré; un livre exaltant un système qui, pour moi, est un système maudit; système infernal qui est en opposition et en contradiction flagrante avec tous les principes *économiques et sociaux* qui nous ont été donnés par Moïse et Jésus-Christ, ces deux mandataires élus de Dieu, principes qui sont la base et l'essence de la *religion révélée;* la seule qui doive nous conduire par la voie du progrès à un bonheur certain et à la perfection sur cette terre.

Je demande pardon à ceux de mes amis qui sont adeptes et admirateurs de Cabet, de la franchise de ma critique au sujet d'une œuvre économique qui, pour moi, est une œuvre impie en quelque sorte. Leur enthousiasme pour l'auteur du *Voyage en Icarie* me prouve leur ignorance en matière de doctrines révélées qui sont les seules doctrines vraies. Que les enthousiastes veuillent bien se donner la peine de lire la

Bible avec quelque attention; qu'ils arrêtent leurs pensées sur le Décalogue et les Evangiles, et ils n'auront pas de peine à comprendre que Cabet s'est fourvoyé de la manière la plus étrange; et autant ils ont admiré le *Voyage en Icarie*, autant ils le détesteront à cause des doctrines dangereuses que renferme cet ouvrage socialiste, le plus mauvais de tous les ouvrages que le socialisme a enfanté.

Le jour où le Règne de Dieu sera proclamé dans le monde, dans une ville dont j'ignore le nom, et sur une des grandes places publiques, aux pieds de la statue de la Vérité ou de la statue de Jésus-Christ, on brûlera publiquement et solennellement, en présence du peuple assemblé, tous les livres qui, contraires aux enseignements *religieux*, *économiques* et *moraux* du mosaïsme et du christianisme, seront réprouvés par la conscience publique et l'indignation de tous. Parmi ces écrits détestés figureront très-certainement le *syllabus de Pie IX*, *le dogme de l'infaillibilité de la papauté* et aussi le *Voyage en Icarie* de Cabet aussi réprouvé que le *syllabus*.

Voilà, ami lecteur, ce que je pense du communisme de Cabet, ce que je pense de la destinée réservée au livre du *Voyage en Icarie*.

Une particularité, assez remarquable, du *Voyage en Icarie*, ou tout au moins de la doctrine du communisme, c'est que Cabet et ses adeptes font reposer *leurs principes socialistes* sur des déclarations de l'Evangile, c'est-à-dire sur les enseignements de Jésus. Est-ce une ruse de leur part, pour donner le change au vulgaire ignorant et aveugle? ou bien sont-ils de bonne foi et ont-ils cru favoriser l'extension du christianisme et

continuer l'œuvre du Fils de Dieu? Se sont-ils considérés comme des élus de la Providence et appelés à poursuivre la transformation de l'humanité toujours en marche vers la perfection à travers les étapes du progrès? C'est là une question qu'il me paraît assez difficile de juger, et que d'ailleurs je ne chercherai pas à discuter pour connaître la vérité; j'avoue que cela importe peu à mon sujet.

Quoi qu'il en soit de cet état de choses, les communistes, pour prouver l'excellence de leur doctrine et montrer aux esprits qu'elle est parfaitement morale, sainte en quelque sorte, et comme qui dirait *d'origine divine*, les communistes, dis-je, invoquent la parole de Jésus lorsqu'il répondit au riche : « Vends tout ce » que tu as, et le distribue aux pauvres; après cela, » viens et suis-moi » (Saint Luc, XVIII, 22).

Mais il suffit de lire, en entier, le récit que nous rapporte saint Luc dans le dix-huitième chapitre de son Evangile pour comprendre parfaitement *l'esprit de la pensée* de Jésus-Christ.

Jésus se trouve en présence d'un homme riche, content de lui; il fait un vain étalage de sa vertu et de ses mérites, en affirmant que dès sa jeunesse il a gardé tous les commandements de la loi. Mais Jésus reconnaît en lui un homme fier de sa fortune, orgueilleux à cause des richesses qu'il possède, attaché aux biens de la terre; et alors, *pour le punir par où il pèche*, qu'on me permette cette expression, Jésus lui ordonne de se défaire de tout ce qu'il a et de donner tout son bien aux pauvres. Et le Sauveur a si bien compris le péché du jeune homme, que le texte sacré nous apprend *qu'il devint tout triste* après

que Jésus lui eut ordonné de se défaire de tous ses biens.

Mais, qui ne comprend, par la seule lecture de ce fait, combien il y a loin entre cette dure leçon donnée à un riche orgueilleux, et le principe économique du communisme, que les socialistes veulent déduire de cette parole de Jésus ?

Si le principe de la communauté devait être une voie de progrès, si cette forme sociale était destinée à devenir la forme dernière et définitive de la société, Jésus-Christ n'aurait pas manqué de s'en expliquer, et, dans son enseignement, on trouverait, non pas une fois, mais dix fois, des prescriptions en faveur du principe du communisme, mais il n'en est rien. Bien plus, Jésus-Christ a dit une parole qui semble devoir rester comme la condamnation éternelle du communisme, quand il répondit aux Pharisiens et aux Hérodiens : « Rendez à César ce qui appartient à César » (Saint Matthieu, XXII, 21).

Les communistes, pour donner à leur principe détestable du communisme, une autorité souveraine, font encore valoir cette parole de Jésus-Christ : « Si » quelqu'un veut t'ôter ta robe, laisse-lui encore ton » manteau. Donne à celui qui te demande et ne te dé» tourne point de celui qui veut emprunter de toi » (Saint Matthieu, V, 40, 42).

Eh bien, je dis que cette parole ne saurait, en aucune manière, consacrer le principe du communisme, car elle a une tout autre signification. Jésus-Christ a constamment flétri dans l'homme le sentiment de l'égoïsme et préconisé la charité ; aussi, dans ses enseignements, toujours il condamne l'un et prescrit

l'autre ; et, dans cet ordre d'idées, il a supposé une nature humaine tellement détachée des biens de la terre, un type tellement parfait, que si on vient lui demander sa robe, il donnera encore son manteau ; il donnera à quiconque lui demandera, et ne se détournera point de celui qui viendra lui emprunter. Qui ne comprend que, dans ce langage, Jésus-Christ a voulu nous présenter l'idéal de l'homme affranchi de l'égoïsme, de cette nature du cœur humain qui nous rend *intéressés, avares, cupides*, et, par suite, injustes dans bien des circonstances ? Mais de là à proclamer le principe de la communauté, il y a tout un abîme. Je ne nie pas qu'il y ait, entre ces enseignements de Jésus et le principe économique du communisme *une apparence d'affinité*, ou de parenté, si je puis ainsi parler ; mais il n'y a que l'apparence et non la réalité. Et, qu'on ne s'y trompe pas, c'est cette affinité apparente qui a induit en erreur les partisans du communisme, si bien qu'ils se sont servis de ces déclarations de Jésus-Christ comme d'un argument concluant et irréfutable, après lequel il n'y a rien à répondre, et après lequel il n'y a plus qu'à se soumettre, comme à une loi divine sanctionnée par Dieu même.

Eh bien, je dis que les communistes, dans cette appréciation des enseignements de Jésus-Christ, se sont fourvoyés de la manière la plus complète, et je vais, à ce sujet, en donner une preuve très-concluante.

Dans ce même discours où Jésus dit aux hommes : « Si quelqu'un veut t'ôter la robe, laisse-lui » encore ton habit, etc., » il dit ceci : « *Si quelqu'un* » *te frappe à la joue droite, présente-lui aussi l'autre* » (Saint Matthieu, V, 39). Or, Jésus ayant été pris par les

soldats et mené devant Caïphe, le souverain sacrificateur, un sergent donna un soufflet à Jésus; mais le Christ, au lieu de lui présenter l'autre joue, se récria avec force en disant à ce misérable : « Si j'ai mal » parlé, fais voir ce que j'ai dit de mal, et si j'ai » bien parlé, *pourquoi me frappes-tu?* » (Saint Jean, XVIII, 23.)

En présence de ces faits, dira-t-on que Jésus-Christ, par ses actes, a donné un démenti formel à ses enseignements, et qu'après avoir prescrit aux hommes de quelle manière ils doivent se conduire dans une circonstance déterminée, Jésus, en quelque sorte, a renié, par sa conduite, ce qu'il avait affirmé dans ses divins enseignements? Non! Dans ces faits, que je mets en opposition, la contradiction n'est qu'apparente; elle n'est pas réelle. Si la contradiction existe pour quelques-uns, *c'est uniquement parce qu'ils n'ont* PAS COMPRIS L'ESPRIT de cette parole : Si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente aussi l'autre.

Jésus, en tenant ce langage, a voulu recommander à ses disciples et aux hommes en même temps, *l'humilité la plus parfaite*, cette vertu ou cette perfection si rare dans l'homme, et alors, dans son esprit, il a invoqué l'idéal, selon son habitude; il a supposé un homme tellement humble, que si cet homme reçoit un soufflet à la joue droite — l'outrage le plus grand et le plus mortifiant que puisse recevoir un homme — cet homme sera tellement humble par sa nature, qu'il ne se sentira nullement offensé par cette injure; de telle manière, qu'après avoir été frappé sur une joue, il présentera aussi l'autre; comme si cette action — un soufflet reçu — c'était la chose du monde la plus

indifférente. Eh bien, voilà ce que Jésus-Christ a voulu dire par cet enseignement ; il a voulu présenter *l'idéal de l'humilité ;* mais il n'a voulu nullement sanctionner la brutalité, et cela est tellement vrai, que Jésus lui-même qui a pu dire : « Apprenez de moi que je suis » doux et humble de cœur » (Saint Matthieu, XI, 29), a protesté énergiquement contre la brutalité du sergent indigne, en lui disant : *Pourquoi me frappes-tu ?*

Eh bien, c'est un ordre de choses tout à fait analogue à ce que je viens de montrer, qui ne permet pas de déduire le principe économique du communisme des enseignements de Jésus, où il dit : « Donne à ce- » lui qui te demande, et si quelqu'un veut t'ôter la » robe, laisse-lui encore ton manteau. »

J'affirme donc que Cabet et tous ses adeptes se sont foncièrement trompés, lorsqu'ils ont cru pouvoir déduire le principe économique du communisme des enseignements de Jésus, et préconiser leur doctrine socialiste comme une doctrine sainte, enseignée par Jésus-Christ lui-même.

S'ils ont une excuse de leur erreur, elle existe dans ce fait, qu'il n'est pas donné à tout le monde de sonder les profondeurs de la parole de Jésus pour en connaître toute l'intelligence, tous les secrets, si je puis ainsi parler. Il faut, pour cela, en faire une étude spéciale, *il faut en faire le sujet constant de toutes ses pensées* pendant la vie entière, pour être en même de bien saisir le sens, l'esprit et la portée réelle de ce que j'appelle la philosophie du christianisme.

Enfin, les communistes ne manquent pas de faire valoir, en faveur de leur doctrine économique, ce fait, que les apôtres et les disciples de l'Eglise naissante de

Jésus avaient mis en commun tout ce qu'ils possédaient, de telle sorte que la propriété avait été mise en commun, et qu'enfin ils vivaient sous le régime de la communauté. Ici, encore, les *cabétistes* ont commis une erreur. Le fait invoqué est positif, je l'accepte; seulement, il a été mal apprécié par eux; ils ont mal jugé les circonstances, et ils ont cru voir l'application d'un principe chrétien là où il n'y a eu qu'un fait accidentel imposé par la nécessité des circonstances, et rien de plus.

Les apôtres, après que leur maître les eut quittés, comprirent la mission auguste qui leur était dévolue : celle d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile et enseigner la vérité nouvelle aux peuples.

Dans cet état de choses, ils mirent en commun le peu dont ils pouvaient disposer, et cela se comprend de soi-même ; leur entreprise était une sorte d'association où les intérêts étaient communs et ne pouvaient être divisés, comme cela a lieu dans toute entreprise de n'importe quelle nature. Lorsque, dans les pèlerinages de leur saint ministère, ils recevaient quelques secours d'une main généreuse, provenant de quelque vente de terre ou de maison, cet argent était mis en commun; il servait pour les besoins de tous, sans distinction des personnes. Cette manière de procéder était naturelle, et il ne pouvait en être autrement.

Mais de cet état de choses conclure au principe du communisme comme base de la société, il y a méprise complète.

Nos missionnaires contemporains, qui vont porter la parole de Jésus parmi les peuples idolâtres, au centre de l'Asie et de l'Afrique, de quoi vivent-ils, sinon des

secours que leur envoient les diverses sociétés des missions, et des quêtes qui se font dans toutes les églises en leur faveur et dont on leur fait parvenir le montant? Dans ces dispositions de notre époque, que faisons-nous, sinon continuer les traditions des premiers temps de l'Eglise, et pratiquer de nos jours ce qui se faisait à Jérusalem lorsque les apôtres annonçaient l'Evangile? Mais serait-il nécessaire d'établir le communisme pour donner suite à cette propagation de la vérité, parmi les hommes qui ne la connaissent pas encore? Assurément non!

Quel rapport peut-il y avoir entre ces secours à donner aux missionnaires et la nécessité de mettre les propriétés en commun? Aucun, en vérité!

On le voit donc : quels que soient les faits, les traditions et les principes de progrès que l'on invoque pour proposer le communisme dans notre société, comme un élément de prospérité, de bien-être ou de justice, l'erreur sera toujours manifeste. Et les communistes auront beau me répéter que nous ne sommes pas assez parfaits pour le pratiquer, mais que dans un temps à venir il triomphera, alors que les hommes auront atteint une perfection plus grande, je réponds à cela que, plus l'humanité avancera dans la voie de la justice, plus le communisme deviendra impossible; et je ne crains pas que l'avenir vienne jamais donner un démenti à cette prophétie que j'annonce.

Qu'on cesse donc de me vanter cette doctrine économique, fallacieuse et erronée au suprême degré, et que ses partisans ouvrent les yeux, enfin, pour s'éclairer de la lumière de la vérité.

Autant les cabétistes sont enthousiastes du *communisme*, autant, moi, je suis partisan de l'*individualisme*, dont je vais dire un mot dans la discussion suivante, afin de faire comprendre la nécessité de l'individualité humaine à tous égards et en toutes choses.

Au moment où je termine ma critique sur le communisme de Cabet, son livre : *Voyage en Icarie*, que je ne connaissais pas, me tombe sous la main. Je l'ai parcouru rapidement, à la vérité, et tout ce que j'ai lu ne fait que confirmer l'opinion que je m'étais faite sur le communisme, à savoir, que ce principe économique est radicalement faux, qu'il est un malentendu, qu'il est le produit de l'imagination, cette folle du logis, et que Cabet, comme économiste, comme philosophe, comme appréciateur du cœur humain et de la destinée humaine, est un esprit faux ; son jugement a fait fausse route, et son livre démontre *son ignorance complète sur la nature des choses.*

Je regrette de n'avoir pas le temps et peut-être aussi les forces de publier une critique en un gros volume pour réfuter une par une toutes les erreurs et toutes les naïvetés que contient cet ouvrage; mais enfin j'en dirai un mot pour le moment.

A la page 567, je lis ceci, c'est Cabet qui parle : « Si l'on nous demande : Quelle est votre *science ?* » nous répondons : la fraternité; quel est votre *principe ?* la fraternité ; quelle est votre *doctrine ?* la fraternité; quelle est votre *théorie ?* la fraternité; quel » est votre *système ?* la fraternité. »

Ainsi, voilà qui est bien entendu : *science, principe, doctrine, théorie, système,* tout cela c'est de la fraternité. Qui ne voit qu'il y a ici un parti pris, pour ne

pas dire une *toquade?* Ce serait le cas ou jamais de dire avec Boileau : « Aimez-vous la muscade... » je veux dire la fraternité : *on en a mis partout.* Ah ! monsieur le philosophe rêveur, la science c'est la fraternité ! Je comprends la fraternité comme doctrine morale et religieuse, et ce n'est pas moi qui lui jetterai la pierre ou qui médirai d'elle. Qu'on exalte donc la fraternité, qu'on la prêche sur les toits des maisons, et surtout qu'on la pratique de toutes les manières, rien de mieux, et je m'associe d'avance à toutes ses manifestations efficaces. Mais la *science* qui enseigne et qui apprend, quelle est-elle, comment la nommez-vous, citoyen Cabet ? Moi, je réponds : l'*Economie*. Oui, c'est la science économique, quand elle sera connue et pratiquée, qui sera plus efficace que toutes les fraternités du monde, pour venir en aide aux prolétaires.

Le principe efficace, celui qui obtiendra un résultat satisfaisant, quel est-il, comment le nommez-vous, citoyen Cabet ? Moi, je réponds pour vous : *L'association proportionnelle!* Oui, c'est l'association proportionnelle, entre les travailleurs et les capitalistes, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui sera plus efficace que toutes les fraternités du monde, pour donner aux travailleurs une part plus grande de la production et de la richesse, et qui les mettra ainsi à l'abri de la misère et de ses souffrances.

Quelle est votre *théorie,* citoyen Cabet ? Moi, je réponds pour vous : C'est la *théorie des effets et des causes.* Oui, c'est cette théorie si simple, qui fera mieux que toutes les fraternités du monde, pour prouver que le peuple ou *les travailleurs qui fécondent le*

capital, ont droit à partager les bénéfices du capital.

Voilà de quelle manière les cabétistes, s'ils ont tant soit peu d'intelligence et de jugement, doivent comprendre *la science, les principes, la théorie*, etc.

Messieurs les cabétistes, lorsque vous aurez exalté à outrance la fraternité et invoqué tous les arguments qu'il est possible d'invoquer en sa faveur, vous me permettrez de vous adresser quelques questions.

Je vous demanderai d'abord : *En quoi consiste la richesse*, en second lieu : *Quels sont les éléments qui sont cause engendrante de la richesse ;* en troisième lieu je vous demanderai : *Quels sont les rapports du capital et du travail, quelle est l'influence que le système financier exerce sur l'agriculture et, par suite, sur la richesse publique*, etc.

Voilà qui vaut beaucoup mieux que toutes vos tirades en faveur de la fraternité.

Ne comprenez-vous donc pas que ce qui est important par-dessus tout, en vue d'améliorer la condition sociale des prolétaires, *c'est la science !!* Oui, la science économique est la véritable lumière qui éclairera les esprits et donnera aux hommes les moyens, sinon d'enrichir tout le monde, du moins de mettre tout le monde à l'abri de la misère, en donnant à tous le nécessaire et au delà. Voilà, je le répète, ce qui vaut autant et mieux que cette fraternité aveugle qui ne sait que dépouiller celui qui a, pour le donner à celui qui n'a pas, ce qui est pour moi, non de la sagesse économique, mais de la brutalité, la plus révoltante des brutalités.

Dans cette même page 567, je lis ce titre : *La Communauté, c'est le Christianisme*. Or j'affirme, moi, qui

depuis trente ans fais une étude spéciale de la doctrine des Evangiles, j'affirme, dis-je, que rien n'est plus faux que cela.

Jésus-Christ a toujours préconisé l'amour, la charité, le renoncement à la passion des richesses, etc.; mais il n'a jamais dit une seule parole ayant pour but d'exhorter les hommes à mettre leurs biens en commun. Et je défie tous les communistes du monde, l'Evangile à la main, de me donner un démenti à ce sujet.

Enfin, cette même page se termine par cette phrase : « Les communistes actuels sont donc les disciples, » les imitateurs et les continuateurs de Jésus-Christ. »

C'est là encore une erreur et un malentendu. Que les communistes d'aujourd'hui soient les disciples et les continuateurs de Thomas Morus ou de tout autre philosophe économiste, partisan du système de la communauté, cela est possible, mais qu'ils soient les continuateurs de Jésus-Christ, c'est là tout au moins une erreur, si ce n'est pas une prétention absurde ou même une folie.

L'ouvrage du *Voyage en Icarie*, à mon avis, offre un défaut capital : c'est celui d'avoir emprunté la forme du roman.

Il me semble que pour décrire ou préconiser un principe d'économie où un système politique, il n'est guère besoin de mettre en jeu l'amour. Cette combinaison a pour effet certain d'allonger et d'augmenter l'ouvrage, c'est-à-dire le livre écrit, et d'embarrasser la discussion scientifique par des détails étrangers et qui n'ont rien à voir dans cette affaire.

Ensuite, dans cette multitude de détails où se

trouve décrit le nouvel ordre de chose en Icarie, il y a des faits qui sont entièrement fantastiques et qui témoignent du défaut de jugement de l'auteur.

Par exemple, à la page 111, à l'article *Santé, — médecins, — hospices,* je lis ceci : « Je viens de visiter un » hospice d'Icarie ; je ne décrirai pas l'immense bâti» ment, ou plutôt le magnifique palais, situé sur une » petite éminence aérée, au milieu d'un vaste et char» mant jardin, traversé par un joli ruisseau. »

Cabet ne se rend pas compte que pour bâtir un palais il faut des millions, et que je ne comprends pas une république où dans chaque ville il y a un hôpital pour hommes et pour femmes, c'est-à-dire un magnifique palais. Et puis, si la ville est située dans une plaine, comment trouver une *éminence aérée,* et enfin le *joli ruisseau :* est-il toujours possible d'avoir sous la main un joli ruisseau? Qui ne comprend que tout cela est fantastique, à moins que le citoyen Cabet n'ait dans sa manche, comme on dit, une fée complaisante, possédant une baguette magique et que cette baguette magique n'ait qu'à s'agiter, pour qu'aussitôt apparaisse tout à la fois un magnifique palais, un jardin charmant et un joli ruisseau.

Si Cabet a voulu nous transporter dans le monde rêveur et merveilleux des *Mille et une Nuits,* il fallait nous le dire et nous saurions à quoi nous en tenir.

A la page 112, sur le même sujet je lis ceci : « Mais » ce que *j'admirais avec émotion* — c'est moi qui » souligne — c'étaient surtout les soins et les atten» tions prodiguées, pour plaire aux malades, tantôt » par une musique harmonieuse et douce que fait en» tendre une mécanique invisible, tantôt par d'agréa-

» bles parfums et toujours par des couleurs et des
» objets qui récréent la vue. »

Je vous le disais bien que l'illustre Cabet devait avoir dans sa manche quelque fée puissante à son service. Comment comprendre l'existence de cette musique douce et harmonieuse dont l'instrument est invisible, sans le secours d'une fée magique, à qui tout est possible, même les choses les plus impossibles? Et s'il n'y a pas de fée magique, pourquoi Cabet ne donne-t-il pas des détails sur cette musique invisible? Quel est l'instrument qui fait cette musique? Est-ce un orgue de barbarie, est-ce une serinette, est-ce une flûte? que sais-je? Mais alors, si c'est un orgue de barbarie, où est-il placé, cet orgue de barbarie? Est-il suspendu au plafond de la salle, ou bien caché dans la muraille ou dans la paillasse du lit? Voilà un détail qui pique ma curiosité et sur lequel Cabet ne nous dit rien.

Quant aux agréables parfums dont il est encore question, Cabet ne nous dit pas quels sont ces parfums et la manière de les répandre. Enfin, l'ouvrage de Cabet ajoute : « Toujours par des couleurs ou des objets qui récréent la vue. » Ici encore même perplexité du lecteur qui cherche à s'instruire. Quels sont ces objets qui récréent la vue? C'est-il de riches étoffes qui font envie, ou bien c'est-il des objets d'étrennes, tels que beaux livres, sacs de bonbons, boîtes de chocolat, ou bien c'est-il des pâtés truffés, ou des poulardes rôties, ou des plateaux de gâteaux, tous objets qui ne sont pas désagréables à la vue; ou bien, enfin, c'est-il quelque jeune et jolie femme, pleine de charmes et d'attraits enchanteurs, etc., voilà certes bien des choses qui récréent la vue et qui font plaisir à voir.

Et quant *aux couleurs qui récréent la vue*, j'avoue que je ne comprends pas bien la pensée de l'auteur du *Voyage en Icarie* ; en fait de couleurs, je ne vois guère que *celles* que nous compte le père Cabet.

Pensez-vous, ami lecteur, qu'un homme qui a vécu un demi-siècle parmi les hommes et les choses de notre monde puisse prendre au sérieux de pareilles niaiseries ? J'avoue que pour moi, cela m'est tout à fait impossible.

A l'article *distribution des professions*, pages 105 et 106, je lis ceci : « Vous vous rappelez que jusqu'à » dix-huit ans, tous les enfants reçoivent une éducation élémentaire sur toutes les sciences, et que tous » possèdent le dessin et les mathémathiques.

» Nous leur donnons une idée générale de tous les » arts et métiers, une idée des matières premières » (minérales, végétales et animales), une idée des outils et des machines.

» Et nous ne nous bornons pas à la démonstration » *théorique ;* nous y joignons la *pratique*, en habituant » les enfants à manier le rabot, les pinces, la scie, la » lime et les principaux outils ; et cet exercice, qui rend » le jeune homme adroit, est pour lui *un véritable* » *amusement*. »

Je demanderai, moi, à tout lecteur sérieux et de bonne foi, s'il est possible d'écrire de pareilles choses, et à qui l'on peut faire croire ce qui est rapporté dans ces quelques lignes. Quoi ! vous faites apprendre à vos enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans *les éléments de toutes les sciences*, — c'est ce que dit en propres termes le texte : *éducation élémentaire sur toutes les sciences*, — c'est-à-dire que vous apprendrez à

vos enfants la physique, la chimie, la botanique, la géographie, l'astronomie, la minéralogie, l'anatomie comparée, et même le dessin et les mathématiques, c'est-à-dire la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, etc.; enfin, vous leur donnerez une idée générale de tous les arts et métiers, de toutes les matières premières, des outils et des machines, c'est-à-dire qu'ils *pratiqueront* tous les métiers, maçon, tailleur de pierre, tisserand, menuisier, serrurier, forgeron, cardeur, scieur de long, corroyeur, cordonnier, tonnelier, ferblantier, tailleur, menuisier, etc., et cela, non pas en théorie, mais par la pratique; c'est vous qui le dites.

Ah ça mais, citoyen Cabet, nous prenez-vous pour des imbéciles, pour nous dire de pareilles choses? Comment, nous avons de la peine à apprendre à nos enfants les quatre règles de l'arithmétique, les mesures nouvelles et le calcul décimal, un peu de français avec l'orthographe, quelques notions de géographie, et puis un état, un seul, — on voit rarement des ouvriers, ayant appris deux états, maçon et boulanger, ou bien tailleur de pierre et tailleur d'habits, etc., — et vous, vous enseignez en Icarie à vos enfants *les éléments de toutes les sciences, et la pratique de tous les arts et métiers!* Allons, allons, philosophe rêveur, philanthrope imaginaire, qui semblez ignorer les choses les plus vulgaires de la vie et qui entassez, dans votre conte des *Mille et une Nuits*, invraisemblance sur invraisemblance, ignorance sur ignorance, erreur sur erreur, folie sur folie, ouvrez enfin les yeux à la réalité et à la vérité; imposez silence à la folle du logis; parlez-nous fraternité tant que bon vous semblera, *mais surtout parlez-nous raison!...*

Ce qu'il y a de plus merveilleux encore c'est que Cabet, — après nous avoir affirmé qu'en Icarie, monde fantastique et impossible, monde de fictions, où la niaiserie le dispute quelquefois au grotesque, en Icarie où l'on apprend aux enfants *les éléments de toutes les sciences*, et *la pratique de tous les arts*, — Cabet nous dit encore, page 590, « de cinq à vingt et un ans tous » les enfants icariens sont préparés, par l'éducation, » à être *danseurs*, *chanteurs* et *musiciens*. » En voilà une éducation qui doit faire des heureux et des jaloux tout à la fois. Tandis que, dans les grandes républiques, aux Etats-Unis, en Suisse, en France, et parmi les grandes nations monarchiques, l'Angleterre, l'Autriche, les enfants ont de la peine à apprendre les premières notions de la langue nationale, de l'arithmétique et un état pour gagner leur vie, et peu ou point de musique ou de chant, en Icarie, les enfants connaissent toutes les sciences, les arts et métiers, et tous savent chanter, danser et jouer d'un instrument de musique. Heureux pays! pays délicieux et charmant!

Ainsi, en Icarie, malgré les études que font les enfants pour apprendre les sciences, le dessin, les mathématiques, et tous les arts et métiers, ils ont encore du temps pour se livrer aux exercices de baladins, pour battre des entrechats, des chassés-croisés, et pour pincer de la guitare ou tapoter le piano, etc.

Toutefois, je dois le dire, j'ai quelques doutes sur le prétendu mérite artistique des musiciens icariens qui sont obligés d'apprendre toutes les sciences et tous les arts et métiers; je ne les suppose pas forts; à moins, toutefois, qu'ils ne soient comme ce musicien

de la troupe de Bilboquet qui ne savait faire qu'une seule note.

Telles sont quelques-unes des idées singulièrement fausses et fantastiques de l'ouvrage de Cabet; j'en passe et des meilleures. Mais assez d'Icarie comme cela, assez de *Cabétisorama !*

Et dire que Cabet a pris au sérieux sa rêverie icarienne, et que ses contemporains, également, ont pris au sérieux son système impossible et absurde ; voilà ce qui m'étonne ! Car je rencontre tous les jours des socialistes, gens très-honorables et très-recommandables, qui ne jurent que par Cabet, le proclament un génie, et le placent tout à côté de Jésus-Christ, qui a été *l'homme de la vérité* et *la lumière du monde.* Voilà qui est étourdissant!

A la page 566, l'auteur du *Voyage en Icarie* fait appel aux bons sentiments des amis de la démocratie et il s'écrie : « Généreux amis du peuple, généreux » philanthropes, étudiez la question ; car il s'agit du » bonheur pour l'humanité tout entière! »

Je réponds à Cabet : oui, je veux, et beaucoup d'autres avec moi veulent : oui nous voulons le bonheur de l'humanité entière, et pour cela, *nous le chercherons dans les vérités de la science.* Oui, nous discuterons LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE afin de connaître toutes *les lois de la richesse* et d'en faire *l'application dans nos institutions économiques.*

Pour ma part, je crois avoir répondu largement à l'appel que nous fait l'écrivain socialiste, et si Cabet pouvait sortir de sa tombe pour revivre parmi nous quelques jours seulement, je pense qu'il serait content, — non pas précisément de la critique que je fais de

son *Voyage en Icarie*, — mais de mon livre sur l'économie sociale universelle du Règne de Dieu, qui apporte au monde une science nouvelle, qui va donner la solution du grand problème de l'extinction du paupérisme et de la fin de la misère.

En somme, l'ouvrage de Cabet, à mes yeux, est un travail qui, — à part l'intention, — n'a aucune valeur réelle et qu'il est impossible de prendre au sérieux.

Son principe, à savoir, que LA COMMUNAUTÉ C'EST LE CHRISTIANISME, *est radicalement faux*. Je doute que Cabet ait jamais compris un seul mot du christianisme. Quant à la description de la République Icarienne et des principes sociaux, mœurs et éducation du peuple icarien, c'est un ensemble de choses assez souvent impossibles, où quelquefois le grotesque le dispute à la niaiserie.

Enfin, je termine ma critique, — trop longue peut-être, — par quelques aveux que Cabet veut bien nous faire, dans son ouvrage.

Aux pages 547 et 548 je lis ces mots :

« Trop longtemps victime de mon dévouement à la
» cause populaire, j'avais résolu de mettre à profit le
» temps de l'exil pour étudier, lorsque je voulus lire
» en anglais l'*Utopie*, que, comme beaucoup d'au-
» tres, j'avais souvent entendu citer sans la bien con-
» naître.

» Je fus tellement frappé de son idée fondamentale
» que je me mis à méditer sérieusement sur cette idée
» de communauté que je n'avais jamais eu le temps
» d'approfondir, ayant d'ailleurs considéré la com-
» munauté comme une chimère.

» Mais, plus je réfléchis, moins cette idée me pa-

» rut chimérique, et, plus je l'étudiais, plus j'en aper-
» cevais la possibilité et même la facilité.

» Je ne puis dire le plaisir que j'éprouvai à trouver
» enfin *le remède* à tous les maux de l'humanité.

» Mon plan de communauté terminé, je lus ou re-
» lus tous les philosophes les plus célèbres, et tous
» confirmaient mon opinion sur presque tous les
» points en question.

» Ainsi fortifiée, ma conviction devint inébranlable,
» et je résolus de publier mon travail.

» Cependant, quelques amis en France, à qui je
» communiquai mon projet et mes idées principales,
» s'efforçaient de me les faire abandonner.

« La communauté, » m'écrivaient les uns; « mais
» c'est un épouvantail universel, une chimère! Vous
» allez soulever l'opinion contre vous, ou bien vous la
» trouverez indifférente. Vous forcerez beaucoup de
» vos amis à vous renier. Le peuple même vous aban-
» donnera, trop éclairé pour ne pas voir que son vé-
» ritable intérêt n'est pas dans la communauté, et que
» l'égalité réelle ne pourrait être que l'égalité de mi-
» sère! Vous vous fermerez ainsi tout appui, toute
» carrière, tout avenir! Etes-vous donc devenu fou? »

Cet aveu de Cabet, qui nous fait part de l'opinion de ses amis, en dit autant et plus que ma critique sur le principe de la communauté, puisqu'ils l'ont qualifié de folie.

XI. — Moi!...

De tout temps, les amis de l'humanité qui ont pris en considération les misères des peuples et qui

ont cherché un remède au mal, ont cru en reconnaître la cause dans l'individualisme. Aussi, ils ont attaqué l'individualisme, *le moi humain*, *le moi individuel*, et il leur a semblé que, s'il était possible d'anéantir dans l'homme ce sentiment individuel au profit de tous et des intérêts communs, le remède était trouvé, la victoire était certaine; dès lors, le principe de *la communauté* ou *le communisme* leur a semblé devoir résoudre à jamais le grand problème social : *la destruction de la misère* parmi les peuples.

Tous ces philosophes philanthropes, qu'ils se soient appelés Pythagore, Socrate, Platon, Thomas Morus ou Cabet, se sont trompés, en ce sens *qu'ils ont confondu l'égoïsme de l'homme avec le sentiment de l'individu, avec le moi humain*. C'est l'égoïsme de l'homme, en effet, qui le porte à la cupidité, à l'injustice, à la violence quelquefois, et devient ainsi la cause des souffrances d'un grand nombre. Ils ont voulu anéantir le moi humain, alors qu'il fallait combattre l'égoïsme de l'homme; or, c'est justement l'œuvre que doit accomplir et qu'accomplira très-certainement le christianisme, quand il sera mieux compris et surtout mieux pratiqué. Le christianisme, en effet, a condamné l'égoïsme de l'homme, en même temps qu'il a affirmé, considéré, je dirai presque glorifié l'individualisme, c'est-à-dire le moi humain.

Cabet, dans les chapitres XII et XIII de la deuxième partie de son *Voyage en Icarie*, nous affirme (page 473) que, dans l'opinion de Socrate et de Platon, « *le tien* » et *le mien*, c'est-à-dire la *propriété individuelle*, a » été jugée être la cause certaine de tous les maux » qui affligent l'humanité. »

A mon avis, rien n'est plus faux que cela, et si, dans l'histoire des peuples anciens, nous voyons des époques où la propriété appartient seulement à quelques-uns, tandis que d'autres, existant à l'état de multitudes, sont plongés dans la plus affreuse des misères, je dis que les faits de cette nature prouvent que les lois économiques, qui régissaient la société dans ces temps éloignés, étaient des lois tout à fait mauvaises.

Or, qu'auraient dû faire tous ces philosophes de l'antiquité? Ils auraient dû décréter des lois économiques telles, que ces lois auraient disséminé, c'est-à-dire distribué les richesses avec une égalité parfaite parmi tous *les individus*. Mais ces grands philosophes de l'antiquité n'ont trouvé rien de mieux que de condamner *le mien* et *le tien* et de proposer de rendre la *propriété commune*. Or, ce qu'il y a de certain, c'est que cette *forme économique* n'a jamais pu prévaloir parmi les hommes d'une manière définitive, malgré tous les efforts tentés pour la faire réussir, malgré aussi tous les progrès sociaux accomplis dans vingt-cinq siècles. Et Cabet, 2,500 ans environ après ces grands philosophes de l'antiquité, ne trouve rien de mieux que de ressusciter un vieux système qui n'a jamais pu aboutir et qui n'aboutira jamais, très-certainement.

Mais, si les philosophes de l'antiquité ont été impuissants à donner à l'humanité des lois économiques propres à répartir équitablement entre les *individus* les richesses; si Cabet et les communistes ou socialistes de notre siècle, Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux, ont également échoué dans cette œuvre morale, vraiment

grande et humaine, ma doctrine du spiritualisme, en donnant aux peuples l'*Economie sociale universelle du Règne de Dieu et du nouveau monde*, va résoudre à jamais ce grand et magnifique problème économique, à la grande satisfaction des amis de l'humanité et des masses populaires, jusqu'ici déshéritées des biens de la terre et des richesses de ce monde, lesquelles richesses donnent à l'homme la paix, la prospérité et le bonheur.

Ma nouvelle économie réalisera la communauté, c'est-à-dire que *la propriété sera commune à tout le monde*, attendu que tout le monde deviendra possesseur et capitaliste dans une mesure plus ou moins grande, suivant la moralité de l'individu, c'est-à-dire suivant son activité, son aptitude au travail, la sagesse avec laquelle il se gouvernera, l'ordre qu'il mettra dans ses habitudes personnelles, l'emploi qu'il fera de son temps, etc.

Quoi qu'il arrive et quels que soient les progrès que les hommes puissent jamais réaliser dans notre monde, *le moi humain* subsistera, et aucune puissance ne l'anéantira.

Lorsque les Pharaons, dominateurs de l'Egypte, retenaient dans l'esclavage les descendants de Jacob, ceux-ci étaient employés aux grands travaux publics, et, à l'égal des bêtes de somme, ils étaient nourris absolument comme le cheval et le bœuf, qui mangent en *commun* à la crèche de l'écurie.

Quand l'heure du repas était arrivée, chacun des travailleurs recevait de la main de l'intendant de Pharaon *sa ration* de vivres, et le malheureux esclave, en prenant possession des quelques aliments grossiers

qui lui étaient alloués pour ne pas mourir de faim, disait : « Ceci est ma ration, ceci est à MOI ! »

Mais, par la suite des temps, de grands progrès se sont réalisés au sein de l'humanité ; le travailleur a été affranchi de la servitude, mais non du travail, et, par suite de ce progrès accompli, la ration a été abolie pour faire place *au salaire*. Celui-ci a remplacé celle-là ; et, aujourd'hui, lorsqu'un de nos ouvriers a touché sa paie de semaine ou de quinzaine, en prenant l'argent de son salaire, il se dit en lui-même : « Voici ma paie, cet argent est à MOI ! »

Au premier jour, je l'espère, le Règne de Dieu va être proclamé parmi les nations du monde chrétien, et, conséquemment, les principes économiques de *l'Economie sociale du Règne de Dieu et du nouveau monde* vont être appliqués dans tous les établissements industriels : ateliers, fabriques, usines, etc. Et, parmi ces principes économiques nouveaux, se trouve l'*association proportionnelle*, par suite de laquelle l'ouvrier aura part aux bénéfices du patron, de telle sorte qu'à la fin de chaque année il recevra, à titre de bénéfice, une valeur plus ou moins importante, selon que l'établissement, où il travaillera comme associé, donnera des bénéfices plus ou moins grands.

Lors donc que la fin de l'année sera arrivée et que le partage des bénéfices aura été fait aux ouvriers de chaque établissement, chacun, en prenant possession de la part qui lui reviendra, pourra dire : « Voici ma part de bénéfices, ceci est à MOI ! »

Sous l'influence de ce nouveau régime économique et avec le temps, les bénéfices accumulés du travailleur donneront à celui-ci les moyens de faire l'acqui-

sition d'une maison, d'un petit atelier ou fabrique, ou même d'une petite ferme, de telle sorte que le travailleur sera réellement devenu capitaliste, grâce au principe économique de *l'association proportionnelle*, et alors le travailleur pourra dire, en parlant de l'immeuble dont il sera devenu propriétaire : « Voici mon capital, ceci est à MOI ! »

Par ces considérations, qui ne sont pas des probabilités mais des réalités certaines, on voit que le *moi* est pour ainsi dire éternel, et qu'il devient indestructible ; qu'il s'agisse de la *ration*, du *salaire*, du *bénéfice* ou du *capital*, le moi est toujours là ; il apparaît sous diverses formes, mais c'est toujours lui *s'affirmant*, *agissant*, *discutant*, *raisonnant* et *vivant* de la vie la plus certaine et la plus réelle.

Voilà de quelle manière je comprends l'individualisme, comment je le vois partout, et comment je pressens qu'il sera immortel comme notre âme même.

Mais, je vais beaucoup plus loin encore, et j'affirme que le christianisme, qui a prêché l'amour, la fraternité, le sacrifice, le dévouement et toutes les vertus de l'*abnégation individuelle*, le christianisme, dis-je, a mis en évidence, en relief, et comme en honneur le sentiment de l'individualité, que j'appellerai, si vous voulez, l'*individualisme*, à moins, toutefois, que vous établissiez une distinction entre ce que j'appelle *le sentiment de l'individualité* et ce que je nomme *l'individualisme*.

Qui a été plus doux, plus modeste, plus aimant et plus dévoué aux misères de l'humanité que la personne de Jésus ? Qui a donné aux hommes des témoignages de dévouement plus grands que lui ? Personne

assurément ! Et, cependant, le Christ parle sans cesse de sa personnalité ; très-souvent le mot *moi* sort de sa bouche. C'est qu'en effet, si Jésus, d'une part, a combattu l'égoïsme de l'homme et tous les mauvais sentiments qu'il fait naître en lui : la *dureté de cœur*, l'*injustice*, le *défaut de charité et de miséricorde*, d'autre part il affirma le *moi* avec une persistance qui prouve que le *moi humain* est une puissance réelle, qu'il faut savoir le prendre en considération et le compter pour ce *qu'il est*, ce *qu'il peut* et peut-être aussi pour ce *qu'il vaut*.

Ouvrez le livre des Evangiles et lisez, comme au hasard, à la page qui vous tombera sous les yeux, et vous verrez à tout moment apparaître le *moi*, le moi que je qualifierai d'*éternel* et d'*universel*.

Voici quelques exemples à l'appui de mon affirmation.

« Venez à MOI, vous tous qui êtes travaillés et » chargés.

» Apprenez de MOI que je suis doux et humble de » cœur.

» Je suis venu au monde, MOI, qui suis la Lumière, » afin que quiconque croit en MOI ne demeure point » dans les ténèbres.

» Celui qui croit en MOI croit aussi en Celui qui » m'a envoyé.

» Mais, maintenant, vous cherchez à me faire mou- » rir, MOI, qui suis un homme qui vous ai dit la vé- » rité.

» Et MOI, quand j'aurai été élevé de la terre, j'atti- » rerai tous les hommes à MOI.

» Je ne puis rien faire de MOI-même.

» Sondez les Ecritures ; ce sont elles qui rendent » témoignage de MOI.

» Mais vous ne voulez point venir à MOI pour avoir » la vie.

» Celui qui croit en MOI n'aura jamais soif.

» Celui qui croit en MOI a la vie éternelle.

» Celui qui croit en MOI vivra quand même il se» rait mort.

» Celui qui croit en MOI ne mourra point.

» Celui qui croit en MOI fera aussi les œuvres que » je fais.

» Vous savez qu'il est écrit..., mais MOI je vous » dis...

» Qui disent, les hommes, que je suis, MOI, le Fils » l'Homme? »

Voilà, parmi bien d'autres encore, une foule de citations où Jésus-Christ se plaît à mettre en évidence *sa personnalité*, je veux dire son individualité.

Mais l'individualité humaine n'apparaît pas seulement dans le mot *moi*, mais encore dans une foule d'autres mots, qui sont en quelque sorte synonymes de *moi*.

Les mots *tu, toi, vous*, marquent aussi *l'individualité* à la deuxième personne, de même que les mots *lui, elle, celui, ceux, eux*, marquent encore *l'individualité* à la troisième personne. Sous l'influence de ce sentiment de l'existence de l'individualité humaine que Jésus-Christ a sans cesse pris en considération dans ses divins enseignements, ma pensée s'est comme fixée à deux déclarations faites par Jésus, et que nous lisons dans ses Evangiles. Voici la première de ces deux déclarations solennelles : « CEUX qui auront fait de bon-

» nes œuvres ressusciteront pour la vie, et CEUX qui » en auront fait de mauvaises ressusciteront pour la » condamnation » (Saint Jean, V, 29). Ici, encore, apparaît l'individualité humaine, non plus dans le moi, mais dans les deux mots *ceux* qui indiquent la troisième personne du pluriel, etc.

La seconde déclaration de Jésus, tout aussi solennelle que la première, est cette autre : « TOUS CEUX » qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas » TOUS au Royaume des cieux; mais CELUI-LA seulement qui fait la volonté de mon Père, qui est dans » les cieux » (Saint Matthieu, VII, 21). Ici encore apparaît l'individualité dans ces mots : *tous ceux* et *celui-là*.

Ainsi, comme on le voit clairement, Jésus, qui est le roi des philosophes, des penseurs et des grandes intelligences, a mis en évidence et en relief l'individualité humaine, le *moi*. Et c'est, qu'en effet, l'homme est un être *moral*, *libre* et *responsable ;* dès lors, toutes ses actions, bonnes ou mauvaises, *lui sont imputables*, et la *justice divine*, et après elle la *justice humaine*, a droit de lui demander compte de tout le mal qu'il a fait, comme aussi de tout le bien qu'il n'a pas fait et qu'il aurait pu faire.

Cessez donc, philosophes et moralistes inintelligents, qui manquez de jugement et de lumière, cessez la guerre que vous faites à l'individualisme; que toute votre colère tombe sur l'*égoïsme* du cœur humain, mais que votre raison respecte le *moi individuel;* ne songez jamais à comprimer, pour l'anéantir un jour, l'individualité au profit de la communauté ; mieux vaudrait se buter la tête contre les rochers des mon-

tagnes pour chercher à les renverser, plutôt que de chercher à faire disparaître le moi, pour lui substituer ce quelque chose abstrait, selon moi, que l'on appelle *tous et qui n'est personne.*

Et vous tous, *communistes*, mes contemporains, qui préconisez à l'excès et jusqu'à l'idolâtrie, quelquefois, ce principe fallacieux de la communauté, vous qui avez hérité de cette utopie, qui a été le rêve ou l'erreur accréditée des Socrate, des Platon, des Lycurgue, des Solon et, tout récemment, de Cabet, vous tous, communistes mes contemporains, lisez attentivement l'Evangile, et vous comprendrez la puissance, la grandeur et je dirai l'excellence du *moi* humain, du *moi* libre et indépendant, du *moi* responsable, devant Dieu et devant les hommes, de tous ses actes et de toutes ses actions.

Au lieu de préconiser cette maxime : *Chacun pour tous et tous pour chacun*, qui est la devise des communistes, et que Cabet a inscrite sur le frontispice de son livre, *Voyage en Icarie*, affirmez cette autre maxime : *Chacun pour soi et Dieu pour tous.*

Je sais bien que les communistes vont jeter les hauts cris en lisant ces dernières paroles; mais si, pourtant, cette maxime était l'expression de la grande loi morale qui régit la destinée des hommes et des choses, quel mal y aurait-il à l'affirmer hautement et, au besoin, de la prêcher sur les toits et dans les rues ?

N'est-il pas de toute évidence que l'homme qui, dans le domaine de la morale, travaille à se perfectionner, et qui réalise un progrès moral, si petit qu'il soit, *jouit du bonheur qui est attaché à ce progrès réalisé?* Qui

osera jamais me contester cette vérité morale? Personne, je me plais à le croire! C'est donc bien *pour lui ou pour soi* que l'individu travaille; il est donc logique d'affirmer, comme un principe moral, *vrai, positif, certain, incontestable, irréfutable*, cette maxime : Chacun pour soi.

Et Dieu pour tous, c'est encore une vérité aussi grande, aussi puissante et aussi certaine que celle que j'ai affirmée tout à l'heure par ces mots : Chacun pour soi.

Dieu, en effet, est la grande justice distributive qui rend à chacun selon ses œuvres; le châtiment à *celui* qui fait le mal, et la bénédiction à *celui* qui fait le bien. Or, c'est en vue de cette grande loi morale que Jésus-Christ a pu dire : « *Ceux* qui auront fait de bonnes » œuvres ressusciteront pour la vie; et *ceux* qui en » auront fait de mauvaises, ressusciteront pour la » condamnation » (Saint Jean, V, 29). Et si cela n'était pas, Jésus-Christ ne serait qu'un imposteur, au lieu d'être l'homme de la *vérité* et de la *lumière*, ainsi qu'il l'a déclaré maintes fois dans ses enseignements divins.

Il y a donc une grande loi morale, qui résume tout le système divin établi en vue du gouvernement des âmes immortelles, et qui préside à la destinée de chacun et de tous; et cette grande loi morale est celle-ci : *Chacun pour soi et Dieu pour tous.*

Et maintenant, ce qui est une grande loi dans le domaine de la morale est aussi une grande loi dans *le domaine de l'économie*; ce qui est vrai au point de vue *moral et religieux* est tout aussi vrai au point de vue *économique et social.*

N'est-il pas certain, en effet, que l'ouvrier qui tra-

vaille avec activité et régularité et qui vit avec sagesse, doit se créer une existence beaucoup plus sûre, beaucoup plus douce que l'ouvrier qui flâne la moitié de la semaine et qui court les cabarets ? Cela ne laisse aucun doute et n'a pas besoin d'être discuté ! Donc l'ouvrier qui travaille fait pour lui, et l'ouvrier qui court les cabarets fait aussi pour lui. Donc il est certain que dans cet ordre de faits, apparaît cette loi non plus morale, mais économique : *chacun pour soi.*

Et où en serions-nous si les choses ne marchaient pas ainsi ? N'est-il pas d'une souveraine justice que l'ouvrier qui travaille récolte un salaire qui est la juste récompense de la peine qu'il prend ; et que l'ouvrier, au contraire, qui s'affranchit de cette peine du travail, mais qui flâne et va pérorer dans les cabarets, ce qui n'occasionne aucune fatigue et aucune peine, se voit privé de ce salaire rémunérateur et bienfaisant? La justice est souveraine dans les deux cas, pour l'ouvrier qui travaille, comme pour l'ouvrier qui vit dans la paresse ou la dissipation. C'est en vue de cette justice souveraine et divine en même temps, qui régit toutes choses dans ce monde, qu'il est vrai de dire tout à la fois : *Chacun pour soi et Dieu pour tous.*

Mais si, au contraire, vous établissez le communisme quelque part, en un coin du monde, en faisant disparaître *le travail individuel* pour lui substituer *le travail commun,* il arriverait très-certainement que les ouvriers laborieux travailleraient pour les paresseux et que ces derniers vivraient aux dépens des premiers.

Ce serait alors, dans toute l'acception du mot, *l'exploitation de l'homme par l'homme organisée sur la plus vaste échelle ?* Qui ne le comprend et qui ne le voit

clairement ! Je sais bien que Cabet dit, page 91 : *Nous n'avons donc aucun paresseux;* et à la page 102 : « *Les paresseux! nous n'en connaissons pas*... Mais à qui Cabet espère-t-il faire croire cela? A qui pense-t-il faire accepter une pareille illusion? L'auteur du *Voyage en Icarie* n'a vécu que d'illusions ; toute sa vie il s'est débattu au milieu des sophismes les plus erronés, les plus grossiers, les plus absurdes.

Jésus-Christ n'a-t-il pas dit dans un ordre d'idées très-rapproché de l'ordre d'idées que je discute dans ce moment « *Il y aura toujours des pauvres avec vous* » (Saint Marc, XIV, 7, et Saint Jean, XII, 8). Et cela est vrai ; dans le monde il y aura toujours des pauvres et des riches, de ceux *qui auront moins* et de ceux *qui auront plus*. Et de même, sans crainte d'être démenti par les faits de l'avenir, je puis affirmer et dire aux travailleurs : *Il y aura toujours des paresseux avec vous*.

Oui, sans doute, dans le monde des travailleurs, il y aura toujours des paresseux à côté d'ouvriers laborieux ; il y aura toujours des ouvriers qui aimeront le travail, tandis que d'autres, au contraire, le fuiront.

En présence de ces considérations économiques, que tout le monde peut apprécier à leur juste valeur, qui ne comprend, qui ne voit que le *communisme*, si jamais il devait ou pouvait prévaloir, serait la *plus grande duperie*, l'injustice la plus criante et la plus révoltante, la chose la plus horrible au monde.

Les communistes, partisans de l'organisation icarienne, ne manquent pas d'invoquer à grands cris la *fraternité*, la *solidarité*, etc., et de faire grand bruit avec ces deux mots-là.

La fraternité, comme je l'ai dit, doit se manifester par la charité, la bonté, la bienveillance et tous les sentiments d'une âme vraiment chrétienne; mais de là au communisme qui serait l'exploitation de l'homme par l'homme, il y a tout un abîme sans fond.

Quant à la *solidarité*, je la reconnais et je l'accepte avec toutes ses conséquences comme un principe social; mais la solidarité, encore une fois, ne saurait jamais aboutir à la communauté ou au communisme.

Solidarité et communauté sont deux termes qui paraissent synonymes, il est vrai, mais qui pourtant désignent *deux choses bien différentes.*

J'accepte la solidarité comme un fait positif, comme un principe social, ai-je dit, mais je repousse le communisme de toutes mes forces et avec toute l'énergie dont je suis capable.

C'est tout à la fois le besoin du progrès, inhérent à la conscience humaine, et la loi du progrès qui font que lorsque un homme a découvert une vérité morale ou scientifique, cette vérité découverte est aussitôt absorbée par la société entière, par la génération qui vit dès qu'elle apparaît dans le monde de la réalité; de telle sorte que cette découverte apportée par un seul profite à tous. Rien de plus naturel que ce phénomène moral, que cet ordre de choses social.

Voyons un exemple entre mille.

Il y a vingt-cinq ans, environ, que j'ai quitté l'industrie, que j'ai brisé ma carrière industrielle, et sacrifié ma position pour me livrer à l'étude des grandes questions morales, et en particulier à l'étude de la science que l'on appelle *l'économie.*

Pour réaliser ce grand projet, aucun sacrifice ne

m'a coûté; je me suis imposé le célibat et me suis privé de la famille; j'ai vendu le patrimoine que m'ont laissé mon père et ma mère; je n'ai reculé devant aucune dépense et aucun sacrifice en vue de publier mes ouvrages philosophiques, au risque, un jour, d'avoir épuisé toutes mes ressources, et d'être obligé de mendier, ou d'aller mourir à l'hôpital; enfin, j'ai vécu pendant vingt-cinq ans comme dans la retraite, toujours fermé à clé dans mon cabinet de travail, et seul, en présence de ma grande, de mon unique pensée : *Le règne de Dieu*; c'est-à-dire le règne de la justice et de la vérité dans le monde, parmi les peuples et les nations.

Aujourd'hui, en 1874, je livre à la publicité mon ouvrage : *Nouvelle économie sociale universelle*, qui n'est rien moins que la *création* ou la *découverte*, comme on voudra l'appeler, d'une science nouvelle, la première et la plus importante de toutes les sciences humaines, celle *qui a pour but la richesse des nations et la prospérité des peuples*.

La publication de mon ouvrage aura pour effet de vulgariser et de faire connaître quelles sont les véritables lois de la richesse, et, par contre, d'indiquer les moyens de détruire à jamais le *paupérisme*, le *prolétariat* et la *misère* parmi les nations; de telle sorte que tous les gouvernements qui exercent le pouvoir aujourd'hui pourront s'éclairer de *la lumière nouvelle*, et modifier leur politique, de manière à réaliser dans quelques mois les bénéfices d'une découverte qui est le résultat de vingt-cinq ans d'*études*, de *recherches*, d'*observation*, de *recueillement* et de *discussions intimes* sur les grands phénomènes de l'économie.

Mais qui va profiter de cette grande découverte, qui va bénéficier de la connaissance de ces lois économiques, dont l'application donnera aux nations la prospérité et la paix, et à tous les peuples une destinée nouvelle, où ils se verront délivrés à jamais de la misère, cet affreux cauchemar; qui, dis-je, va profiter de ces grands avantages? Tout le monde!...

Oui, tout le monde! Et cela, au nom de la *solidarité*, au nom de ce grand principe social qui est le fruit ou le résultat de la loi universelle du progrès, de ce besoin de la conscience, — commun à tous les hommes — de ce besoin impérieux d'améliorer toutes choses dans notre destinée pour arriver enfin, par une suite de progrès, *à la perfection*, c'est-à-dire à cet état de choses à la fois moral et physique, où le mal aura été vaincu et détruit et où le bonheur triomphera et régnera sans partage sur la terre parmi les hommes.

On voit donc que je comprends parfaitement et à merveille le principe de la solidarité; je le proclame, je le préconise, mais je n'admets pas le moins du monde le principe de la communauté.

Si vous, cabétiste, ignorant de la vérité des choses, ou intrigant et fourbe à la fois, vous voulez me prendre ma propriété au nom de la communauté, peut-être aussi au nom de la solidarité ou au nom de la fraternité : je crierai à tue-tête après vous; je crierai à la *spoliation*, à la *fourberie*, à l'*imposture*, à l'*hypocrisie*, au *vol*, à la *lâcheté*, attendu que si la *solidarité* est un grand principe social, voulu par le progrès, si la *fraternité*, autre principe social, est une grande vertu chrétienne, je repousse de toutes mes

forces la communauté ou le communisme, et je lui oppose l'individualité ou l'individualisme, principe social aussi respectable, aussi honorable, aussi moral je dirai aussi saint que la *solidarité* et la *fraternité*.

J'aime beaucoup donc le principe de l'individualité ou de l'individualisme, comme il vous plaira de l'entendre; ce principe qui s'est affirmé par la bouche divine de Jésus, l'homme de la vérité (qui s'est dit la *véritable lumière*) le jour où il répondit aux hypocrites cette parole mémorable : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu* (Saint Matthieu, XXII, 21).

Que chacun donc porte le poids de sa conscience; que chacun recueille ce qu'il aura semé; que l'ouvrier laborieux et tempérant ait en partage l'estime de tous et une honnête aisance; et que le paresseux ou le malfaiteur recueille la réprobation générale ou le châtiment de la justice. J'aime donc, je le répète, l'individualisme ou l'individualité; j'aime le *Moi* humain, et, au lieu de chercher à l'anéantir, comme l'ont essayé grand nombre de philosophes rêveurs ou desocialistes ignorants, il faut, au contraire, l'affirmer, le proclamer et le glorifier, quand il aura bien mérité, comme aussi le censurer quand il aura démérité. On peut dire que le *Moi* a quelque chose de sacré et de divin; c'est en quelque sorte le blason de l'humanité, c'est son titre de noblesse au milieu de tant de créatures qui vivent en commun avec nous et autour de nous sur la terre; car il n'y a que la femme et l'homme qui puissent dire : *Moi;* aucune autre créature parmi les animaux ou les végétaux ne peuvent dire : *Moi,* parce qu'ils ne sont pas des êtres moraux

et, par suite, libres et responsables. Que personne donc ne cherche plus à anéantir le *Moi*, à l'effacer de la conscience et à le noyer dans cet abîme ténébreux et sans fond, cet abîme bourbeux du communisme ou de la communauté qui s'appelle : *Tous*.

Les hommes sérieux qui ont étudié l'histoire, non pas au point de vue de la date des événements plus ou moins néfastes, mais au point de vue de la philosophie humanitaire, si je puis ainsi exprimer ma pensée, savent bien que le problème de l'extinction de la misère a été le grand problème par excellence ; le redoutable problème qui a été le but des recherches des hommes dans tous les siècles et parmi tous les peuples du monde.

La recherche de la solution de ce grand problème date, on peut le dire, de l'origine du monde, et s'est toujours imposée à la conscience des hommes à travers les nombreuses révolutions sociales qui ont agité le monde.

Lorsque Abraham quittait le pays de Chanaan, pour se rendre en Egypte, c'était la *misère* qui le chassait ainsi ; car il est dit dans le texte sacré que la famine était grande dans ce pays (Genèse, XII, 10).

Lorsque Jacob envoya dix de ses fils en Egypte auprès de Pharaon, dont Joseph était l'intendant, pour acheter du blé, afin de conjurer la disette qui régnait dans tous les pays (Genèse, XLII, 1, 2, 3), c'était encore la *misère* qui se faisait sentir et qui faisait des ravages parmi les divers peuples de ce temps-là.

Lorsque Pharaon décréta que tous les enfants mâles des Hébreux seraient mis à mort en naissant, c'était aussi en vue de prévenir la misère que cette

loi, si barbare et si inhumaine, fut établie (Exode, chap. I). Et si je voulais maintenant passer en revue l'histoire économique des Grecs, des Romains, comme aussi celle des nations chrétiennes de l'Europe, nous rencontrerions, dans tous les siècles, des périodes où la disette et la famine ont fait sentir leurs rudes étreintes, en sorte que la misère, partout et toujours, s'est montrée terrible et menaçante aux regards effarés des populations affamées et endolories.

Et lorsqu'enfin, de nos jours encore, nos populations démocratiques écrivent sur leur drapeau : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, cela ne prouve-t-il pas que, dans notre siècle, qui pourtant se dit un siècle de lumière, ce terrible problème n'a pas encore été résolu ?

On le voit donc, le paupérisme, le prolétariat, la misère, on peut le dire, hélas ! ont été le lot des populations laborieuses, depuis l'origine des nations jusqu'à ce jour.

Et cependant, il n'a pas manqué d'hommes éminents qui ont étudié cette matière, qui se sont mis à l'œuvre et qui ont écrit sur cette grande question, si intéressante : l'*Economie sociale*.

Je ne peux m'empêcher de songer à tous ces philosophes de l'antiquité : Platon, Socrate, Lycurgue, Solon, Pythagore, etc., dont parle Cabet dans son *Voyage en Icarie*, et qui tous ont considéré la propriété individuelle comme la cause du prolétariat ; si bien que Cabet, sous l'influence de cette mauvaise inspiration et de cette fausse appréciation des choses, nous a donné son triste ouvrage icarien. Je ne puis m'empêcher de songer aussi à ces grands hommes

d'état : Sully, Colbert, Turgot et bien d'autres assurément, dont j'ignore le nom ; je ne puis m'empêcher de songer encore à tous ces économistes intelligents : Adam Smith, Jean-Baptiste et Horace Say, Frédéric Bastiat, Joseph Garnier, Blanqui aîné, Rossi, qui tous ont publié des ouvrages sur ce sujet à la fois si intéressant et si important ; je ne puis m'empêcher de songer également à ces socialistes, économistes à systèmes plus ou moins impossibles, tels que : Saint-Simon, Robert Owen, Fourier, Victor Considérant, Louis Blanc, Pierre Leroux, Proudhon, Cabet et autres, qui ont aussi étudié le terrible problème de la *misère* afin d'essayer de le résoudre.

Et cependant la misère est toujours là, devant nous, menaçante, prête à envahir les rangs de la démocratie pour y faire des ravages ; témoins les grèves multipliées des corporations ouvrières dans l'Europe entière, témoin les colères et les menaces de l'Internationale, témoin les fureurs de feue la Commune de Paris, qui toutes sont une manifestation des souffrances de la démocratie, en tenant compte toutefois des ambitions obscures, des prétentions exagérées, qui dans ces circonstances se sont mêlées aux justes plaintes des travailleurs et ont fait cause commune avec ces derniers.

Ce n'est donc ni Platon, ni Socrate, ni Lycurgue, ni Solon, ni Pythagore, ni Sully, ni Colbert, ni Turgot, ni Adam Smith, ni Jean-Baptiste et Horace Say, ni Frédéric Bastiat, ni Joseph Garnier, ni Blanqui aîné, ni Rossi, ni Saint-Simon, ni Robert Owen, ni Fourier, ni Victor Considérant, ni Louis Blanc, ni Pierre Leroux, ni Proudhon, ni Cabet, etc., qui au-

ront eu la joie et la douce satisfaction, ainsi que l'honneur et la gloire, de donner aux peuples la solution de ce grand et magnifique problème, mais ce sera *Moi!*..... *Moi*, l'ex-contre-maître de fabrique de Paris; *Moi*, le fondateur et le promoteur du Règne de Dieu parmi les peuples ; *Moi*, l'auteur de l'*organisation économique du nouveau monde; Moi*, le chercheur patient et infatigable, qui ai étudié pendant vingt-cinq ans cette grande question, et qui ai consigné le résultat de mes longues recherches et de mes observations dans mon livre : *Nouvelle économie sociale universelle* (1).

Je demande pardon à toutes les personnes qui liront cette grande discussion philosophique sur le communisme et l'individualisme, si je leur parle si longuement de ma personne, mais je leur dirai : Comprenez-vous maintenant ce que c'est que le *moi* humain

(1) J'ai pris la qualification de fondateur du Règne de Dieu ; ne pourrais-je pas également me dire *l'exécuteur testamentaire de Jésus-Christ?* Les Evangiles de Jésus-Christ constituent la partie importante de cette portion de la Bible que l'on appelle *le Nouveau Testament.* C'est dans cette portion des Ecritures que Jésus, enseignant à ses apôtres à prier le Père commun des hommes, leur fait dire cette parole adressée à Dieu : *Que ton Règne vienne et que ta volonté soit faite. sur la terre comme au ciel* (Saint Matthieu, VI, 10). C'est encore dans les Evangiles que Jésus promet qu'il enverra, de la part du Père, *l'esprit de vérité, etc.* (Saint Jean, XIV, 16, 17.) Donc, *dans son testament*, le Fils de Dieu promet à son Eglise le Règne de Dieu, c'est-à-dire le Règne de la Vérité, et *Moi*, en annonçant le Règne de Dieu au milieu de la génération de ce siècle, en apportant la *Lumière* et la *Vérité* dans le domaine de l'Economie par la solution du grand problème de l'extinction de la misère, ne puis-je pas, dans une certaine mesure, me considérer comme *l'exécuteur testamentaire de Jésus-Christ?* Il me le semble; mais si je me trompe, qu'on m'éclaire!... J.-L. V.

ou l'individualité ? Comprenez-vous surtout qu'il est facile de pratiquer la fraternité et d'exalter la solidarité sans pour cela écraser le *moi ?*

En effet, si votre attention, amis lecteurs, veut bien s'arrêter quelques instants sur le chapitre VI de ma solution économique, chapitre qui fait mention d'une foule d'*institutions démocratiques* que le Règne de Dieu établira en faveur des travailleurs pour leur venir en aide dans les diverses conditions difficiles de la vie, ne pourrait-on pas intituler ce chapitre avec ce seul mot : FRATERNITÉ !!

En second lieu, que le lecteur se rappelle ce que j'ai dit il y a quelques instants : que la solidarité est la conséquence de la grande loi du progrès ; que, par suite de cette loi, chaque découverte, chaque vérité nouvelle une fois acquise, profitait à tous ; de telle sorte que tous bénéficient des avantages de toute nature résultant de cette découverte, si bien que les vérités économiques de la présente publication donnant les moyens au gouvernement de détruire la misère, tous les peuples du monde vont bénéficier de ma découverte, attendu que nous sommes tous solidaires les uns des autres.

En troisième lieu, que le lecteur se reporte à ce que j'ai dit à propos de l'individualité et du *moi* humain au sujet de ma personne.

En présence des efforts multiples qu'ont fait les hommes, philosophes, hommes d'état, économistes ou socialistes, pour venir en aide à l'humanité souffrante ; en présence de ce que j'ai dit, à savoir, que la publication de mon livre sur l'*économie sociale universelle* donnera enfin cette solution si longtemps

cherchée, n'est-il pas vrai que le *moi* est parfaitement légitime et *surtout qu'il n'est l'ennemi de personne?*

On peut donc parfaitement préconiser et pratiquer la *fraternité*, accepter la *solidarité* comme un principe social, souverain et universel, et, en même temps maintenir et considérer l'*individualité*, c'est-à-dire le *moi* humain, sans avoir recours au principe détestable de la *communauté*, sous prétexte de pratiquer la fraternité.

Gloire soit donc à jamais à la fraternité chrétienne! Gloire soit aussi au principe de la solidarité universelle! Gloire soit enfin à l'individualité et au *moi* humain! Mais aussi, anathème à tout jamais à la communauté, anathème au communisme!

Et maintenant, ami lecteur, pensez-vous que j'aie réussi à réhabiliter le *moi* qui a été si souvent foulé aux pieds par les aveugles et les ignorants? Serai-je enfin parvenu à terrasser le communisme et à *écraser cet infâme?*

Je l'espère! Dieu le veuille!!!

XII. — Anathème à l'utopie. — Guerre à outrance à l'erreur et à l'ignorance.

On ne s'est jamais rendu compte de tout le mal que fait aux hommes et à la société le *sophisme*, c'est-à-dire l'erreur accréditée comme vérité, considérée comme principe de progrès, et acceptée par les esprits et les consciences.

On se rappelle le déluge de sophismes économiques qui inonda la conscience publique, c'est-à-dire la conscience de tous, plus ou moins, en 1848, à l'épo-

que où éclata la révolution de février, qui mit fin au règne de Louis-Philippe.

Je ne crains pas de me tromper en affirmant que la chute de la dynastie des d'Orléans a été causée par la puissance des nombreux *sophismes économiques* enfantés par le *socialisme*, c'est-à-dire par les erreurs enseignées et proclamées par les Louis Blanc, les Proudhon, les Pierre Leroux, les Cabet et *tutti quanti*, et colportées ensuite dans les ateliers, parmi les ouvriers.

On se rappelle qu'aussitôt après la chute de Louis-Philippe, le gouvernement provisoire se vit sur les bras une population ouvrière nombreuse sans travail et sans pain, qu'il fallut nourrir. Sous l'influence de cette pression impérieuse de besoins pressants à satisfaire, on institua les *ateliers nationaux*, où se faisaient des travaux qui coûtaient assez d'argent et qui ne rapportaient rien, ou à peu près rien.

Cette institution n'était rien moins que ruineuse, comme on le comprend ; il fallut donc de toute nécessité dissoudre les ateliers nationaux et mettre fin aux abus d'un tel état de choses. C'est alors qu'éclata l'*insurrection de juin*.

Les ouvriers de ces ateliers nationaux, auxquels se joignirent d'autres travailleurs, prirent les armes contre le gouvernement de la République, et il fallut combattre par les armes ces enfants de la patrie, égarés et révoltés. Il y eut du sang versé !

A l'occasion de cette lutte à main armée, quelqu'un a dit avec beaucoup d'esprit et une appréciation parfaite de la situation, que *les armes étaient chargées avec des idées*. Et cela était parfaitement vrai.

Oui, ces malheureux ouvriers faisant le coup de fusil contre le gouvernement de la nation, étaient des apôtres du socialisme; ils étaient imbus des sophismes formulés dans les ouvrages publiés par les Louis Blanc, les Proudhon, les Pierre Leroux, les Cabet, et tous avaient l'esprit et la conscience comme empoisonnés par ces détestables erreurs.

C'est en présence de ces faits que je crie à tous : *Guerre à outrance à l'erreur et à l'ignorance.* Que chacun prenne les armes de la logique, de la raison, des principes vrais, et qu'on se mette à l'œuvre afin de faire la lumière dans ces esprits ténébreux, dans ces cœurs égarés par le socialisme, et que les principes vrais, c'est-à-dire la vérité, soient exaltés à la place du sophisme ignorant et menteur.

Parmi ces socialistes égarés et insurgés contre le gouvernement, il y avait les apôtres de l'*organisation du travail*, et peut-être aussi de l'*égalité des salaires*, le plus absurde des principes économiques; il y avait les *cabétistes*, qui ne rêvaient que le communisme; ambitieux avides, qui, ne pouvant avoir une propriété individuelle, se seraient contentés de la propriété en commun, faute de mieux. Il y avait aussi les partisans de la *triade* de Pierre Leroux, sorte de combinaison fantastique d'une souveraine impuissance; il y avait encore les *démolisseurs* de la propriété, disciples de Proudhon, faisant chorus avec leur maître, et criant, jusque sur les toits : *La propriété c'est le vol.*

Proudhon dans son ouvrage : *Qu'est-ce que la propriété ?* a formulé ce jugement téméraire et audacieux : *La propriété c'est le vol.* Si ce jugement était vrai en-

core, j'applaudirais ; mais non-seulement il est téméraire et audacieux, mais, de plus, *il est faux*, et voilà précisément où est le malheur.

Du principe affirmé par l'audacieux socialiste, je déduis la conséquence toute naturelle qui en découle, et je dis : *Les propriétaires sont des voleurs*. Et que personne surtout ne me jette la pierre et ne me condamne ; je tire la conséquence qui se dégage de ce principe, par la puissance même de la logique la plus vulgaire et la plus certaine.

Au moment de livrer ma discussion critique à l'imprimeur pour la mettre sous presse, le mémoire de Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété?* que je n'avais jamais lu ni vu, me tombe sous la main, grâce à la complaisance d'une personne de ma connaissance, et j'ai été heureux de lire, dans la préface de ce volume, la protestation énergique (en date du 24 août 1840), des membres de l'académie de Besançon, qui réprouvent formellement *toutes les doctrines antisociales que renferme cette production*. De plus, la lettre si remarquable que M. Blanqui, de l'Institut, écrivit à l'auteur, le 1er mai 1841, qui se lit dans la même préface, quoique pleine de délicatesse et de convenance pour l'auteur des *Contradictions économiques*, n'en est pas moins une condamnation sévère de son principe économique, que l'illustre professeur qualifie de *sauvage naïveté;* et il ajoute : « Et quoique vous m'ayez » fait l'honneur de me mettre de moitié dans cette » prédication périlleuse, je ne puis accepter une soli- » darité qui me compromettrait pour tout le reste.

» Je ne suis d'accord avec vous qu'en une seule » chose : c'est qu'il y a trop souvent abus dans ce

» monde de tous les genres de propriété. Mais je ne
» conclus pas de l'abus à l'abolition, expédient hé-
» roïque trop semblable à la mort, qui guérit tous
» les maux, etc. »

Ce fait d'un économiste socialiste qui affirme que la propriété c'est le vol, et que conséquemment les propriétaires sont des voleurs, me rappelle une situation tout à fait semblable, celle d'un moraliste, peut-être aussi socialiste que Proudhon, qui a formulé un dogme religieux tout aussi faux que le sophisme économique de l'auteur des *Contradictions économiques*. Je veux parler de saint Paul, qui, dans ses doctrines antichrétiennes, nous a dit que là *où le péché a abondé, la grâce y a surabondé* (Romains, V, 20).

L'Apôtre des gentils, en développant sa thèse, tirant les conséquences de son principe, arrive à se dire : *Que dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde?* mais aussitôt, s'apercevant que son langage n'est autre que l'affirmation d'un principe désastreux, et, à coup sûr, le plus immoral des principes, l'Apôtre se récrie tout à coup par cette exclamation : *Dieu nous en garde!* (Romains, VI, 1, 2.)

Eh bien, si saint Paul avait eu un seul atome de cette logique, lumière puissante qui doit toujours éclairer et guider toute discussion de principes ou de doctrine religieuse, il se serait aperçu qu'il faisait fausse route, que son principe était radicalement faux, et il aurait abandonné à tout jamais cette doctrine fallacieuse du *salut par grâce*. Mais non, l'Apôtre des gentils affirme haut et ferme un principe, en même temps qu'il proteste contre les conséquences

du principe même qu'il proclame et préconise avec ardeur.

Voilà une inconséquence étourdissante qui dénote la pauvreté d'esprit et de raison de saint Paul. Et dire maintenant que le protestantisme, depuis trois siècles, ne vit que de cette inconséquence, qui est répétée sur tous les tons et enseignée avec ferveur par l'orthodoxie !...

Eh bien, c'est une situation analogue et un ordre de choses tout à fait semblable qui surgit à propos de l'ouvrage de Proudhon sur la propriété, lorsque cet écrivain socialiste affirme que la propriété c'est le vol. J'ignore, seulement, si Proudhon a tiré la conséquence de son principe économique, et s'il a accepté cette conséquence, ou bien s'il a protesté contre elle.

Lorsque le présent ouvrage sur la *Nouvelle Economie sociale*, donnant la solution de la misère, sera terminé, je ferai tout exprès le voyage de Paris, non pour aller demander à l'Académie des sciences morales de vouloir bien couronner mon travail, mais pour demander au gouvernement de vouloir bien m'acheter mon ouvrage, pour ensuite le faire imprimer à un million d'exemplaire, s'il le faut, et le répandre partout, afin que chacun connaisse les lois de la richesse des nations, et que les démonstrations de ma science nouvelle fassent le sujet des conversations et apportent la lumière dans les esprits.

Il me semble que, si l'Assemblée de Versailles a tant soit peu le sentiment du patriotisme, et si elle porte au peuple et à la démocratie un intérêt vraiment digne de sa mission et de sa politique, mon ouvrage devra être accueilli avec empressement.

Le mal du socialisme est beaucoup plus grand et beaucoup plus profond qu'on ne le pense. Notre société démocratique est pleine de *proudhoniens*, de *cabétistes*, c'est-à-dire de communistes, en d'autres termes de socialistes, dont l'esprit est saturé de tous ces sophismes économiques qui ont rempli de ténèbres l'esprit du peuple. Il faut apporter la lumière dans ces esprits, afin que la vérité brille aux yeux de tous.

Les socialistes de 1848, qui ont fait l'insurrection de juin, ont été vaincus, il est vrai, par les défenseurs et les soldats de la République ; mais ceux qui ont échappé à la mort dans cette lutte à main armée ont reparu dans l'Internationale et dans la Commune de Paris, et ceux qui ont échappé au fer et au feu dans cette dernière et triste lutte reparaîtront demain à la première occasion qui leur sera favorable : n'en doutez pas !...

Il faut donc que, tous les bons esprits, nous nous mettions à l'œuvre pour conjurer l'orage et la tempête qui pourraient éclater demain ; et, après avoir condamné le sophisme et jeté l'anathème au communisme et à toutes les fausses doctrines du socialisme, c'est-à-dire à l'utopie et à la rêverie impossible, il faut faire une guerre acharnée à l'ignorance et à l'erreur, et les combattre avec les armes de la vérité.

Or, je ne crains pas de me tromper en disant que le présent ouvrage sur l'*Economie sociale*, qui met en lumière les lois et les phénomènes de l'économie, va devenir un élément puissant pour atteindre ce but : pour arriver à éclairer les esprits. Et, alors seulement, l'ignorance sera détruite, et les sophismes qui em-

poisonnent la conscience de la démocratie socialiste seront anéantis, et la victoire sera complète au profit de tous en général, et en particulier au profit des ouvriers socialistes eux-mêmes.

XIII. — Un projet qui pourrait parfaitement réussir.

Le 1er décembre 1872, a paru, à Paris, le premier numéro d'une petite feuille mensuelle qui a pour titre : *Bulletin du mouvement social*, dirigée par M. Eugène Nus.

Cette feuille, hâtons-nous de le dire tout d'abord, est parfaitement rédigée. Les questions y sont appréciées à leur juste valeur; les discussions sont remarquables de lucidité, et tous les éléments qui rentrent dans le domaine de ce vaste sujet, *les intérêts sociaux*, y sont jugés avec un esprit de discernement qui fait honneur à M. Eugène Nus, ainsi qu'aux autres écrivains collaborateurs du *Bulletin du mouvement social* : Messieurs Charles-M. Limousin, Eug. Bonnemère, Auguste Desmoulins et autres.

Le lecteur en jugera par la citation de divers fragments que je copie textuellement dans quelques numéros de cette feuille.

Le premier numéro du 1er décembre 1872 commence par un article qui a pour titre : NOTRE BUT, dans lequel M. Eugène Nus s'exprime en ces termes :

Le titre de cette publication en indique la pensée et le but. Il nous a semblé utile de créer une feuille, tant modeste fût-elle, qui concentrât et résumât autant que possible tout ce qui se

fait, tout ce qui se dit, tout ce qui se pense d'important et de sérieux dans la sphère des idées économiques et sociales, où se pose, plus impérieusement chaque jour, le problème suprême, la question de vie ou de mort pour les intérêts privés et pour l'avenir des peuples.

La question sociale prime tout. Elle est au fond de toutes les autres. De sa solution, toutes les solutions dépendent. Ni stabilité, ni sécurité ne sont possibles dans les institutions, dans les lois, dans l'état politique et moral des nations, tant que la paix ne sera pas faite dans les ateliers du travail.

C'est ce que ne veulent pas voir les hommes et les classes qui tiennent en main les destinées des nations; c'est ce que savent bien, ce que savent trop les intrigants politiques de toutes nuances et de tout calibre qui spéculent sur les dissensions publiques pour asseoir leur fortune, et provoquent ou entraînent à des luttes fratricides ces masses malheureuses, hélas! et inflammables, qu'après la victoire ou la défaite ils laissent plus misérables et plus irritées que jamais.

Croit-on que, dans ces dernières et tristes années, les partis politiques eussent osé, et oseraient encore, se disputer si effrontément les ruines de la France, si un mal plus sérieux que les compétitions monarchiques ou anarchiques n'affaiblissait le pays, si une lutte bien autrement intense ne déchirait la société au plus profond de ses entrailles, lutte sourde aujourd'hui, mais qui de nouveau peut éclater demain, luttes des revendications violentes et des résistances aveugles qu'enveniment et exploitent, en haut et en bas, les ambitions de tous degrés.

Il faut absolument que la conciliation se fasse. Tous les peuples, toutes les classes, tous les individus y sont intéressés. Tant que cette hostilité des intérêts divisera les esprits et ulcérera les cœurs, nul ne sera sûr du lendemain. A chaque instant, sur un point quelconque du monde policé, un cataclysme peut éclater, mettant tout en question, les constitutions, les mœurs, les fortunes et les vies.

La force n'est pas une solution. Cet état permanent d'une

minorité armée contenant une multitude sans armes ne constitue pas une société normale. C'est de l'empirisme, et le pire de tous, car la force se déplace. Dans l'histoire de tous les peuples, il y a des heures où le soldat lâche son fusil. Ni commandement, ni discipline, ni prévisions ne peuvent rien. Un homme, une dynastie, un gouvernement est marqué du sceau fatal; il doit tomber, il tombe. Demain, ce ne serait plus un homme, ce ne serait plus une dynastie qui tomberait; ce serait tout un état social, tout une civilisation peut-être. Qu'on y songe!

Eugène Nus.

Le numéro 11 du 1er octobre 1873 contient aussi un article des plus remarquables, intitulé La Réalité, que je crois devoir reproduire en entier.

Le rédacteur de cet article, M. Eugène Nus, après avoir cité quelques phrases d'un journal conservateur, *le Français*, s'exprime en ces termes :

Etudier, connaître et travailler à guérir! Il serait heureux pour tous que le parti conservateur entrât dans cette voie. Ce mal que le *Français* vient de découvrir, et dont il n'a pas vu certainement toute la profondeur, ne peut être combattu, nous l'avons déjà dit souvent, que par l'initiative éclairée et résolue des classes dirigeantes et possédantes.

Il faut apporter des modifications dans les relations du capital et du travail. Il faut faire à celui-ci une part plus large dans la répartition des bénéfices; il faut l'intéresser moralement et matériellement à la production dont il est le principal agent.

Pour qu'il reconnaisse, pour qu'il apprécie les services rendus par le capital, le rôle joué par la richesse acquise dans la création des richesses nouvelles, il faut que le travailleur devienne lui-même capitaliste.

Le remède est là, et non ailleurs. Il n'y a pas d'autre moyen

que l'association pour détruire l'antagonisme. Bon gré, mal gré, il faudra en venir là. C'est à la bourgeoisie de chercher les moyens, d'imprimer le mouvement et de le diriger. L'ouvrier ne peut rien par lui-même. Il n'a ni le sang-froid, ni l'instruction, ni la fortune, ni le crédit. Il est aigri, violent, haineux, comme tous les faibles; mais valons-nous beaucoup mieux que lui, et surtout vaudrions-nous mieux, si nous étions à sa place? Pour avoir moins de brutalité apparente, les appétits qui s'agitent dans les sphères supérieures sont-ils beaucoup plus respectables et offrent-ils moins de danger?

Il y a certes beaucoup à faire pour dissiper les préventions, pour apaiser les haines, pour ramener au sentiment du réel et du possible ces esprits faibles ou égarés qui poussent tout à l'extrême, et rêvent une transformation radicale et subite des choses, s'imaginant qu'il suffit de bouleverser et de détruire, pour qu'une construction nouvelle s'établisse toute seule.

Il y en a beaucoup qui seraient durs à convaincre ; il y en a qu'on ne ramènera jamais. Mais ceux-là sont une exception dans la masse. On ne voit qu'eux, on n'entend qu'eux, parce qu'ils s'agitent et qu'ils crient. Le grand nombre ne demandent qu'à vivre en travaillant, à être rassurés et assurés contre le chômage, l'abandon, les infirmités, la misère; à gagner par une vie laborieuse la sécurité de leurs vieux jours; à voir les bienfaits de l'instruction se répandre sur eux, et leurs enfants devenir des hommes; à compter enfin dans la société civile et morale, comme ils comptent, après des siècles de sujétion, dans la société politique.

Il n'y a pour cela qu'un moyen : c'est de les mettre en mesure d'acquérir ce qui donne à l'homme la dignité, la fierté, l'indépendance légitime : il faut leur fournir les moyens d'arriver à l'épargne efficace, de parvenir à la propriété.

Participation des travailleurs aux bénéfices, transformation de cette part en actions de capital; acheminement gradué vers la coopération complète où les trois agents de la production : capital, travail, intelligence, trouvent leur juste rémunération,

voilà la tâche d'aujourd'hui. Grâce au développement de l'industrie, et à l'accroissement des richesses, la bourgeoisie a en main toutes facilités pour l'accomplir. Ce ne sont ni les ressources, ni les lumières, c'est l'initiative et le courage qui lui manquent. Préoccupés de l'idée de se défendre, les conservateurs ne songent en ce moment qu'à retourner en arrière, à effacer le travail des siècles, et à reconstituer, dans les vieilles formes, les vieux moyens de compression.

C'est un autre rêve, une autre folie. C'est aussi insensé et aussi dangereux que les impatiences fiévreuses qui tourmentent les travailleurs. C'est une autre route qui conduit aux mêmes abîmes.

Toutes ces velléités de restauration monarchique et théocratique sont le fait d'esprits affolés qui ne voient que l'heure présente et ont perdu la prévoyance de l'avenir. Le trône rétabli, la théocratie reconstituée seraient des placages impuissants que la moindre secousse enlèverait. Replacer le pouvoir, l'autorité, l'ordre, sur ces bases vermoulues, c'est vouloir que tout pouvoir, toute autorité, toute espèce d'ordre s'écroulent à la fois dans une commotion prochaine. Ce n'est pas seulement compromettre, c'est perdre, pour un temps que nul ne peut définir, les principes que l'on veut sauver. C'est le chaos à courte échéance; et, dans ce chaos, avant qu'un ordre nouveau ne s'établisse, des nations entières peuvent sombrer.

Au dernier congrès de l'*Internationale*, à Genève, un ouvrier suisse s'éleva contre les *politiciens* bourgeois qui exploitent les passions du peuple, et leur déclara que les travailleurs, las de ces révolutions qui ne font qu'augmenter leur misère, étaient résolus à ne plus s'occuper que des moyens d'améliorer progressivement leur sort.

Parmi les ouvriers français, beaucoup pensent comme ce Suisse. C'est avec ceux-là qu'il faut s'entendre. Ils ramèneront facilement une grande partie des masses, s'ils voient la bourgeoisie sérieusement préoccupée d'*étudier*, *de connaître le mal*, et *de travailler à le guérir*.

Mais il est temps de se mettre à l'œuvre et de quitter résolûment les illusions politiques pour les réalités sociales.

Eugène Nus.

Je ne puis résister à l'envie de citer également en entier un autre article de ce même numéro du journal *Bulletin du Mouvement social.* Le voici :

LE SIXIÈME CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE.

Puisque les grands journaux, pour lesquels ce qui touche à la question sociale n'est qu'un sujet de simple curiosité, ont pu à leur aise parler des assises solennelles qu'a tenues le mois dernier l'Internationale, il nous sera sans doute permis à nous, qui apportons une attention spéciale à tout ce qui a trait au sort du plus grand nombre, de nous en occuper aussi.

Assises solennelles, avons-nous dit. Pour réduire les choses à leurs véritables proportions, il faut rabattre beaucoup de ces mots qui se présentent d'eux-mêmes sous la plume lorsqu'on a à parler d'une institution qu'en mal ou en bien on suppose si puissante.

L'Internationale d'autrefois, celle des premiers fondateurs, morte depuis longtemps, avait été remplacée à son tour par une société politico-économico-révolutionnaire qui est bien proche aussi de son dernier moment.

Divisée par suite des conflits de deux hommes, dont l'un avait, sinon le pouvoir, du moins la direction, tandis que l'autre la voulait pour la satisfaction de son amour-propre et la réalisation de ses théories, — si l'on peut appeler théorie l'idée fixe du retour à l'état sauvage, — l'Internationale a eu cette année deux congrès dans la même ville, à Genève. Le premier de ces congrès a été tenu par les adhérents de l'ambitieux non satisfait, M. Michel Bakounine, l'autre par les partisans de l'homme en possession, M. Karl Marx.

Dans le premier congrès que, pour le désigner par le nom qu'il s'est donné, j'appellerai des « Antiautoritaires », la moindre préoccupation a été la cause ouvrière, l'intérêt des ouvriers. Et pourquoi s'en seraient-ils occupés, ces déclassés de tous les pays, médecins espagnols ou français, professeurs suisses, journalistes ou rentiers de tous les pays, ces proscrits d'une tentative révolutionnaire à laquelle le plus fin n'a jamais rien compris, au milieu desquels quelques véritables ouvriers faisaient tache ?

La Révolution sociale! voilà un sujet beaucoup plus digne d'occuper leurs doctes veilles. Mais qu'est cela, la Révolution sociale? Demandez-le leur, et ils vous répondront par des phrases vides de sens, ou par cette franche déclaration : Nous voulons détruire de fond en comble tout ce qui existe. Et si vous dites : Et après?... — Après le peuple constituera... Inutile d'essayer de les faire sortir de là; ils ont une bonne raison pour finir toute discussion : c'est qu'ils n'en savent pas davantage. Ils disserteront tant qu'on voudra sur l'anarchie considérée comme but ou comme moyen. Parle-t-on devant eux de la grève, cette arme redoutable, la seule que l'impuissance du législateur ait laissée à l'ouvrier pour assurer le succès de ses réclamations, immédiatement ils s'écrieront avec Costa, de Bologne, qu'il faut organiser la grève générale, parce qu'elle sera le signal de la Révolution sociale.

Ils ont la prétention de donner leur société, du moins celle qu'ils prétendent organiser, comme le type sur lequel les nations de l'avenir modèleront leurs constitutions, et le premier article de leur organisation c'est qu'aucun individu, aucun groupe, même élu, ne doit posséder une autorité quelconque; et ils suppriment leur conseil général.

Après avoir débité fort sérieusement ces jolies choses, et confié à la Fédération belge le soin de réunir le prochain congrès à Bruxelles, on se sépare en criant : Vive l'anarchie!

Le second congrès a paru d'abord devoir être plus sérieux. Les Génevois, qui n'avaient fourni aucun membre au congrès

« antiautoritaires », déclarent qu'ils ont assez des déclarations et déclamations révolutionnaires, et qu'ils entendent marcher pas à pas dans la voie du progrès pacifique et régulier. Mais on leur jette par les jambes l'accusation de ne pas être révolutionnaires, et ils se troublent; on leur dit qu'ils ne sont que des bourgeois, et ils sont soudainement pris du besoin de donner des gages à leurs accusateurs. Puis, en face d'eux, se dresse l'élément germanique, communiste, politicien, qui l'emporte à une voix de majorité.

Enfin, j'ajouterai que les autoritaires avaient une infériorité grave vis-à-vis de leurs prédécesseurs : ils brillaient par une absence complète de talent oratoire.

Parmi les questions portées à l'ordre du jour, une au moins était intéressante, à quelque point de vue qu'on se portât : C'était celle de la formation d'union de métiers, assez semblables aux *Trades-Unions* anglaises, nationales d'abord, puis internationates, et reliées entre elles dans chaque division territoriale.

Cela pouvait mériter quelque discussion; on vote le projet à la vapeur. Après cela, on décide que le conseil général conservé sera maintenu à New-York, c'est-à-dire continuera à être placé sous la haute direction de M. Karl Marx.

Dans le premier congrès, on comptait 23 délégués, dont, comme j'ai dit, jusqu'à trois étaient ouvriers. Le second en comprenait 27, pour la plupart travailleurs manuels.

Dans l'un et l'autre congrès, on s'est demandé s'il ne conviendrait pas de n'admettre que les seuls ouvriers, mais, dans l'un et l'autre, contrairement à ce que comporte le programme de l'association : « Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », on a décidé que les ouvriers continueraient à recevoir la direction des « travailleurs de la pensée. » Le second congrès a en outre décidé qu'il ne se réunirait plus que tous les deux ans.

Combien de temps ces deux débris d'une institution, un moment importante, mettront-ils à mourir? Juste celui qu'il faudra

aux ouvriers pour comprendre que, s'il est permis de faire des plans pour un avenir éloigné, il est avant tout nécessaire de songer au présent et de ne manquer aucune occasion de faire un pas en avant, si petit qu'il soit, lorsque la chose est possible.

Charles-M. LIMOUSIN.

Mes lecteurs, par la lecture de ces divers articles, doivent avoir maintenant un aperçu certain de la situation des choses. D'une part, ils doivent comprendre qu'il faut nécessairement et coûte que coûte, s'occuper avec soin de la question sociale; il faut résoudre ce grand problème économique qui est la vie des nations, et, d'autre part, ils doivent comprendre qu'il est urgent de faire droit aux travailleurs, afin d'apaiser les justes colères de la démocratie, irritée par les souffrances de la misère (1).

(1) J'emprunte au même journal, n° 4, du 15 février 1874, quelques faits économiques qui viennent à l'appui de mes affirmations.

« Les nouvelles de Vienne (Autriche) annoncent que la plus épouvantable détresse règne dans cette ville et dans les autres centres industriels de l'Autriche. Comme il arrive toujours en pareille circonstance, le gouvernement, qui n'a rien su prévoir, se trouve fort embarrassé, en face de ces masses qui demandent à manger et commencent à prendre une attitude inquiétante. »

***

« Une crise semblable à celle de l'Autriche sévit en ce moment dans la libre Amérique. Des émeutes d'ouvriers sans travail ont eu lieu vers la fin du mois dernier à New-York. Une véritable bataille a eu lieu entre les émeutiers et la police à l'entrée de la 5e Avenue, où sont situés les établissements financiers si colossalement riches du Nouveau-Monde. »

***

« Une famine épouvantable sévit en ce moment dans plusieurs provinces de l'Inde anglaise. Elle provient de l'absence de pluies pendant l'automne dernier. Le gouvernement a été prévenu d'avance; mais il

C'est en vue de cet état de choses, que j'oserai qualifier d'alarmant, que je voudrais mettre en discussion un projet qui, je le crois, aurait toutes les chances de réussite, et qui viendrait en aide, d'une manière très-efficace, selon moi, à la situation difficile du moment.

Je voudrais donc, puisque l'Internationale est près de mourir, dans la crainte qu'il ne se formât quelque association démocratique plus violente encore que l'association fondée par M. Karl Marx, je voudrais proposer une association que je nommerais ainsi :

ALLIANCE DÉMOCRATIQUE UNIVERSELLE
DES TRAVAILLEURS HONNÊTES.

Cette association nouvelle mettrait à la base de ses principes constitutifs une déclaration formelle et solennelle à peu près conçue en ces termes :

« Les membres de l'alliance démocratique univer-
» selle réprouvent et répudient hautement tous les
» moyens violents et révolutionnaires ; et ils considè-
» rent la discussion calme et pacifique comme le
» moyen le plus efficace et le plus propre pour arriver
» à *constater* et à *reconnaître* les réformes économi-
» ques possibles à faire dans la politique des gouver-
» nements, et aussi les améliorations à introduire

n'a su faire que peu de chose, gêné qu'il a été par le respect pour la liberté du commerce et probablement le désir de ne pas nuire aux spéculateurs anglo-indiens. Le danger étant devenu imminent, des associations se sont formées, le gouvernement a entrepris des travaux. Seulement, cela suffira-t-il ? Dans certains districts, ce sont des millions d'existences qui sont menacées. »

» dans la société pour rendre meilleure la condition » des classes laborieuses. »

Cette déclaration de principes une fois votée et jurée par un serment solennel, s'il m'est permis d'exprimer ce vœu, les *alliés* tiendraient tous les ans ou mieux encore tous les six mois un congrès dans une ville déterminée, Bruxelles ou Genève, si l'on veut; et là, dans une discussion pacifique et calme, la démocratie affirmerait, avec toute la puissance *du droit et de la justice :*

1° *La République et le suffrage universel* comme principe politique.

2° Comme principe économique : *L'association proportionnelle universelle*, c'est-à-dire une part proportionnelle des bénéfices faits par le capitaliste, attribuée, adjugée et comptée aux travailleurs; et cela dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire dans les trois institutions de l'économie naturelle.

La démocratie affirmerait encore comme principe économique de justice l'*impôt sur le capital*, et l'abolition de toutes les impositions indirectes ou personnelles; elle affirmerait aussi l'*abolition radicale des sociétés financières*, qui ruinent l'agriculture, l'industrie et le commerce et font un tort immense à la société en amoindrissant les spéculations agricoles, industrielles et commerciales, les seules enrichissantes.

Dans ces réunions du congrès de l'*alliance démocratique universelle*, on affirmerait également l'*échelle des impôts*, et l'*échelle du taux de l'intérêt de l'argent* et aussi l'*abolition des emprunts des gouvernements*, attendu que ces principes économiques sont souverains

pour combattre le paupérisme et détruire la misère parmi les peuples.

Enfin, je voudrais que le journal *Bulletin du Mouvement social*, rédigé avec tant de talent par M. Eugène Nus et les collaborateurs de cette feuille importante, devînt *l'organe principal* de cette société nouvelle, l'alliance démocratique universelle.

J'ajouterai, comme dernière indication, que M. Nus et ses amis feraient dans leur journal l'analyse de mon ouvrage : *Nouvelle économie sociale universelle*, attendu que, dans ces deux volumes que je livre à la publicité, ce jour, se trouvent un ensemble de discussions et de démonstrations économiques qui fourniront aux gouvernements les moyens nécessaires, ou mieux, les éléments indispensables pour arriver à détruire la misère parmi les populations démocratiques de toutes les nations.

Voilà, je le pense du moins, un projet qui me paraît avoir toutes les chances, pour réussir à la satisfaction des cœurs généreux et à la satisfaction aussi de tous ceux qui souffrent.

M. Eugène Nus et ses amis comprendront-ils ma pensée et seront-ils disposés à seconder mon dessein ? Voilà ce que l'avenir nous apprendra.

XIV. — Appel aux hommes de bonne volonté !

Je n'irai pas plus loin dans cette critique philosophique à propos des grandes questions économiques, qui sont à l'ordre du jour ; le sujet est en quelque sorte inépuisable et il faut savoir se limiter.

Tout ce que je demande maintenant ce sont des

hommes de bonne volonté pour me seconder, en joignant leurs efforts aux miens, afin de répandre à pleines mains et à flots la vérité et la lumière pour arriver à éclairer les esprits.

Je fais appel d'abord à *MM. les Journalistes de la presse politique sérieuse*, qui écrivent, non pour défendre les intérêts d'un parti qui aspire au pouvoir, mais pour aider à l'œuvre commune : la régénération de notre société qui s'effondre et menace de crouler, pour s'abîmer dans un cataclysme universel.

Je fais appel à *MM. les économistes* qui sont chargés d'enseigner cette première science des nations : l'*Economie sociale*, afin qu'ils prennent connaissance de ma science nouvelle et qu'ils en propagent partout les éléments générateurs.

Je fais appel *aux hommes de notre gouvernement*, auxquels incombe la mission de diriger dans la voie du progrès la nation et le peuple dont la destinée est confiée à leurs soins. Ce sont ceux-là surtout qui pourraient beaucoup s'ils voulaient se donner la peine de s'enquérir de la vérité.

Je fais enfin, appel *aux hommes de cœur et de dévouement*, qui, d'une manière ou de l'autre, peuvent quelque chose pour donner de la publicité à ma science nouvelle en répandant dans leur entourage la lumière et la vérité.

Que, dans cette circonstance, autant par esprit de fraternité qu'en vue du péril qui nous menace, tous les hommes fassent acte *de bonne volonté* afin d'arriver, sans commotion et sans perturbation, à cette destinée nouvelle où la justice régnera dans les lois économiques que les gouvernements pratiqueront, afin de

donner pleine satisfaction aux travailleurs, de telle manière que ceux qui concourent pour une si grande part à la création des richesses, soient assurés du nécessaire et à l'abri de la misère et de la souffrance.

XV. — Aux travailleurs.

Mes amis, ma tâche est terminée, puisque j'ai fini mon travail concernant l'*Economie sociale*, et que je vous ai mis en possession de la vérité en matière d'économie, de telle sorte que vous connaissez maintenant *les principes économiques* à mettre en pratique pour organiser l'association entre les capitalistes et vous, laquelle seule est capable de donner aux travailleurs le travail et la prospérité.

En terminant mon œuvre, je viens vous exhorter à la bienveillance. Que dans votre cœur il n'y ait ni colère, ni sentiment de haine pour les riches, qu'on est convenu d'appeler les heureux du monde.

Je sais bien que la misère et le malheur aigrissent ceux qui souffrent, et que, lorsque l'injustice et l'égoïsme des hommes nous frappent, les sentiments de fraternité sont, sinon impossibles, du moins très-difficiles. Je sais tout cela; cependant, rappelez-vous que ce qui avancera le moment de votre délivrance et vous rendra participants aux richesses, c'est la discussion pacifique. La violence à main armée n'a jamais rien démontré; elle a pu satisfaire les instincts de la vengeance, mais elle a été incapable de rien organiser en vue de détruire la misère parmi vous.

Dans les moments de révolution, les peuples se portent aux excès de toute sorte, mais ces excès ne

guérissent pas vos souffrances et sont incapables de mettre un terme à vos maux. La Commune de Paris, dans ses délires, a rougi ses mains de sang; mais a-t-elle apporté une amélioration, si petite qu'elle soit, à la situation des travailleurs et à leur condition sociale? Vous le savez vous-mêmes, on a éteint les incendies, on rebâtira les monuments publics détruits et consumés par ses mains, mais rien n'est changé dans votre destinée, qui est toujours aussi incertaine et aussi précaire, de telle sorte que l'œuvre de meurtre et de destruction de la Commune de Paris n'a rien fait pour l'amélioration de votre sort. Et il en sera de même de toutes les révolutions qui pourront survenir à l'avenir.

Comprenez donc une fois pour toutes qu'il est de votre intérêt le plus grand d'abandonner *cette voie impuissante des révolutions sanglantes et incendiaires*, pour lui substituer une méthode vraiment efficace, *celle de la discussion pacifique*, qui, seule, fera triompher la vérité et, avec elle, votre cause qui est sainte, et qui triomphera très-certainement, parce qu'elle est une justice, et que toute justice doit recevoir satisfaction à un moment donné.

Organisez donc partout la discussion pacifique, et si, dans un avenir prochain, je puis vous être utile, je viendrai moi-même vous apporter mon concours, en venant vous faire comprendre les grandes lois qui régissent la science économique, cette science la plus précieuse de toutes, puisqu'elle a pour but, pour objet et pour résultat : LA RICHESSE DES NATIONS ET LA PROSPÉRITÉ DES PEUPLES.

Je vous exhorte, encore une fois, au calme, à la bienveillance et à la paix; c'est la discussion pacifique, je le répète, qui fera triompher votre grande et sainte cause et vous délivrera de tous vos maux.

Croyez-en ma parole, et recevez-la comme une promesse qui aura son accomplissement au premier jour.

Votre ami dévoué, votre Libérateur,

Jean-Louis VAÏSSE.

Toulouse, février 1874.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Les impôts, l'armée, les finances.

INTRODUCTION.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

DES IMPÔTS.

CHAPITRE II.

DE L'ARMÉE.

CHAPITRE III.

DES FINANCES.

CHAPITRE IV.

LE SYSTÈME FINANCIER ANALYSÉ ET DISCUTÉ DANS LES EFFETS ÉCONOMIQUES QU'IL ENGÉNDRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE NATURELLE.

QUATRIÈME PARTIE.

PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

Décadence de l'agriculture. — Dépopulation des campagnes. — Cherté des subsistances. — Chômage des ouvriers. — Prolétariat. — Misère. — Révolutions, etc.

CHAPITRE PREMIER.

DÉMONSTRATION DES EFFETS ÉCONOMIQUES PRODUITS ET ENGENDRÉS PAR L'ÉCONOMIE POLITIQUE DES GOUVERNEMENTS.

32

CHAPITRE II.

L'ORDRE DE CHOSES POLITIQUE ET L'ORDRE DE CHOSES SOCIAL.

CINQUIÈME PARTIE.

SOLUTION ÉCONOMIQUE.

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU MONDE.

Association proportionnelle universelle.. — Nouveau système financier. — Nouveau système d'impôts. — Moralisation des classes laborieuses par l'éducation libérale et l'instruction scientifique gratuite et obligatoire.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES PAR L'ASSOCIATION PROPORTIONNELLE UNIVERSELLE.

CHAPITRE II.

LIBRE ÉCHANGE UNIVERSEL.

CHAPITRE III.

NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES FINANCES.

CHAPITRE IV.

NOUVEAU SYSTÈME D'IMPÔTS.

CHAPITRE V.

NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE L'ARMÉE.

CHAPITRE VI.

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES.

De la condition sociale des travailleurs. — Moralisation des classes laborieuses par l'éducation libérale et l'instruction scientifique gratuites et obligatoires.

RÉCAPITULATION ET RÉSUMÉ

PRINCIPES CONTITUTIFS ET FONDAMENTAUX DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU MONDE, DEVANT ASSURER AUX PEUPLES QUI LES PRATIQUERONT :

L'EXTINCTION DU PAUPÉRISME,
L'ABOLITION DU PROLÉTARIAT,
LA FIN DE LA MISÈRE.

QUELQUES MOTS

DE

CRITIQUE PHILOSOPHIQUE

A PROPOS DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

